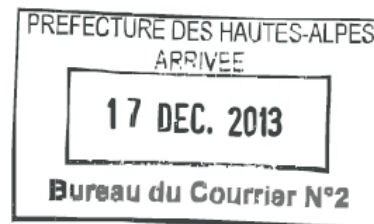


# Rapport de Présentation

- LIVRET 1 : I. Introduction  
II. Diagnostic du territoire
- LIVRET 2 : III. État initial de l'environnement
- LIVRET 3 : IV. Défis et enjeux  
V. Justification des choix retenus  
pour le PADD et le DOO
- LIVRET 4 : VI. Évaluation environnementale

Décembre 2013

SCOT approuvé - SCOT approuvé -  
2013





# SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
1.1. LE CADRE LEGISLATIF.....	4
1.2. LES POINTS-CLEFS DE LA METHODE .....	4
1.3. GUIDE DE LECTURE DE L'ANALYSE DES INCIDENCES .....	8
<b>2. ANALYSE THEMATIQUE DES INCIDENCES .....</b>	<b>9</b>
2.1. THEMATIQUE « MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE ».....	9
2.2. THEMATIQUE « PAYSAGES ».....	27
2.3. THEMATIQUE « RESSOURCE ESPACE » .....	42
2.4. THEMATIQUE « RESSOURCE EN EAU ET POLLUTION ».....	58
2.5. THEMATIQUE « RESSOURCE ENERGETIQUE ».....	70
2.6. THEMATIQUE « RESSOURCE MINERALE » .....	85
2.7. THEMATIQUE « QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES » ....	90
2.8. THEMATIQUE « DECHETS » .....	105
2.9. THEMATIQUE « RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES» .....	114
<b>3. ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000.....</b>	<b>122</b>
3.1. INTRODUCTION.....	122
3.2. LES GRANDES ORIENTATIONS DU SCOT .....	125
3.3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE L'AIRE GAPENÇAISE	125
3.4. EXPOSE DES INCIDENCES NOTABLES POTENTIELLES SUR LES SITES NATURA 2000 ET LES MESURES ASSOCIEES – ANALYSE PAR CHAPITRE .....	130
3.5. FOCUS SUR LES SECTEURS A ENJEU .....	139
3.6. CONCLUSION DE L'ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000 DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE .....	188
<b>4. APPROCHE TRANSVERSALE DES INCIDENCES DU PROJET .....</b>	<b>191</b>
4.1. ANALYSE DES INCIDENCES DU CHAPITRE « PAYSAGES ».....	191
4.2. ANALYSE DES INCIDENCES DU CHAPITRE « TRAME VERTE ET BLEUE » .....	194
4.3. ANALYSE DES INCIDENCES DU CHAPITRE « VALORISER LES RESSOURCES DE L'AIRE GAPENÇAISE » .....	197
4.4. ANALYSE DES INCIDENCES DU CHAPITRE « DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL » .....	201
4.5. ANALYSE DES INCIDENCES DU CHAPITRE « AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE » .....	205
4.6. ANALYSE DES INCIDENCES DU CHAPITRE « AGRICULTURE ».....	208
4.7. ANALYSE DES INCIDENCES DU CHAPITRE « DEPLACEMENTS » .....	211
4.8. ANALYSE DES INCIDENCES DES CHAPITRES « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » ET « AMENAGEMENT COMMERCIAL » .....	216
4.9. ANALYSE DES INCIDENCES DU CHAPITRE « TOURISME ET LOISIRS ».....	220
<b>5. ANALYSE GLOBALE DU DOO .....</b>	<b>225</b>
<b>6. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ANALYSE DES INCIDENCES .....</b>	<b>227</b>
6.1. UNE DEMARCHE ITERATIVE DE CONSTRUCTION DU PROJET DU GAPENÇAIS.....	227
6.2. DES ENJEUX HIERARCHISES ET SPATIALISES, AU CŒUR DE LA DEMARCHE DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE .....	228
6.3. UN ENVIRONNEMENT GLOBALEMENT BIEN PRIS EN COMPTE MALGRE DES POINTS DE VIGILANCES A SURVEILLER .....	229
6.4. ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000 .....	230

# 1. Préambule

## 1.1. Le cadre législatif

Définis dans le cadre de la loi SRU et renforcés dans leur rôle par l'article 17 de la loi Grenelle II, les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) peuvent être considérés comme la clé de voûte du développement durable du territoire. Ils doivent dès lors initier par leurs projections d'aménagement, la liaison entre les composantes économiques, sociales et environnementales d'un même territoire afin d'en anticiper les mutations et de les gérer de la façon la plus intégrée possible.

L'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 a introduit dans le code de l'urbanisme et le code général des collectivités territoriales les dispositions relatives à la procédure d'évaluation environnementale applicable aux plans et programmes d'aménagement, dont les SCoT font partie. Cette évaluation a pour objectif d'identifier, de caractériser et d'exposer les incidences notables des préconisations et actions proposées par le SCoT sur l'environnement et la santé.

L'article R. 122-20 du Code de l'Environnement précise que l'analyse des incidences doit exposer :

- Les effets notables probables de la mise en œuvre du plan ou document sur l'environnement et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la diversité biologique, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique, et les paysages ;
- Les problèmes posés par la mise en œuvre du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 414-3 à R. 414-7 ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la

procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le Code Rural.

Au-delà de ces exigences règlementaires, l'analyse des incidences doit permettre la construction d'un projet de SCoT intégrant les problématiques environnementales le plus en amont possible. Pour cela, cette analyse doit s'appuyer l'Etat Initial de l'Environnement réalisé sur le territoire du SCoT. Ce document doit dresser un portrait fin des différentes composantes environnementales à l'instant « t », tout en apportant une vision prospective du territoire.

L'évaluation environnementale du SCoT de l'Aire Gapençaise a été conçue en ce sens et pensée comme un outil d'aide à la décision et de gestion stratégique et opérationnelle de son environnement, dans une perspective d'aménagement durable du territoire.

## 1.2. Les points-clefs de la méthode

### 1.2.1. Une démarche itérative

L'analyse des incidences environnementales du SCoT s'est déroulée en continu, selon une démarche itérative. Elle s'est appuyée sur un système d'évaluation environnementale intégré et qualitatif, au travers duquel les orientations les moins performantes vis-à-vis de l'environnement ont été identifiées puis améliorées par allers-retours successifs.

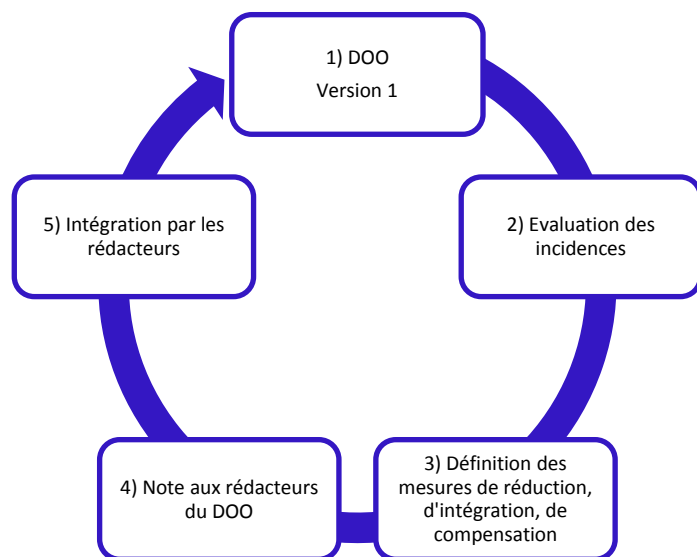
L'analyse des incidences des chapitres constitutifs du DOO a été réalisée de façon individuelle selon plusieurs grandes étapes :

- Réception d'une version d'étape d'un chapitre du DOO par le groupement en charge de l'évaluation ;

- Évaluation environnementale de cette version : définition des incidences positives et négatives, hiérarchisation des incidences, évaluation du niveau de prise en compte des enjeux environnementaux ;
- Production d'une note de synthèse à destination du Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise : présentation des incidences positives et négatives, propositions de mesures de réduction/intégration voire compensation des incidences négatives, propositions de compléments ou reformulation du document ;
- Intégration des retours jugés pertinents et en accord avec les volontés politiques des élus de l'Aire Gapençaise.

**Remarque :** Dans le présent document, afin de ne pas alourdir le propos, seuls les résultats de l'évaluation environnementale du DOO sont présentés. En effet, à la différence du PADD, le DOO est opposable aux tiers.

Cette démarche itérative d'analyse est schématisée dans le graphique suivant.



### 1.2.2. Les outils de l'analyse environnementale

Les enjeux définis par l'EIE, retenus pour l'analyse environnementale sont libellés et hiérarchisés comme suit :

Enjeux retenus pour l'analyse environnementale du SCoT		
Thématique environnementale	Intitulé de l'enjeu	Hiérarchisation
Milieux naturels et biodiversité	<b>Enjeu n°1</b> : Préserver, valoriser et conserver les milieux naturels et agricoles	3
	<b>Enjeu n°2</b> : Préserver et réhabiliter si nécessaire les corridors biologiques et la fonctionnalité des milieux	3
	<b>Enjeu n°3</b> : Protéger les zones humides du territoire du SCoT	3
Paysages	<b>Enjeu n°4</b> : Lutter contre la dégradation et la banalisation des paysages	3
Ressource espace	<b>Enjeu n°5</b> : Considérer l'espace comme une ressource à préserver	3
Ressource en eau et pollution	<b>Enjeu n°6</b> : Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine tant dans sa quantité que dans sa qualité	3
Ressource énergie	<b>Enjeu n°7</b> : Maitriser et réduire la demande en énergie en agissant sur les formes urbaines et les déplacements	3
	<b>Enjeu n°8</b> : Valoriser et encadrer le développement d'énergies renouvelables en cohérence avec les autres besoins d'occupation des sols	2
Ressource minérale	<b>Enjeu n°9</b> : Encadrer l'accès aux gisements de granulats potentiels tout en veillant à leur intégration environnementale au regard des enjeux paysagers, écologiques et agricoles	2
Pollution de l'air, émissions de GES et nuisances sonores	<b>Enjeu n°10</b> : Améliorer la situation des zones bruyantes et la qualité de l'air dans les zones soumises à des nuisances importantes, notamment en centre urbain et en proximité de réseaux, tout en préservant les zones calmes et faiblement polluées	2
Déchets	<b>Enjeu n°11</b> : S'assurer de l'adéquation entre les projets de développement et la présence et la qualité des équipements de collecte, transports, traitement et valorisation des déchets existants et projetés	1
Risques	<b>Enjeu n°12</b> : Anticiper la prise en compte en amont des risques majeurs dans l'urbanisation et le développement du territoire (en particulier pour les risques inondation, crue torrentielle, ravinement) et éviter leur aggravation	2

L'évaluation environnementale s'est appuyée sur la réalisation et le renseignement de matrices descriptives croisant de façon qualitative les enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial de l'environnement avec les grandes orientations de chaque chapitre du DOO.

Thématique environnementale	Milieux naturels et biodiversité			Paysages	Ressource espace	Ressource en eau pollution	Enjeux	Ressource minérale	Pollution de l'air, émissions de GES et nuisances sonores	Déchets	Risques	Etat et zéro pollution	Total
	1	2	3										
1. Milieux naturels et biodiversité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
2. Paysages	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
3. Ressource espace	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4. Ressource en eau et pollution	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
5. Ressource énergie	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
6. Ressource minérale	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
7. Pollution de l'air, émissions de GES et nuisances sonores	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
8. Déchets	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
9. Risques	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>-1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

Orientation

Cet outil d'analyse permet de mettre en évidence les incidences positives et négatives du projet et de suivre son évolution. Il fonctionne grâce à un système de notation basé sur une échelle à sept niveaux. Les notes attribuées sont déterminées par le type de l'impact « positif » ou « négatif » et les moyens de contraintes associés : clarté du propos, représentation cartographique, prescriptions... Enfin, la mention « DC » pour double compte, est apposée au regard de certaines incidences. Elle signifie que l'incidence induite par l'orientation est évaluée par ailleurs.

Echelle de notation de la matrice d'évaluation	
+3	Impact positif fort sur l'ensemble du territoire
+2	Impact positif moyen pour le territoire ou fort localisé
+1	Impact faible à l'échelle du territoire et ou localisé
0	Pas d'impact ou impact « compensé »
-1	Impact négatif faible global et/ou localisé
-2	Impact négatif moyen pour le territoire ou fort localisé
-3	Impact négatif fort sur l'ensemble du territoire
NC	Non concerné

### 1.3. Guide de lecture de l'analyse des incidences

L'analyse des incidences du SCOT sur l'environnement a été découpée en plusieurs niveaux de lecture afin de dresser un portrait exhaustif des grandes incidences du SCOT de l'Aire Gapençaise sur l'environnement :

- **Une analyse des incidences par thématique environnementale**

Pour chaque thématique environnementale, un tableau décline par chapitre les orientations ayant une incidence positive ou négative sur la thématique. Ces incidences font l'objet d'un bref résumé et d'une note intermédiaire définie selon le système de notation précisé ci-avant. Chaque chapitre obtient finalement une note moyenne au regard de son incidence sur la thématique. Cette note tient compte du nombre d'orientations évaluées et du coefficient de hiérarchisation attribué aux enjeux de la thématique. Enfin, pour chaque incidence positive, le levier d'action mobilisé est identifié.

Ces notes sont reprises dans un graphique de synthèse qui présente la performance environnementale du SCOT pour la thématique.

- **Une analyse des incidences au regard des sites Natura 2000**

Il s'agit d'une part d'une présentation simplifiée des sites Natura 2000 et de leurs caractéristiques principales et d'autre part d'un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le SCOT est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs de ces sites.

- **Une analyse des incidences par chapitre du DOO**

Pour chaque chapitre, un graphique présente sa performance environnementale sur l'ensemble des thématiques environnementales.

Un tableau détaille les grandes incidences du chapitre et précise les mesures d'accompagnement mises en œuvre.

- **Une analyse globale des incidences du DOO sur l'environnement**



#### **Nota bene :**

*Suite à la démarche itérative d'évaluation environnementale, le DOO a fait le choix d'individualiser 2 chapitres (« Promouvoir une organisation équilibrée du territoire et du développement » et « Favoriser une gestion économe de l'espace ») qui sont des mises en valeur de prescriptions et de recommandations d'ores et déjà contenues dans les autres chapitres.*

*L'analyse des incidences ne les traite donc pas spécifiquement, de façon à éviter toute redondance et tout double décompte dans les notes présentant les incidences positives et négatives du DOO sur l'environnement de l'aire gapençaise.*



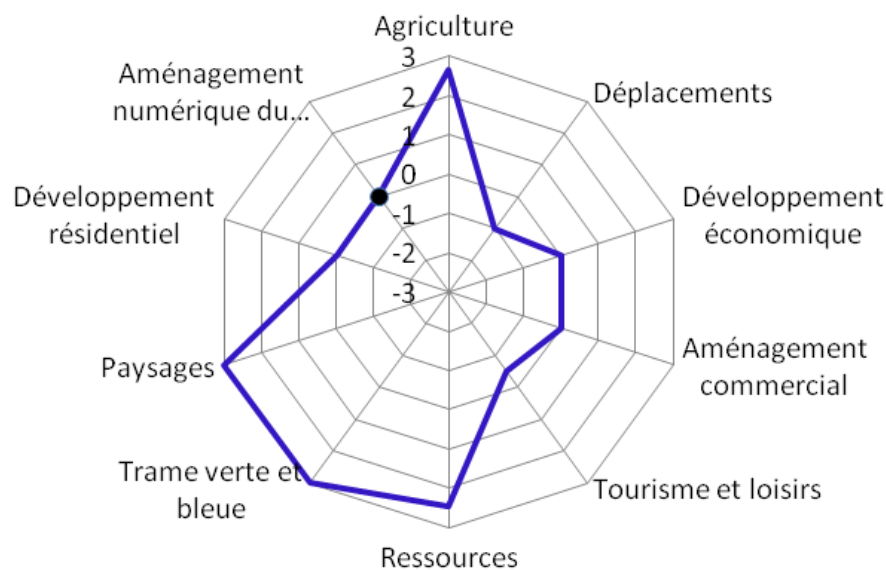
## 2. Analyse thématique des incidences

Dans ce chapitre, l'analyse est menée en évaluant les effets du DOO complet (chacun de ses chapitres) par grandes thématiques environnementales.

### 2.1. Thématique « Milieux naturels et biodiversité »

#### 2.1.1. Synthèse de la performance environnementale du SCoT pour cette thématique

Ce graphique-araignée évalue les performances de chaque chapitre du DOO par rapport à la thématique concernée, ici « Milieux naturels et biodiversité ».



● Thématique non concernée par les orientations du chapitre

#### 2.1.2. Présentation des impacts positifs et négatifs potentiels

Au vu des résultats de l'analyse des incidences environnementales, le SCoT a une incidence globalement positive au regard de la thématique « milieux naturels et biodiversité ». Les trois enjeux que recouvre cette thématique, eux même issus de l'état initial de l'environnement, sont en effet bien pris en compte par les orientations d'un certain nombre de chapitres à caractère prescriptif. Le SCoT met ainsi en œuvre des leviers d'actions majeures :

- Définition de la TVB du territoire et préservation des espaces la constituant
- Organisation économe de l'espace limitant l'extension de l'urbain sur les milieux naturels et agricoles
- Préservation et valorisation des éléments structurants du patrimoine naturel, agricole et forestier
- Intégration environnementale des aménagements

Les orientations portées par les chapitres « TVB », « Paysages » et « Eau » apportent notamment une plus value importante pour cette thématique en affichant la volonté de préserver les réservoirs de biodiversité, les continuités écologiques et les milieux naturels ordinaires. Par ailleurs, la volonté forte du SCoT de développer le territoire par densification du tissu urbain existant, et non plus par une consommation nouvelle de l'espace, va clairement dans le sens de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Les chapitres « Déplacements » et « Tourisme et loisirs » conservent un impact limité sur la thématique. Ils induisent respectivement des pressions accrues sur les milieux naturels liées à la fréquentation touristique et une fragmentation du territoire liée à la création de nouvelles infrastructures.

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Développement résidentiel	1.1 Accueil de 10 530 à 14 190 logements d'ici 2032			Augmentation du parc de logements : consommation foncière souvent au détriment des espaces agricoles, menace potentielle pour les continuités écologiques et la fonctionnalité des milieux	-3	0
	1.2 Préserver la qualité du cadre de vie	Organisation économe de l'espace limitant l'extension de l'urbain sur les milieux naturels et agricoles	Urbanisation de façon prioritaire dans les enveloppes urbanisées existantes : mitage stoppé, préservation des milieux naturels et agricoles Maintien des « continuités vertes » entre les espaces urbanisés : continuités écologiques préservées		1	
	4.1 Urbanisation plus dense 4.2 Dimensionnement cohérent des documents d'urbanisme locaux 4.3 Localisation des capacités foncières maximales		Concentration des besoins de milieux artificialisés en continuité avec l'existant : réduction de la consommation du foncier agricole et naturel et limitation de la fragmentation des milieux		2	

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Paysages	1.1. Préserver et valoriser les grands ensembles paysagers 1.2. Préserver les éléments et sites remarquables du territoire	Préservation et valorisation des éléments structurants du patrimoine naturel, agricole et forestier	Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et de l'activité agricole, maintien et renforcement des structures bocagères (classement des haies), des paysages marqués par l'eau	Amélioration de l'accessibilité aux plans d'eau : pression accrue sur ces milieux	2,33	2,33
	2.1. Maîtriser l'urbanisation	Organisation économe de l'espace limitant l'extension de l'urbain sur les milieux naturels et agricoles	Urbanisation en continuité de l'existant (mitage et urbanisation linéaire stoppés), maintien des «continuités vertes » entre les espaces urbanisés par leur classement en zone A ou N : préservation des milieux agricoles et naturels et maintien des continuités écologiques		3	
Chapitre TVB	1 - Préserver la biodiversité et la structuration de l'Aire Gapençaise par la Trame verte et bleue	Identification et préservation des espaces constituant la TVB du territoire	Définition de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques terrestres et aquatiques.		DC	3
	2 - Protéger les réservoirs de biodiversité en tant que richesses naturelles pour le		Identification et préservation des trames terrestres et aquatiques par le maintien des		3	

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	long terme		sites naturels remarquables, des connexions entre les milieux, et le développement de politiques compatibles avec la trame bleue			
	3 - Préciser et valoriser les corridors écologiques				3	
	4 - Préciser et valoriser la trame bleue et les zones humides				3	
Chapitre Agriculture	1. Valoriser le capital agricole de l'Aire Gapençaise	Préservation et valorisation des éléments structurants du patrimoine naturel, agricole et forestier	Maintien des grands espaces agricoles (classement en zone A), reconquête des espaces délaissés par l'agriculture, maintien de la fonctionnalité écologique et préservation des zones humides		2,66	2,66
	2. Conforter les conditions de viabilité de l'agriculture		Préservation des milieux naturels et agricoles grâce à la concentration des besoins de milieux artificialisés en continuité de l'existant et à la définition de réserves agricoles foncières		DC	

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Déplacements	1.1. Améliorer les grandes liaisons routières			Amélioration des liaisons routières vers les principaux sites touristiques : augmentation potentielle de la fréquentation des sites naturels et de la fragmentation par rupture des continuités	-3	-0,98
	1.3. Améliorer la desserte des principaux sites touristiques par les transports collectifs			Amélioration de la desserte des principaux sites touristiques par TC : augmentation potentielle de la fréquentation des sites naturels	DC	
	1.4. Améliorer la desserte des principaux sites touristiques par la route			Amélioration de la desserte des principaux sites touristiques par routes : augmentation potentielle de la fréquentation des sites naturels	-1	
	1.6 Limiter le transit des poids lourds et préserver les possibilités d'acheminement ferroviaire des marchandises			Construction d'espaces logistiques : impact potentiel sur les espaces naturels et agricoles et sur la fonctionnalité écologique de ces milieux et des	-2,33	

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
				zones humides		
	1.7 Aménager un réseau d'itinéraires cyclables et cyclo-touristiques à l'échelle de l'Aire Gapençaise	Préservation et valorisation des éléments structurants du patrimoine naturel, agricole et forestier	Une partie des pistes cyclables sera créée en réutilisant les emprises de l'ancienne voie ferrée du Champsaur : pas de nouvelle consommation d'espaces agricoles et naturels ni de nouvelle fragmentation	Réalisation de pistes cyclables susceptible de se faire au détriment des espaces naturels ou agricoles présents	-0,5	
	2.2 Créer une offre de transports collectifs attractive pour les déplacements quotidiens liés à Gap 2.3 Améliorer la desserte en transports collectifs des bourgs -relais, centres 2.4 Préserver la possibilité de créer des dessertes ferroviaires				Réalisation de parkings relais susceptible de se faire au détriment des espaces naturels et agricoles et des fonctionnalités écologiques	-1,33

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	2.6 Développer des services de transport à la demande et faciliter le covoiturage pour offrir des alternatives à la voiture pour l'ensemble des communes de l'Aire Gapençaise			Réalisation d'aires de stationnement susceptible de se faire au détriment des espaces naturels et agricoles et des fonctionnalités écologiques	-2	
	3.1 Réaliser la rocade de Gap et renforcer le maillage viaire interne à la commune 3.2 Accompagner la rocade de Gap par une politique volontariste de développement des transports collectifs, de gestion du stationnement et d'aménagements en faveur des modes actifs			Réalisation d'aires de stationnement et de la rocade susceptible de se faire au détriment des espaces naturels et agricoles et des fonctionnalités écologiques	-3	

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	4.1 Limiter la dispersion de l'urbanisation et localiser en priorité le développement dans les pôles les mieux équipés et/ou les mieux desservis par les transports collectifs	Organisation économe de l'espace limitant l'extension de l'urbain sur les milieux naturels et agricoles	Définition d'espaces prioritaires pour l'urbanisation : limitation des extensions urbaines et du mitage, préservation des espaces agricoles et naturels et de leur fonctionnalité		DC	
	4.2 Hors agglomération, interdire l'urbanisation diffuse le long des axes routiers et favoriser le regroupement des accès riverains sur les axes principaux		Restriction de l'urbanisation diffuse le long des axes routiers hors agglomération permettant de limiter les extensions urbaines, le mitage : préservation des espaces agricoles et naturels, des zones humides et de la fonctionnalité des milieux		2	
Chapitre Développement Économique	1.1 Conforter l'ensemble des moteurs de l'économie locale et contribuer aux ambitions de développement économique du territoire			Développement économique de l'Aire Gapençaise potentiellement au détriment des espaces naturels et agricoles, des zones humides et de leur fonctionnalité écologique	-3	-0,06



MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.2 Développer de manière préférentielle l'activité économique au sein des espaces habités	Réorganisation et rééquilibrage du développement économique (mixité fonctionnelle)	Développement des activités économiques au sein des espaces habités : limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles et de la fragmentation		2,33	
	1.4 Organiser le développement des espaces économiques dédiés (Zones d'Activités Économiques)			Création de nouvelles infrastructures : consommation potentielle d'espaces naturels et agricoles, atteinte aux zones humides et augmentation de la fragmentation du territoire	DC	
	1.6. Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques et commerciales	Intégration environnementale des aménagements	Amélioration de la qualité urbaine à travers les documents locaux, maintien et valorisation de la végétation existante et des cours d'eau, protection des espaces naturels et agricoles en entrées et sorties de bourg		2	

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Aménagement commercial	1.1. Répondre aux besoins et attentes des consommateurs de l'Aire Gapençaise			Développement commercial de l'Aire Gapençaise potentiellement au détriment des espaces naturels et agricoles, des zones humides et de leur fonctionnalité écologique	-3	-0,06
	1.2. Développer de manière préférentielle l'activité commerciale au sein des espaces habités	Réorganisation et rééquilibrage du développement commercial (mixité fonctionnelle)	Développement des activités commerciales au sein des espaces habités : limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles et de la fragmentation		2,33	
	1.4. Organiser le développement des espaces commerciaux (centres-urbains et zones commerciales)			Création de nouvelles infrastructures : consommation potentielle d'espaces naturels et agricoles, atteinte aux zones humides et augmentation de la fragmentation du territoire	DC	

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.6. Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques et commerciales	Intégration environnementale des aménagements	Amélioration de la qualité urbaine à travers les documents locaux, maintien et valorisation de la végétation existante et des cours d'eau, protection des espaces naturels et agricoles en entrées et sorties de bourg		2	
Chapitre Tourisme et loisirs	1.1 Renforcer le tourisme diffus et les espaces touristiques et de loisirs pour toute l'Aire Gapençaise	Préservation et valorisation des éléments structurants du patrimoine naturel, agricole et forestier	Valorisation des milieux naturels et agricoles participant à l'attractivité du territoire		2	-0,50
	1.2 Renforcer les "communes touristiques et de loisirs"			Renforcement des structures d'hébergement, des aménagements et des activités touristiques sur Gap, les bourgs-centres, les bourgs-relais et au sein des "communes touristiques et de loisirs" :	-3	
	1.3 Compléter la fonction touristique et de loisir exercée par Gap, les bourgs-centres et les bourgs-relais			atteinte potentielle aux milieux naturels et agricoles, à leur fonctionnalité et hausse de la fréquentation sur ces sites	-3	

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	2.1 Affirmer les ambitions de développement pour l'hébergement touristique 2.3 Améliorer la gestion de l'espace	Intégration environnementale des aménagements	Insertion environnementale des hébergements, réhabilitation/reconstruction privilégiée : consommation d'espaces naturels et agricoles et fragmentation limitée		1	
	2.2 Prêter attention aux différentes formes d'hébergement touristique		Capacités d'hébergement diffuses réalisées dans un souci de protection et de mise en valeur des espaces naturels et de la biodiversité	Installation d'hébergement diffus sur le territoire : impact potentiel sur les milieux naturels/agricoles et leur fonctionnalité	-1	
	3.1 Conforter les activités de pleine nature			Développement d'activités de plein air et des équipements associés : atteinte potentielle aux milieux naturels et agricoles, à la fonctionnalité des milieux et aux zones humides	-1	
	3.2 Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, rural et paysager, support du "tourisme 4 saisons"	Intégration environnementale des aménagements	Développement des sites accueillant les activités de pleine nature prenant en compte les milieux naturels et agricoles, la TVB et les zones humides et selon une logique de		2	

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
			valorisation			
	4.1 Renforcer la destination ski des Alpes du Sud, en affichant la diversité des positionnements des domaines skiables de l'Aire Gapençaise 4.2 Conforter les domaines skiables alpins			Développement des activités de neige, de services associés, et création de nouvelles pistes : rupture potentielle de continuités écologiques, hausse de la fréquentation impactant les milieux naturels	-3	
	4.5 Restructurer et requalifier les stations de sports d'hiver	Préservation et valorisation des éléments structurants du patrimoine naturel, agricole et forestier	Définition de limites pour les zones urbaines des stations en lien avec le milieu environnant, mise en valeur des espaces naturels et agricoles et du réseau hydrographique : atteinte aux milieux naturels et agricoles et à leur fonctionnalité limitée		1	
	5.2 Améliorer les conditions d'accès et d'accueil des sites touristiques et de loisirs 5.3 Valoriser les sites et			Réalisation d'équipements structurants facilitant les conditions d'accès aux sites touristiques : atteinte potentielle aux espaces naturels ou	-3	

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	espaces touristiques et de loisirs en améliorant l'accès et les circulations en modes doux			agricoles, aux fonctionnalités écologiques et de manière ponctuelle, aux zones humides		
	4.3 Adapter les installations et les équipements touristiques et de loisirs aux exigences environnementales et paysagères	Intégration environnementale des aménagements	Aménagement de pistes existantes et futures et installation de remontées mécaniques prenant en compte la protection des espaces naturels, agricoles, des zones humides et la fonctionnalité de ces milieux		2	
	4.4 Veiller à une gestion raisonnée de l'eau et à l'intégration environnementale et paysagère des réserves collinaires		Intégration environnementale des aménagements de réserves collinaires et de leurs abords et des installations de neige de culture : maintien de la biodiversité et des milieux naturels		1	
Chapitre Ressource - volet Énergie*	1.2 Rechercher le développement des énergies renouvelables	Préservation et valorisation des éléments structurants du patrimoine naturel,	Projets de centrales solaires conditionnés à un respect de la qualité écologique, agricole et paysagère des sites		3	2,33

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.3 Réduire la consommation de l'énergie générée par l'éclairage public	agricole et forestier	Limitation des points lumineux et puissances installées : diminution de la gêne pour de nombreuses espèces		1	
	1.4 Préserver les espaces boisés et agricoles afin de maintenir et développer le potentiel des filières courtes peu consommatrices en énergie		Maintien des espaces boisés et agricoles		3	
Chapitre Ressource – volet Eau*	1.1 Préserver les ressources en eau stratégiques dont la qualité est à protéger dans le SCoT	Préservation et valorisation des éléments structurants du patrimoine naturel	Protection des nappes d'eau souterraines stratégiques, cartographie et préservation de l'urbanisation : milieux naturels associés préservés		3	
	1.2 Protéger les périmètres de captage de toute atteinte par l'urbanisation et la pollution		Evolution de la production en eau potable réalisée en lien avec la protection des ZH		3	
	1.3 Favoriser la gestion quantitative des ressources					

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	2.1 Prévenir la pollution des sols et des sous-sols par les eaux usées et limiter les risques sanitaires générés		Implantation de l'urbanisation nouvelle privilégiée dans des secteurs déjà desservis par l'assainissement collectif et tenant compte des capacités des milieux récepteurs : milieux naturels préservés		3	
	2.2 Gérer les eaux pluviales en favorisant la filtration des polluants voire la dépollution des eaux de ruissellement		Prise en compte de la capacité de réception des milieux naturels, développement de technologies propres, rétention à la source des pollutions favorisée : limitation des pollutions des milieux		3	
Chapitre Ressource – volet Ressource minérales*	2. Promouvoir une gestion durable et de proximité de la ressource minérale		Interdiction d'implantation et/ou d'extension de carrières au sein des milieux agricoles et naturelles les plus remarquables	Possibilité d'implantations nouvelles au niveau de la nature ordinaire	0	
Chapitre Ressource –volet Forêt*	4. Valoriser la multifonctionnalité de la forêt		Préservation des milieux forestiers en cohérence avec les milieux agricoles	Amélioration de l'accessibilité, de la desserte et développement des modes de déplacement induisant une augmentation de la	2	



MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
				fréquentation des espaces forestiers : pressions potentielles sur les milieux naturels		
Chapitre Aménagement numérique	NC	NC	NC	NC	NC	NC

\* Pour faciliter l'analyse, les différents volets de la partie Ressource ont été séparés. Seuls les volets ayant une incidence significative sur la thématique concernée ont été évalués et présentés dans le présent tableau.

### 2.1.3. Points de vigilance et mesures de réduction, d'atténuation, voire de compensation associées

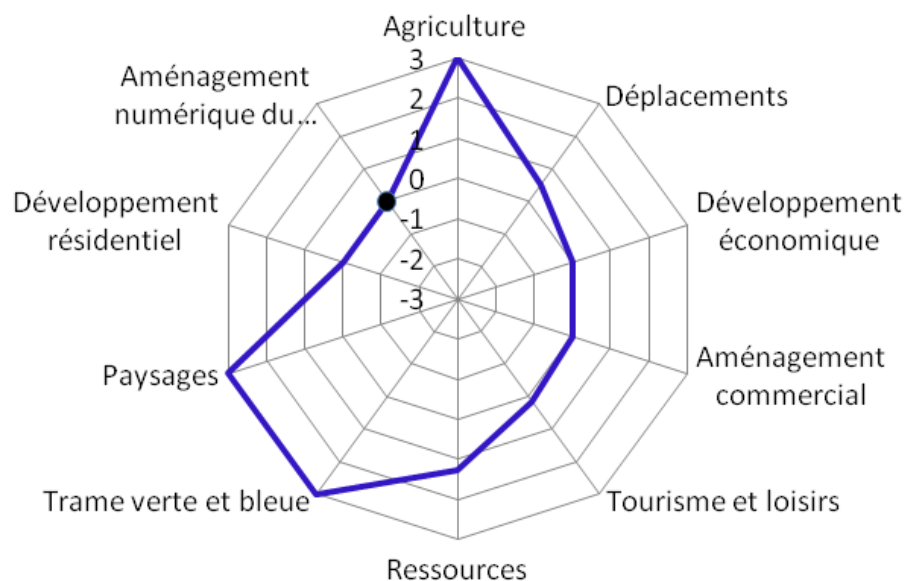
Le SCoT porte la volonté de voir son territoire se développer, en privilégiant largement la densification afin de ne pas entraîner de nouvelles consommations d'espaces. Bien que l'on note une bonne prise en compte générale des besoins de préservation de l'environnement, objectifs affichés dans le projet, des points de vigilance doivent cependant être soulevés. Tout d'abord il faudra veiller à la prise en compte et à la bonne intégration des milieux naturels dans les documents de rangs inférieurs. Ainsi, il sera nécessaire d'identifier les corridors qui sont à préserver à l'échelle du SCoT, et ceux à maintenir ou restaurer à l'échelle communale. Il faudra également définir les activités compatibles avec les milieux pour faciliter l'identification des espaces constituant la Trame verte et bleue (TVB) à l'échelle communale. D'autre part, le SCoT devra clairement préciser que l'ensemble des aménagements prévus (pistes cyclables, espaces logistiques...) prendra en compte les enjeux écologiques du territoire. Afin de développer la multifonctionnalité de la TVB, et ainsi de concilier les différents usages et pratiques existantes ou à venir, le SCoT fera ressortir le lien entre les aménagements (pistes cyclables par exemple) et la TVB.

### 2.1.4. Indicateurs de suivi de l'effet du SCoT sur la thématique

Critère	Indicateur de suivi	Source	Fréquence de suivi
Evolution de la consommation d'espaces naturels et agricoles	Nature des espaces gagnés par l'artificialisation	MAJIC	Tous les 6 ans
Evolution de la fragmentation écologique du territoire	Classement des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme locaux	Analyse des documents d'urbanisme locaux	Tous les 6 ans

## 2.2. Thématique « Paysages »

### 2.2.1. Synthèse de la performance environnementale du SCoT pour cette thématique



- Thématique non concernée par les orientations du chapitre

### 2.2.2. Présentation des impacts positifs et négatifs potentiels

Au vu des résultats de l'analyse des incidences environnementales, le SCoT a une incidence globalement positive au regard de la thématique « paysages ». L'enjeu paysager est en effet bien pris en compte par les orientations portées par l'ensemble des chapitre du DOO.

A noter que la qualité des paysages passe globalement par :

- la qualité des espaces naturels,
- le maintien des surfaces dédiées aux espaces naturels (et par conséquent la limitation des surfaces urbaines)
- la qualité des paysages urbains.

Ainsi, le DOO a mis en place plusieurs grands leviers d'actions pour y parvenir :

- Organisation économe de l'espace limitant l'extension des surfaces urbanisées
- Préservation des structures paysagères
- Identification et préservation des espaces constituant la TVB du territoire,
- Intégration paysagère des projets d'aménagements
- Développement luttant contre l'altération et la banalisation paysagère

Les projets de nature à impacter la composante paysagère, tels que les infrastructures d'hébergements, d'activités de plein air, ou encore les zones d'activités, feront ainsi systématiquement l'objet de mesures d'accompagnement appropriées visant à favoriser leur intégration paysagère. Par ailleurs, bien que présentant une incidence paysagère, la restructuration du réseau de transport portée par le chapitre « Déplacements », et notamment la construction de la rocade, devrait permettre le traitement des interfaces pour une meilleure lisibilité du paysage.

PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Développement résidentiel	1.1 Accueil de 10 530 à 14 190 logements d'ici 2032			L'augmentation du parc de logements entraîne une augmentation des paysages urbains au détriment des paysages naturels ou semi naturels	-3	0
	1.2 Préserver la qualité du cadre de vie	Organisation économe de l'espace limitant l'extension des paysages urbains	Confortation des fronts bâtis et des silhouettes de bourgs : amélioration de la lisibilité paysagère du territoire		1	
	4.1 Urbanisation plus dense 4.2 Dimensionnement cohérent des documents d'urbanisme locaux 4.3 Localisation des capacités foncières maximales		Choix de formes urbaines limitant l'augmentation et la dispersion des paysages urbains		2	
Chapitre Paysages	1.1. Préserver et valoriser les grands ensembles paysagers 1.2. Préserver les éléments et sites remarquables du territoire	Intégration paysagère des projets d'aménagements	Valorisation du patrimoine bâti et naturel remarquable, intégration paysagère des aménagements, des bâtiments d'exploitation et des constructions nouvelles Maintien de l'exploitation forestière et du pastoralisme pour contrer l'enfrichement : composante paysagère préservée		3	3

PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	2.1. Maîtriser l'urbanisation		Confortation et traitement des fronts bâtis et des silhouettes de bourgs : amélioration de la lisibilité paysagère du territoire Amélioration et valorisation des espaces publics et privés, centres villes et bourgs : composante paysagère préservée		3	
	2.2. Valoriser le patrimoine architectural et urbain		Préservation, mise en valeur et prise en compte du patrimoine rural et villageois ordinaire, des monuments historiques, du patrimoine majeur et de leurs abords dans les projets d'aménagement : maintien de la composante paysagère identitaire		3	
	3.1 Maintenir et renforcer les fenêtres visuelles et les points de vue remarquables		Maintien des fenêtres visuelles le long des axes, pérennisation et valorisation des points de vue et panoramas remarquables sur le territoire		3	

PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre TVB	1 - Préserver la biodiversité et la structuration de l'Aire Gapençaise par la trame verte et bleue	Identification et préservation des espaces constituant la TVB du territoire	Amélioration de la qualité et maintien de la diversité des paysages		DC	3
	2 - Protéger les réservoirs de biodiversité en tant que richesses naturelles pour le long terme		Protection des réservoirs de biodiversité : préservation de tout ou partie des sites paysagers remarquables		3	
	3 - Préciser et valoriser les corridors écologiques		Préservation des espaces de connexions : préservation d'éléments paysagers tels que les trames arborées		3	
	4 - Préciser et valoriser la trame bleue et les zones humides		Préservation des masses d'eau, des zones humides et d'une zone tampon autour des cours d'eau : préservation des paysages liés aux milieux aquatiques		3	

PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Agriculture	1.1 Valoriser le capital agricole de l'Aire Gapençaise	Préservation des structures paysagères des milieux naturels, agricoles et forestiers	Remise en culture de certaines terres délaissées, intégration paysagère des activités agricoles (traitement et réhabilitation des bâtiments agricoles, préservation des maillages de haies) : préservation de la qualité paysagère du territoire		3	3
	2. Préserver les conditions d'exploitation des activités agricoles		Préservation et valorisation des éléments du patrimoine agricole		3	
Chapitre Déplacements	1.1. Améliorer les grandes liaisons routières	Intégration paysagère des projets d'aménagements	Requalification paysagère des liaisons routières vers les principaux sites touristiques, aménagement de déviations de la traversée des bourgs et villages pour les poids lourds : amélioration de la perception visuelle de ces sites		1	0,5
	1.5. Aménager le pôle d'échanges et le quartier de la gare de Gap, Veynes et		Aménagement du pôle d'échange et des quartiers de gare : amélioration de la lisibilité		1	

PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	Chorges		du paysage urbain			
	1.7 Aménager un réseau d'itinéraires cyclables et cyclo-touristiques à l'échelle de l'Aire Gapençaise		La création des vélo-routes doit permettre une requalification paysagère		1	
	3.1 Réaliser la rocade de Gap et renforcer le maillage viaire interne à la commune 3.2 Accompagner la rocade de Gap par une politique volontariste de développement des transports collectifs, de gestion du stationnement et d'aménagements en faveur des modes actifs		La rocade permettra la requalification des interfaces paysagères	La réalisation de la rocade aura un impact visuel	-2	
	1.6 Limiter le transit des poids lourds et préserver les possibilités d'acheminement ferroviaire des marchandises			Les nouveaux espaces logistiques sont de potentiels points noirs paysagers	-1	



PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	4.1 Limiter la dispersion de l'urbanisation et localiser en priorité le développement dans les pôles les mieux équipés et/ou les mieux desservis par les transports collectifs	Choix d'un développement luttant contre l'altération et la banalisation paysagère	Développement urbain en priorité en continuité de l'existant dans certains secteurs préalablement identifiés : maintien d'une hiérarchisation de l'espace et lutte contre la banalisation paysagère		DC	
	4.2 Hors agglomération, interdire l'urbanisation diffuse le long des axes routiers et favoriser le regroupement des accès riverains sur les axes principaux		Mesures de restriction à l'encontre de l'urbanisation le long des axes routiers hors agglomération : préservation des paysages et lutte contre la banalisation paysagère		3	
Chapitre Développement économique	1.1 Conforter l'ensemble des moteurs de l'économie locale et contribuer aux ambitions de développement économique du territoire			Le développement économique de l'Aire Gapençaise va induire une altération du paysage	-3	0
	1.2 Développer de manière préférentielle l'activité économique au sein des espaces habités	Organisation économe de l'espace limitant l'extension des paysages urbains	Développement des activités économiques au sein du bâti existant : impact paysager limité		1	

PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.4 Organiser le développement des espaces économiques dédiés (Zones d'Activités Économiques)			Le développement des zones économiques va induire une altération du paysage	DC	
	1.6. Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques	Intégration paysagère des projets d'aménagements	Prise en compte des nuisances lumineuses et visuelles liées au fonctionnement des sites, maintien d'espaces tampons paysagers non constructibles le long des routes dans les documents locaux, intégration urbaine et paysagère des sites (maintien de la végétation, essences locales, noues, qualité du bâti ...) : préservation de la qualité paysagère et lutte contre la banalisation de l'urbanisation		2	
Chapitre Aménagement commercial	1.1 Répondre aux besoins et attentes des consommateurs de l'Aire Gapençaise			Le développement commercial de l'Aire Gapençaise va induire une altération du paysage	-3	0

PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.4 Organiser le développement des espaces commerciaux (centres-urbains et zones commerciales)			Le développement des zones commerciales va induire une altération du paysage	DC	
	1.2. Développer de manière préférentielle l'activité commerciale au sein des espaces habités	Organisation économe de l'espace limitant l'extension des paysages urbains	Développement des activités commerciales au sein du bâti existant : impact paysager limité		1	
	1.6. Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques et commerciales	Intégration paysagère des projets d'aménagements	Prise en compte des nuisances lumineuses et visuelles, intégration urbaine et paysagère des sites (maintien de la végétation, essences locales, noues...), amélioration de la qualité du bâti : préservation de la qualité paysagère et lutte contre la banalisation de l'urbanisation		2	
	1.7. Améliorer la qualité et fonctionnalité marchande en centres urbains		Prise en compte des nuisances lumineuses, aménagement des sites intégrant des espaces publics de qualité et faisant l'objet de traitements		DC	

PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
			paysagers : préservation de la qualité paysagère et lutte contre la banalisation de l'urbanisation			
Chapitre Tourisme et loisirs	1.2 Renforcer les "communes touristiques et de loisirs"			Renforcement des aménagements au sein des "communes touristiques et de loisirs" : altération potentielle des paysages	-3	
	1.3 Compléter la fonction touristique et de loisirs, exercée par Gap, les bourgs-centres et les bourgs-relais			Renforcement des aménagements et hébergements touristiques sur Gap, les bourgs-centres et les bourgs-relais : altération potentielle des paysages	-3	
	3.1 Conforter les activités de pleine nature			Développement des activités de plein-air et des équipements associés : impact paysager potentiel	-1	
	4.1 Renforcer la destination ski des Alpes du Sud, en affichant la diversité des positionnements des domaines			Développement d'activités de neige, des services associés et création de nouvelles pistes : impact	-3	

PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	skiabiles de l'Aire Gapençaise 4.2 Conforter les domaines skiabiles alpins			paysager potentiel		
	1.1 Renforcer le tourisme diffus et les espaces touristiques et de loisirs pour toute l'Aire Gapençaise	Préservation des structures paysagères	Valorisation des paysages qui renforcent l'attractivité du territoire		3	
	2.1 Affirmer les ambitions de développement pour l'hébergement touristique 2.3 Améliorer la gestion de l'espace	Intégration paysagère des projets d'aménagements	Aménagement d'hébergements respectant les exigences en matière d'insertion paysagère, réhabilitation/reconstruction privilégiée à la consommation de nouveaux espaces : extension des paysages urbains limitée		1	
	2.2 Prêter attention aux différentes formes d'hébergement touristique		Hébergement diffus réalisés dans un souci de mise en valeur du patrimoine architectural et paysager : impact paysager limité	Installation de capacités d'hébergement diffuses sur le territoire : impact paysager potentiel	-1	
	4.3 Adapter les installations et les équipements touristiques et de loisirs aux exigences	Intégration paysagère des projets d'aménagements	Amélioration de l'insertion paysagère des remontées mécaniques et pistes existantes		2	

PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	environnementales et paysagères		et futures, démontage des perches en période estivale dans les endroits les plus fréquentés : impact paysager limité			
	4.5 Restructurer et requalifier les stations de sports d'hiver		Végétalisation des zones de stationnement, intégration paysagère, harmonisation architecturale des nouvelles constructions, définition et qualification des limites urbaines des stations en lien avec le milieu environnant, mise en valeur du patrimoine culturel, naturel et villageois		2	
	3.3 Renforcer le tourisme culturel et cultuel		Mise en valeur du patrimoine bâti majeur et vernaculaire, des paysages, de l'architecture et du patrimoine de l'ensemble des sites touristiques		3	
	3.2 Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, rural et paysager, support du		Préservation de la qualité des massifs, de leurs versants et des plaines, et mise en valeur		2	

PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	"tourisme 4 saisons"		du patrimoine paysager			
	4.4 Veiller à une gestion raisonnée de l'eau et à l'intégration environnementale et paysagère des réserves collinaires		Limitation de l'impact paysager lié à l'aménagement de réserves collinaires et de leurs abords		1	
	5.2 Améliorer les conditions d'accès et d'accueil des sites touristiques et de loisirs 5.3 Valoriser les sites et espaces touristiques et de loisirs en améliorant l'accès et les circulations en modes doux	Intégration paysagère des projets d'aménagements	Intégration paysagère des aménagements légers facilitant l'accès aux pratiques et l'accueil du public, aménagement et valorisation des voies communales et rurales ayant un intérêt touristique et paysager	Réalisation d'équipements structurants pour faciliter les conditions d'accès aux sites touristiques : altération potentielle de la composante paysagère de ces sites	-1	
Chapitre Ressource - volet Énergie*	1.2 Rechercher le développement des énergies renouvelables	Intégration paysagère des projets d'aménagements	Projets de centrales solaires conditionnés à une intégration paysagère : impact paysager limité	Emergence de projet de centrales solaires : impact paysager ponctuel	-1	1,25
	1.4 Préserver les espaces boisés et agricoles afin de maintenir et développer le potentiel des filières courtes	Préservation des structures paysagères	Maintien des espaces boisés et agricoles : impact paysager positif		3	

PAYSAGES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	peu consommatrices en énergie					
Chapitre Ressource – volet Forêt*	4. Valoriser la multifonctionnalité de la forêt		Lutte contre l'avancée de la forêt et la fermeture des paysages		3	
Chapitre Ressource – volet Ressource minérales*	2. Promouvoir une gestion durable et de proximité de la ressource minérale		Interdiction d'implantation et/ou d'extension de carrières au sein des paysages les plus remarquables	Possibilité d'implantations nouvelles sur l'aire gapençaise	0	
Chapitre Aménagement numérique	NC	NC	NC	NC	NC	NC

\* Pour faciliter l'analyse, les différents volets de la partie Ressource ont été séparés. Seuls les volets ayant une incidence significative sur la thématique concernée ont été évalués et présentés dans le présent tableau.



### 2.2.3. Points de vigilance et mesures de réduction, d'atténuation, voire de compensation associées

Les grands objectifs du SCoT en matière de paysage s'organisent autour de la valorisation des sites et espaces à forte valeur paysagère, de la requalification des espaces bâtis et de la valorisation de l'identité villageoise, et la mise en valeur les itinéraires de découverte du territoire.

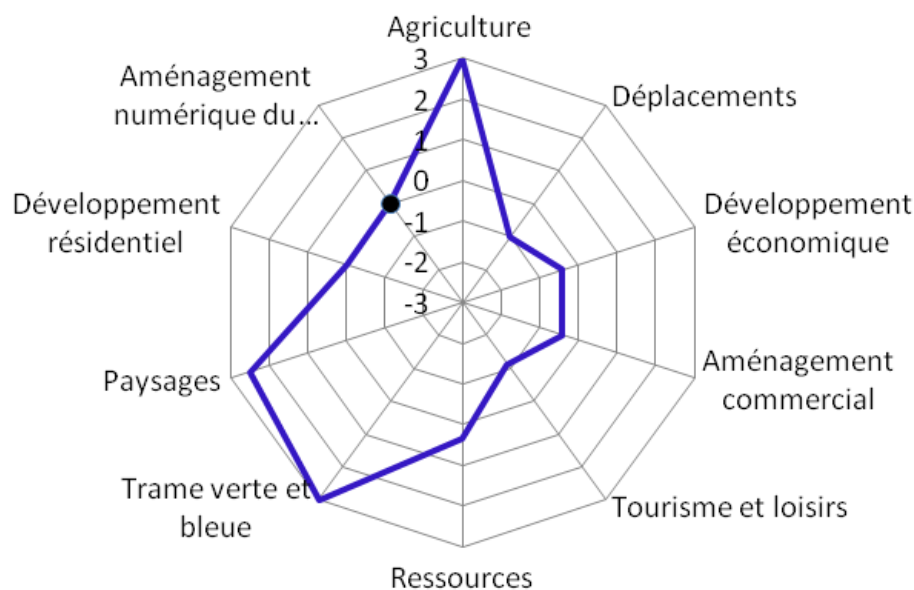
Des points de vigilance sont néanmoins à apporter pour assurer une bonne intégration paysagère de l'ensemble des projets portés par le SCoT. Les aménagements prévus pour les activités touristiques, et la fréquentation induite, sont plus particulièrement susceptibles d'engendrer un certain nombre de nuisances, que ce soit au niveau de la ressource en eau, des déchets... mais également sur l'altération des paysages. Il sera nécessaire, notamment, de veiller à ce que « l'aménagement de sites touristiques légers » se fasse de façon intégrée. Il faudra également maîtriser l'accroissement de l'affluence induite, en améliorant l'accès aux plans d'eau.

### 2.2.4. Indicateurs de suivi de l'effet du SCoT sur la thématique

Critère	Indicateur de suivi	Source	Fréquence de suivi
Evolution de la prise en compte de la composante paysagère sur le territoire	Classement des coupures vertes et des sites remarquables dans les documents d'urbanisme locaux	Analyse des documents d'urbanisme locaux	Tous les 6 ans

## 2.3. Thématique « Ressource espace »

### 2.3.1. Synthèse de la performance environnementale du SCoT pour cette thématique



● Thématique non concernée par les orientations du chapitre

### 2.3.2. Présentation des impacts positifs et négatifs potentiels

Au vu des résultats de l'analyse des incidences environnementales exposés ci-dessus, le SCoT a globalement une incidence positive, bien que limitée, au regard de la thématique « Ressource espace ».

La gestion économe de la ressource espace constitue l'un des engagements majeurs portés par la loi Grenelle. Dans ce cadre le SCoT porte un projet ambitieux s'appuyant sur trois principaux leviers d'action :

- Urbanisation économe de l'espace (densification, requalification, réhabilitation, formes urbaines...)
- Préservation des milieux naturels, agricoles et forestiers et des éléments structurants du paysage
- Définition de zonages réglementant la constructibilité de ces espaces dans les documents locaux

Les chapitres « Paysages », « TVB », « agriculture » et « ressources » présentent les incidences positives les plus fortes. En effet, ces chapitres portent des orientations visant à la préservation de la ressource foncière dans son ensemble (milieux naturels, continuités écologiques, espaces agricoles).

Les chapitres « Déplacements » et « Tourisme et loisirs » sont quant à eux beaucoup plus impactants au regard de cette thématique, du fait de l'emprise foncière des projets qu'ils portent. Ainsi, la création de parkings, d'espaces logistiques, de nouvelles voies, de pistes de ski, généreront une consommation d'espace importante.

RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Développement résidentiel	1.1 Accueil de 10 530 à 14 190 logements d'ici 2032			Augmentation du parc de logements : consommation d'espace	-3	0
	1.2 Préserver la qualité du cadre de vie	Organisation économe de l'espace (densification, formes urbaines...)	Urbanisation de façon prioritaire dans les enveloppes urbanisées existantes : mitage stoppé, consommation foncière limitée		1	
	2.5 Habitat durable et innovant		Conception de formes d'habitat économes en espace		1	
	4.1 Urbanisation plus dense 4.2 Dimensionnement cohérent des documents d'urbanisme locaux 4.3 Localisation des capacités foncières maximales		Urbanisation économe en espace : augmentation de la densité des villages, bourgs et villes, renouvellement urbain		1	
Chapitre Paysages	1.1. Préserver et valoriser les grands ensembles paysagers 1.2. Préserver les éléments et sites remarquables du territoire		Préservation des milieux naturels, agricoles et forestiers et des éléments structurants du paysage	Restriction de la constructibilité au niveau des terres agricoles et des sites remarquables, urbanisation en continuité de l'existant : consommation d'espace limitée	Organisation de la fréquentation touristique et de loisirs par l'aménagement de sites touristiques légers : consommation d'espace sur les sites	2

RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	2.1. Maîtriser l'urbanisation	Organisation économe de l'espace (densification, formes urbaines...)	Urbanisation en continuité avec l'existant (mitage et urbanisation linéaire stoppés) : consommation foncière restreinte		3	
Chapitre TVB	2. Protéger les réservoirs de biodiversité en tant que richesses naturelles pour le long terme	Préservation des milieux naturels, agricoles et forestiers et des éléments structurants du paysage	Les documents d'urbanisme locaux doivent classer les « réservoirs de biodiversité » de la carte de la trame verte et bleue en zonage naturel ou agricole		3	3
	3. Préciser et valoriser les corridors écologiques		Rendre inconstructibles les espaces de connexions ainsi délimités		3	
Chapitre Agriculture	1. Valoriser le capital agricole de l'Aire Gapençaise	Définition de zonages réglementant la constructibilité des milieux naturels, agricoles et forestiers dans les documents locaux	Préservation des terres jouant un rôle direct ou indirect dans l'activité agricole (classement en zone A) le cas échéant application de principes d'urbanisation économe en espace		3	3

RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Déplacements	1.1. Améliorer les grandes liaisons routières			Prolongement de l'A51 notamment entraînant une consommation d'espace supplémentaire	-2	- 1
	1.6 Limiter le transit des poids lourds et préserver les possibilités d'acheminement ferroviaire des marchandises			Construction d'espaces logistiques : consommation d'espace	-2	
	1.7 Aménager un réseau d'itinéraires cyclables et cyclo-touristiques à l'échelle de l'Aire Gapençaise			Réalisation de la vélo-route de la Durance : consommation d'espace	-1	
	2.2 Créer une offre de transports collectifs attractive pour les déplacements quotidiens liés à Gap 2.3 Améliorer la desserte en transports collectifs des bourgs -relais, centres 2.4 Préserver la possibilité de créer des dessertes ferroviaires			Création de parkings relais : consommation d'espace	-1	

RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	2.6 Développer des services de transport à la demande et faciliter le covoiturage pour offrir des alternatives à la voiture pour l'ensemble des communes de l'Aire Gapençaise			Création d'aires de stationnement : consommation d'espace	-2	
	3.1 Réaliser la rocade de Gap et renforcer le maillage viaire interne à la commune 3.2 Accompagner la rocade de Gap par une politique volontariste de développement des transports collectifs, de gestion du stationnement et d'aménagements en faveur des modes actifs			Création de la rocade, de sept parkings relais et de parkings de proximité en centre-ville notamment : consommation d'espace	-2	
	4.1 Limiter la dispersion de l'urbanisation et localiser en priorité le développement dans les pôles les mieux équipés et/ou les mieux desservis par les transports	Organisation économe de l'espace (densification, formes urbaines...)	Urbanisation économe en espace		DC	

RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	collectifs					
	4.2 Hors agglomération, interdire l'urbanisation diffuse le long des axes routiers et favoriser le regroupement des accès riverains sur les axes principaux		Restriction de l'urbanisation linéaire le long des voies, très consommatrice d'espace		3	
Chapitre Développement Économique	1.1 Conforter l'ensemble des moteurs de l'économie locale et contribuer aux ambitions de développement économique du territoire			Développement économique de l'Aire Gapençaise : consommation d'espace	-3	- 0,4
	1.2 Développer de manière préférentielle l'activité économique au sein des espaces habités	Organisation économe de l'espace (densification, formes urbaines...)	Développement des zones économiques au contact du bâti existant : limitation du phénomène de mitage		1	

RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.4 Organiser le développement des espaces économiques dédiés (Zones d'Activités Économiques)		Une taille maximale de surface de vente par établissement sera autorisée pour les projets futurs	Développement des zones économiques : consommation d'espace potentiellement importante	-2	
	1.5. Optimiser l'occupation et la densité des espaces économiques existants et en devenir		Densification privilégiée par un impact foncier limité des espaces de stationnements (ratio), par des réhabilitations, des reconversions de friches économiques et de locaux, par des créations en hauteur ou profondeur plutôt que le long des axes de desserte : économie foncière		1	
	1.6. Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques et commerciales		Utilisation de l'espace adaptée aux besoins et partagée entre les différents usagers		1	



RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Aménagement commercial	1.1 Répondre aux besoins et attentes des consommateurs de l'Aire Gapençaise			Développement commercial de l'Aire Gapençaise : consommation d'espace	-3	- 0.4
	1.2. Développer de manière préférentielle l'activité commerciale au sein des espaces habités	Organisation économe de l'espace (densification, formes urbaines...)	Développement des zones commerciales au contact du bâti existant : limitation du phénomène de mitage		1	
	1.4 Organiser le développement des espaces commerciaux (centres-urbains et zones commerciales)		Une taille maximale de surface de vente par établissement sera autorisée pour les projets futurs	Développement des zones commerciales : consommation d'espace potentiellement importante, notamment par la multiplication des établissements engendrée par la taille maximale	-2	

RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.5. Optimiser l'occupation et la densité des espaces commerciaux existants et en devenir		Densification privilégiée par une emprise foncière limitée des espaces de stationnements (ratio), par des réhabilitations, des reconversions de friches économiques et de locaux, par des créations en hauteur ou profondeur plutôt que le long des axes de desserte : économie foncière		1	
	1.6. Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques et commerciales		Utilisation de l'espace adaptée aux besoins et partagée entre les différents usagers		1	
Chapitre Tourisme et loisirs	1.1 Renforcer le tourisme diffus et les espaces touristiques et de loisirs pour toute l'Aire Gapençaise			Aménagement de sites touristiques susceptibles d'entraîner une augmentation de la consommation d'espace	DC	- 1,11
	1.2 Renforcer les "communes touristiques et de loisirs"			Renforcement des aménagements et hébergements touristiques au	-3	

RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.3 Compléter la fonction touristique et de loisirs exercée par Gap, les bourgs-centres et les bourgs-relais			sein de Gap, des bourgs-centres, des bourgs-relais et des "communes touristiques et de loisirs" susceptibles d'entraîner une augmentation de la consommation d'espace.	-3	
	2.1 Affirmer les ambitions de développement pour l'hébergement touristique 2.3 Améliorer la gestion de l'espace	Organisation économe de l'espace (densification, formes urbaines...)	Aménagement d'hébergements touristiques privilégiant les opérations de réhabilitations, rénovations ou démolitions-reconstructions à la création de nouveaux logements touristiques : maîtrise de la consommation de nouveaux espaces		1	
	2.2 Prêter attention aux différentes formes d'hébergement touristique			Développement diffus des différents types d'hébergements : consommation d'espace par mitage	-3	
	3.1 Conforter les activités de pleine nature			Création d'aménagements et d'équipements structurants :	-1	

RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
				consommation d'espace		
	4.1 Renforcer la destination ski des Alpes du Sud, en affichant la diversité des positionnements des domaines skiables de l'Aire Gapençaise 4.2 Conforter les domaines skiables alpins			Création de nouveaux équipements et de pistes de ski : augmentation de la consommation d'espace	-3	
	4.5 Restructurer et requalifier les stations de sports d'hiver	Organisation économe de l'espace (densification, formes urbaines...)	Réalisation d'aires de stationnement moins consommatrices d'espace		1	
	5.2 Améliorer les conditions d'accès et d'accueil des sites touristiques et de loisirs 5.3 Valoriser les sites et espaces touristiques et de loisirs en améliorant l'accès et les circulations en modes doux			Réalisation d'équipements structurants pour faciliter les conditions d'accès aux sites touristiques : consommation supplémentaire d'espace	-1	

RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	4.3 Adapter les installations et les équipements touristiques et de loisirs aux exigences environnementales et paysagères	Préservation des milieux naturels, agricoles et forestiers et des éléments structurants du paysage	Installations obsolètes démontées et sites remis en état		2	
Chapitre Ressource - volet Énergie*	1.2 Rechercher le développement des énergies renouvelables	Préservation des milieux naturels, agricoles et forestiers et des éléments structurants du paysage	Limitation de la taille des projets de centrales solaires : consommation de foncier restreinte	Projets de centrales solaires : consommation d'espace	-1	0,33
	1.4 Préserver les espaces boisés et agricoles afin de maintenir et développer le potentiel des filières courtes peu consommatrices en énergie		Maintien des espaces boisés et agricoles : consommation de foncier restreinte		3	
Chapitre Ressource - volet Eau*	1.1 Préserver les ressources en eau stratégiques dont la qualité est à protéger dans le SCoT 1.2 Protéger les périmètres de captage de toute atteinte par l'urbanisation et la	Préservation des milieux naturels, agricoles et forestiers et des éléments structurants du paysage et réglementation de la constructibilité de ces	Préservation de l'urbanisation des zones d'alimentation majeures en eau potable : consommation de foncier restreinte		1	

RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	pollution	espaces dans les documents locaux				
	1.3 Favoriser la gestion quantitative des ressources		Ouverture à l'urbanisation soumise à la justification de la capacité d'alimentation en eau potable : consommation d'espace potentiellement restreinte		1	
	2.1 Prévenir la pollution des sols et des sous-sols par les eaux usées et limiter les risques sanitaires générés		Implantation de l'urbanisation nouvelle privilégiée dans les secteurs déjà desservis par l'assainissement collectif : consommation d'espace potentiellement restreinte		1	
	2.2 Gérer les eaux pluviales en favorisant la filtration des polluants voire la dépollution des eaux de ruissellement		Ouverture à l'urbanisation sous condition d'une gestion des eaux pluviales de qualité : consommation d'espace potentiellement restreinte		1	
Chapitre Ressource – volet ressource	2. Promouvoir une gestion durable et de proximité de la ressource minérale			Possibilité d'implantations nouvelles sur l'aire gapençaise	-1	

RESSOURCE ESPACE						
Chapitre du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
minérale*						
Chapitre Aménagement numérique	NC	NC	NC	NC	NC	NC

\* Pour faciliter l'analyse, les différents volets de la partie Ressource ont été séparés, et seuls les volets ayant une incidence significative sur la thématique concernée ont été évalués.

### 2.3.3. Zoom sur les orientations du SCoT et la consommation d'espace

Le SCoT marque un tournant dans le mode d'urbanisation et la consommation d'espace sur le territoire de l'Aire Gapençaise. Il fixe en effet, au travers d'un grand nombre de prescriptions dont la somme donne un caractère fort au document d'orientations et d'objectifs, un développement urbain maîtrisé.

Plusieurs volets du DOO concourent à la limitation de l'étalement urbain et de la consommation d'espace agricole :

- Un **développement équilibré** : des objectifs de croissance par type de pôle, avec des progressions de densification à atteindre
- Une **reconnaissance par défaut des espaces agricoles**, qui facilitent leur protection : les projets d'urbanisation qui consomment des terres agricoles doivent faire l'objet de projet d'ensemble et d'une étude sur le fonctionnement agricole. En outre, la reconquête des espaces agricoles sur certains espaces naturels est favorisée (notamment zones d'alpages)
- Un volet **paysager** qui reprend les éléments de la loi Montagne et préconise le regroupement des constructions dans les centres bourgs ou les hameaux.
- La traduction de la **TVB** pour assurer la préservation des espaces de vie et de circulation des espèces animales et végétales et lutter contre les continuums urbains hors hameaux et centre ville, le mitage des espaces agricoles et naturels.
- Des **espaces économiques dédiés définis à 95 ha**, plus 20 ha pour répondre aux ambitions économiques du territoire et favoriser l'accueil de projets exceptionnels.

Si le développement de l'Aire Gapençaise a nécessité 51 ha/ an les dix dernières années, le projet de SCoT entend, pour une ambition de développement aussi

soutenue voire plus ambitieuse en matière d'habitat, réduire le rythme entre 35 et 45 ha (entre 30 et 40 ha pour l'habitat, moins de 5 ha pour le développement économique dédié).

### 2.3.4. Projection de la consommation d'espace sur l'Aire Gapençaise

Les objectifs de densité moyenne fixés par le SCoT sont les suivants :

	Densités existantes		Propositions dans le projet de SCoT
	Densités moyennes du bâti	Densités moyennes des constructions datant d'après 1980	Densités moyennes des nouvelles constructions (Tendre vers ...)
Villages	de 5 à 38 logts/ha	de 3 à 22 logts/ha	15 logts /ha
Bourgs locaux	de 4 à 10 logts/ha	de 3 à 7 logts/ha	15 logts /ha
Bourgs relais	de 7 à 23 logts/ha	de 5 à 14 logts/ha	15 logts /ha
Bourgs principaux	de 13 à 22 logts/ha	de 9 à 13 logts/ha	20 logts /ha
Ville centre	22 logts/ha	17 logts/ha	25 logts / ha

Pour ce qui concerne les **communes touristiques**, la densité moyenne des constructions récentes observée est fortement liée aux opérations de résidences touristiques. C'est pourquoi, il est proposé une densité moyenne pour les opérations nouvelles hors résidences touristiques de 15 logements/ha et de conserver pour les nouveaux projets de résidences touristiques (c'est-à-dire les résidences secondaires mitoyennes) une densité au moins équivalente à la densité moyenne existante de ce type d'opérations.

Ces données sur la densité moyenne de logements par hectare ont permis de calculer une estimation de la consommation d'espace par communes donnée dans le tableau suivant.



Sur l'ensemble de l'Aire Gapençaise, la consommation d'espace induite par le développement résidentiel est estimée entre 614 ha et 830 ha sur 20 ans, soit une consommation annuelle comprise entre 31 ha/an et 42 ha/an. A ce chiffre s'ajoutent les 75 ha réservés au développement économique : on obtient alors une consommation d'espace totale sur 20 ans comprise entre 689 ha et 905 ha, soit une consommation annuelle s'élevant entre 35 ha et 45 ha. Cette fourchette d'estimation de la consommation d'espace est une estimation haute, car elle ne prend pas en compte - elle ne déduit pas - la part de logement qui sera réalisée en renouvellement urbain.

### 2.3.5. Points de vigilance et mesures de réduction, d'atténuation voire de compensation associées

La problématique liée à la ressource espace est transversale et susceptible d'être impactée par l'ensemble des chapitres. En effet, la majorité des projets d'aménagements, que ce soit dans le cadre du développement économique et commercial (Zones d'Activités), démographique (logements), du tourisme (hébergements, remontées mécaniques), des déplacements (rocade, pistes cyclables)...va inévitablement être consommatrice d'espace. Cet effet sera cependant minimisé par une volonté de rationaliser l'espace, en privilégiant des opérations de densification, de réhabilitation, de rénovation ou de reconversion.

Il est cependant important de relever que les densités de développement résidentiel sont des densités brutes qui ne tiennent pas compte des infrastructures associées au développement de l'habitat (voiries etc.). Il faudra donc être vigilant quant à la réelle consommation d'espace par le développement résidentiel.

### 2.3.6. Indicateurs de suivi de l'effet du SCOT sur la thématique

Critère	Indicateur de suivi	Source	Fréquence de suivi
Evolution des formes urbaines sur le territoire	Consommation foncière utilisée pour le développement résidentiel, densité de l'urbanisation	Analyse des documents d'urbanisme locaux  MAJIC	Tous les 6 ans

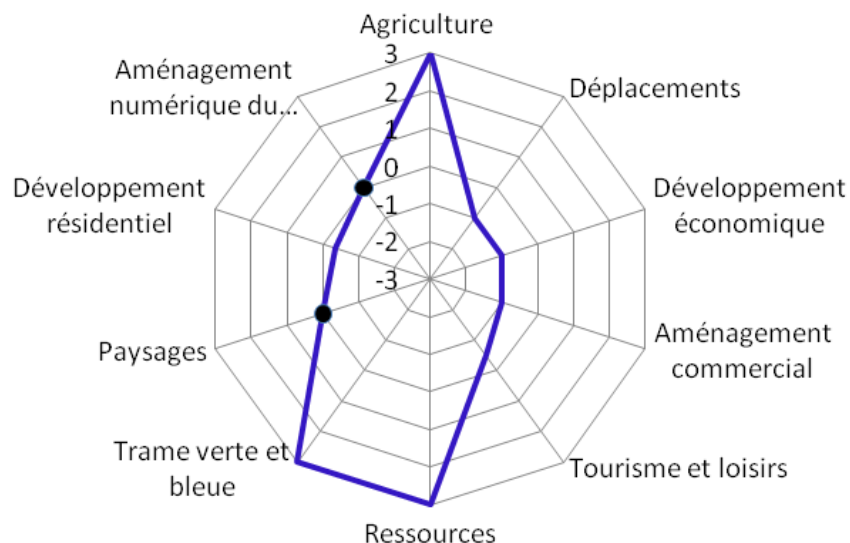
### 2.3.7. Conclusion de l'étude des impacts du SCoT sur la consommation d'espaces naturels et agricoles

Le projet de SCoT, de part ses prescriptions, ses objectifs d'offre en nouveaux logements et de densification de l'habitat, traduit une volonté de limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels et agricoles. Au lieu des 51 ha consommés annuellement sur les dix dernières années, il entend limiter la consommation d'espace sur le territoire à 40 ha/an en moyenne.

**Le SCOT permet donc d'afficher une volonté crédible de préserver de toute consommation excessive ses espaces naturels, agricoles et forestiers.**

## 2.4. Thématique « Ressource en eau et pollution »

### 2.4.1. Synthèse de la performance environnementale du SCoT pour cette thématique



- Thématique non concernée par les orientations du chapitre

### 2.4.2. Présentation des impacts positifs et négatifs potentiels

Au vu des résultats de l'analyse des incidences environnementales exposés ci-dessus, le SCoT a globalement une incidence positive au regard de la thématique « Ressource en eau et pollution ».

La préservation de la ressource en eau, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, est un objectif important pour le territoire du SCoT. Afin de l'atteindre, quatre principaux leviers d'actions ont été mis en œuvre :

- Maîtrise de la consommation de la ressource en eau liée à l'augmentation de la population
- Prise en compte et réduction des pollutions liées aux projets d'aménagements et d'infrastructures
- Réalisation d'une gestion de l'eau potable et de l'assainissement efficace
- Prise en compte du patrimoine naturel

Ceci en particulier grâce aux orientations des chapitres « TVB », « Agriculture » et « Ressources ». Elles prévoient, entre autre, la prise en compte systématique des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable, la récupération des eaux de pluie et l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Les chapitres « Développement économique » et « Aménagement commercial » bien qu'impactant la ressource d'un point de vue quantitatif, font l'objet de mesures d'accompagnement appropriées pour préserver la ressource en eau. Ils prévoient ainsi de prendre en compte, dans la conception des zones économiques, la récupération des eaux de pluie et le traitement des polluants générés par l'activité des sites.

Parallèlement, les chapitres « Développement résidentiel » et « Déplacements » ont des incidences négatives sur cette thématique. Ils prévoient en effet respectivement la construction de nouveaux logements et des travaux d'aménagements (A51, aires de stationnement...), qui vont occasionner des pressions supplémentaires sur la ressource en eau tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Enfin, le chapitre « Tourisme et loisirs » affiche une incidence nulle sur cette thématique. En effet, bien que générant une consommation accrue en eau et un risque supplémentaire de pollution, les orientations prévoyant l'accueil de touristes font l'objet de mesures d'accompagnement visant à une gestion raisonnée et équilibrée de la ressource.

RESSOURCE EN EAU ET POLLUTION						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Développement résidentiel	1.1 Accueil de 10 350 à 14 190 logements d'ici 2032				-3	-0,33
	4.1 Urbanisation plus dense 4.2 Dimensionnement cohérent des documents d'urbanisme locaux 4.3 Localisation des capacités foncières maximales	Développement urbain en cohérence avec l'organisation actuelle des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement	Urbanisation dans des secteurs d'ores et déjà rattachés aux réseaux : maintien des performances des services	Hausse de la consommation d'eau et des rejets d'eaux usées	1	
	3.1 Stratégie partagée 3.2 Développement résidentiel plus équilibré		Développement raisonné et cohérent en adéquation avec l'offre en équipements existant sur la commune ou les communes voisines : maintien des performances des services		1	
Chapitre Paysages	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Chapitre TVB	4 - Préciser et valoriser la trame bleue et les zones humides	Prise en compte et maintien de la qualité du patrimoine naturel	Développement de politiques compatibles avec la trame bleue du SCoT contribuant à la non-dégradation de la qualité des masses d'eau et à l'atteinte du bon état écologique		3	3

RESSOURCE EN EAU ET POLLUTION						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Agriculture	1. Valoriser le capital agricole de l'Aire Gapençaise	Prise en compte et maintien de la qualité du patrimoine naturel	Prise en compte des périmètres de protection de captage pour l'alimentation en eau potable		3	3
Chapitre Déplacements	1.1. Améliorer les grandes liaisons routières			Création d'infrastructures structurantes (A51, espaces logistiques, parkings relais ...) : augmentation du risque de pollution des eaux notamment par ruissellement (ex : hydrocarbures)	-1	-1
	1.6 Limiter le transit des poids lourds et préserver les possibilités d'acheminement ferroviaire des marchandises				-1	
	2.2. Créer une offre de transports collectifs attractive pour les déplacements quotidiens liés à Gap, en priorité sur les axes Veynes-Gap-Chorges et La Saulce-Tallard-Gap-Saint Bonnet en Champsaur 2.3 Améliorer la desserte en transports collectifs des bourgs relais, des bourgs				-1	

RESSOURCE EN EAU ET POLLUTION						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	centres et des communes périurbaines situés autour de Gap 2.4 Préserver la possibilité de créer des dessertes ferroviaires internes à l'Aire Gapençaise et de rouvrir les haltes situées entre Veynes, Gap et Chorges					
	2.6 Développer des services de transport à la demande et faciliter le covoiturage pour offrir des alternatives à la voiture pour l'ensemble des communes de l'Aire Gapençaise				-1	
	3.1 Réaliser la rocade de Gap et renforcer le maillage viaire interne à la commune 3.2 Accompagner la rocade de Gap par une politique volontariste de développement des transports collectifs, de					-1

RESSOURCE EN EAU ET POLLUTION						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	gestion du stationnement et d'aménagements en faveur des modes actifs					
Chapitre Développement économique	1.1 Conforter l'ensemble des moteurs de l'économie locale et contribuer aux ambitions de développement économique du territoire			Le développement économique va induire une consommation accrue d'eau potable et des émissions d'eaux usées	-3	-1
	1.4 Organiser le développement des espaces économiques dédiés (Zones d'Activités Économiques)			Développement des zones économiques : accroissement de la consommation d'eau potable, des émissions d'eaux usées et du risque de pollution par ruissellement	-3	
	1.2 Développer de manière préférentielle l'activité économique au sein des espaces habités	Développement urbain en cohérence avec l'organisation actuelle des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement	Développement des zones économiques au contact du bâti existant facilitant le raccordement aux installations d'alimentation en eau potable et d'assainissement préexistantes : maintien des performances du service		1	

RESSOURCE EN EAU ET POLLUTION						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.6. Améliorer la fonctionnalité et qualité urbaine des zones économiques dédiées	Prise en compte et réduction des pollutions liées aux projets d'aménagements et d'infrastructures	Prise en compte du traitement des polluants générés par l'activité des sites, recours à des systèmes de récupération des eaux de pluies : réduction des risques de pollution de la ressource en eau		1	
Chapitre Aménagement commercial	1.1 Répondre aux besoins et attentes des consommateurs de l'Aire Gapençaise			Le développement commercial va induire une consommation accrue d'eau potable et des émissions d'eaux usées	-3	-1
	1.4 Organiser le développement des espaces commerciaux (centres-urbains et zones commerciales)			Développement des zones commerciales : accroissement de la consommation d'eau potable, des émissions d'eaux usées et du risque de pollution par ruissellement	-3	

RESSOURCE EN EAU ET POLLUTION						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.2. Développer de manière préférentielle l'activité commerciale au sein des espaces habités	Développement urbain en cohérence avec l'organisation actuelle des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement	Développement des zones commerciales au contact du bâti existant facilitant le raccordement aux installations d'alimentation en eau potable et d'assainissement préexistantes : maintien des performances du service		1	
	1.6. Améliorer la fonctionnalité et qualité urbaine des zones commerciales	Prise en compte et réduction des pollutions liées aux projets d'aménagements et d'infrastructures	Prise en compte du traitement des polluants générés par l'activité des sites, recours à des systèmes de récupération des eaux de pluies : réduction des risques de pollution de la ressource en eau		1	
Chapitre Tourisme et loisirs	1.1 Renforcer le tourisme diffus et les espaces touristiques et de loisirs pour toute l'Aire Gapençaise			Hausse de la fréquentation touristique liée à l'attractivité du territoire : accroissement de la consommation d'eau potable et des émissions d'eaux usées	DC	- 0,5
	1.2 Renforcer les "communes touristiques et de			Hausse de la fréquentation touristique liée à l'attractivité	-3	



RESSOURCE EN EAU ET POLLUTION						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	loisirs"			des services et équipements et au développement d'activités sur les "communes touristiques et de loisirs" : accroissement de la consommation d'eau potable et des émissions d'eaux usées		
	1.3 Compléter la fonction touristique et de loisirs exercée par Gap, les bourgs-centres et les bourgs-relais			Hausse de la fréquentation touristique liée à l'attractivité des services et équipements et au développement d'activités sur Gap, les bourgs-centres et les bourgs-relais : accroissement de la consommation d'eau potable et des émissions d'eaux usées	-3	
	2.2 Prêter attention aux différentes formes d'hébergement touristique	Prise en compte et réduction des pollutions liées aux projets d'aménagements et d'infrastructures	Installation d'hébergement réalisée de façon à protéger la ressource, à prévenir la pollution et prenant en compte la gestion des eaux de pluie : gestion qualitative de la ressource	Installation d'hébergement diffus sur le territoire potentiellement impactantes pour la ressource en eau	-1	

RESSOURCE EN EAU ET POLLUTION						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	3.1 Conforter les activités de pleine nature			Le développement d'activités aquatiques est susceptible d'entraîner une pollution de la ressource superficielle.	-1	
	3.2 Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, rural et paysager, support du "tourisme 4 saisons"	Prise en compte et maintien de la qualité du patrimoine naturel	Préservation des cours et plans d'eau situés à proximité des sites de loisirs		3	
	4.4 Veiller à une gestion raisonnée de l'eau et à l'intégration environnementale et paysagère des réserves collinaires	Maitrise de la consommation en eau liée à l'augmentation de la population	Gestion raisonnée de l'eau garantissant l'alimentation en eau potable pour les populations et l'équilibre entre les consommations domestiques et touristiques, création de retenue collinaire conditionnée par la disponibilité de la ressource : gestion quantitative de la ressource		2	
Chapitre Ressource – volet Eau*	1.1 Préserver les ressources en eau stratégiques dont la qualité est à protéger dans le SCoT 1.2 Protéger les périmètres	Prise en compte et maintien de la qualité du patrimoine naturel	Intégration de périmètres de protection des captages et de règles d'usage des sols dans les documents d'urbanisme locaux, classement en zonage naturel		3	3

RESSOURCE EN EAU ET POLLUTION						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	de captage de toute atteinte par l'urbanisation et la pollution		ou agricole interdisant la constructibilité dans les périmètres de captage immédiats ou rapprochés			
	1.3 Favoriser la gestion quantitative des ressources	Développement urbain en cohérence avec l'organisation actuelle des services d'alimentation en eau potable  Maîtrise de la consommation en eau liée à l'augmentation de la population	Ouverture à l'urbanisation soumise à la justification de la capacité d'alimentation en eau potable : maintien des performances du service Economie des ressources privilégiée à la recherche de nouvelles sources : gestion quantitative de la ressource		3	
	2.1 Prévenir la pollution des sols et des sous-sols par les eaux usées et limiter les risques sanitaires générés	Développement urbain en cohérence avec l'organisation actuelle des services d'assainissement  Prise en compte et maintien de la qualité du patrimoine naturel	Ouverture à l'urbanisation soumise à la justification de la capacité d'assainissement des eaux usées : maintien des performances du service Prise en compte de la capacité des milieux récepteurs dans le dimensionnement des projets : gestion qualitative de la		3	

RESSOURCE EN EAU ET POLLUTION						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
			ressource			
	2.2 Gérer les eaux pluviales en favorisant la filtration des polluants voire la dépollution des eaux de ruissellement	Prise en compte et maintien de la qualité du patrimoine naturel  Gestion efficace de l'assainissement	Prise en compte de la capacité des milieux naturels récepteurs Développement de technologies propres, rétention à la source des pollutions favorisées, analyse spécifiques des rejets directs, gestion des eaux pluviales potentiellement affectées par une pollution chronique séparément des eaux pouvant être rejetées ou infiltrées sans traitement		3	
Chapitre Aménagement numérique	NC	NC	NC	NC	NC	NC

\* Pour faciliter l'analyse, les différents volets de la partie Ressource ont été séparés. Seuls les volets ayant une incidence significative sur la thématique concernée ont été évalués et présentés dans le présent tableau.

### 2.4.3. Points de vigilance et mesures de réduction, d'atténuation, voire de compensation associées

Le SCoT, dans son projet prévoit, de nouveaux aménagements et de nouveaux équipements pour permettre, sur son territoire, un accueil de qualité. En particulier, de nouveaux logements doivent voir le jour ; le SCoT veillera alors à renforcer la prise en compte des nuisances et des pollutions dans l'habitat.

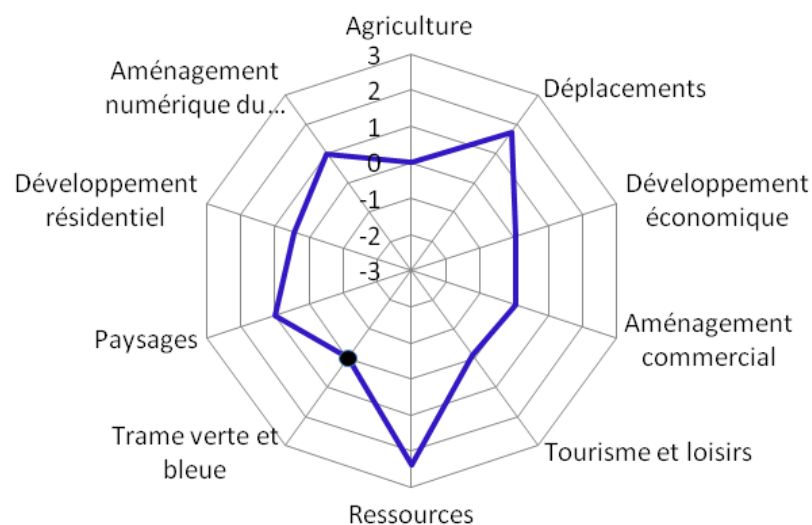
Il est également envisagé que de nouvelles infrastructures de transport, des aires de stationnements soient créées. Il faudra alors préciser que des techniques alternatives seront privilégiées (utilisation de séparateurs d'hydrocarbures par exemple) pour limiter les risques de pollutions des eaux liés à l'augmentation des surfaces imperméabilisées et aux ruissellements associés.

### 2.4.4. Indicateurs de suivi de l'effet du SCoT sur la thématique

Critère	Indicateur de suivi	Source	Fréquence de suivi
Evolution de la qualité des masses d'eau sur le territoire	Qualité des cours d'eau superficiels et des eaux souterraines	Agence de l'eau	Suivant les révisions du SDAGE RM

## 2.5. Thématique « Ressource énergétique »

### 2.5.1. Synthèse de la performance environnementale du SCoT pour cette thématique



- Thématique non concernée par les orientations du chapitre

### 2.5.2. Présentation des impacts positifs et négatifs potentiels

Au vu des résultats de l'analyse des incidences environnementales, le SCoT a globalement une incidence positive notable au regard de la thématique « Ressource énergie ». Ce résultat vient du fait que les deux enjeux de cette thématique sont très bien pris en compte par les orientations portées par l'ensemble des chapitres.

Plusieurs leviers d'action ont été mis en œuvre afin d'économiser la ressource énergétique :

- La promotion des économies d'énergie et l'encouragement à la production d'énergies renouvelables
- Le report modal des véhicules particuliers vers les transports en commun et le développement des modes doux
- Une organisation urbaine économe en déplacements et donc en consommation d'énergie (mixité fonctionnelle, densification, formes urbaines...) minimisant ainsi l'empreinte énergétique du développement de l'Aire Gapençaise
- La prise en compte de la ressource énergétique dans la conception ou l'amélioration des infrastructures du territoire

Cette politique énergétique est particulièrement développée dans le chapitre « Déplacements » qui porte un projet ambitieux de diversification de l'offre de transports et bien sûr dans le chapitre « Energie ».

RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Développement résidentiel	1.1 Accueil de 10 530 à 14 190 logements d'ici 2032			Augmentation du parc de logements : augmentation des besoins énergétiques	-3	0,43
	2.2 Requalification et l'amélioration du bâti existant	Encouragement à la production d'énergies renouvelables	Optimisation de la possibilité de recourir aux énergies renouvelables		1	
		Prise en compte de la ressource énergétique dans la conception ou l'amélioration des aménagements	Réhabilitation et amélioration des performances thermiques et énergétiques du parc de logements datant d'avant 1975 : économie d'énergie liée au secteur résidentiel		1	
	2.5 Habitat durable et innovant			Conception de formes d'habitat économes en énergie : économie d'énergie sur le secteur résidentiel		
	3.1 Stratégie partagée 3.2 Développement résidentiel plus équilibré	Organisations urbaines économes en déplacements (mixité fonctionnelle, densification, formes urbaines...)	Développement de l'offre en commerces, services et équipements sur les communes : diminution des besoins énergétiques liés aux déplacements contraints		1	

RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	4.1 Urbanisation plus dense 4.2 Dimensionnement cohérent des documents d'urbanisme locaux 4.3 Localisation des capacités foncières maximales		Urbanisation en continuité de l'existant : besoins énergétiques liés aux transports limités		1	
Chapitre Paysages	1.1. Préserver et valoriser les grands ensembles paysagers 1.2. Préserver les éléments et sites remarquables du territoire	Création de réseaux de cheminements doux	Accès en modes doux aux rivières favorisé : besoins énergétiques liés au secteur des transports limités		1	1
Chapitre TVB	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Chapitre Agriculture	1. Valoriser le capital agricole de l'Aire Gapençaise	Encouragement à la production d'énergies renouvelables	Autorisation, sous conditions, de projets de centrales solaires : augmentation potentielle de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique		1	0
				Amélioration de l'accessibilité et de la desserte des espaces forestiers via tous les modes de déplacement :	-1	



RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
				fréquentation accrue générant une augmentation de la consommation énergétique des transports		
Chapitre Déplacements	1.4 Améliorer la desserte des principaux sites touristiques par la route			Attractivité des sites accrue : consommation d'énergie liée aux transports en hausse	-1	1,73
	1.2. Renforcer la desserte ferroviaire et autocar vers les gares TGV, les métropoles et les territoires voisins	Pérennisation et amélioration des services de TC et diversification de l'offre de transport sur l'ensemble du territoire	Amélioration et pérennisation des dessertes par transport en commun vers la gare TGV et les grandes villes voisines		3	
	1.3. Améliorer la desserte des principaux sites touristiques par les transports collectifs et par la route		Amélioration des dessertes par transports en commun vers les sites touristiques : diminution de la consommation d'énergie liée au secteur des transports		2	
	1.5. Aménager le pôle d'échanges et le quartier de la gare de Gap, Veynes et Chorges		Création d'un pôle multimodal à Gap facilitant les connexions urbaines aux piétons et cycles		1	
	2.2. Créer une offre de		Amélioration et pérennisation des		3	

RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	<p>transports collectifs attractive pour les déplacements quotidiens liés à Gap, en priorité sur les axes Veynes-Gap-Chorges et La Saulce-Tallard-Gap-Saint Bonnet en Champsaur</p> <p>2.3 Améliorer la desserte en transports collectifs des bourgs relais, des bourgs centres et des communes périurbaines situés autour de Gap</p> <p>2.4 Préserver la possibilité de créer des dessertes ferroviaires internes à l'Aire Gapençaise et de rouvrir les haltes situées entre Veynes, Gap et Chorges</p>		<p>dessertes par TC et création d'une offre de TC attractive permettant de réduire la demande en énergie</p>			
	<p>2.6 Développer des services de transport à la demande et faciliter le covoiturage pour offrir des alternatives à la voiture pour l'ensemble des</p>		<p>Développement du transport à la demande et du covoiturage offrant une alternative à la voiture solo : économie d'énergie sur le secteur des transports</p>		1	

RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	communes de l'Aire Gapençaise					
	2.7 Améliorer la coordination des transports collectifs et l'accès à l'information sur les modes de déplacement alternatifs à la voiture en solo		L'amélioration de la coordination des transports collectifs et leur promotion devrait permettre d'augmenter leur attractivité et donc de faire une économie d'énergie		DC	
	1.6 Limiter le transit des poids lourds et préserver les possibilités d'acheminement ferroviaire des marchandises	Réduction du transport de marchandises par route	Diminution de la consommation d'énergie liée au transport par poids lourds grâce à l'acheminement ferroviaire des marchandises		2	
	1.7 Aménager un réseau d'itinéraires cyclables et cyclo-touristiques à l'échelle de l'Aire Gapençaise	Augmentation de l'offre et de l'attractivité des modes doux	La généralisation de pistes cyclables permet une offre alternative à la voiture et donc une économie d'énergie		1	
	2.5 Faciliter les déplacements piétons et cyclables au sein des villes, des bourgs et des villages				2	
	3.1 Réaliser la rocade de	Pérennisation et	Le développement de TC et des			DC

RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	Gap et renforcer le maillage viaire interne à la commune 3.2 Accompagner la rocade de Gap par une politique volontariste de développement des transports collectifs, de gestion du stationnement et d'aménagements en faveur des modes actifs	amélioration des services de TC et diversification de l'offre de transport sur l'ensemble du territoire	autres modes actifs permet une offre alternative à la voiture solo et donc une économie d'énergie			
	4.1 Limiter la dispersion de l'urbanisation et localiser en priorité le développement dans les pôles les mieux équipés et/ou les mieux desservis par les transports collectifs	Organisations urbaines économes en déplacements (mixité fonctionnelle, densification, formes urbaines...)	Limitation des déplacements contraints : diminution de la consommation énergétique sur le secteur des transports		3	
	4.2 Hors agglomération, interdire l'urbanisation diffuse le long des axes routiers et favoriser le regroupement des accès riverains sur les axes principaux				3	

RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Développement économique	1.1 Conforter l'ensemble des moteurs de l'économie locale et contribuer aux ambitions de développement économique du territoire				-3	0,03
	1.2 Développer de manière préférentielle l'activité économique au sein des espaces habités	Organisations urbaines économes en déplacements (mixité fonctionnelle, densification, formes urbaines...)	Limitation des déplacements contraints : consommation d'énergie liée au secteur des transports limitée	Attractivité du territoire et déplacements vers les zones économiques accrues : consommation énergétique liée au secteur des transports accrue	1	
	1.3 Contribuer à un développement économique mieux équilibré entre les secteurs de l'Aire Gapençaise				1	
	1.4 Organiser le développement des espaces économiques dédiés (Zones d'Activités Economiques)				-3	
	1.6. Améliorer la fonctionnalité et la qualité urbaine des zones économiques dédiées et zones commerciales				1	
	Prise en compte de la ressource énergétique dans la conception ou l'amélioration des aménagements	Optimisation de la localisation et de l'orientation des bâtiments, développement d'énergies propres, emploi de matériaux naturels et locaux, desserte en				

RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
			TC et modes doux améliorée : consommation énergétique restreinte			
Chapitre Aménagement commercial	1.1 Répondre aux besoins et attentes des consommateurs de l'Aire Gapençaise				-3	0,03
	1.2. Développer de manière préférentielle l'activité commerciale au sein des espaces habités	Réorganisation et rééquilibrage du développement commercial (mixité fonctionnelle)	Le développement des activités économiques et commerciales au sein des espaces habités permettra d'éviter les déplacements contraints et limitera la consommation d'énergie liée à ceux-ci	Attractivité du territoire et déplacements vers les zones commerciales accrues : consommation énergétique accrue sur le secteur des transports	1	
	1.3 Contribuer à un développement commercial mieux équilibré entre les territoires de l'Aire Gapençaise				1	
	1.4 Organiser le développement des espaces commerciaux (centres-urbains et zones commerciales)				-3	

RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.6 Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques et commerciales	Prise en compte de la ressource énergétique dans la conception ou l'amélioration des aménagements	Optimisation de la localisation et de l'orientation des bâtiments, développement d'énergies propres, emploi de matériaux naturels et locaux, desserte en TC et modes doux améliorée : consommation énergétique restreinte		1	
		Encouragement à la production d'énergies renouvelables	La production d'énergie propre par des panneaux solaires par exemple sera favorisée Valorisation de l'énergie solaire		1 DC	
	1.7 Améliorer l'attractivité marchande et urbaine des centres urbains	Prise en compte de la ressource énergétique dans la conception ou l'amélioration des aménagements	Incitation à l'usage des TC et des modes doux, aménagements visant à limiter les émissions de GES, utilisation de matériaux économes en énergie, naturels et locaux		DC	
					DC	

RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Tourisme et loisirs	1.2 Renforcer les "communes touristiques et de loisirs"			Hausse de la fréquentation touristique liée à l'attractivité des services et équipements présents sur les "communes touristiques et de loisirs" : augmentation des déplacements entraînant une consommation énergétique accrue	-3	0
	1.3 Compléter la fonction touristique et de loisirs, exercée par Gap, les bourgs-centres et les bourgs-relais			Développement des services et équipements touristiques induisant une attractivité accrue du territoire pour les populations locales et extérieures : accroissement de la consommation énergétique liée aux secteurs des transports et du tertiaire	-3	



RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	2.1 Affirmer les ambitions de développement pour l'hébergement touristique 2.3 Améliorer la gestion de l'espace	Prise en compte de la ressource énergétique dans la conception des nouveaux aménagements	Réhabilitation ou démolition reconstruction et nouveaux hébergements privilégiant les performances énergétiques : diminution de la consommation énergétique du parc de logements Développement par densification : consommation d'énergie liée au secteur des transports minimisée		1	
	2.2 Prêter attention aux différentes formes d'hébergement touristique		Installation de capacités d'hébergement diffuses réalisée de manière à promouvoir le développement des économies d'énergie	Installation de capacités d'hébergement diffuses potentiellement impactantes pour la consommation d'énergie	-1	
	4.1 Renforcer la destination ski des Alpes du Sud, en affichant la diversité du positionnement des domaines skiables de l'Aire Gapençaise 4.2 Conforter les domaines skiables alpins	Pérennisation et amélioration des services de TC et diversification de l'offre de transport par le développement des modes doux	Recours aux véhicules particuliers réduit : consommation énergétique liée au secteur des transports limitée		1	

RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	4.5 Restructurer et requalifier les stations de sports d'hiver				1	
	5.1 Faciliter la desserte des sites touristiques et de loisirs par une localisation réfléchie de l'hébergement touristique				1	
	5.2 Améliorer les conditions d'accès et d'accueil des sites touristiques et de loisirs 5.3 Valoriser les sites et espaces touristiques et de loisirs en améliorant l'accès et les circulations en modes doux				3	
Chapitre Ressources - volet Énergie*	1.1 Favoriser les systèmes mutualisés de production d'énergie et de chaleur décentralisée	Promotion des économies d'énergie et encouragement à la production d'énergies renouvelables	Meilleure efficacité énergétique : économie d'énergie		3	2,4
	1.2 Rechercher le développement des énergies renouvelables		Augmentation de la part des énergies d'origine renouvelable dans l'offre énergétique		3	

RESSOURCE ENERGETIQUE						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.3 Réduire la consommation de l'énergie générée par l'éclairage public		Réduction de la consommation énergétique		1	
	1.4 Préserver les espaces boisés et agricoles afin de maintenir et développer le potentiel des filières courtes peu consommatrices en énergie		Filières courtes favorisées : consommation d'énergie liée au secteur des transports réduite		2	
Chapitre Ressources – volet Forêt*	4. Valoriser la multifonctionnalité de la forêt		Identification des zones dédiées à la filière bois		3	
Chapitre Aménagement numérique	1. Assurer un déploiement des réseaux numériques sur l'ensemble du territoire	Développement de l'économie numérique	Inflexion légère des besoins en déplacements (télétravail, achat et commerce par correspondance ...) : diminution de la consommation énergétique sur le secteur des transports		1	1

\* Pour faciliter l'analyse, les différents volets de la partie Ressource ont été séparés. Seuls les volets ayant une incidence significative sur la thématique concernée ont été évalués et présentés dans le présent tableau.

### 2.5.3. Points de vigilance et mesures de réductions, d'atténuation, voire de compensation associées

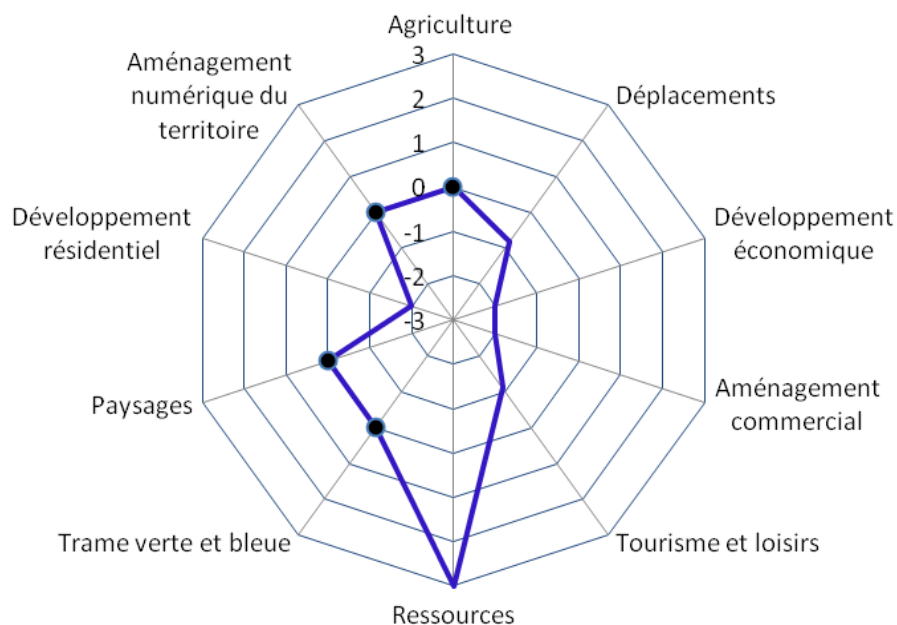
Le SCoT porte la volonté de voir son territoire se développer, tant sur le plan démographique qu'économique et touristique. Cette volonté entraînera nécessairement une consommation accrue d'énergie, en particulier dans les secteurs résidentiels, tertiaires et des transports. Afin de pallier en partie à cette incidence négative, le SCoT prévoit notamment la réalisation d'aménagements et d'infrastructures performantes et économes d'un point de vue énergétique. L'objectif de valorisation du potentiel énergétique renouvelable de l'Aire Gapençaise est noté positivement dans l'analyse des incidences. Il se fera en accord avec les autres ressources ou composantes environnementales (espace, milieux naturels, paysage ...).

### 2.5.4. Mesures et indicateurs de suivi de l'effet du SCoT sur la thématique

Critère	Indicateur de suivi	Source	Fréquence de suivi
Evolution de la consommation énergétique	Estimation de la consommation énergétique sur le territoire et répartition par secteur	Observatoire de l'énergie PACA	Tous les 6 ans

## 2.6. Thématique « Ressource minérale »

### 2.6.1. Synthèse de la performance environnementale du SCoT pour cette thématique



● Thématique non concernée par les orientations du chapitre

### 2.6.2. Présentation des impacts positifs et négatifs potentiels

Au vu des résultats de l'analyse des incidences environnementales exposés ci-dessus, le SCoT a une incidence négative notable au regard de la thématique « Ressource minérale ».

Cette thématique ne concerne qu'un levier d'action possible pour le SCoT : il s'agit d'organiser une gestion économe pour les aménagements de logements et d'infrastructures afin de limiter les besoins de cette ressource.

Ce résultat n'est pas surprenant. En effet le développement de l'Aire Gapençaise, tel qu'il est décrit notamment dans les chapitres « Économie/commerce », « Développement résidentiel », « Tourisme et loisirs » et « Déplacements », va engendrer des besoins accrus en granulats. Ces chapitres prévoient en effet la construction d'un certain nombre d'infrastructures et de logements.

RESSOURCES MINÉRALES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Développement résidentiel	1.1 Accueil de 10 530 à 14 190 logements d'ici 2032			Création de nouveaux logements : besoins en ressources minérales	-3	-2
Chapitre Paysages	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Chapitre TVB	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Chapitre Agriculture	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Chapitre Déplacements	1.1. Améliorer les grandes liaisons routières			Construction de nouveaux équipements (rocade, espaces logistiques, parkings ...) : besoins en ressources minérales	-1	-0,83
	1.5. Aménager le pôle d'échanges et le quartier de la gare de Gap, Veynes et Chorges				-1	
	1.6 Limiter le transit des poids lourds et préserver les possibilités d'acheminement ferroviaire des marchandises				-1	
	3.1 Réaliser la rocade de Gap et renforcer le maillage viaire interne à la commune 3.2 Accompagner la rocade de Gap par une politique				-2	

RESSOURCES MINÉRALES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	volontariste de développement des transports collectifs, de gestion du stationnement et d'aménagements en faveur des modes actifs					
Chapitre Développement Économique	1.4 Organiser le développement des espaces économiques dédiés (Zones d'Activités Économiques)			Développement des zones économiques : besoins en granulats	-3	-2
Chapitre Aménagement commercial	1.4 Organiser le développement des espaces commerciaux (centres-urbains et zones commerciales)			Développement des zones commerciales : besoins en granulats	-3	-2
Chapitre Tourisme et loisirs	2.1 Affirmer les ambitions de développement pour l'hébergement touristique 2.3 Améliorer la gestion de l'espace			Opérations de démolition-reconstruction : besoins en ressources minérales	-1	-0,67
Chapitre Ressource – volet Ressources minérales*	2. Promouvoir une gestion durable et de proximité de la ressource minérale		Maintien de l'accessibilité à la ressource minérale et à un gisement de proximité		3	3

RESSOURCES MINERALES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Aménagement numérique	NC	NC	NC	NC	NC	NC

\* Pour faciliter l'analyse, les différents volets de la partie Ressource ont été séparés. Seuls les volets ayant une incidence significative sur la thématique concernée ont été évalués et présentés dans le présent tableau.

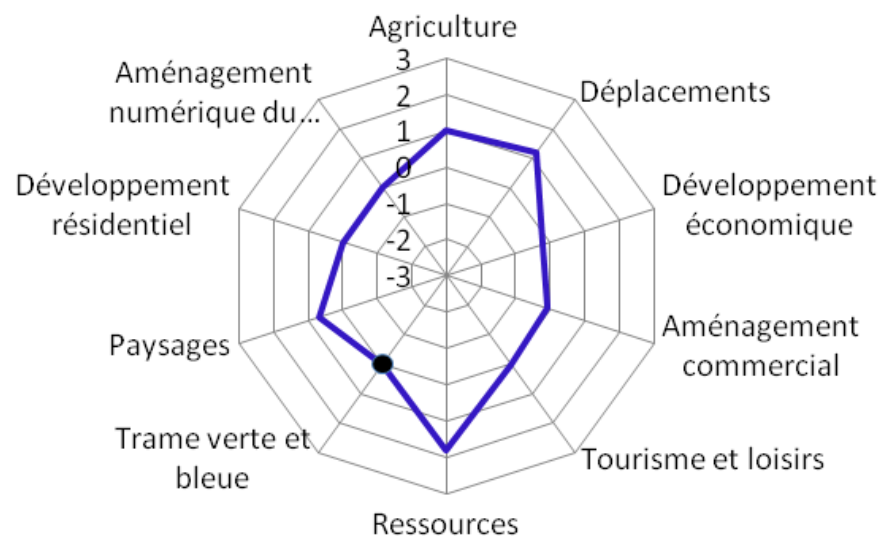


### 2.6.3. Points de vigilance et mesures de réduction, d'atténuation, voire de compensation associées

Les projets mis en avant dans la réalisation du SCoT vont entraîner des besoins plus ou moins importants en granulats. Il faudra donc veiller à ce que ces apports soient raisonnés. Il s'agit également d'utiliser autant que possible des ressources alternatives (matériaux recyclés). Il faudra également veiller à ce que les matériaux soient d'origine locale et si possible acheminés par des moyens de transports à faibles taux d'émission de gaz à effet de serre.

## 2.7. Thématique « Qualité de l'air, émissions de GES et nuisances sonores »

### 2.7.1. Synthèse de la performance environnementale du SCoT pour cette thématique



- Thématique non concernée par les orientations du chapitre

### 2.7.2. Présentation des impacts positifs et négatifs potentiels

Au vu des résultats de l'analyse des incidences environnementales, le SCoT a globalement une incidence positive notable au regard de la thématique «Qualité de l'air, émissions de gaz à effet de serre (GES) et nuisances sonores ».

L'amélioration de la qualité de l'air est un objectif fort du SCoT. Afin de l'atteindre, plusieurs leviers d'action ont été mis en œuvre :

- La promotion des économies d'énergie et l'encouragement à la production d'énergies renouvelables
- La promotion d'organisations urbaines économes en déplacements (mixité fonctionnelle, densification, formes urbaines...)
- La pérennisation et l'amélioration des services de TC
- L'augmentation de l'offre et de l'attractivité des modes doux
- La diversification de l'offre de transport

Ces leviers d'actions sont particulièrement mis en œuvre dans les chapitres « Energie » et « Déplacements » qui ont reçu les notes les plus élevées. Le SCoT prévoit en effet un programme ambitieux de développement des transports collectifs et des modes doux qui devrait permettre de limiter sensiblement le recours aux véhicules particuliers. Les orientations portées par les chapitres « Tourisme et loisirs », « Développement économique », « Aménagement commercial » et « Développement résidentiel » devraient entraîner une augmentation des rejets atmosphériques et des nuisances sonores liés à l'affluence de nouvelles populations sur le territoire. Néanmoins, ces incidences sont pour partie compensées. En effet, les projets d'aménagements, d'infrastructures et de logements portés par ces mêmes chapitres seront réalisés en adéquation avec la politique de densification urbaine voulue par le SCoT. Cette organisation urbaine induit une mixité fonctionnelle et une réduction des distances ce qui permet une limitation des déplacements contraints et donc des rejets atmosphériques. Ce levier d'action a également pour effet la limitation des nuisances sonores.

QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Développement résidentiel	1.1 Accueil de 10 530 à 14 190 logements d'ici 2032				-3	0
	2.2 Requalification et l'amélioration du bâti existant	Prise en compte de la ressource énergétique dans la conception ou l'amélioration des aménagements	Réhabilitation et amélioration des performances thermiques et énergétiques du parc de logements datant d'avant 1975 : diminution des émissions de GES liées au secteur résidentiel		1	
	3.1 Stratégie partagée 3.2 Développement résidentiel plus équilibré	Organisations urbaines économes en déplacements (mixité fonctionnelle, densification, formes urbaines...)	Développement sur les communes de l'offre en commerces, services et équipements: diminution des rejets atmosphériques et nuisances sonores liés aux déplacements contraints	Hausse de la population entraînant une augmentation des rejets atmosphériques et des nuisances sonores	1	
	4.1 Urbanisation plus dense 4.2 Dimensionnement cohérent des documents d'urbanisme locaux 4.3 Localisation des capacités foncières maximales		Urbanisation en continuité de l'existant, densification limitant le recours au véhicules particuliers : rejets atmosphériques et nuisances sonores limités		1	

QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Paysages	1.1. Préserver et valoriser les grands ensembles paysagers 1.2. Préserver les éléments et sites remarquables du territoire	Création de réseaux de cheminements doux	Accès en modes doux aux rivières favorisé : rejets atmosphériques et nuisances sonores limités		1	0,67
Chapitre TVB	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Chapitre Agriculture	1. Valoriser le capital agricole de l'Aire Gapençaise	Encouragement à la production d'énergies renouvelables	Autorisation, sous conditions, de projets de centrales solaires : diminution potentielle des émissions de GES		1	1
Chapitre Déplacements	1.4 Améliorer la desserte des principaux sites touristiques par la route			Attractivité des sites accrue : rejets atmosphériques et nuisances sonores accrus	-1	1,21
	1.2. Renforcer la desserte ferroviaire et autocar vers les gares TGV, les métropoles et les territoires voisins	Pérennisation et amélioration des services de TC et diversification de l'offre de transport sur l'ensemble du territoire	Pérennisation et amélioration des fréquences et dessertes ferroviaires et autocar : diminution des rejets atmosphériques et des nuisances sonores		3	

QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.3 Améliorer la desserte des principaux sites touristiques par les transports collectifs		Amélioration de la desserte par TC des sites touristiques : diminution des rejets atmosphériques et des nuisances sonores		2	
	1.5. Aménager le pôle d'échanges et le quartier de la gare de Gap, Veynes et Chorges		Amélioration des services de TC et des connexions urbaines pour les piétons et les cycles : diminution des rejets atmosphériques et des nuisances sonores		1	

QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	<p>2.2. Créer une offre de transports collectifs attractive pour les déplacements quotidiens liés à Gap, en priorité sur les axes Veynes-Gap-Chorges et La Saulce-Tallard-Gap-Saint Bonnet en Champsaur</p> <p>2.3 Améliorer la desserte en transports collectifs des bourgs relais, des bourgs centres et des communes périurbaines situés autour de Gap</p> <p>2.4 Préserver la possibilité de créer des dessertes ferroviaires internes à l'Aire Gapençaise et de rouvrir les haltes situées entre Veynes, Gap et Chorges</p>		<p>Pérennisation et amélioration des fréquences et dessertes par TC : diminution des rejets atmosphériques et des nuisances sonores</p>		3	
	<p>2.6 Développer des services de transport à la demande et faciliter le covoiturage pour offrir des alternatives à la voiture pour l'ensemble des</p>		<p>Développement du transport à la demande et du covoiturage : diminution des rejets atmosphériques et des nuisances sonores</p>		2	

QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	communes de l'Aire Gapençaise					
	2.7 Améliorer la coordination des transports collectifs et l'accès à l'information sur les modes de déplacement alternatifs à la voiture en solo		Augmentation de l'attractivité des TC : diminution des rejets atmosphériques et des nuisances sonores		DC	
	3.1 Réaliser la rocade de Gap et renforcer le maillage viaire interne à la commune 3.2 Accompagner la rocade de Gap par une politique volontariste de développement des transports collectifs, de gestion du stationnement et d'aménagements en faveur des modes actifs	Réduction du trafic de transit dans les zones urbaines	Pérennisation et amélioration des fréquences et dessertes par TC : limitation des rejets atmosphériques et des nuisances sonores en zone urbaine	Création de parkings en centre-ville et de la rocade : augmentation potentielle des rejets atmosphériques et des nuisances sonores de façon localisée	-1	
	1.6 Limiter le transit des poids lourds et préserver les possibilités d'acheminement ferroviaire des marchandises	Réduction du transport de marchandises par route	Limitation du transit de poids-lourds sur les axes non autoroutiers : diminution des rejets atmosphériques et des nuisances sonores au sein des bourgs et des villes		3	

QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.7 Aménager un réseau d'itinéraires cyclables et cyclo-touristiques à l'échelle de l'Aire Gapençaise	Augmentation de l'offre et de l'attractivité des modes doux	Création de pistes cyclables et cyclo-touristiques à l'échelle de l'Aire Gapençaise : diminution des rejets atmosphériques et des nuisances sonores		1	
	2.5 Faciliter les déplacements piétons et cyclables au sein des villes, des bourgs et des villages		Développement de pistes cyclables et de cheminements piétonniers au sein des villes, des bourgs et des villages : diminution des rejets atmosphériques et des nuisances sonores		1	
	4.1 Limiter la dispersion de l'urbanisation et localiser en priorité le développement dans les pôles les mieux équipés et/ou les mieux desservis par les transports collectifs	Organisations urbaines économes en déplacements (mixité fonctionnelle, densification, formes urbaines...)	Urbanisation et développement en priorité dans les pôles les mieux équipés/desservis par les TC : réduction des trajets pendulaires, rejets atmosphériques et nuisances sonores		3	



QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	4.2 Hors agglomération, interdire l'urbanisation diffuse le long des axes routiers et favoriser le regroupement des accès riverains sur les axes principaux		Urbanisation par densification : diminution des rejets atmosphériques et des nuisances sonores		3	
Chapitre Développement économique	1.1 Conforter l'ensemble des moteurs de l'économie locale et contribuer aux ambitions de développement économique du territoire			Attractivité du territoire et déplacements vers les zones économiques accrues : accroissement des rejets atmosphériques et des nuisances sonores	-3	-0,22
	1.2 Développer de manière préférentielle l'activité économique au sein des espaces habités	Organisations urbaines économes en déplacements (mixité fonctionnelle, densification, formes urbaines...)	Limitation des déplacements contraints : diminution des rejets atmosphériques et des nuisances sonores liés aux transports	Concentration et accroissement, au sein des espaces habités, des nuisances sonores et atmosphériques liés aux activités économiques	1	
	1.3 Contribuer à un développement économique mieux équilibré entre les territoires de l'Aire Gapençaise			Attractivité du territoire et déplacements vers les zones économiques accrues : accroissement des rejets	1	

QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.5 Optimiser l'occupation et la densité des espaces existants et sites en devenir			atmosphériques et des nuisances sonores	1	
	1.4 Organiser le développement des espaces économiques dédiés (Zones d'Activités Economiques)				-3	
	1.6 Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques et commerciales	Prise en compte des nuisances sonores et des rejets atmosphériques dans la conception des aménagements	Optimisation de la localisation et de l'orientation des bâtiments, développement d'énergies propres, emploi de matériaux naturels et locaux, desserte en TC et modes doux : limitation des émissions de GES et de polluants atmosphériques		1	
Chapitre Aménagement commercial	1.1 Répondre aux besoins et attentes des consommateurs de l'Aire Gapençaise			Attractivité du territoire et déplacements vers les zones commerciales accrus : accroissement des rejets atmosphériques et des nuisances sonores	-3	-0,1

QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.2. Développer de manière préférentielle l'activité commerciale au sein des espaces habités	Organisations urbaines économes en déplacements (mixité fonctionnelle, densification, formes urbaines...)	Limitation des déplacements contraints : diminution des émissions de GES, de polluants atmosphériques et des nuisances sonores liées aux transports	Concentration et accroissement, au sein des espaces habités, des nuisances sonores et atmosphériques liés aux activités commerciales	1	
	1.3 Contribuer à un développement commercial mieux équilibré entre les territoires de l'Aire Gapençaise			Attractivité du territoire et déplacements vers les zones commerciales	1	
	1.5 Optimiser l'occupation et la densité des espaces commerciaux existants et sites en devenir	accrus : accroissement des rejets atmosphériques et des nuisances sonores	-3			
	1.4 Organiser le développement des espaces commerciaux (centres-urbains et zones commerciales)					
	1.6 Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques et commerciales	Prise en compte des nuisances sonores et atmosphériques dans la conception des	Optimisation de la localisation et de l'orientation des bâtiments, développement d'énergies propres, emploi de matériaux	1		

QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.7 Améliorer l'attractivité marchande et urbaine des centres urbains	aménagements	naturels et locaux, desserte en TC et modes doux : limitation des rejets atmosphériques		1	
Chapitre Tourisme et loisirs	1.2 Renforcer les "communes touristiques et de loisirs"			Hausse de la fréquentation touristique liée à l'attractivité des services et équipements :	-3	0
	1.3 Compléter la fonction touristique et de loisirs exercés par Gap, les bourgs-centres et les bourgs-relais			augmentation des déplacements induisant des rejets atmosphériques et des nuisances sonores	-3	
	2.1 Affirmer les ambitions de développement pour l'hébergement touristique 2.3 Améliorer la gestion de l'espace	Organisations urbaines économes en déplacements (mixité fonctionnelle, densification, formes urbaines...)	Développement des hébergements (en priorité par densification au sein des espaces déjà urbanisés), des déplacements, des rejets atmosphériques et des nuisances sonores minimisé.		1	
	3.1 Conforter les activités de pleine nature		Aménagement de terrains de loisirs motorisés privilégié sur sites propres : nuisances limitées	Attractivité du territoire accrue par le développement d'activités de plein air et des équipements associés :	-1	

QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
				hausse des rejets atmosphériques et des nuisances sonores		
	4.1 Renforcer la destination ski des Alpes du Sud, en affichant la diversité des positionnements des domaines skiables de l'Aire Gapençaise 4.2 Conforter les domaines skiables alpins	Pérennisation et amélioration des services de TC et diversification de l'offre de transport par le développement des modes doux	Recours aux véhicules particuliers réduit : limitation des émissions de GES, de polluants atmosphériques et des nuisances sonores		1	
	4.5 Restructurer et requalifier les stations de sports d'hiver				1	
	5.1 Faciliter la desserte des sites touristiques et de loisirs par une localisation réfléchie de l'hébergement touristique				2	
	5.2 Améliorer les conditions d'accès et d'accueil des sites touristiques et de loisirs 5.3 Valoriser les sites et espaces touristiques et de loisirs en améliorant l'accès et les circulations en modes doux				2	

QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Ressource - volet Énergie*	1.1 Favoriser les systèmes mutualisés de production d'énergie et de chaleur décentralisée	Promotion des économies d'énergie et encouragement à la production d'énergies renouvelables	Diminution des rejets atmosphériques		3	1,8
	1.2 Rechercher le développement des énergies renouvelables		Augmentation de la part des énergies d'origine renouvelable dans l'offre énergétique : rejets atmosphériques liés à la combustion de matériaux fossiles limités		3	
	1.3 Réduire la consommation de l'énergie générée par l'éclairage public		Besoins énergétiques diminués : rejets atmosphériques liés à la production d'énergie limités		1	
	1.4 Préserver les espaces boisés et agricoles afin de maintenir et développer le potentiel des filières courtes peu consommatrices en énergie		Filières courtes favorisées : rejets atmosphériques limités		3	
Chapitre Ressources – volet Forêt*	4. Valoriser la multifonctionnalité de la forêt			Amélioration de l'accessibilité et de la desserte : augmentation localisée des rejets	-1	

QUALITE DE L'AIR, EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
				atmosphériques et des nuisances sonores		
Chapitre Aménagement numérique	1. Assurer un déploiement des réseaux numériques sur l'ensemble du territoire	Développement de l'économie numérique	Inflexion légère des besoins en déplacements (télétravail, achat et commerce par correspondance ...) : diminution des rejets atmosphériques et des nuisances sonores	Les travaux d'installation des équipements numériques sont susceptibles d'entraîner de façon provisoire et localisée, des nuisances sonores	0	0

\* Pour faciliter l'analyse, les différents volets de la partie Ressource ont été séparés. Seuls les volets ayant une incidence significative sur la thématique concernée ont été évalués et présentés dans le présent tableau.

### 2.7.3. Points de vigilance et mesures de réduction, d'atténuation, voire de compensation associées

Le SCoT porte la volonté de voir son territoire se développer, en privilégiant largement la densification et la mixité fonctionnelle. Cette volonté pourra entraîner, de manière localisée, au niveau des espaces densifiés, une concentration et donc une augmentation des nuisances sonores et des émissions de GES et de polluants.

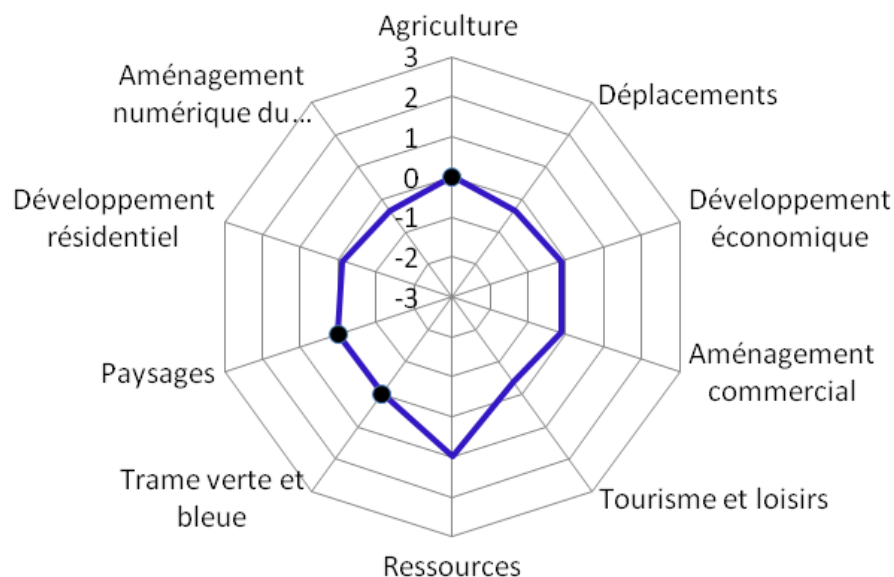
### 2.7.4. Indicateurs de suivi de l'effet du SCoT sur la thématique

Critère	Indicateur de suivi	Source	Fréquence de suivi
Evolution des émissions de GES	Mesure des émissions de GES sur le territoire, déclinées par secteur	Atmo PACA	Tous les 6 ans
Evolution des émissions de polluants atmosphériques	Mesures des émissions des principaux polluants atmosphériques, déclinées par secteur	Atmo PACA	Tous les 6 ans



## 2.8. Thématique « Déchets »

### 2.8.1. Synthèse de la performance environnementale du SCoT pour cette thématique



- Thématique non concernée par les orientations du chapitre

### 2.8.2. Présentation des impacts positifs et négatifs potentiels

Au vu des résultats de l'analyse des incidences environnementales exposés ci-dessus, le SCoT a une incidence négative notable au regard de la thématique « Déchets ».

Un projet de développement urbain entraîne systématiquement un accroissement démographique permanent ou saisonnier responsable d'une augmentation du gisement de déchets ménagers. Le SCoT de l'Aire Gapençaise n'échappe pas à la règle. Par ailleurs, la construction de logements et d'infrastructures, portée par les chapitres « Développement résidentiel », « Déplacements » et « Tourisme et loisirs » va générer une augmentation du gisement des déchets issus du BTP. Néanmoins, le SCoT n'a pas de levier d'action direct sur la limitation des gisements de déchets.

Il prévoit cependant la mise en place de plusieurs leviers d'action indirects permettant de faciliter la gestion des déchets et d'en maintenir les performances :

- Développement en adéquation avec l'offre en équipements existante sur la commune ou les communes voisines
- Urbanisation par densification facilitant le recours aux modes de gestion et infrastructures préexistantes
- Prise en compte de la gestion des déchets dans la conception ou l'amélioration des zones économiques et commerciales

Par ailleurs, les chapitres « Développement économique » et « Aménagement commercial » mettent en évidence, de façon explicite, dans plusieurs de leurs orientations, la prise en compte de la gestion des déchets générés par les activités et leur limitation.

GESTION DES DECHETS						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Développement résidentiel	1.1 Accueil de 10 530 à 14 190 logements d'ici 2032			Création de nouveaux logements : production de déchets issus du BTP Développement démographique : augmentation du gisement de déchets ménagers	-3	-0,11
	3.1 Stratégie partagée 3.2 Développement résidentiel plus équilibré		Performances des services de gestion des déchets maintenues		1	
	4.1 Urbanisation plus dense 4.2 Dimensionnement cohérent des documents d'urbanisme locaux 4.3 Localisation des capacités foncières maximales	Développement urbain en cohérence avec l'organisation actuelle des services de gestion des déchets	Urbanisation à proximité des services et équipements : maintien des performances du service		1	
Chapitre Paysages	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Chapitre TVB	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Chapitre Agriculture	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Chapitre Déplacements	1.1. Améliorer les grandes liaisons routières			Construction de nouveaux équipements (routiers, logistiques ...) : production de	-1	-0,33

GESTION DES DECHETS						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.5. Aménager le pôle d'échanges et le quartier de la gare de Gap, Veynes et Charges			déchets issus du BTP	-1	
	1.6 Limiter le transit des poids lourds et préserver les possibilités d'acheminement ferroviaire des marchandises				-1	
	3.1 Réaliser la rocade de Gap et renforcer le maillage viaire interne à la commune 3.2 Accompagner la rocade de Gap par une politique volontariste de développement des transports collectifs, de gestion du stationnement et d'aménagements en faveur des modes actifs				-1	
	1.2. Renforcer la desserte				Desserte en TC des sites et -1	

GESTION DES DECHETS						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	ferroviaire et autocar vers les gares TGV, les métropoles et les territoires voisins			communes touristiques et de loisirs favorisée : augmentation sporadique du gisement de déchets au niveau des sites		
Chapitre Développement économique	1.4 Organiser le développement des espaces économiques dédiés (Zones d'Activités Economiques)			Développement des zones économiques : production de déchets issus du BTP pendant la phase travaux puis augmentation du gisement de déchets sur ces sites	-3	-0,11
	1.2 Développer de manière préférentielle l'activité économique au sein des espaces habités	Développement urbain en cohérence avec l'organisation actuelle des services de gestion des déchets	Développement des zones économiques au contact du bâti existant : gestion des déchets facilitée par le recours aux modes de gestion et infrastructures préexistantes		1	
	1.5 Optimiser l'occupation et la densité des espaces existants et sites en devenir		Densification et reconversion des espaces existants privilégiés : gestion des déchets facilitée par le recours aux modes de gestion et infrastructures préexistantes		DC	
	1.6 Améliorer la fonctionnalité et qualité	Prise en compte de la gestion des déchets	Limitation de la production de déchets liée aux activités		1	

GESTION DES DECHETS						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	des espaces dédiés aux activités économiques et commerciales	dans la conception ou l'amélioration des aménagements	économiques : augmentation restreinte du gisement			
Chapitre Aménagement commercial	1.4 Organiser le développement des espaces commerciaux (centres-urbains et zones commerciales)			Développement des zones commerciales : production de déchets issus du BTP pendant la phase travaux puis augmentation du gisement de déchets sur ces sites	-3	-0,11
	1.2. Développer de manière préférentielle l'activité commerciale au sein des espaces habités	Développement urbain en cohérence avec l'organisation actuelle des services de gestion des déchets	Développement des zones commerciales au contact du bâti existant : gestion des déchets facilitée par le recours aux modes de gestion et infrastructures préexistantes		1	
	1.5 Optimiser l'occupation et la densité des espaces commerciaux existants et sites en devenir		Densification et reconversion des espaces existants privilégiés : gestion des déchets facilitée par le recours aux modes de gestion et infrastructures préexistantes		DC	
	1.6 Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux	Prise en compte de la gestion des déchets dans la conception ou	Limitation de la production de déchets liée aux activités marchandes : augmentation		1	

GESTION DES DECHETS						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	activités économiques et commerciales	l'amélioration des aménagements	restreinte du gisement		DC	
	1.7 Améliorer l'attractivité marchande et urbaine des centres urbains		Limitation de la production de déchets liée aux activités marchandes : augmentation restreinte du gisement			
Chapitre Tourisme et loisirs	1.2 Renforcer les "communes touristiques et de loisirs"			Développement des services et équipements touristiques : production de déchets issus du BTP en phase travaux ; hausse de la fréquentation donc une augmentation de la production de déchets au niveau des hébergements touristiques ou de façon plus ponctuelle sur les sites les plus fréquentés	-3	-0,4
	1.3 Compléter la fonction touristique et de loisirs, exercée par Gap, les bourgs-centres et les bourgs-relais				-3	
	2.1 Affirmer les ambitions de développement pour l'hébergement touristique 2.3 Améliorer la gestion de l'espace	Développement urbain en cohérence avec l'organisation actuelle des services de gestion des déchets	Développement des hébergements en priorité au sein des espaces déjà urbanisés : recours aux services et équipements de gestion des déchets facilité	2		

GESTION DES DECHETS						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	2.2 Prêter attention aux différentes formes d'hébergement touristique			Augmentation ponctuelle de la production de déchets au niveau des hébergements touristiques diffus et collecte compliquée	-1	
	3.1 Conforter les activités de pleine nature			Hausse de la fréquentation liée au développement des activités touristiques susceptible de générer une augmentation ponctuelle de la quantité de déchets produits	-1	
	3.3 Renforcer le tourisme culturel et cultuel			Attractivité touristique des itinéraires culturels et culturels susceptible d'entraîner une augmentation ponctuelle de la quantité de déchets produits	DC	
Chapitre Ressource – volet Déchets*	6. Favoriser une gestion durable des déchets		Incitation à la réduction de la production des déchets Renforcement du tri des déchets		3	1
Chapitre Ressource – volet Forêt*	4. Valoriser la multifonctionnalité de la forêt			Création de capacités d'accueil au contact de l'espace forestier : augmentation	-1	

GESTION DES DECHETS						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
				sporadique et localisée du gisement de déchets		
Chapitre Aménagement numérique	1. Assurer un déploiement des réseaux numériques sur l'ensemble du territoire			Installation des équipements numériques : augmentation ponctuelle du gisement de déchets issus du BTP	-1	-0,33

\* Pour faciliter l'analyse, les différents volets de la partie Ressource ont été séparés. Seuls les volets ayant une incidence significative sur la thématique concernée ont été évalués et présentés dans le présent tableau.



### 2.8.3. Points de vigilance et mesures de réduction, d'atténuation, voire de compensation associées

Le développement démographique, économique et touristique programmé par le SCoT va entraîner une augmentation du gisement global de déchets sur le territoire. De façon à accompagner cette incidence négative, l'augmentation des équipements de collecte, de tri et de traitement ainsi que les opérations de sensibilisation du public devront être mises en œuvre en parallèle de l'augmentation démographique.

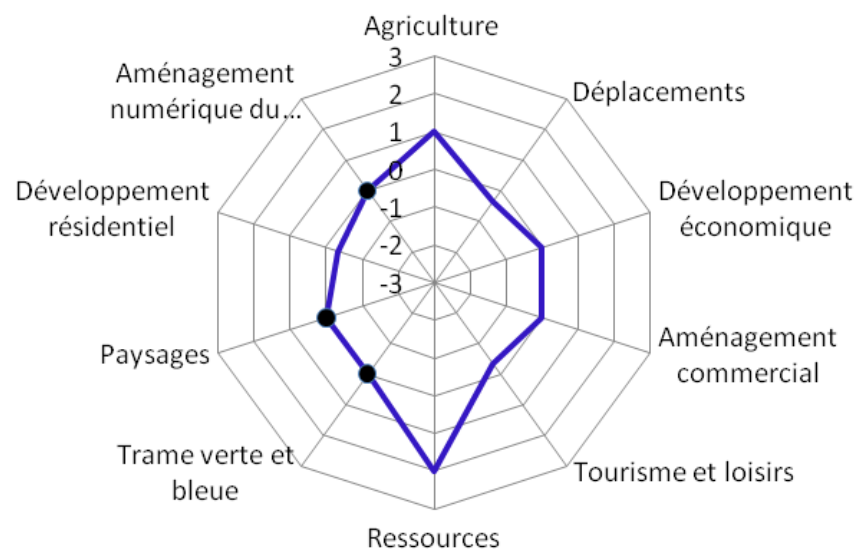
Plus spécifiquement, la construction des 9 600 à 12 400 logements, prévue par le SCoT d'ici 2031, va entraîner la production d'une grande quantité de déchets issus du BTP. Aucune orientation du DOO ne traite de ces déchets. Il sera important de vérifier que les structures actuelles de collecte et de traitement sont en mesure d'absorber les déchets générés.

### 2.8.4. Indicateurs de suivi de l'effet du SCoT sur la thématique

Critère	Indicateur de suivi	Source	Fréquence de suivi
Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) sur le territoire	Production totale de DMA sur l'Aire Gapençaise (en tonnes) et ratio par habitant (en kg / habitant)	Conseil général des Hautes-Alpes	Suivant les révisions du PDPGDND

## 2.9. Thématique « Risques naturels et technologiques »

### 2.9.1. Synthèse de la performance environnementale du SCoT pour cette thématique



● Thématique non concernée par les orientations du chapitre

### 2.9.2. Présentation des impacts positifs et négatifs potentiels

Au vu des résultats de l'analyse des incidences environnementales exposés ci-dessus, le SCoT a globalement une incidence positive au regard de la thématique « Risques naturels et technologiques ».

Afin de limiter l'aggravation des risques, induite par le développement urbain, économique et touristique de l'Aire Gapençaise, le SCoT prévoit la mise en œuvre de plusieurs leviers d'action :

- Urbanisation économe en espace privilégiant le renouvellement urbain, la densification et la mutualisation des équipements à la consommation d'espaces non bâtis et/ou non équipés
- Prise en compte des risques dans les activités et la réalisation de nouveaux aménagements.

Ces leviers visent notamment à limiter l'imperméabilisation des sols qui induit une aggravation du risque inondation. Certains aménagements, portés par les chapitres « Tourisme et loisirs », « Développement résidentiel » et « Déplacements », restent néanmoins impactants de ce point de vue. En effet, la réalisation de nouvelles infrastructures de transport, de parkings, d'hébergements et d'équipements de loisirs entraîne inévitablement une imperméabilisation des sols qui ne fait pas toujours l'objet de mesures d'accompagnement appropriées.

Le chapitre « Déplacements » propose par ailleurs de restreindre le trafic des poids lourds sur les axes autoroutiers, ce qui implique une diminution du risque lié au Transport de Matières Dangereuses.

Enfin le chapitre « Ressource » prévoit la préservation des forêts jouant un rôle de protection contre les risques naturels.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Développement résidentiel	1.1 Accueil de 9 600 à 12 400 logements d'ici 2031				-3	-0,33
	4.1 Urbanisation plus dense 4.2 Dimensionnement cohérent des documents d'urbanisme locaux 4.3 Localisation des capacités foncières maximales	Urbanisation économe en espace (renouvellement urbain, densification)	Réinvestissement du tissu bâti existant privilégié à la consommation des espaces non bâtis et/ou non équipés : imperméabilisation supplémentaire des sols et aggravation du risque inondation limitées	Augmentation de l'imperméabilisation des sols : aggravation du risque inondation	2	
Chapitre Paysages	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Chapitre TVB	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Chapitre Agriculture	1.1 Valoriser le capital agricole de l'Aire Gapençaise 1.2 Carte de vigilance et de localisation des espaces agricoles 1.3 Recommandations	Prise en compte des risques dans le développement et la valorisation de l'activité agricole	Restriction de la constructibilité à usage agricole au regard des risques : aggravation des risques limitée		1	1
Chapitre Déplacements	1.1. Améliorer les grandes liaisons routières			Création d'aires de	-1	-0,33

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
	1.5. Aménager le pôle d'échanges et le quartier de la gare de Gap, Veynes et Chorges			stationnement et de voies nouvelles : imperméabilisation des sols et risque inondation accrus	-1	
	3.1 Réaliser la rocade de Gap et renforcer le maillage viaire interne à la commune 3.2 Accompagner la rocade de Gap par une politique volontariste de développement des transports collectifs, de gestion du stationnement et d'aménagements en faveur des modes actifs				-1	
	1.6 Limiter le transit des poids lourds et préserver les possibilités d'acheminement ferroviaire des marchandises	Réduction du transport de marchandises par route	Limitation du nombre de poids lourds en grand transit sur les axes non autoroutiers : diminution du risque TMD dans les zones les plus peuplées		1	
Chapitre Développement économique	1.2 Développer de manière préférentielle l'activité économique au sein des espaces habités	Urbanisation économe en espace (renouvellement urbain, densification)	Développement des zones économiques au contact du bâti existant : imperméabilisation et aggravation du risque inondation	Développement des zones économiques : imperméabilisation des sols et risque d'inondation	1	0

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
			limitées	accrus		
	1.4 Organiser le développement des espaces économiques dédiés				-3	
	1.5 Optimiser l'occupation et la densité des espaces existants et sites en devenir		Densification et reconversion des espaces existants privilégiés à la consommation de nouveaux espaces, optimisation de la consommation foncière liée aux places de stationnement : imperméabilisation et aggravation du risque inondation limitées		1	
	1.6 Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques et commerciales	Prise en compte des risques dans la conception ou l'amélioration des aménagements	Maintien des surfaces végétalisées : aggravation du risque inondation limitée		1	

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Aménagement commercial	1.2. Développer de manière préférentielle l'activité commerciale au sein des espaces habités	Urbanisation économe en espace (renouvellement urbain, densification)	Développement des zones commerciales au contact du bâti existant : imperméabilisation et aggravation du risque inondation limitées	Développement des zones commerciales : imperméabilisation des sols et risque d'inondation, accrus	1	0
	1.4 Organiser le développement des espaces commerciaux (centres-urbains et zones commerciales)				-3	
	1.5 Optimiser l'occupation et la densité des espaces commerciaux existants et sites en devenir		Densification et reconversion des espaces existants privilégiés à la consommation de nouveaux espaces, optimisation de la consommation foncière liée aux places de stationnement : imperméabilisation et aggravation du risque inondation limitées		1	
	1.6 Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques et commerciales	Prise en compte des risques dans la conception ou l'amélioration des	Maintien des surfaces végétalisées : aggravation du risque inondation limitée		1	

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
		aménagements				
Chapitre Tourisme et loisirs	1.2 Renforcer les "communes touristiques et de loisirs"			Construction de nouveaux équipements touristiques et de loisirs : augmentation des surfaces imperméabilisées et du risque inondation	-3	-0,67
	1.3 Compléter la fonction touristique et de loisirs exercée par Gap, les bourgs-centres et les bourgs-relais				-3	
	2.1 Affirmer les ambitions de développement pour l'hébergement touristique 2.3 Améliorer la gestion de l'espace		Consommation d'espace limitée, opérations de réhabilitations, rénovations ou démolitions-reconstructions privilégiées : imperméabilisation de nouvelles surfaces minimisée		1	
	2.2 Prêter attention aux différentes formes d'hébergement touristique	Prise en compte des risques dans la réalisation des aménagements touristiques	Equipements touristiques et de loisirs aménagés de façon sécurisée vis-à-vis des risques naturels : accroissement des risques limité		1	
Chapitre Ressource – volet Forêt*	4. Valoriser la multifonctionnalité de la forêt		Préservation des forêts jouant un rôle de protection contre les risques naturels : aggravation des risques limitée		3	2

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES						
Chapitres du DOO	Orientations du chapitre	Leviers d'action	Incidences positives	Incidences négatives	Notes intermédiaires	Notes moyennes hiérarchisées
Chapitre Ressource - volet Eau*	1.1 Préserver les ressources en eau stratégiques dont la qualité est à protéger dans le SCOT 1.2 Protéger les périmètres de captage de toute atteinte par l'urbanisation et la pollution	Préservation du cycle de l'eau	Pour les périmètres de captage éloignés, interdiction de tout projet d'aménagement susceptible de réduire la capacité d'infiltration des eaux : pas d'augmentation du risque inondation		1	
Chapitre Aménagement numérique	NC	NC	NC	NC	NC	NC

\* Pour faciliter l'analyse, les différents volets de la partie Ressource ont été séparés. Seuls les volets ayant une incidence significative sur la thématique concernée ont été évalués et présentés dans le présent tableau.



### 2.9.3. Points de vigilance et mesures de réduction, d'atténuation, voire de compensation associées

Le SCoT porte le projet de voir son territoire se développer, tant sur le plan démographique qu'économique et touristique. Cette volonté va nécessairement se traduire par la construction de nouvelles infrastructures. Ainsi, le principal point de vigilance vis-à-vis des orientations portées par le SCoT, concerne l'augmentation des surfaces imperméabilisées synonyme d'aggravation du risque inondation lié au phénomène de ruissellement des eaux pluviales.

De façon à limiter cette incidence négative, les orientations portées par les chapitres « Tourisme et loisirs », « Économie et commerce » et « Habitat » prévoient la prise en compte des risques naturels dans la conception de leurs divers projets d'aménagement et leur sécurisation vis-à-vis de ces mêmes risques. Ainsi, la construction de logements et d'infrastructures en continuité de l'existant, tout comme le recours à des revêtements semi-perméables, permettra de limiter l'imperméabilisation des sols.

Le chapitre « Ressources », dans son orientation 4 « Valoriser la multifonctionnalité de la forêt », prend également en compte la thématique des risques naturels en formulant l'objectif de préservation des forêts qui constituent un rempart efficace contre les risques naturels. Le chapitre prévoit par ailleurs de considérer les zones d'aléa comme non constructibles pour les usages agricoles.

### 2.9.4. Mesures et indicateurs de suivi de l'effet du SCoT sur la thématique

Critère	Indicateur de suivi	Source	Fréquence de suivi
Evolution de la prise en compte fine des risques	Nombre de Plans de Prévention des Risques (PPR) approuvés et prescrits	DDT	Tous les 6 ans

## 3. Analyse des incidences Natura 2000

### 3.1. Introduction

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par le droit de l'Union européenne pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 désignés au titre , soit de la Directive n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, soit de la Directive n°2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (version codifiée).

Dans ce contexte, l'article 13 de la loi « responsabilité environnementale » a renouvelé la rédaction de l'article L.414-4 du code de l'environnement. Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 est son premier texte d'application.

Les dispositions régissant l'évaluation des incidences Natura 2000 sont désormais codifiées aux articles R.414-19 et suivants du code de l'environnement.

Les dispositions de l'article R.414-19 du code de l'environnement stipulent que doivent notamment faire l'objet d'une évaluation d'incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L.414-4 : « les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre du I de l'article L.122-4 du présent code et de l'article L.121-10 du code de l'urbanisme ».

Il ressort de l'application de cet article que le SCoT de l'aire gapençaise doit faire l'objet d'une évaluation d'incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Le contenu du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est précisé à l'article R.414-23 du code de l'environnement. Conformément au principe défini à ce même article, la procédure d'évaluation doit être proportionnée aux « documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installations de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel ».

La procédure instituée au 2ème alinéa du VI de l'article L.414-4 du code de l'environnement est précisée au II de l'article R.414-24 du même code.

Les dispositions de l'article R.414-22 du code de l'environnement précisent que l'évaluation environnementale du SCOT tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 si elle satisfait aux prescriptions de l'article R.414-23 du même code, à savoir :

1°) Une présentation simplifiée du document de planification accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ;

2°) Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification, ou du programme, projet, manifestation ou intervention, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la

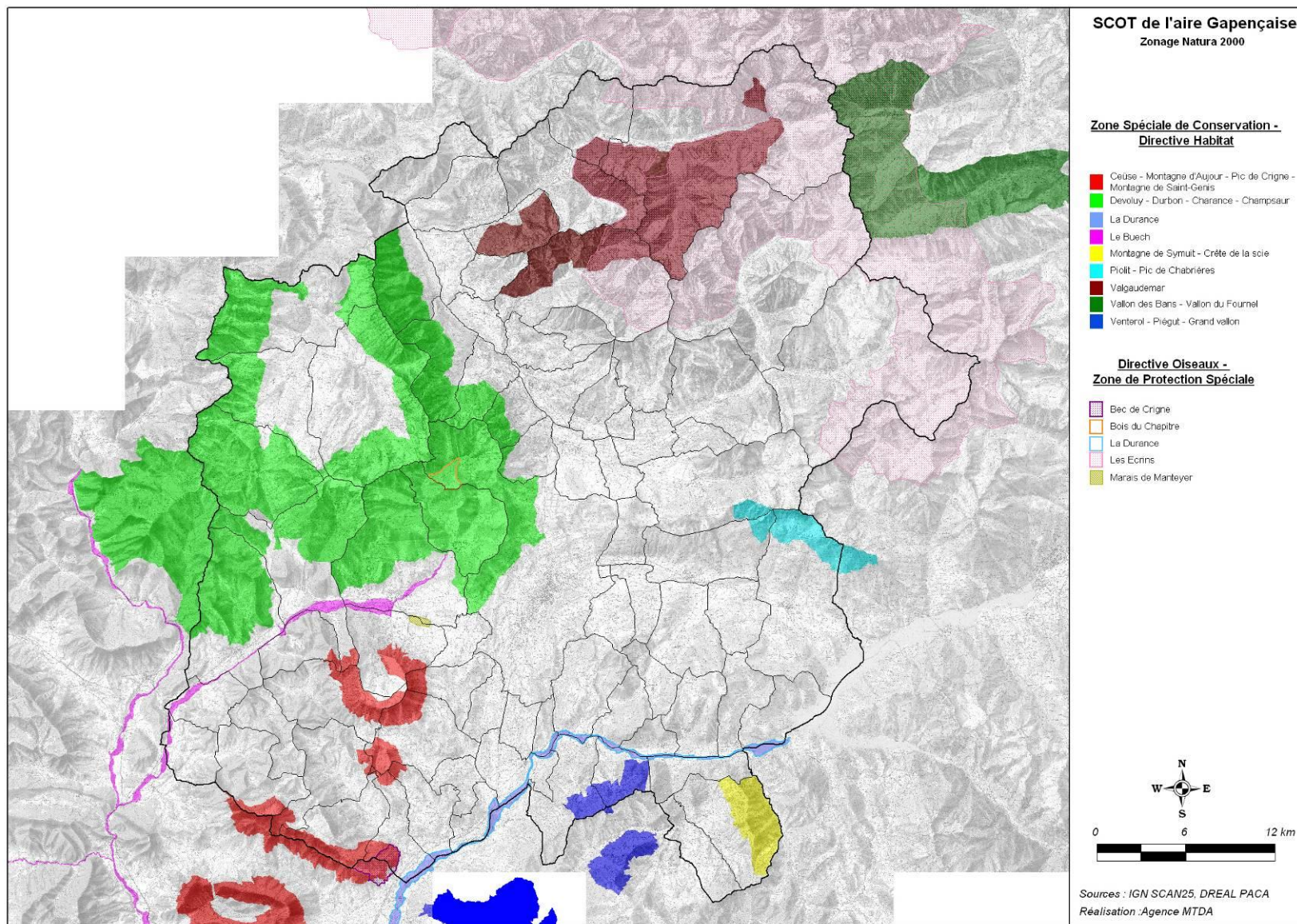
topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques<sup>1</sup> du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

Cet exposé sommaire des incidences du SCOT sur le réseau Natura 2000 est précisément l'objet de ce chapitre. La carte en page suivante rappelle la localisation des différentes zones Natura 2000 inscrites au titre de la directive Habitats et de la directive Oiseaux qui sont en interaction avec le territoire du SCOT de l'aire gapençaise.

---

<sup>1</sup> Les principales sources utilisées pour la rédaction des grandes caractéristiques des sites Natura 2000 sont issues du portail Natura 2000, [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr).

Le réseau Natura 2000 sur l'aire Gapençaise :



## 3.2. Les grandes orientations du SCoT

Par sa situation géographique et son relatif enclavement, l'aire gapençaise a pu se structurer de façon quasi autonome autour d'une ville capitale dont les fonctions et le rayonnement sont depuis longtemps supérieurs à ceux d'une ville moyenne de 40 000 habitants.

Il s'agit d'un territoire bien préservé, qui présente de nombreux atouts. Il est ainsi constitué d'espaces naturels écologiquement riches et d'une biodiversité reconnue, qui s'intègrent dans des paysages de qualité, et bénéficie d'un environnement sain peu soumis aux nuisances.

Le territoire, structuré, correctement desservi, est propice à l'accueil de nouvelles populations, avec des espaces périphériques dynamisés par les mobilités résidentiels, des attraits touristiques, été comme hiver.

C'est dans ce contexte que le SCoT ambitionne, pour les 20 prochaines années, plusieurs projets pour le développement de son territoire.

Les principaux projets portés par le SCoT sont les suivants:

- la richesse de l'environnement à protéger (comme source d'attractivité économique et sociale) ;
- la protection et la valorisation de l'agriculture ;
- l'harmonisation territoriale ;
- la pérennité et la diffusion des activités touristiques ;
- le maintien de la qualité des paysages et du cadre de vie.

## 3.3. Présentation des sites Natura 2000 sur le territoire de l'aire gapençaise

Le territoire de l'aire gapençaise regroupe de nombreux sites naturels remarquables, protégés, qui en font un territoire préservé. Ainsi, 13 sites du réseau Natura 2000 sont présents sur le territoire, dont 5 sites au titre de la Directive Oiseaux, et 8, au titre de la Directive Habitat. Le réseau Natura 2000 représente près de 74 000 ha, soit environ 39 % de la surface du territoire du SCoT.

### 3.3.1. Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Cinq ZPS, désignés au titre de la Directive Oiseaux, sont localisées sur le territoire de l'aire gapençaise. Tous les Documents d'Objectifs (DOCOB) sont en cours, sauf pour le site « Bois du Chapitre » qui n'en dispose pas, et celui du « Bec de Crigne », finalisé, en date de 2007.

Il s'agit des sites suivants:

#### 3.3.1.1. FR9310036 « Les Écrins », désigné par arrêté ministériel du 27/07/2004.

Ce site s'étend sur une superficie de 91 945 ha. Il s'agit d'une zone de haute montagne à dominante cristalline : l'essentiel du territoire est compris dans les étages de végétation du subalpin au nival. Cependant des petites parties forestières, de bocage d'altitude, de prairies de fauche et de lacs et zones humides apportent des éléments de diversité intéressants. Ce site présente donc une grande qualité paysagère, qui est par ailleurs, reconnue par un Parc National. Les espèces présentes sont typiquement montagnardes. On trouve près d'une quarantaine d'espèce d'oiseaux, parmi les quelles, l'Aigle royal, l'Épervier

d'Europe, le Grand-duc d'Europe, le Milan royal ou encore la Pie-grièche écorcheur.

### **3.3.1.2. FR9312003 « La Durance », désigné par arrêté ministériel du 25/04/2006.**

La Durance constitue la seule grande rivière provençale, à régime méditerranéen, dont la biostructure a profondément évolué depuis quelques décennies. Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est certainement l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. La Durance est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire, ce qui en fait un site d'importance majeure au sein du réseau NATURA 2000. Les milieux humides qui la constituent (ripisilves, roselières, berges..) permettent d'accueillir de nombreuses espèces telles que le Héron garde-bœuf, le Butor étoilé, le Martin pêcheur d'Europe... Les milieux agricoles riverains sont aussi des espaces propices et régulièrement fréquentés par des rapaces (Circaète Jean-le-blanc, Aigle de Bonelli...). Près d'une centaine d'espèces d'oiseaux ont permis sa désignation.

### **3.3.1.3. FR9312004 « Bois du Chapitre », désigné par arrêté ministériel du 27/08/2003**

Cette zone de 211 ha correspond à une forêt assez dense, présentant des arbres parfois très vieux (sapins pour la plupart), remarquable par l'abondance des bois morts au sol et sur pied. Cette zone à végétation dense et diversifiée, revêt une importance notable pour l'avifaune d'intérêt communautaire. 92 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont 80 sont nicheuses et 18 sont

inscrites à l'annexe 1 de la directive Oiseaux. Parmi ces espèces d'intérêt communautaire, certaines se reproduisent à proximité et utilisent le site comme zone d'alimentation. On y compte par exemple, l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le Circaète Jean-le-blanc, le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le Grand-duc d'Europe, le Crave à bec rouge (*Pyrhocorax pyrrhocorax*)...

### **3.3.1.4. FR9312020 « Marais de Manteyer », désigné par arrêté ministériel du 06/04/2006**

Le marais de Manteyer, petite zone de 66 ha, se trouve à proximité de l'axe de migration de la vallée de la Durance et du Col Bayard. Il est situé au niveau d'une ancienne transfluence glaciaire et les dépôts morainiques de nature variée, sont localement recouverts d'alluvions torrentielles récentes. Avec près de 50 ha de roselières et de prairies humides, le site constitue l'un des ensembles palustres les plus vastes des Hautes-Alpes. Sa localisation explique la richesse ornithologique du site. Plusieurs espèces vivent ici en limite d'altitude, tandis que de nombreux migrateurs fréquentent les lieux pour se nourrir ou se reposer lors des périodes pré- et post-nuptiales.

168 espèces d'oiseaux ont ainsi été observées sur ce secteur, dont 119 utilisent le site en période de reproduction, soit pour nicher (80 espèces), soit pour s'alimenter uniquement (39 espèces). 32 espèces sont inscrites sur l'annexe 1 de la Directive "Oiseaux", dont 9 espèces nicheuses (avec notamment le Blongios nain, le Busard cendré, la Marouette ponctuée ...). Une trentaine d'autres espèces rares et menacées au niveau européen ou national fréquente le site de façon régulière ou occasionnelle.

### 3.3.1.5. FR9312023 « Bec de Crigne », désigné par arrêté ministériel du 12/04/2006

Le Pic de Crigne constitue l'éperon oriental de la Montagne d'Aujourd et de la Crête des Selles. Ce massif est caractérisé par une falaise de calcaire du Tithonique surplombant les "terres noires" marneuses de l'Oxfordien. Ce site de grande valeur patrimoniale, s'étendant sur 412 ha, comprend trois ensembles d'habitats naturels hébergeant plusieurs espèces d'oiseaux vulnérables :

- les falaises du Pic de Crigne, du Rocher de Chantelle et de l'entrée du vallon de Crigne (Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Aigle royal, ancien site de nidification du Vautour percnoptère ...)
- les forêts de feuillus dominants, (Bondrée apivore, Pic noir, Circaète Jean-le-blanc ...)
- les landes, taillis bas et pelouses sèches, en exposition sud et sud-est, en particulier dans le vallon de Crigne (Alouette lulu, Bruant ortolan, Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Busard cendré, Pipit rousseline ...).

### 3.3.2. Les Zones Spéciales de Conservation

Quatre ZSC désignées au titre de la Directive Habitat, sont localisées sur le territoire de l'aire gapençaise. Les DOCOB de ces sites sont en animation avec contrat.

### 3.3.2.1. FR9302002 « Montagne de Seymuit–Crête de la Scie»

Le site FR9302002 « Montagne de Seymuit–Crête de la Scie », est désigné en ZSC depuis le 13/04/2007, le DOCOB est en animation avec contrat.

Il s'agit d'un petit massif forestier de 1404 ha, composé principalement de forêts mixtes et de résineux, et de landes et broussailles. On y trouve essentiellement des invertébrés (Isabelle de France (*Graellsia isabellae*)) et des végétaux tels que l'Astragale centralpine (*Astragalus centralpinus*).

### 3.3.2.2. FR9301511 « Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur »

Le site localisé sur 35 604 ha, est constitué à 90% par le domaine alpin et à 10% par le domaine méditerranéen. Il s'agit d'un ensemble exceptionnel en contexte calcaire disposant des plus beaux éboulis de France. La position de massif charnière et le foyer endémique en font un site remarquable. Le cortège spécifique faune-flore est remarquable. Les espèces végétales présentant d'ailleurs un très fort intérêt patrimonial. Il s'agit également d'une zone très favorable aux chiroptères (20 espèces recensées à ce jour).

De nombreuses espèces animales et végétales ont été recensées sur ce site ; parmi elles, des espèces qui ont permis la désignation du site : la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), le Loup (*Canis lupus*), et la Serratule à feuilles de chanvre d'eau (*Serratula lycopifolia*). Le DOCOB est validé pour ce site.

### 3.3.2.3. FR9301509 « Piolit-Pic de Chabrières »

Le site « Piolit-Pic de Chabrières » représente une surface de 1599 ha. Le Lapiaz de Chabrières représente un phénomène géomorphologique rare dans le département des Hautes-Alpes avec un plateau de calcaire rose profondément sillonné par des fissures karstiques. Le substrat géologique, très complexe, est dominé par les terres noires, cargneules, dolomies, gypses, calcaires planctoniques, calcaires argileux, bancs marno-calcaires, flysch grésopélique. La géomorphologie complexe du site est, par ailleurs, marquée par les phénomènes d'érosion glaciaire ou l'action du gel et du dégel. La grande variété de situations écologiques, liées aux différences d'exposition et d'altitude, à la variété géologique et à la diversité des pratiques agro-pastorales, engendre une grande variété de formations végétales. Elle se traduit par la présence d'une faune et d'une flore particulièrement remarquables.

### 3.3.2.4. FR 9301506 « Valgaudemar »

Cette ZSC s'étend sur 9974 ha, mais ne concerne qu'une petite partie, au Nord du territoire. C'est un site de haute montagne constitué de sapinières, landes, falaises et alpages. La végétation est caractéristique du massif : les pelouses alpines sur silice sont bien développées, ce qui est peu fréquent sur le massif des Ecrins où les éléments pionniers dominant. On trouve également des prairies de fauche sur silice, une belle cembraie sur silice et ainsi qu'une pinède de Pins à Crochet sur Rhododendron. Le seul habitat prioritaire du site est constitué par les forêts de ravin. Le site comporte de belles populations de chauves-souris. Parmi les espèces végétales présentes, on dénombre le Panicaut des Alpes (*Eryngium alpinum*), la Potentille du Dauphiné (*Potentilla delphinensis*) et le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*). Le DOCOB, pour ce site, a été validé en 2005.

### 3.3.3. Les Sites d'Importance Communautaire (SIC)

Quatre SIC sont localisés sur l'aire du SCOT.

#### 3.3.3.1. FR9301514 « Montagne de Céüse, Montagne d'Aujourd-Pic de Crigne-Montagne de Saint Genis »

Ce site de 7063 ha est constitué par un ensemble d'éboulis, de pelouses, de falaises avec des espèces très rares et endémiques. La zone abrite la seule station française de Benoîte à fruits divers (*Geum heterocarpum*). Il présente également une grande richesse faunistique ; on y trouve plusieurs espèces d'amphibiens, d'invertébrés, dont l'Écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*) et de mammifères. Le DOCOB a été réalisé et date de 2007.

#### 3.3.3.2. FR9301519 « Le Buëch »

Le Buech et ses affluents constituent un réseau de cours d'eau s'étendant sur environ 120 km, qui s'étend sur une superficie de 2 431 ha. Il bénéficie d'un climat supra-méditerranéen, sec et ensoleillé, d'affinité provençale. Les rivières qui le composent ont formé d'importants lits, où se sont développés de multiples habitats liés à l'eau ou aux bordures de cours d'eau.

Concernant la faune, le site présente un intérêt particulier pour diverses espèces de chauves-souris, fréquentant notamment les ripisylves pour s'alimenter et se déplacer (corridor biologique). Diverses espèces patrimoniales de poissons sont



également présentes, ainsi que l'Écrevisse à pattes blanches. Concernant les insectes, notons la présence de l'Azuré de la Sanguisorbe, papillon rarissime observé près des sources du grand Buech. La Loutre d'Europe, autrefois présente, n'a plus été observée depuis de nombreuses années et a donc très probablement disparu. Le DOCOB pour ce site est en cours d'élaboration.

### 3.3.3.3. FR9301589 « La Durance »

D'une surface totale de 15954 ha, le site « La Durance », ne traverse qu'une partie minime du territoire, au Sud de Gap. La Durance présente une imbrication de milieux naturels plus ou moins humides et liés au cours d'eau. La variété des situations écologiques se traduit par une grande diversité d'habitats naturels : végétation basse des bancs graveleux et des dépôts de limons, boisements bas, étendues d'eau libre etc. Le site présente un intérêt particulier puisqu'il concentre, sur un espace réduit, de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire. La Durance assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces, tels que les poissons migrateurs), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Concernant la faune, la Durance présente un intérêt particulier pour la conservation :

- de diverses espèces de chauves-souris,
- de l'Apron du Rhône, poisson fortement menacé de disparition.

Le DOCOB est en cours de réalisation.

### 3.3.3.4. FR 930154506 « Venterol-Piégut-Grand Vallon »

D'une surface totale de 4264 ha, ce site occupe une partie du territoire au Sud. C'est un site de moyenne montagne constitué majoritairement de forêts mixtes mais également de landes, éboulis, pelouses sèches et eaux douces intérieures. L'importance de ce site est liée à la présence de belles hêtraies et hêtraies-sapinières, de matorrals arborescents à Genévrier thurifère. La présence de la vipère d'Orsini est à confirmer. Les seul habitat prioritaire du site est constitué de pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)

Le DOCOB pour ce site a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 04/03/2012.

#### Les sites d'importance communautaire présents en limite du territoire :

### 3.3.3.5. FR9301505 « Vallon des Bans - Vallée du Fournel »

Ce site de 8841 ha longe sur 10km la limite Nord-est du territoire du SCOT. Ce site de haute montagne est composé de pelouse alpine et subalpine, d'éboulis, de forêt de résineux, de landes, de prairies semi-naturelles humides. La qualité du site réside dans la représentativité de la transition des prairies semi-naturelles aux pelouses et éboulis alpins, à ubac et adret marqués, contribuant à une biodiversité (faunistique et floristique) maximale. La station de « chardon bleue » associées aux prairies de fauches les plus remarquables de l'Arc Alpin et les Crêtes rocheuses appartenant aux couloirs écologiques du massif des Ecrins participe à l'importance de ce site. Le DOCOB pour ce site a été approuvé par l'arrêté du 08/11/2007.

### 3.4. Exposé des incidences notables potentielles sur les sites Natura 2000 et les mesures associées – analyse par chapitre

#### 3.4.1. Incidences potentielles du chapitre « Tourisme et loisirs »

##### 3.4.1.1. Les projets du chapitre

Le SCoT a pour objectif de renforcer la diversité des espaces touristiques et de loisirs, d'engager la réhabilitation et la diversification de l'hébergement touristique, d'investir dans le tourisme d'été et d'intersaison, de permettre le développement des activités de sport d'hiver, d'améliorer les conditions d'accès vers les principaux sites touristiques et de loisirs et enfin, de permettre le développement d'Unités Touristiques Nouvelles.

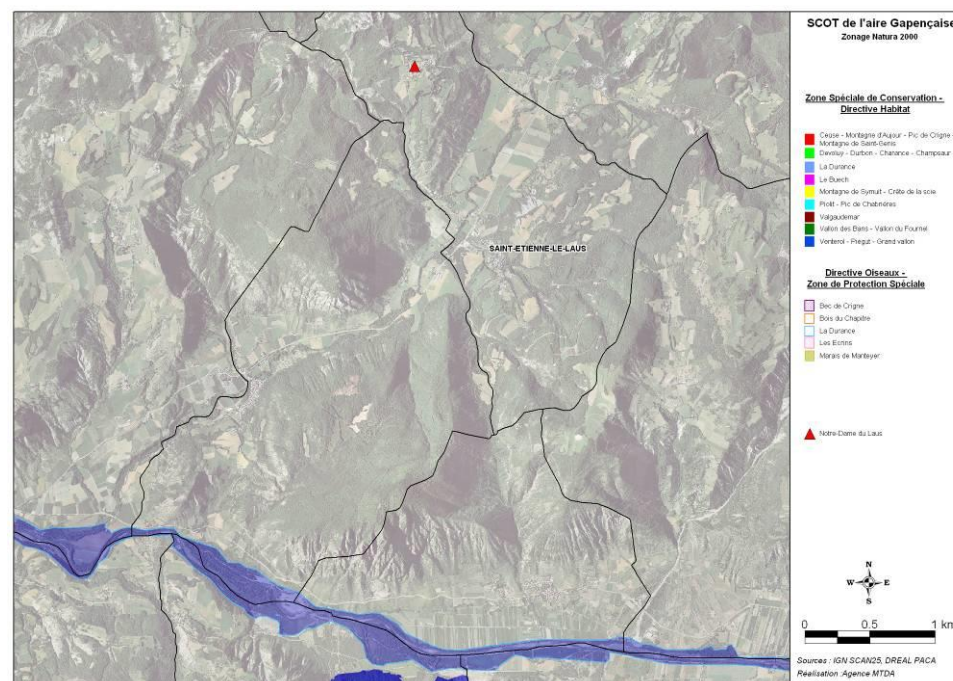
Ainsi le SCOT identifie deux projets d'Unités Touristiques Nouvelles d'importance régionale, dites « UTN de massif » car soumises à autorisation de préfet de massif, l'une à saint Etienne le Laus, l'autre dans le Dévoluy.

##### 3.4.1.2. Incidences prévisibles de la mise en œuvre du SCoT

D'une manière générale, ces différents objectifs auront pour incidences sur les milieux naturels : l'augmentation potentielle de la fréquentation des sites, le risque potentiel de rupture des continuités écologiques, le développement d'infrastructures au détriment de ces espaces naturels et agricoles.

Cependant, au vu des différents objectifs de valorisation et de préservation des milieux agricoles, des paysages, des réservoirs de biodiversité et les contraintes imposées pour le développement d'infrastructures définis par le SCoT, ces incidences seront fortement minimisées. En effet, il est prévu de valoriser les milieux naturels et agricoles qui participent à l'attractivité du territoire, de protéger la biodiversité et les zones humides, de respecter les exigences en matières d'insertion environnementale, de développer les activités de pleine nature sans porter atteintes aux milieux naturels, de sensibiliser le public à cette problématique.

#### Incidences liées au territoire de projet Notre Dame du Laus



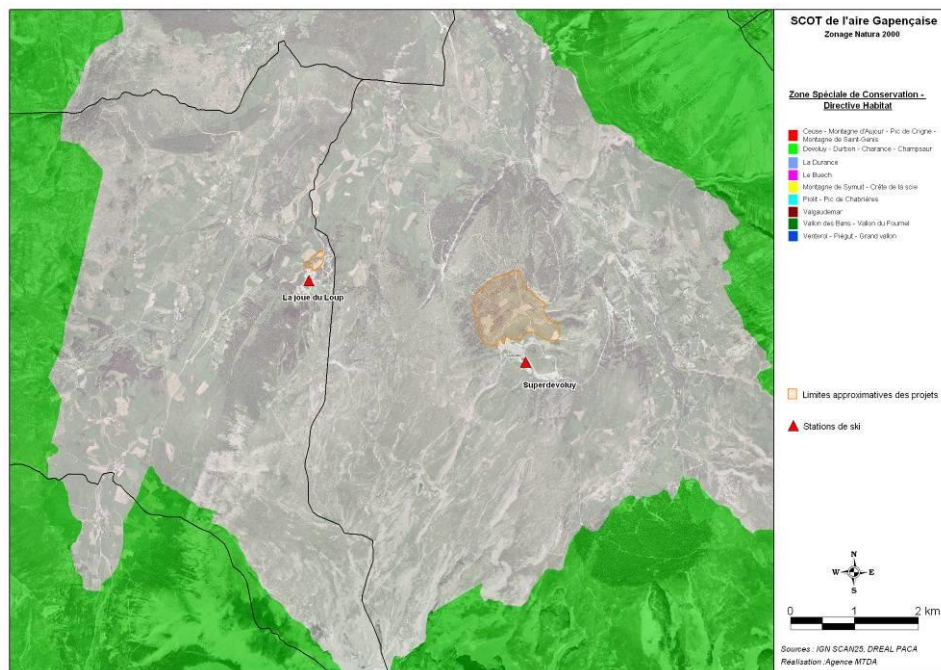
Les incidences attendues pour le projet de valorisation du sanctuaire de Notre Dame du Laus sont les suivantes :

- Consommation d'espace,
- Augmentation de la fréquentation du site ,
- Risque potentiel de rupture de continuités écologiques.

Cependant le site Natura 2000 le plus proche, La Durance, se trouve à 7 kms du projet d'UTN à Notre Dame du Laus.

Le projet de valorisation du sanctuaire de Notre Dame du Laus tel que porté par le SCOT n'a pas d'incidence notable sur le réseau Natura 2000.

### Incidences liées au territoire de projet Dévoluy



Principales caractéristiques des projets	Principales incidences négatives potentielles
<b>Extension de la zone de loisirs 4 saisons du SuperDévoluy</b>	
Création d'un golf 40 ha	Consommation d'espace Augmentation de la fréquentation du site Utilisation d'engrais
<b>Optimisation du domaine skiable/ sécurisation de l'enneigement</b>	
Nouveau télésiège dit de Sommarel Nouveau télésiège dit du Pré du Renard Remplacement du télésiège du Pierrat Extension du réseau de neige de culture	Consommation d'espace Rupture éventuelle de continuités écologiques
<b>Aménagement de l'entrée Nord de la station Joue du Loup</b>	
35 000 m <sup>2</sup> logements, centre de bien-être en continuité de l'urbanisation	Consommation d'espace Augmentation des rejets d'eaux usées

Cependant les effets possibles de ce projet sont minimisés en raison :

- d'une situation en secteur ouvert où l'anthropisation est marquée,
- d'une volonté de préserver au maximum la topographie et la végétation existante

En outre, le site Natura 2000 « Devoluy - Durbon - Charance – Champsaur » se situe à plus de 5 kms de ces projets.

Les incidences liées au territoire de projet du Dévoluy ne sont donc pas significatives.

D'après les orientations prises, le développement touristique de l'aire gapençaise n'aura pas d'impact notable sur les sites Natura 2000 présents sur le territoire.

### 3.4.2. Incidences potentielles du chapitre « déplacements »

#### 3.4.2.1. Les projets du chapitre

Avec le chapitre sur les déplacements, le SCoT entend améliorer les grandes liaisons routières, la desserte par les transports collectifs, et renforcer la desserte ferroviaire. Il entend également limiter le transit des poids lourds, et aménager un réseau d'itinéraires cyclables, faciliter les déplacements piétons et le covoiturage. Le SCoT porte l'accent sur l'articulation entre urbanisme et déplacement en localisant le développement dans les zones les plus équipées, les mieux desservis en transports collectifs. Enfin, il est prévu de créer une rocade pour la ville de Gap, qui contournera la ville par le nord et de réaliser le prolongement de l'A51.

#### 3.4.2.2. Incidences prévisibles de la mise en œuvre du SCoT

D'une manière générale, l'augmentation de la fréquentation des sites et la construction d'espaces logistiques et d'aires de stationnement sont susceptibles de se faire au détriment d'espaces naturels ou agricoles.

De façon plus ciblée, le tracé de la rocade est prévu à l'ouest de Gap, entre la ville et le site Natura 2000 « Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur » comme le montre la carte suivante. Cependant, la rocade se situera à environ 2km de la ZPS. En outre, des zones urbanisées sont présentes entre la rocade et la ZPS. De ce fait, les incidences de la création de la rocade sur ce site Natura 2000 apparaissent peu

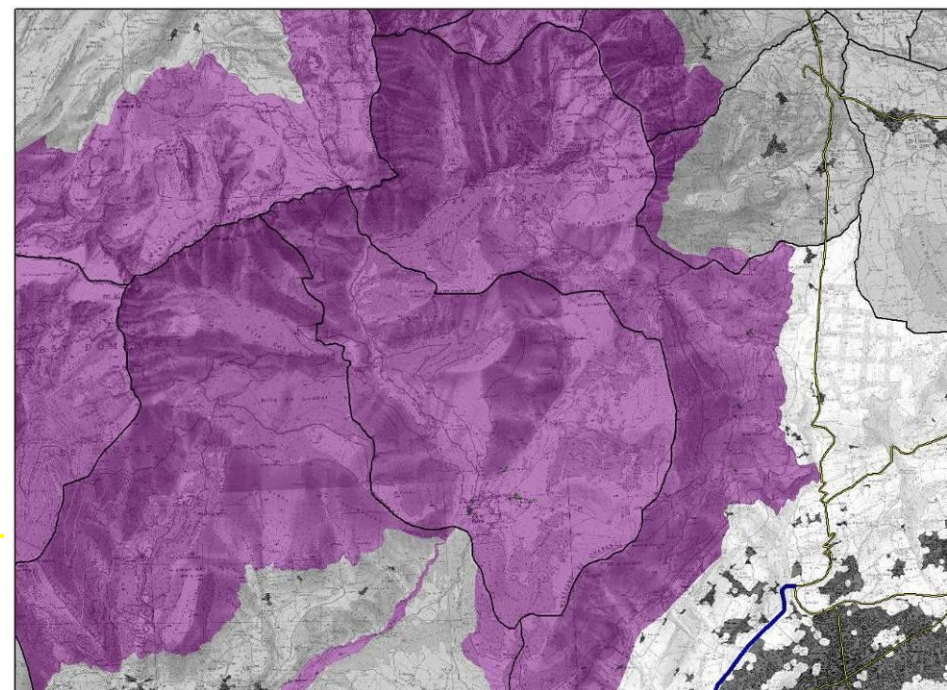
significatives à l'échelle du SCoT. De plus, l'impact de la rocade est évalué par l'étude d'impact et le dossier ayant prévalu à sa DUP.

Le projet de prolongement de l'A51 ne fait pas partie des compétences de l'aire gapençaise, et comme tout projet d'infrastructures de cette envergure, il fera l'objet d'une étude d'impact et d'une analyse des incidences Natura 2000.

Enfin, la création de connexions entre la route de Chabanas, le Chemin de Crèvecoeur et la rue Charles Aurouze, ainsi que celle prévue entre la zone d'activité de Patac et la route Sainte-Marguerite se situent dans les zones déjà urbanisées de Gap et n'engendrent pas d'incidence sur les sites Natura 2000 du territoire.

Aucune incidence sur le réseau Natura 2000 n'est identifiée d'après les orientations du SCoT en matière de déplacements.

#### Localisation de la rocade de Gap :



### 3.4.3. Incidences potentielles du chapitre « Développement résidentiel »

#### 3.4.3.1. Les projets du chapitre

Les projets du SCoT en matière de développement résidentiel sont les suivants : conforter l'aire gapençaise comme territoire d'accueil résidentiel permanent et saisonnier, avec une offre nouvelle de logements entre 10 530 et 14 190 logements d'ici 2032, proposer une offre en logement diversifiée et accessible, renforcer les fonctionnements de proximité à l'échelle des bassins de vie, et pour finir mettre en adéquation le développement résidentiel attendu et les capacités foncières nécessaires pour l'accueillir.

#### 3.4.3.2. Incidences prévisibles de la mise en œuvre du SCoT

Les incidences attendues sont diverses :

- consommation foncière
- hausse de la consommation en eau
- hausse des rejets d'eaux usées
- hausse de la production de déchets

Cependant ces incidences sont minimisées par les orientations du DOO. En effet, la construction de logements neufs sera réalisée par densification de parcelles déjà bâties, renouvellement de bâti existant et réinvestissement de bâti existant.

La localisation et la répartition du développement résidentiel doit s'appuyer sur l'armature urbaine et rurale hiérarchisée définie ci-avant dans un souci de maîtrise des besoins en déplacements, de cohérence avec la localisation des emplois et des équipements, commerces et services.

En outre, la définition de la trame verte et bleue du SCoT encadre fortement le développement résidentiel. Par exemple, il est précisé dans le DOO que les documents locaux d'urbanisme doivent interdire les occupations et utilisations du sol pouvant impacter les espaces de la TVB.

Les sites Natura 2000 étant définis comme des réservoirs de biodiversité, aucun impact significatif n'est attendu vis-à-vis du réseau Natura 2000.

### 3.4.4. Incidences potentielles des chapitres « Développement Économique » et « Aménagement Commercial »

#### 3.4.4.1. Les projets du chapitre

Les projets du SCoT en matière de développement économique sont les suivants : conforter l'ensemble des moteurs de l'économie locale, développer de manière préférentielle l'activité économique au sein des espaces habités, organiser le développement des espaces économiques dédiés (ZAC, permis d'aménager, lotissement...), améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques.

En matière d'aménagement commercial, les projets sont de répondre aux besoins et attentes des consommateurs de l'aire Gapençaise, de développer de manière préférentielle l'activité commerciale au sein des espaces habités, et d'organiser le développement des espaces commerciaux.

Le DOO organise également le développement des espaces commerciaux avec les ZACOM afin de limiter la consommation d'espace et d'améliorer la qualité et la fonctionnalité des zones commerciales.

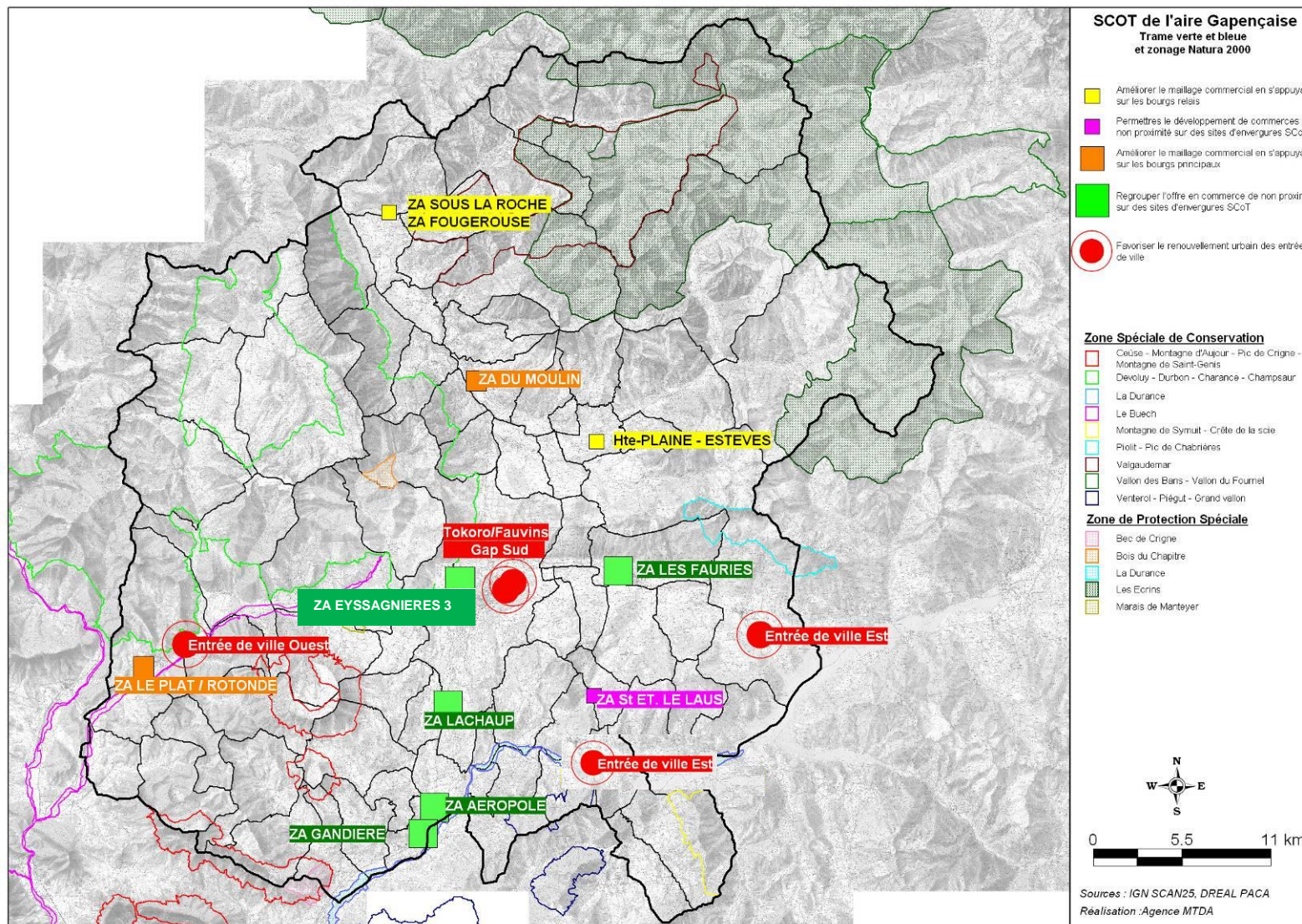
### 3.4.4.2. Incidences prévisibles de la mise en œuvre du SCoT

Les incidences négatives attendues sont les suivantes : le développement économique et commercial de l'aire Gapençaise et la création de nouvelles infrastructures sont susceptibles de se faire au détriment des espaces naturels et agricoles et pourraient augmenter la fragmentation du territoire.

Cependant, certaines orientations permettent de limiter ces impacts, notamment la volonté de développer les activités préférentiellement au sein des espaces habités et de densifier les espaces d'activités existants.

La carte de la page suivante présente les emplacements des différentes ZACOM ainsi que les différents sites Natura 2000. Ainsi 5 ZA des 13 représentées semblent se trouver à proximité de sites Natura 2000 : la ZA du moulin (Site Intermarché), la ZA Le Plat/Rotonde, l'Aéropole, le site Intermarché de Remollon et la ZA Gandière. L'aménagement commercial de l'entrée de la ville de Veynes semble également proche de sites Natura 2000.

**Carte de localisation des ZACOM et des sites Natura 2000 du territoire gapençais**



## Analyse des incidences liées à la ZACOM n°1 : ZA du moulin (site Intermarché)

### Localisation de la ZA du moulin



Le projet de ZACOM n°1 est situé sur les communes de Saint Bonnet et la Fare Champsaur. L'espace dédié est en continuité direct des zones urbanisées et se trouve à 1.5 km du site Natura 2000 Devouly-Durbon-Charance-Champsaur. En outre, la majeure partie du projet est situé en zone urbanisée. Les incidences prévisibles vis-à-vis du réseau Natura 2000 sont donc minimes.

## Analyse des incidences liées à la ZACOM n°2 : ZA Le Plat/ Rotonde

### Localisation de la ZA Le Plat/Rotonde

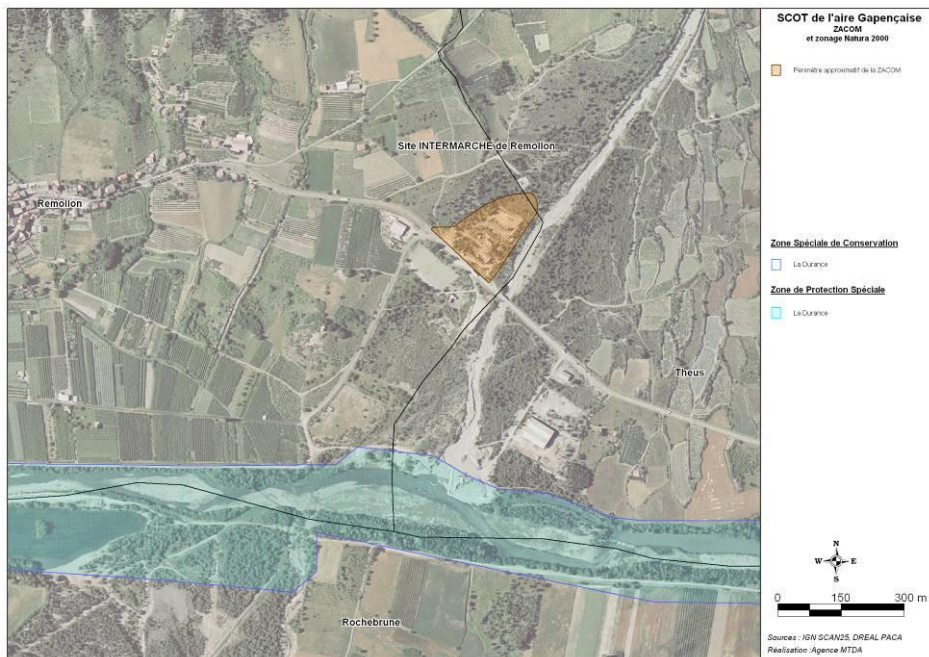


Le projet de ZACOM n°2 est situé à Veynes, sur une parcelle d'ores et déjà urbanisée. De plus ce projet se trouve à 700 m de la limite du site Devouly-Durbon-Charance-Champsaur et 900 m du Buëch. Les incidences de l'aménagement commercial de cette zone envers ces deux sites Natura 2000 apparaissent peu significatives.



## Analyse des incidences liées à l'aménagement de l'entrée de ville de Remollon

### Localisation du site



L'aménagement de l'entrée de ville se situe sur la commune de Remollon, à 365 m de la Durance. Le secteur concerné est déjà urbanisé et séparé de la Durance par des parcelles boisées. Sous réserve d'un aménagement respectueux de l'environnement, le projet ne devrait pas engager d'incidences significatives vis-à-vis du site de la Durance.

## Analyse des incidences liées à la ZACOM n°6 : Aéroport

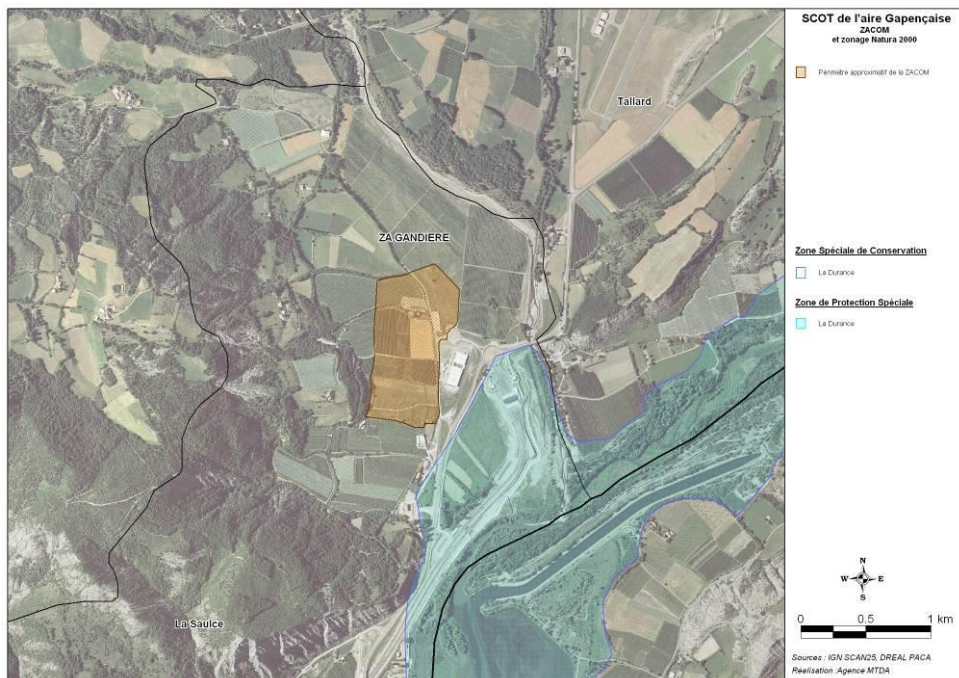
### Localisation de l'Aéroport



Le projet de ZACOM n° 6, situé à Tallard se trouve à 1.8 km de La Durance. Des zones urbanisées se trouvent à proximité immédiate de la Durance, entre le secteur de la ZACOM et le site Natura 2000. Les incidences possibles de l'aménagement commercial de cette zone sur la Durance ne sont donc pas représentatives.

## Analyse des incidences liées à la ZACOM n°9 : ZA Gandière

### Localisation de la ZA Gandière



Ce projet d'aménagement commercial sur la commune de La Saulce se trouve à seulement 90 m du site de La Durance. Cependant, on peut constater sur la carte ci-dessus que la partie du site Natura 2000 qui se trouve à l'est, sud-est du secteur de la ZACOM est fortement urbanisée, notamment de par la présence d'une route. Aucune incidence prévisible liée à l'urbanisation de ce secteur ne devrait être significative, néanmoins il faudra veiller à une bonne qualité environnementale des installations, et à une gestion irréprochable des eaux usées et des eaux de ruissellement.

## Analyse des incidences liées à l'aménagement de l'entrée de ville de Veynes

### Localisation du site



Le projet d'aménagement commercial de l'entrée de ville de Veynes se situe sur des parcelles comprenant du bâti. Bien qu'à 365 m du site Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur, les impacts de l'aménagement de ce secteur ne seront pas représentatives du fait du caractère fortement anthropisé de la zone.

### 3.4.5. Incidences potentielles des autres chapitres du DOO

Les orientations développées dans les chapitres suivants : « trame verte et bleue », « agriculture et forêt », « paysages », « eau » et « énergie » et valorisation des ressources sont susceptibles d'entraîner des effets positifs sur la protection et la valorisation des sites Natura 2000 présents sur le territoire de l'Aire Gapençaise.

En effet, dans le chapitre « Trame verte et bleue » le SCoT identifie et demande de protéger et valoriser les composantes de la trame verte et bleue, c'est-à-dire les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques. Ainsi le SCOT oblige les documents d'urbanisme locaux à préserver les espaces naturels, à favoriser les projets de remises en état mais surtout il oblige à modifier ou refuser les projets pouvant impacter les espaces de la TVB. Les orientations de ce chapitre ont un impact fort, dans le sens où les sites Natura 2000 font partie intégrantes de la trame verte et bleue.

En ce qui concerne le chapitre « agriculture et forêt », l'accent est porté sur la protection et la valorisation des espaces agricoles, or la conservation des espaces agricoles et notamment de la diversité des pratiques agropastorales constituent, pour certains sites Natura 2000, un enjeu fort pour la conservation de la biodiversité. De plus, le SCoT définit des mesures d'interdiction ou de restriction de la constructibilité sur certains secteurs agricoles et notamment pour ceux concernés par la présence de corridors écologiques et qui permettent de garantir la fonctionnalité écologique du territoire.

Le chapitre « paysages » conforte les orientations des deux premiers chapitres en prescrivant la valorisation des sites et espaces à forte valeur paysagère dont font partie les sites Natura 2000, répertoriés comme sanctuaires de nature.

Dans le chapitre « eau », les orientations sont axées sur la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection des ressources en eaux souterraines.

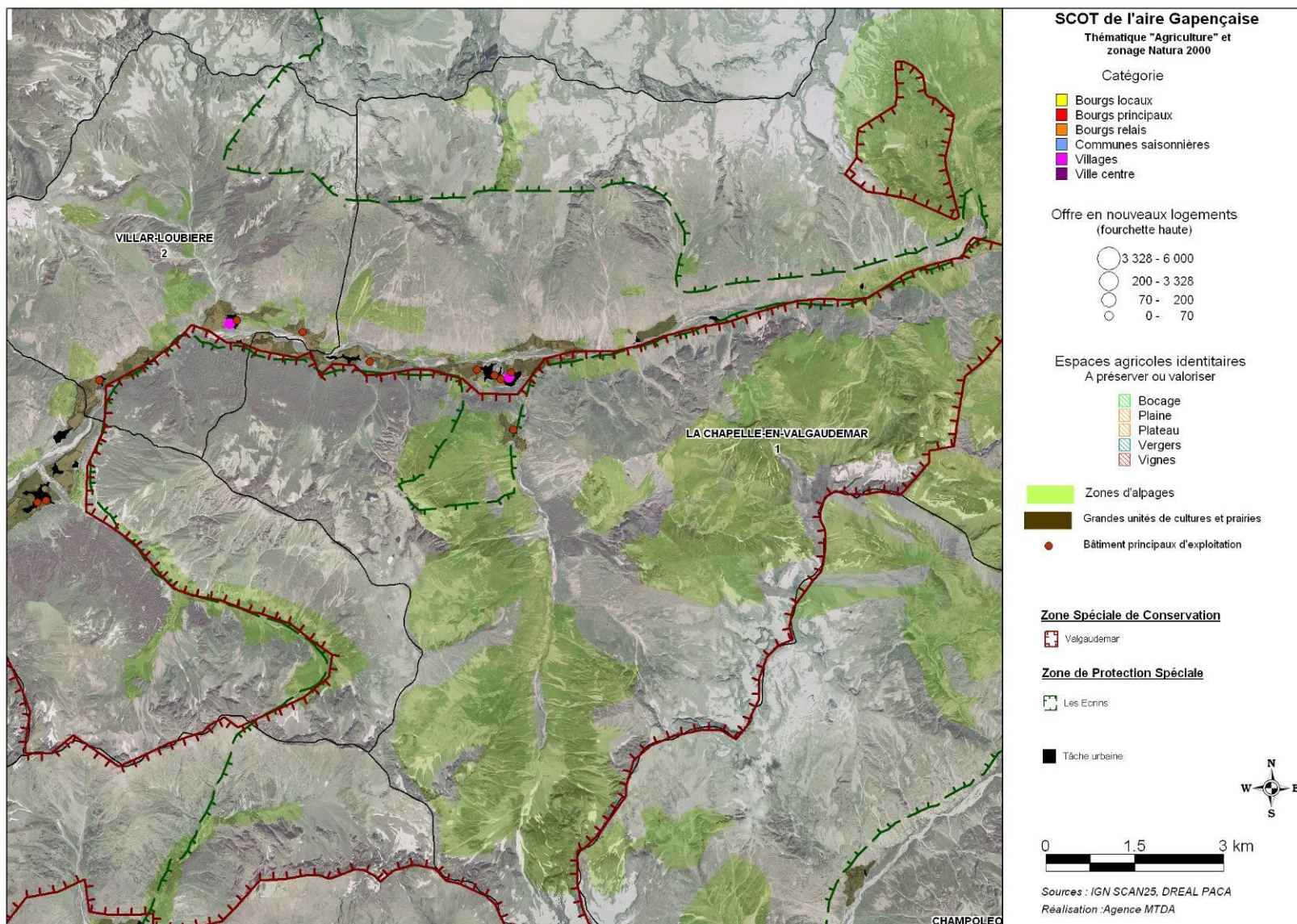
Enfin il est préconisé dans le chapitre « énergie » de maîtriser l'urbanisation, de lutter contre l'étalement urbain, de limiter les besoins de déplacements et de développer les modes de déplacements doux, objectifs qui vont dans le sens de la préservation des milieux naturels et donc des sites Natura 2000.

## 3.5. Focus sur les secteurs à enjeux

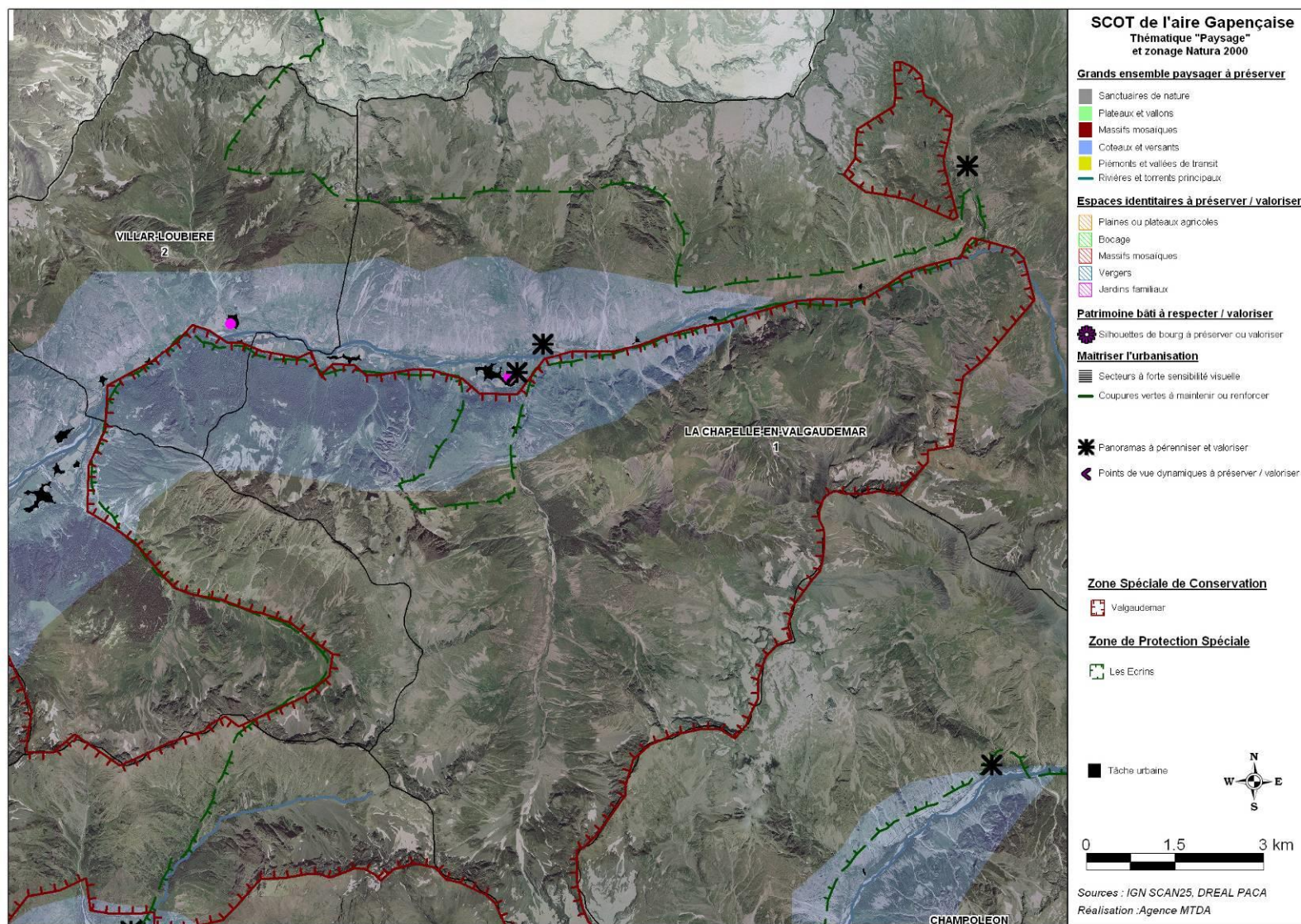
### 3.5.1. Les villages situés à l'intérieur ou en bordure des sites Natura 2000

Les villages Villar-Loubière et la Chapelle-en-Valgaudemar disposent de potentialités de développement hors des sites Natura 2000 Valgaudemar et Les Ecrins. Les orientations définies dans le SCoT, représentées par les trois cartes des pages suivantes (carte de vigilance agricole, carte de la TVB et carte des Paysages) montrent que les règles du SCOT limitent et encadrent fortement les incidences vis-à-vis du réseau Natura 2000. Ici, les sites Natura 2000 sont classés en réservoirs de biodiversité, et correspondent à des sanctuaires de nature mais renvoient également à une partie classée en zones d'alpages : trois catégories d'espaces à préserver. Les incidences sur les sites Natura 2000 à l'échelle du SCoT apparaissent peu significatives.

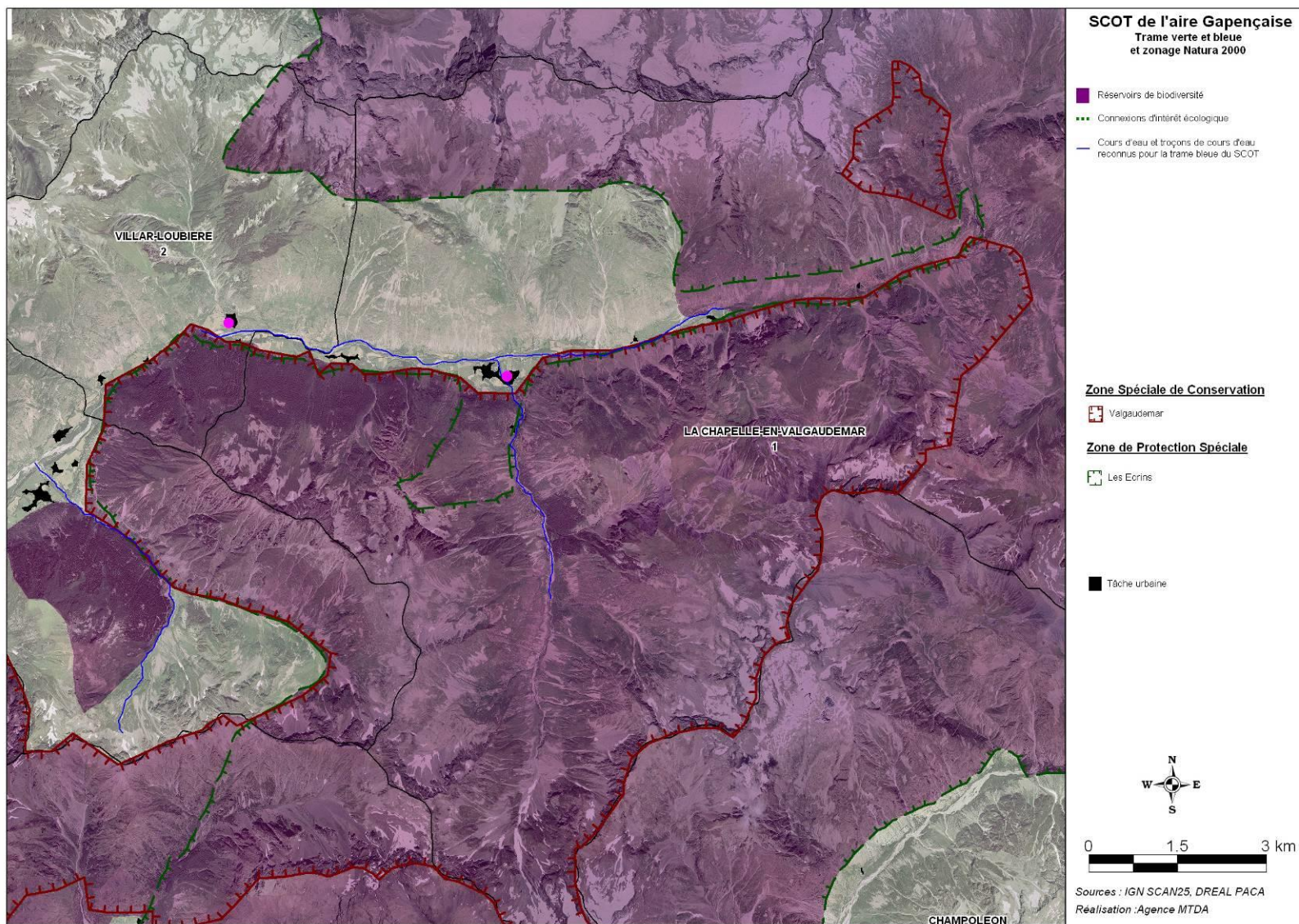
Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes Villar-Loubière et la Chapelle-en-Valgaudemar



Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes Villar-Loubière et la Chapelle-en-Valgaudemar

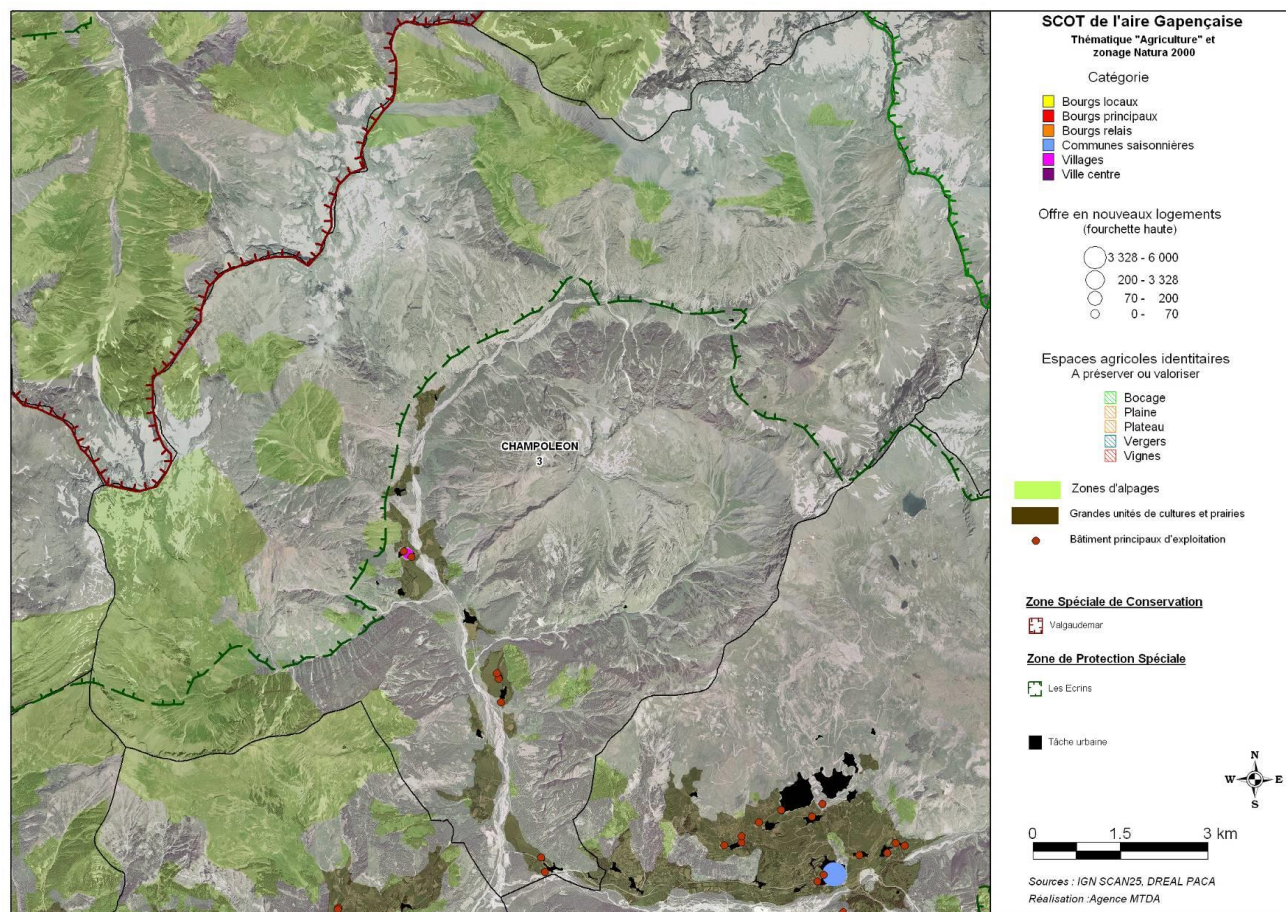


**Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes Villar-Loubière et la Chapelle-en-Valgaudemar**

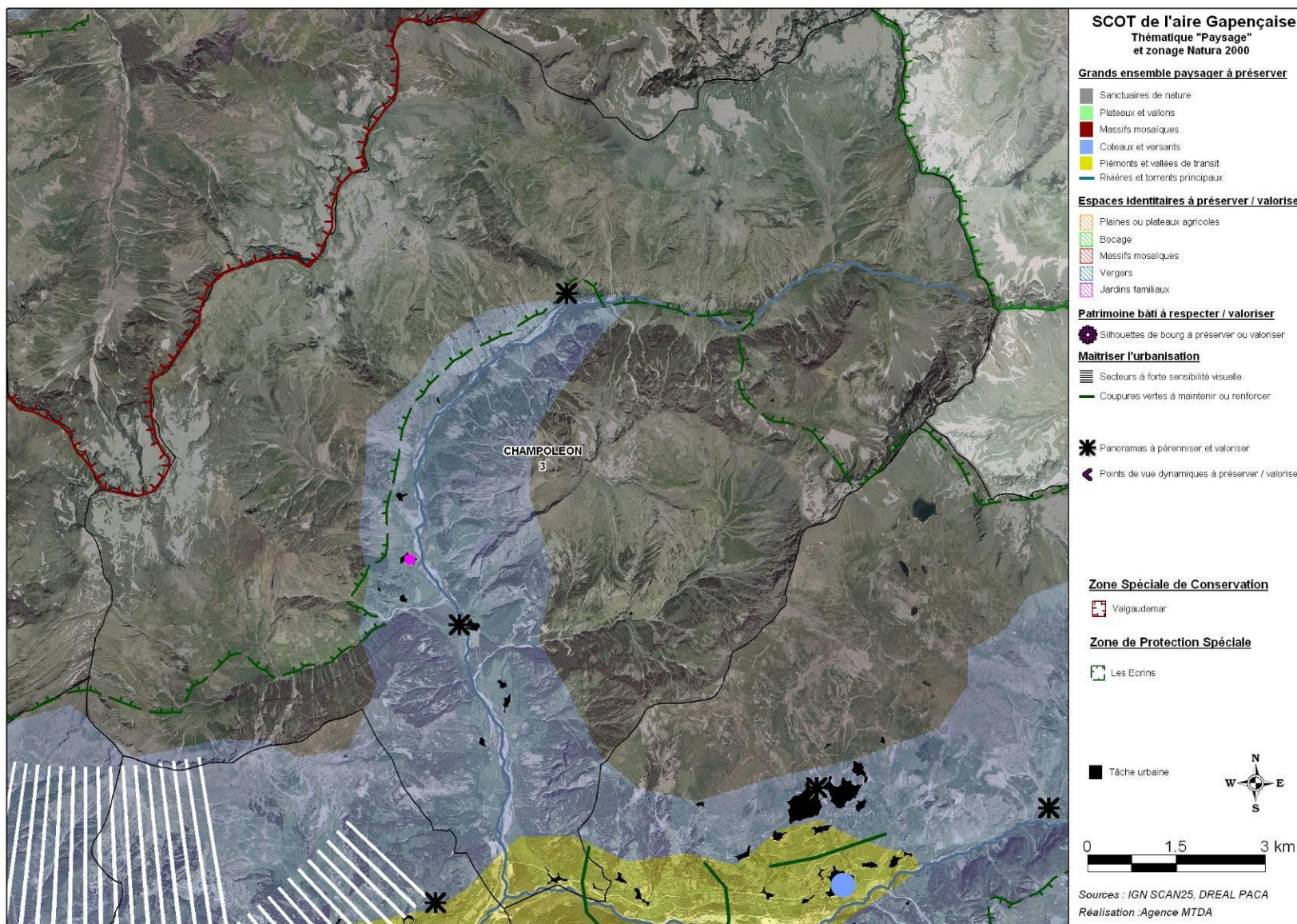


Le village Champoléon dispose de nombreuses potentialités de développement hors des sites Natura 2000 Valgaudemar et Les Ecrins. Les orientations définies dans le SCoT, représentées par les trois cartes des pages suivantes (carte de vigilance agricole, carte de la TVB et carte des Paysages) montrent que les règles du SCOT limitent et encadrent fortement les incidences vis-à-vis du réseau Natura 2000. Ici, les sites Natura 2000 sont classés en réservoirs de biodiversité et correspondent à des sanctuaires de nature mais renvoient également à une partie classée en zones d'alpages : trois catégories d'espaces à préserver. Dans le respect des orientations définies par le SCOT, les incidences attendues sur les sites Natura 2000 apparaissent peu significatives.

### Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Champoléon

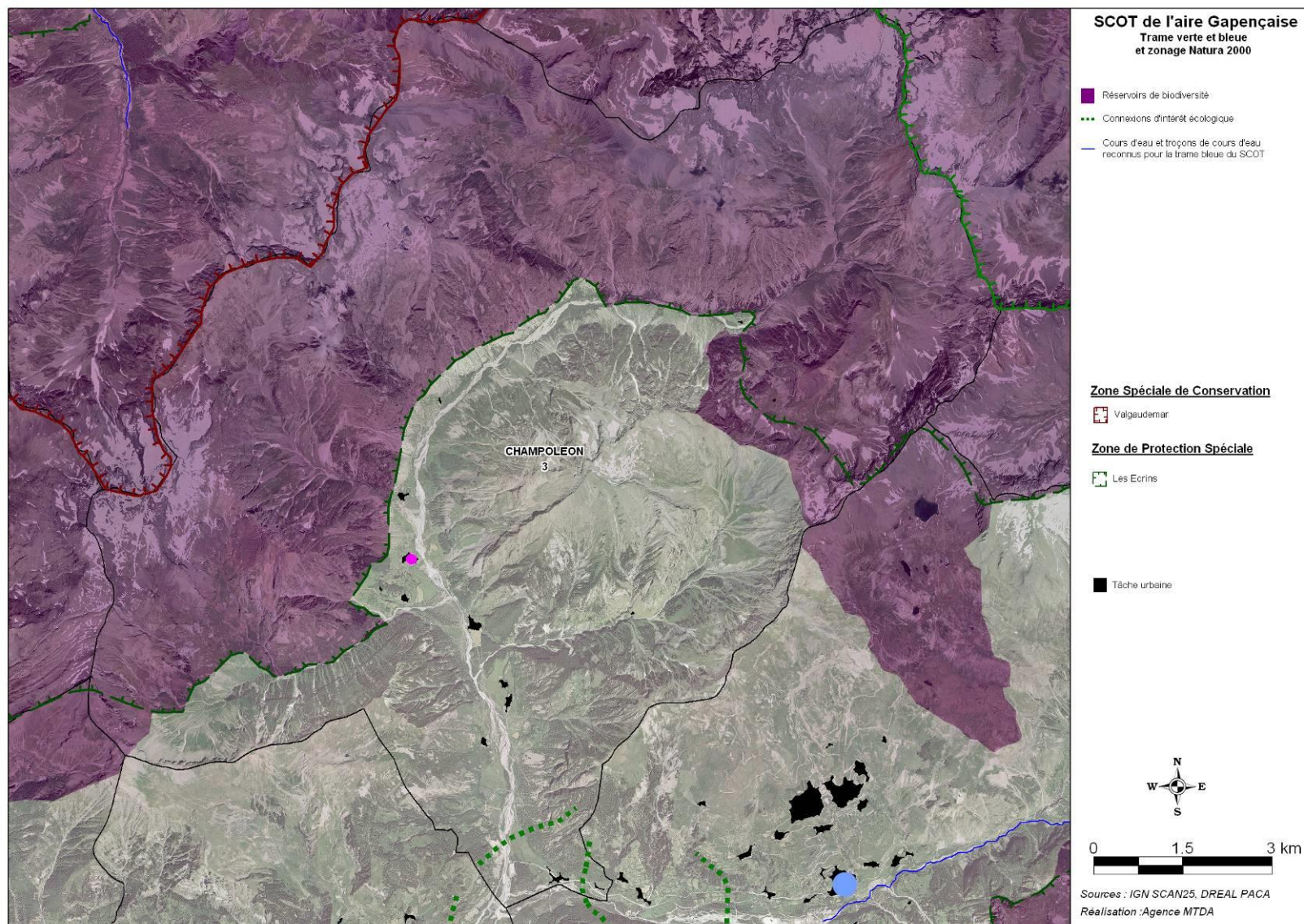


Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Champoléon



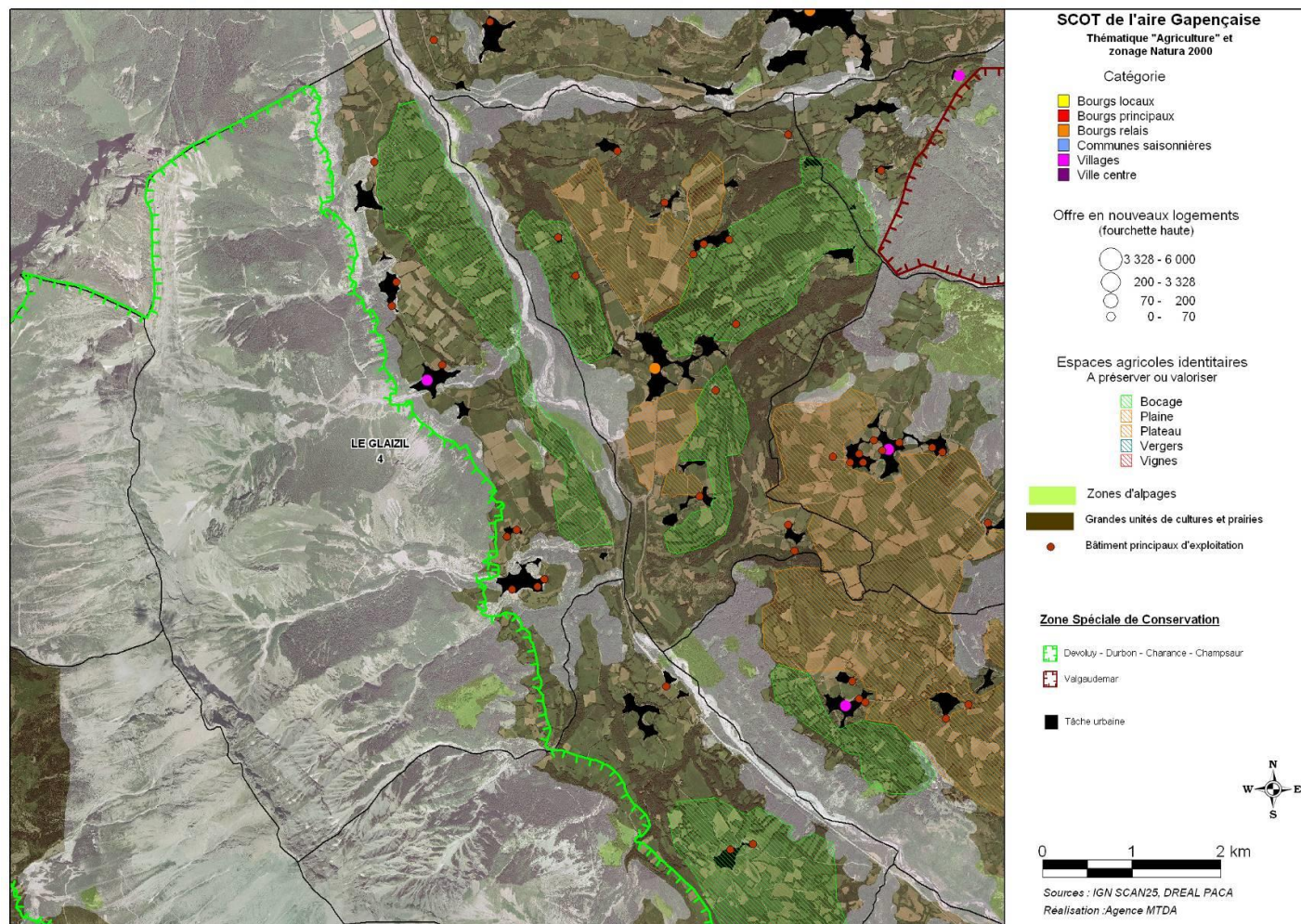


**Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Champoléon**

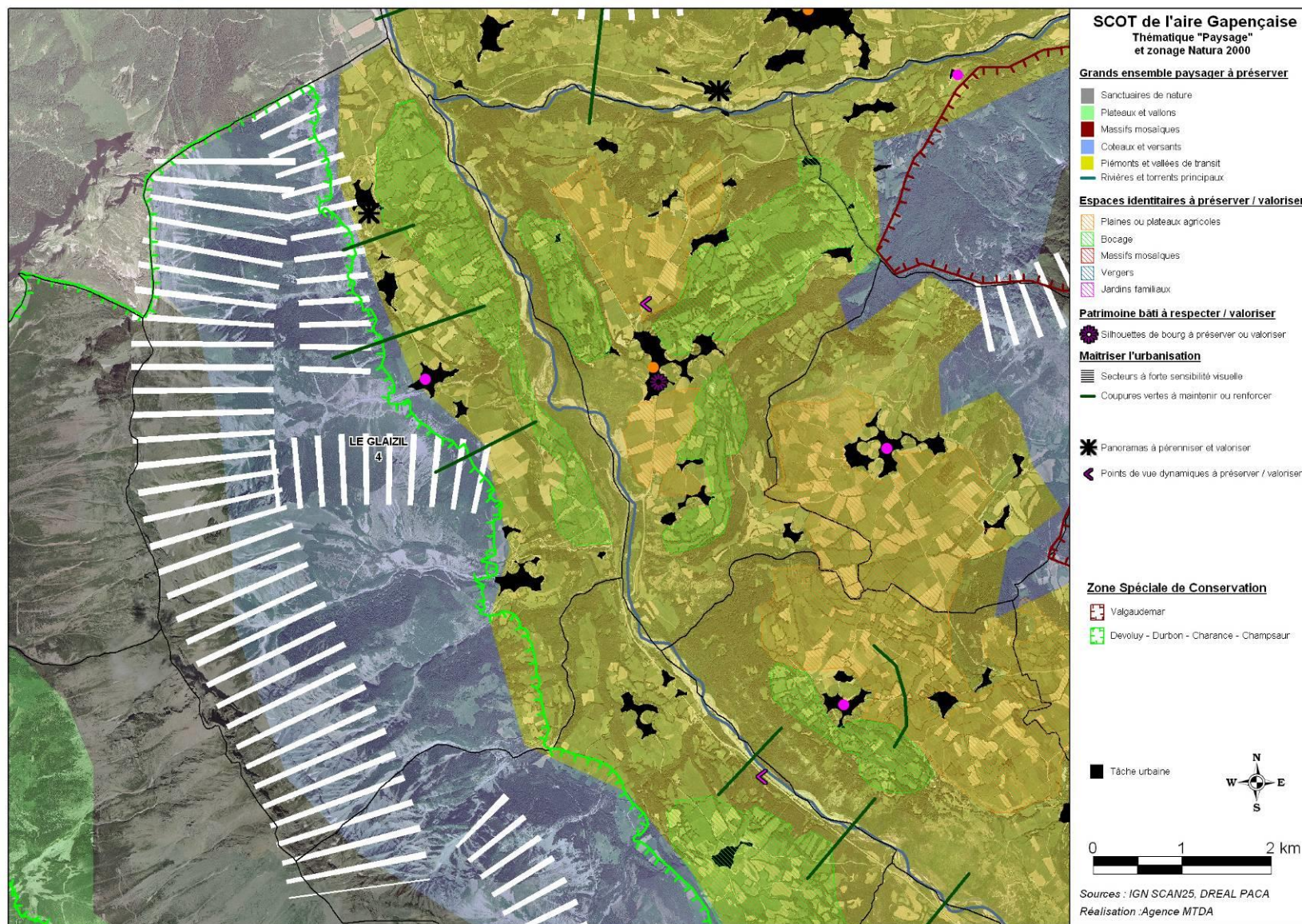


Le village Le Glaizil situé à proximité du site Natura 2000 Devoluy-Durbon-Charance-Champsaur, possède des potentialités de développement hors du site Natura 2000. De plus le relief limite fortement l'expansion du village à proximité du site protégé. En appliquant les orientations du SCoT (voir cartes en pages suivantes), les incidences du développement de ce village sur les habitats et les espèces qui ont fait la désignation de ce site de plus de 35 000 ha semblent faibles.

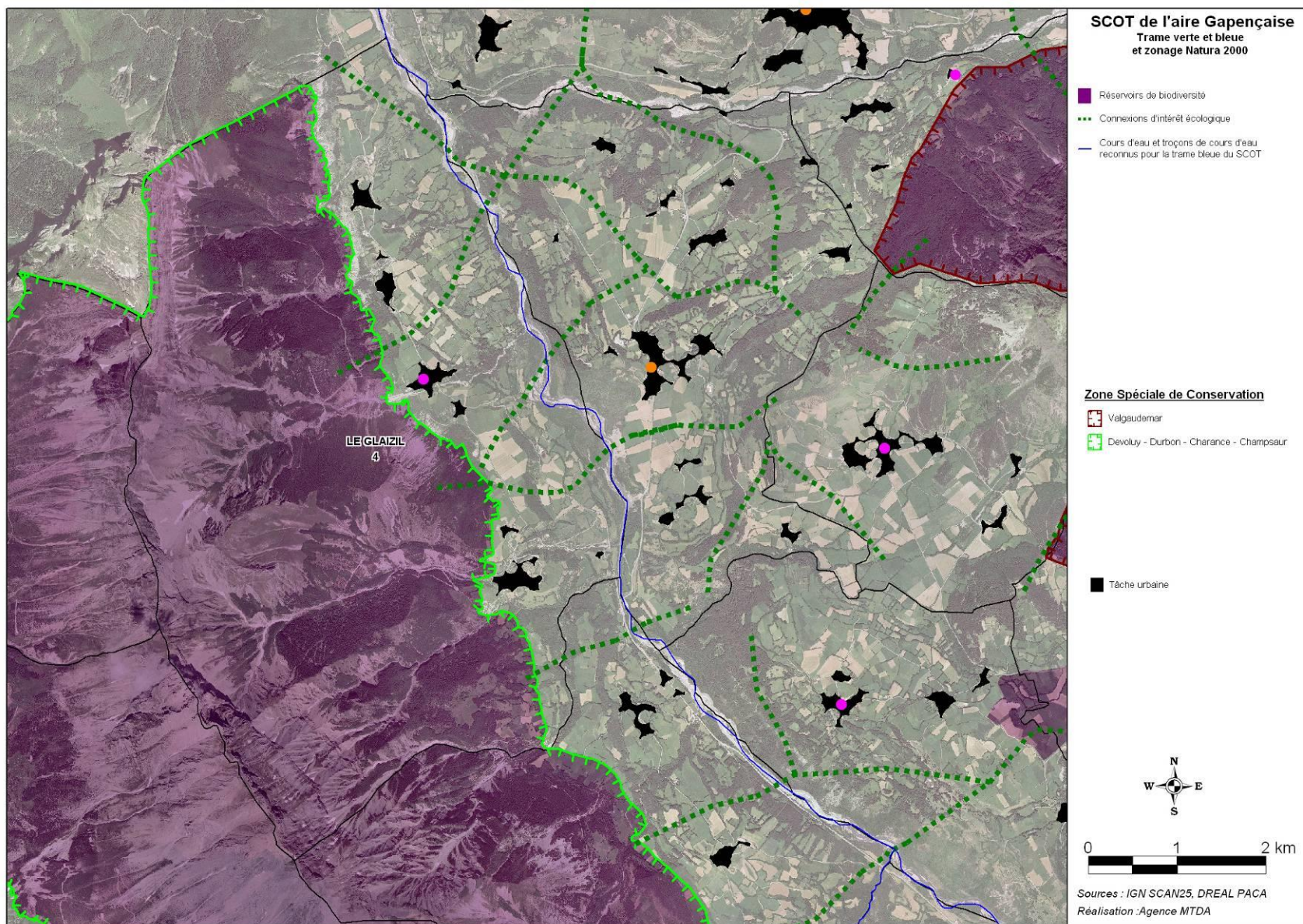
**Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Glaizil**



**Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Glaizil**

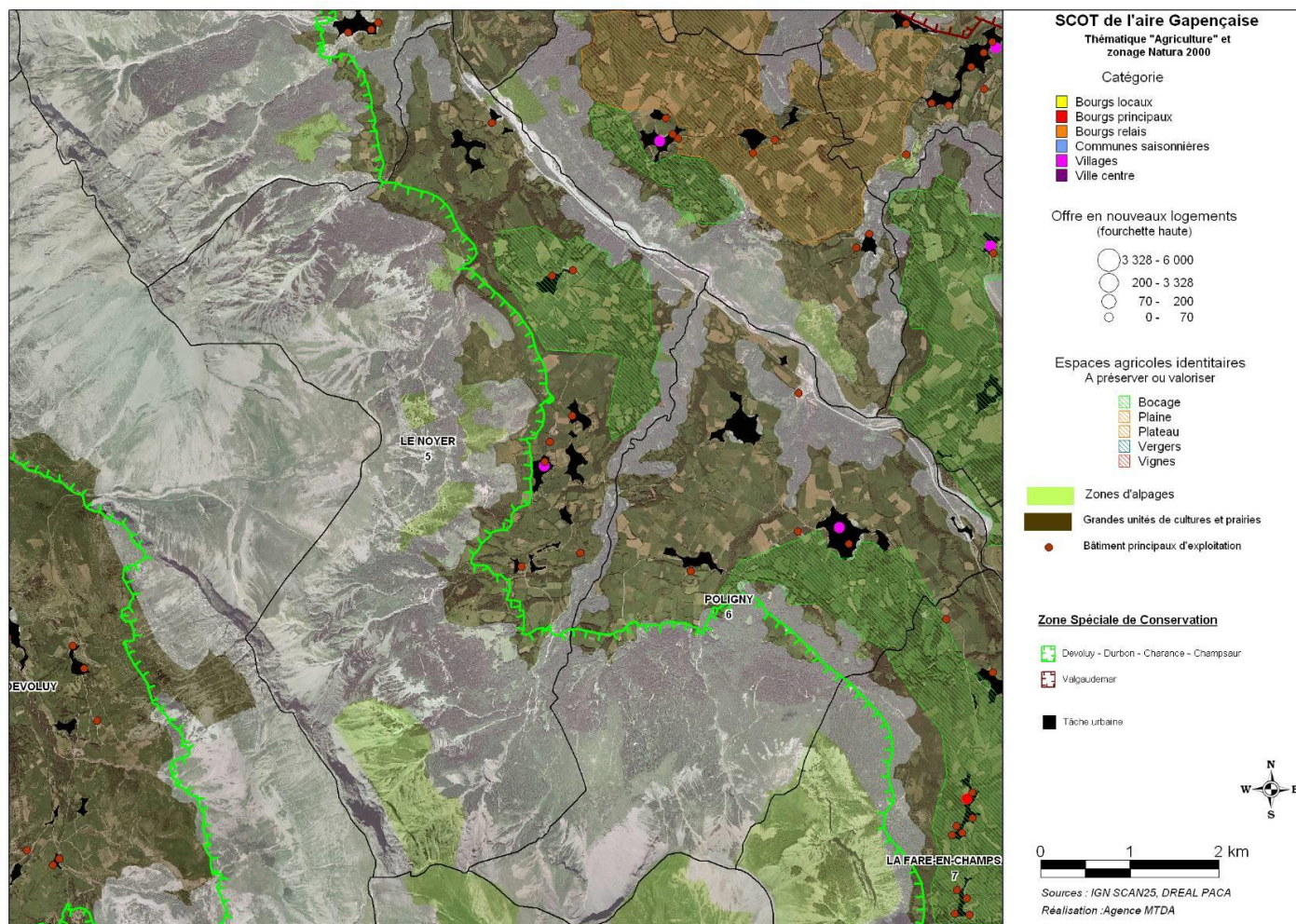


**Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Glazil**

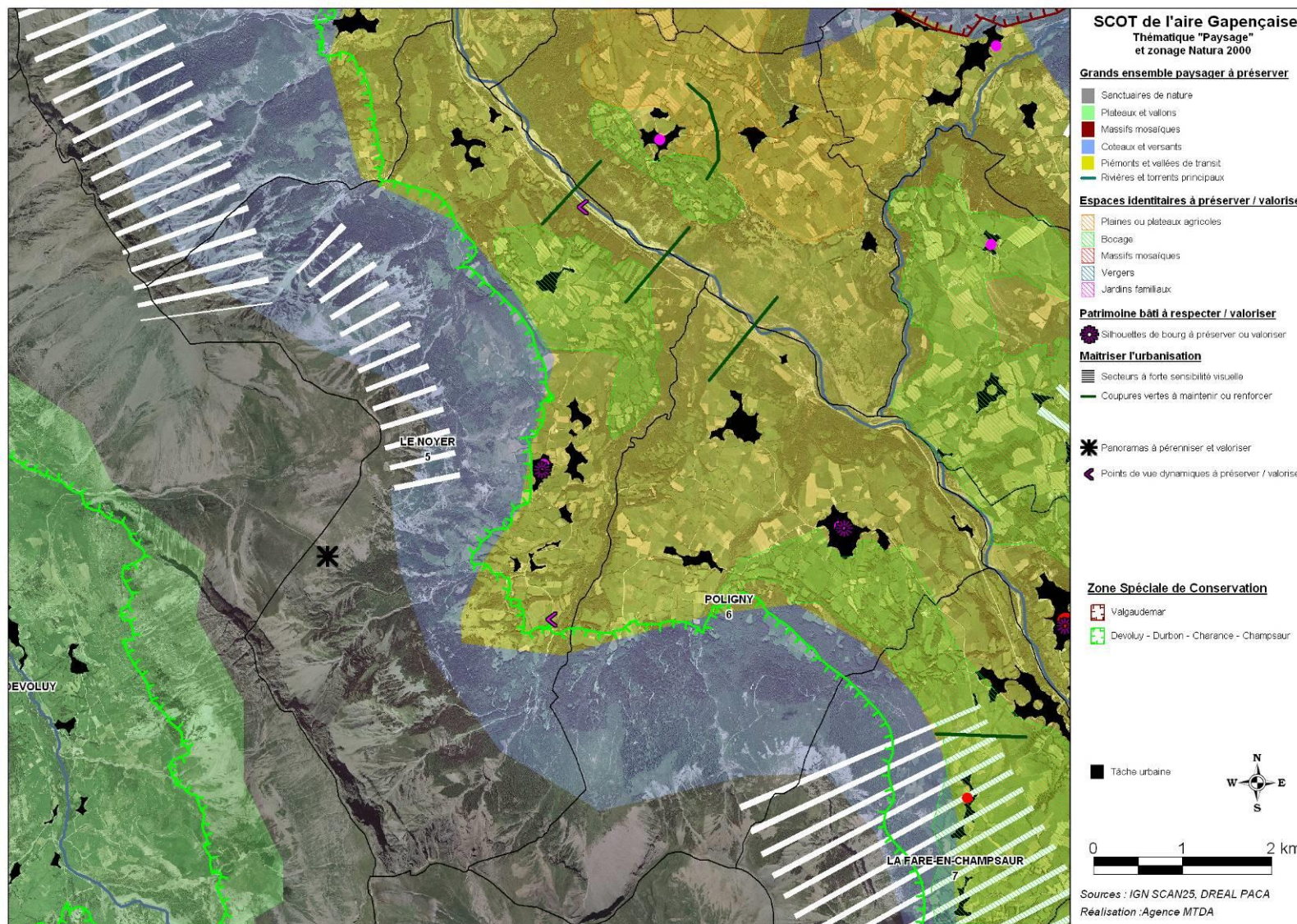


Pour les mêmes raisons que celles du village Le Glaizil, le développement du village du Noyer, dont l'objectif d'offre en nouveaux logements est limité à 50 logements supplémentaires, aura peu d'incidences sur la Zone Spéciale de Conservation et la totalité de la zone est classée en réservoir de biodiversité au titre de la carte TVB. En ce qui concerne le village de Poligny, entre la commune et la ZSC le DOO a défini un site identitaire agricole et paysager à préserver et valoriser (bocage). Le développement de ce village est donc peu susceptible d'avoir des impacts négatifs sur le site Natura 2000.

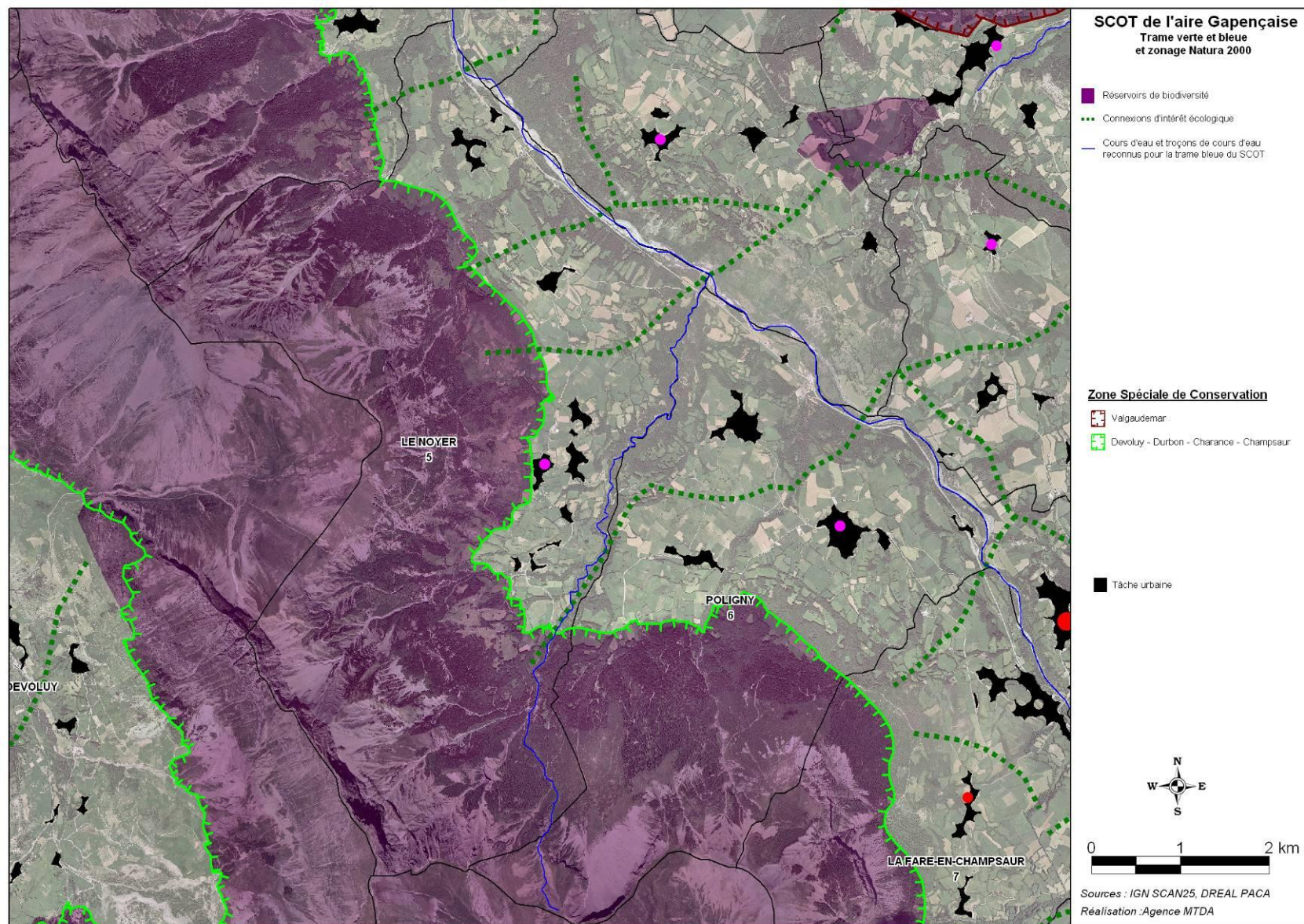
**Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes Noyer et Poligny**



**Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes Noyer et Poligny**

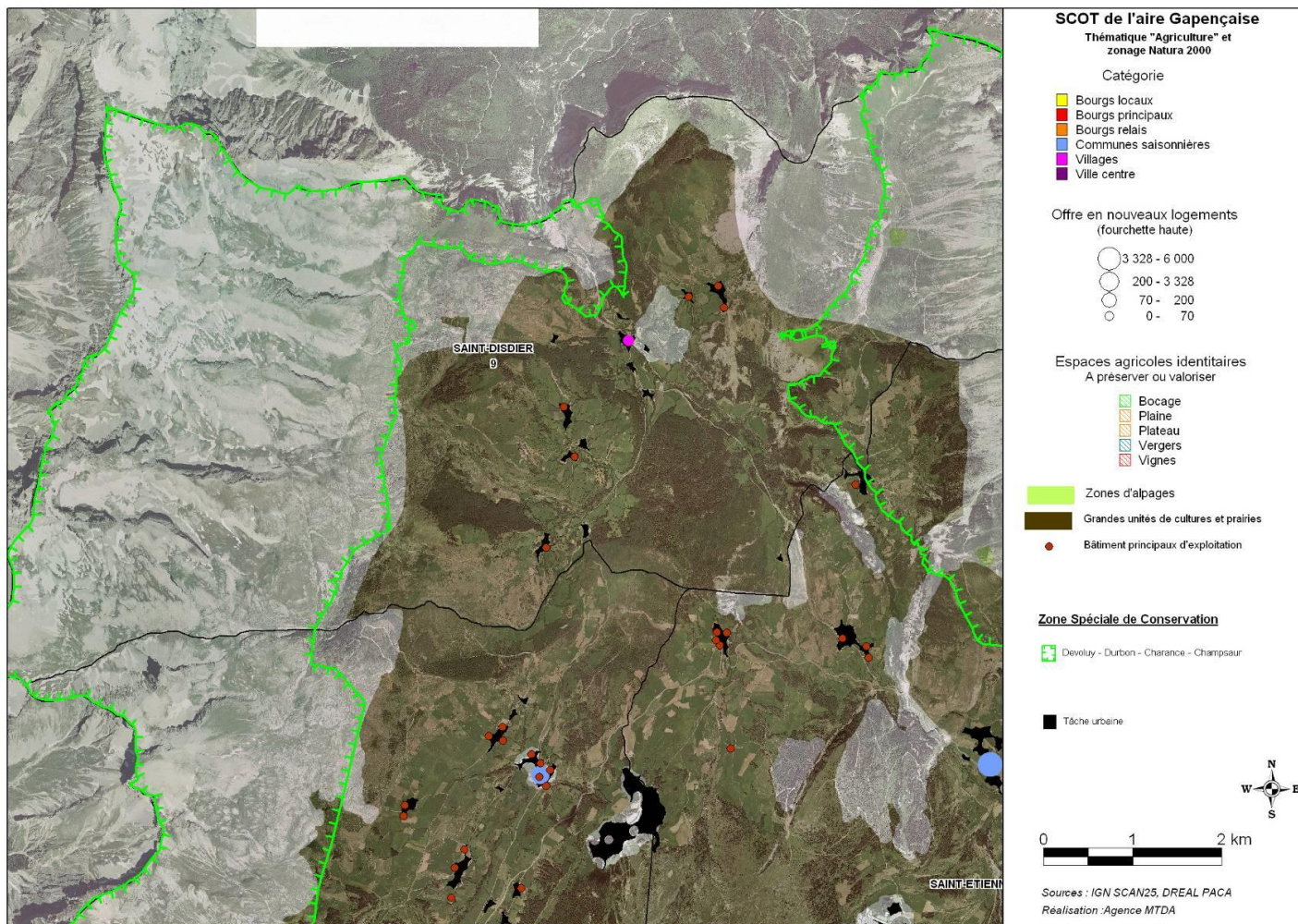


Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes Noyer et Poligny



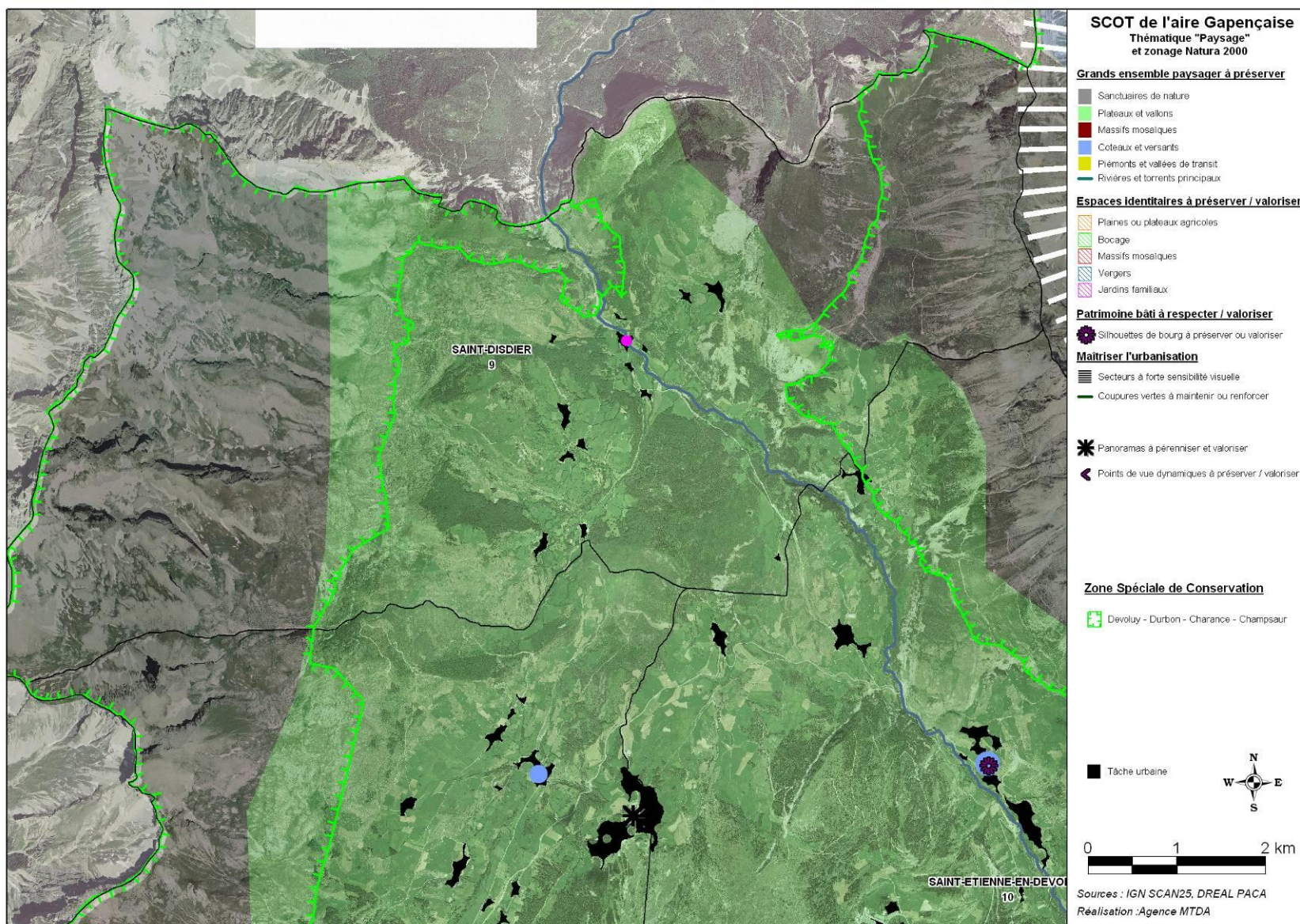
Comme le montre les cartes suivantes, le développement de Saint-Disdier, village de 134 habitants, risque peu d'engendrer des impacts sur le site Devoluy-Durbon-Charance-Champsaur au vu des orientations prises dans le DOO : maintien des espaces agricoles, préservation et valorisation des sites Natura 2000 classés en réservoirs de biodiversité, maîtrise de l'urbanisation par densification.

**Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Saint-Disdier**

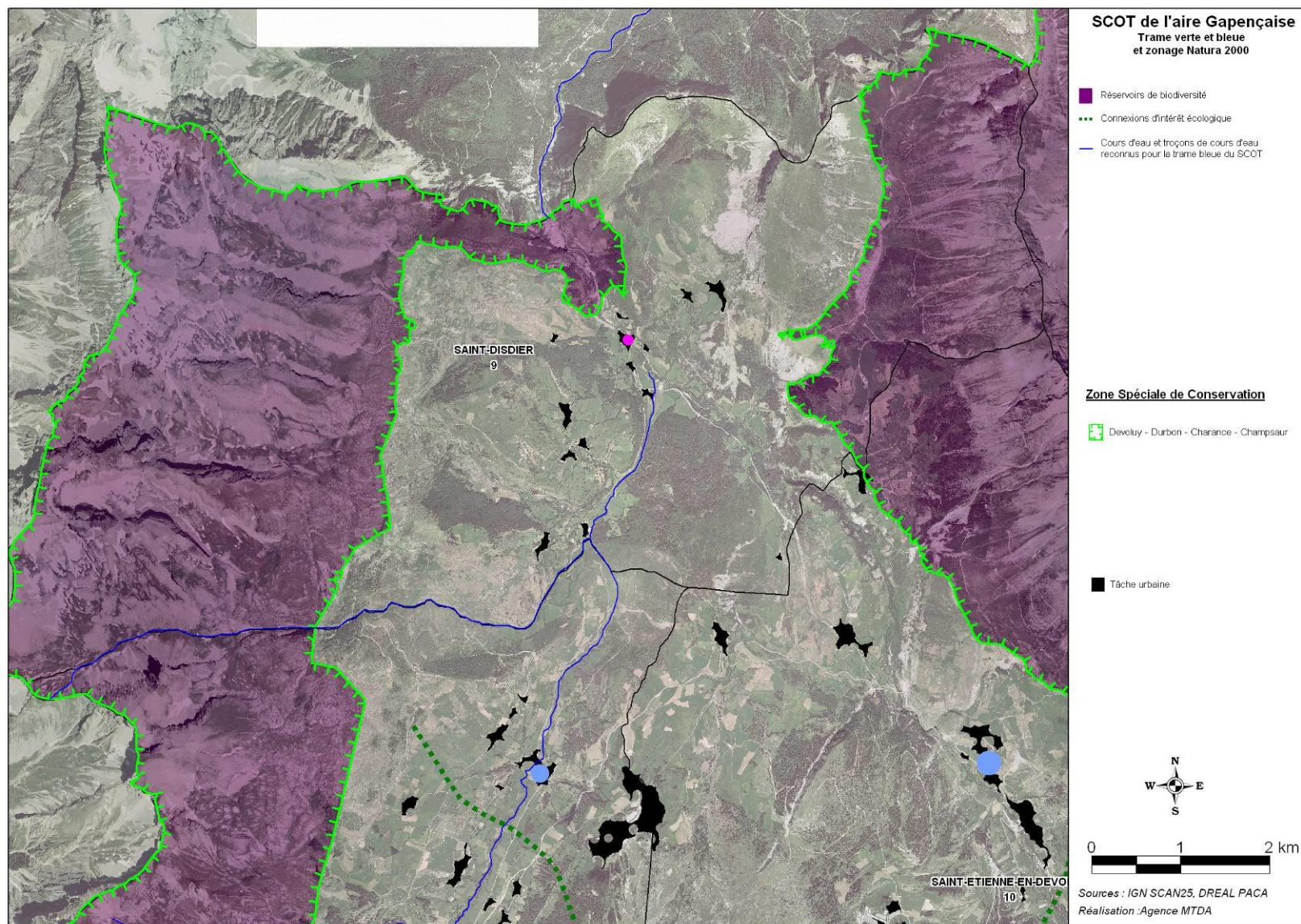




Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Saint-Disdier

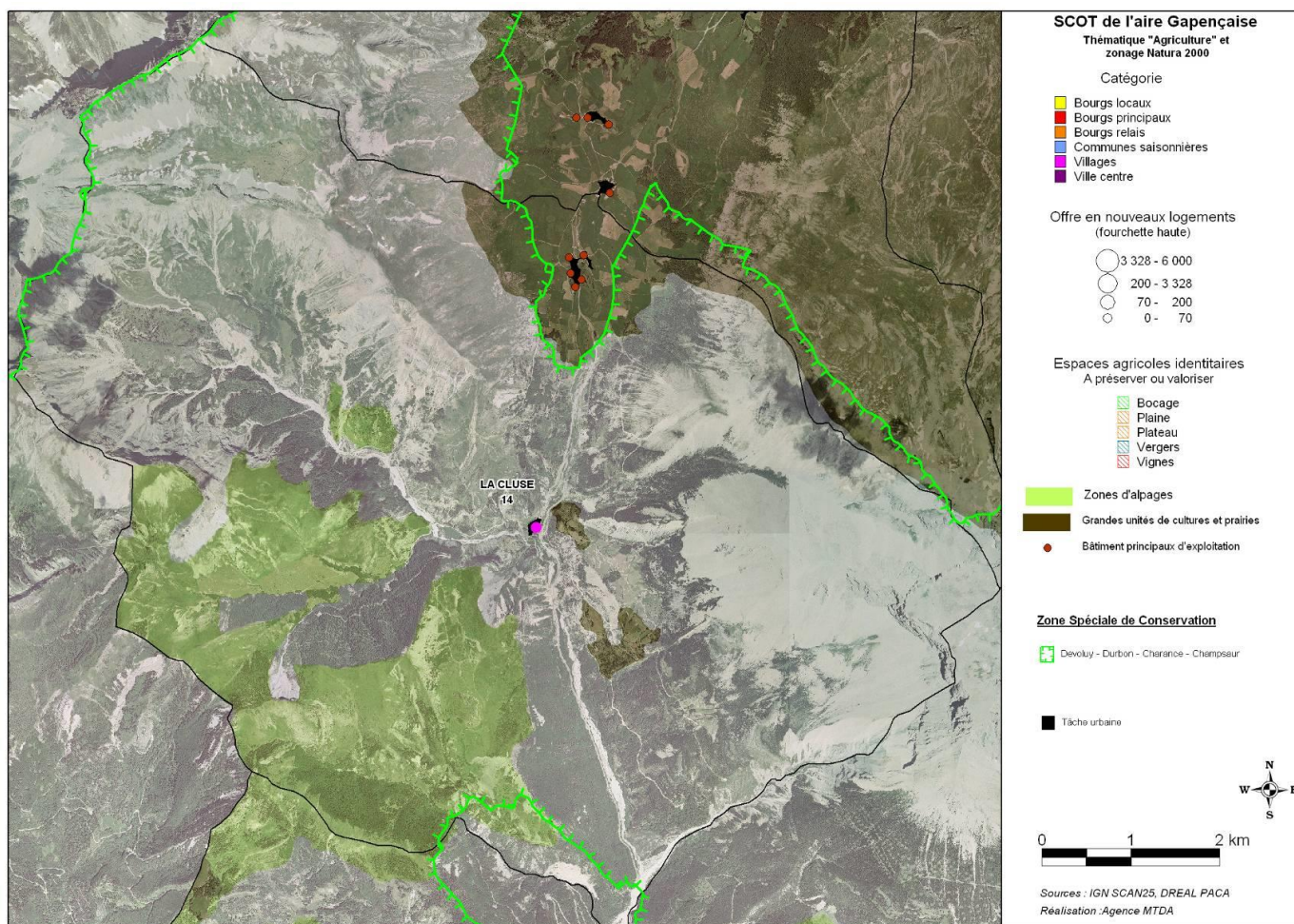


**Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Saint Disdier**

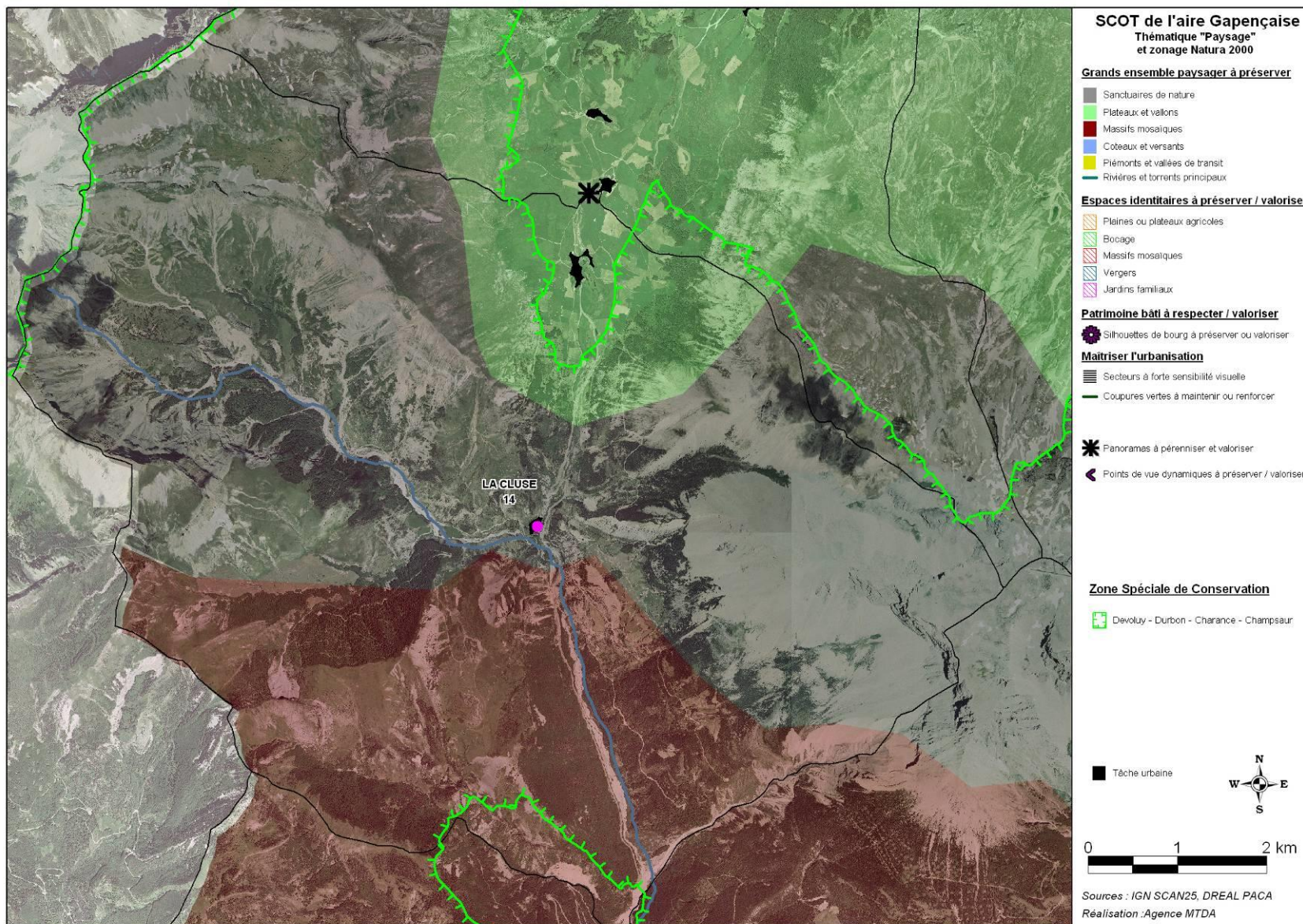


La Cluse, ancien petit village de 54 habitants désormais compris dans la commune du Dévoluy se situe en plein site Natura 2000. Cependant, l'objectif donné par le DOO d'offres en nouveaux logements s'élève à 10 logements supplémentaires seulement, et ce avec une densité fixée à 15 logements/hectare. Dans le cas du respect des règles définies dans le SCOT, les impacts sur la ZSC n'apparaissent pas significatifs.

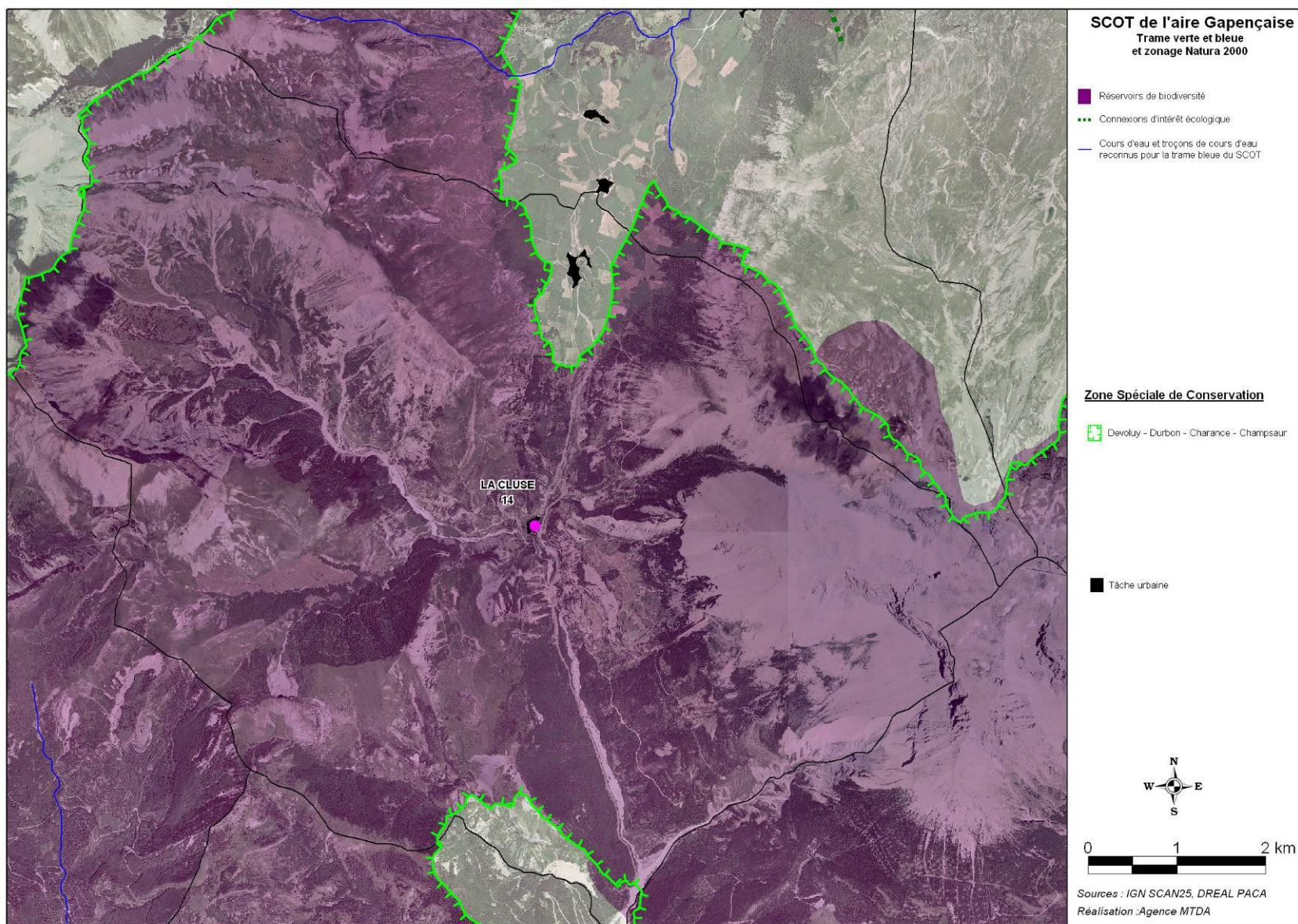
**Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur de la Cluse**



**Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur de la Cluse**

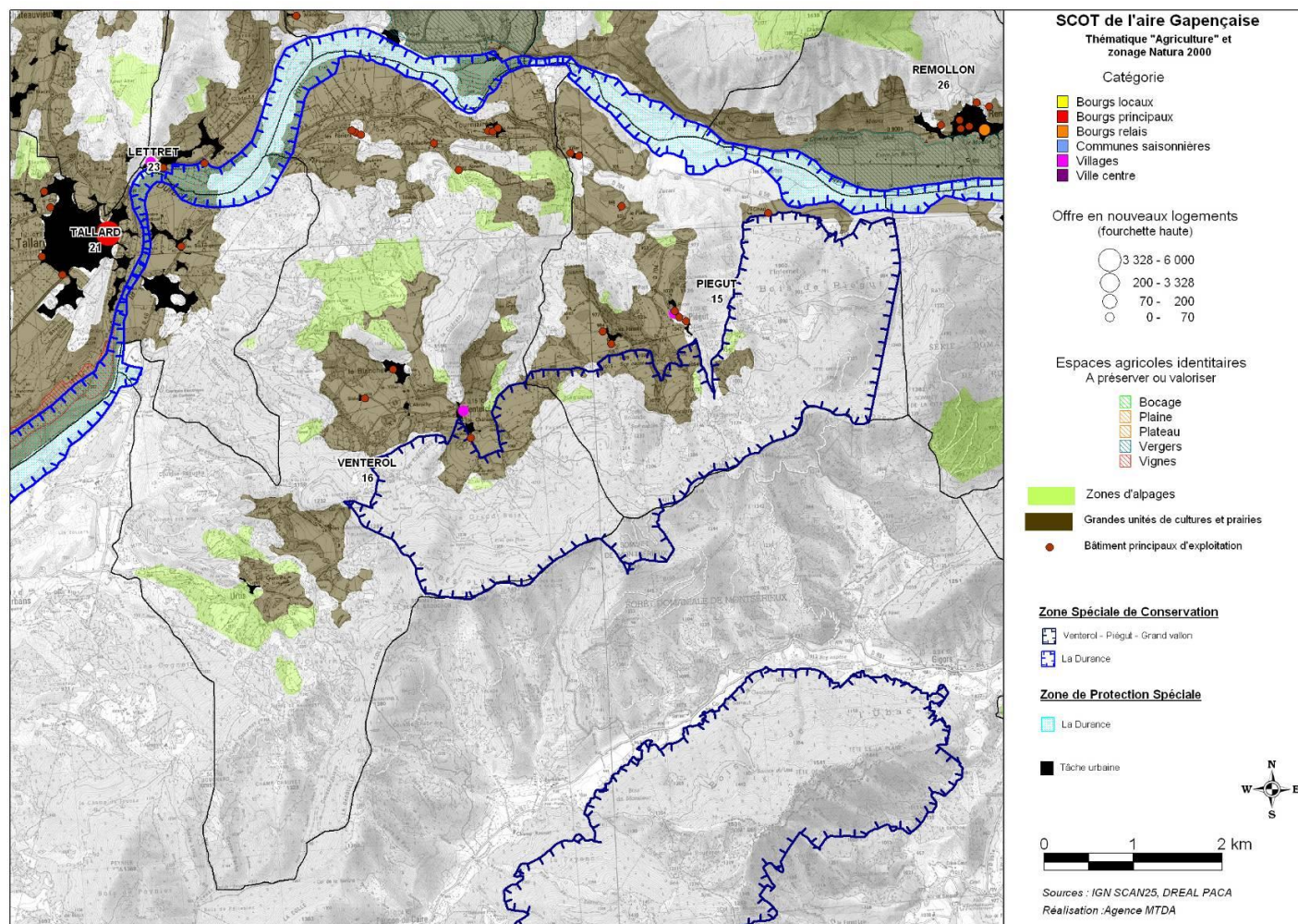


**Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur de la Cluse**

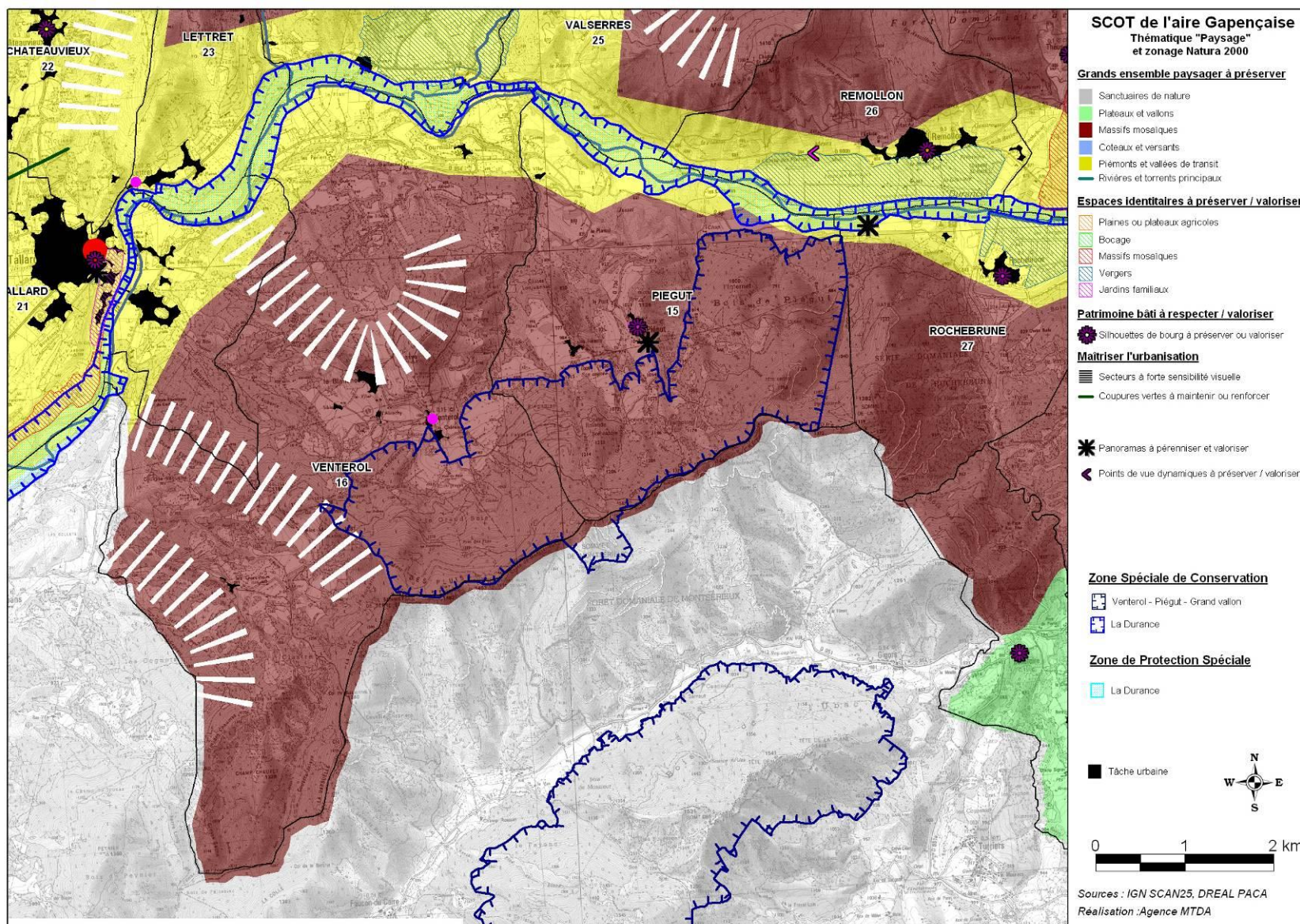


Les villages de Venterol et Piégut possèdent tous deux des potentialités d'extension hors du site Venterol-Piégut- Grand Vallon. De ce fait, et en tenant compte des orientations définis dans le SCoT, le développement de ces deux villages n'aura que peu voire pas d'impacts sur la ZSC, présentant par ailleurs des reliefs conséquents.

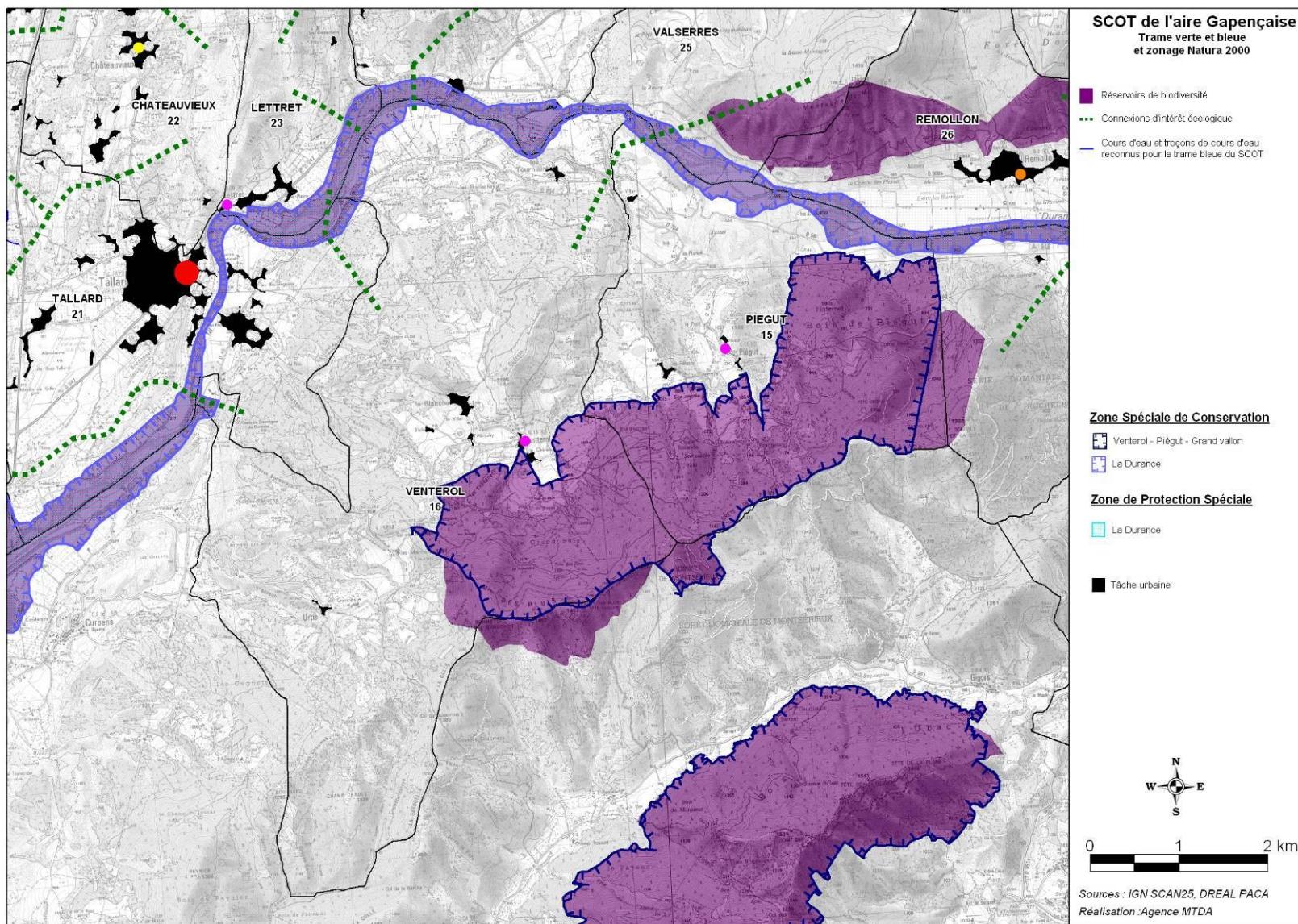
**Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de Venterol et Piégut**



Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de Ventérol et Piégut



Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de Ventérol et Piégut

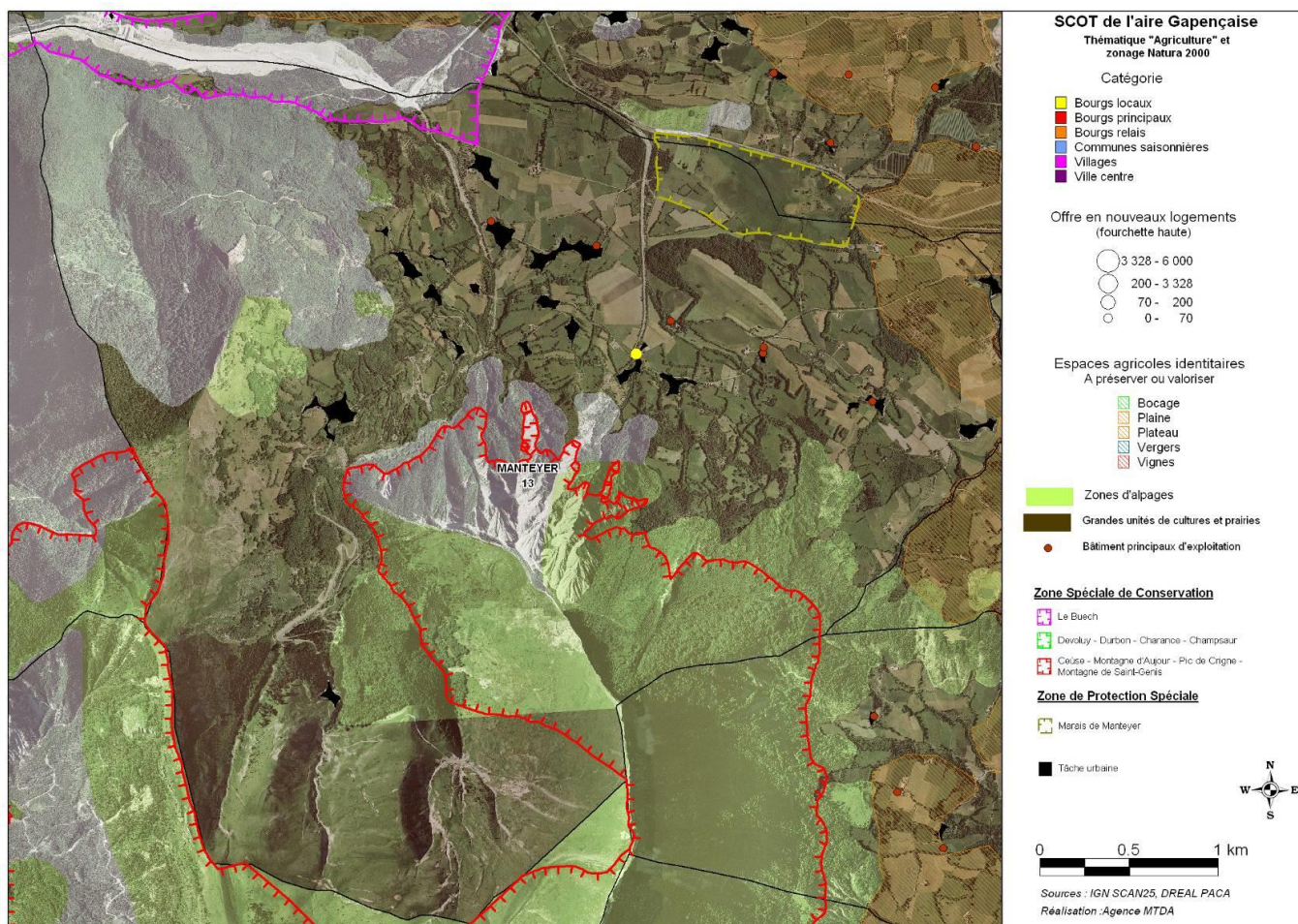




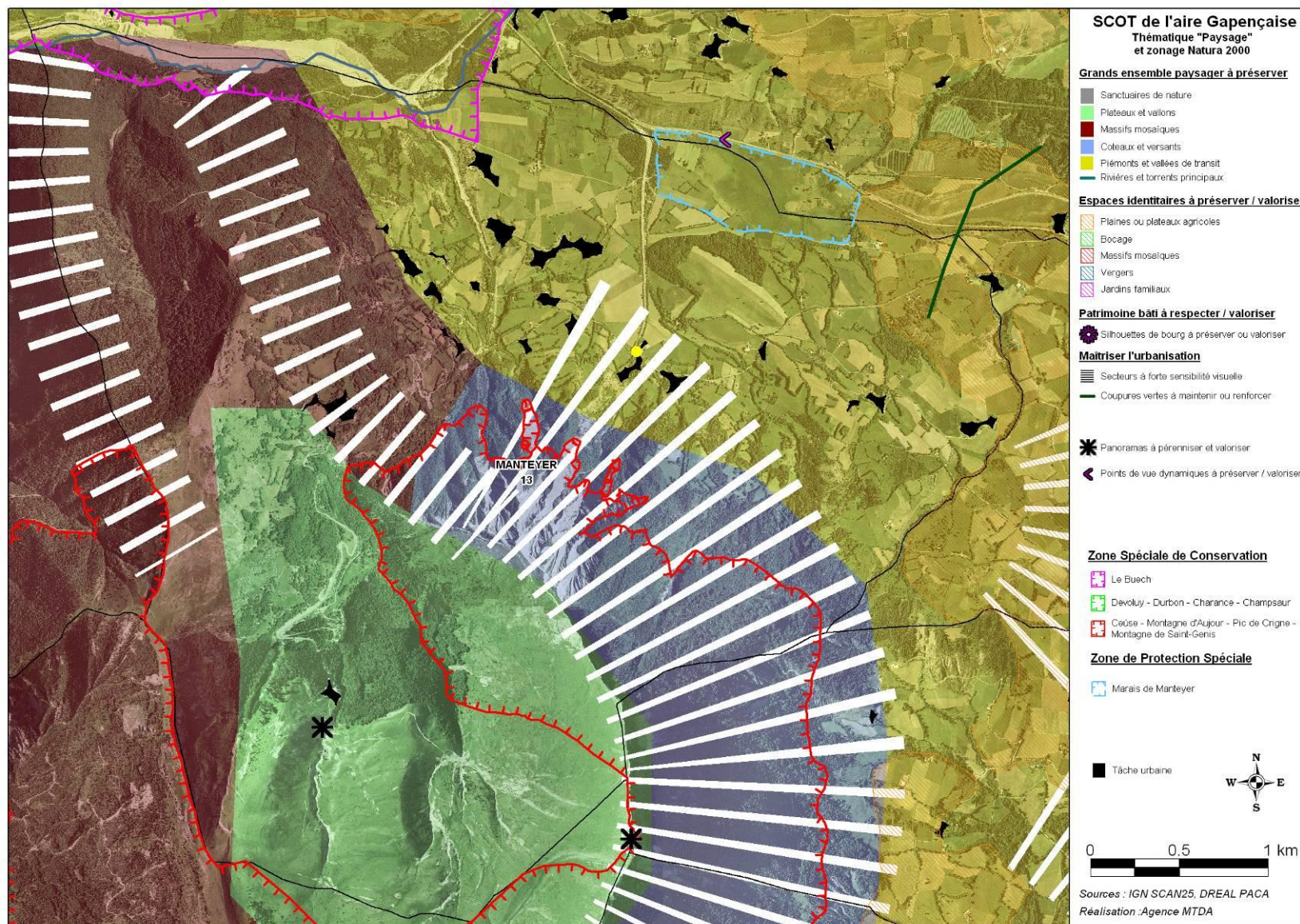
### 3.5.2. Les bourgs locaux situés à l'intérieur ou a proximité d'un site Natura 2000

Le bourg local Manteyer, au vu des orientations du SCoT et du relief ne pourra se développer sur ou en bordure du site Cèuse- Montagne d'Aujourd- Pic de Crigne- Montagne de Saint-Genis. D'une part car le site est répertorié en zone d'alpages et de réservoir de biodiversité, d'autre part car l'interface est définie comme secteur à forte sensibilité visuelle. Les impacts prévisibles sur ce site sont donc peu significatifs.

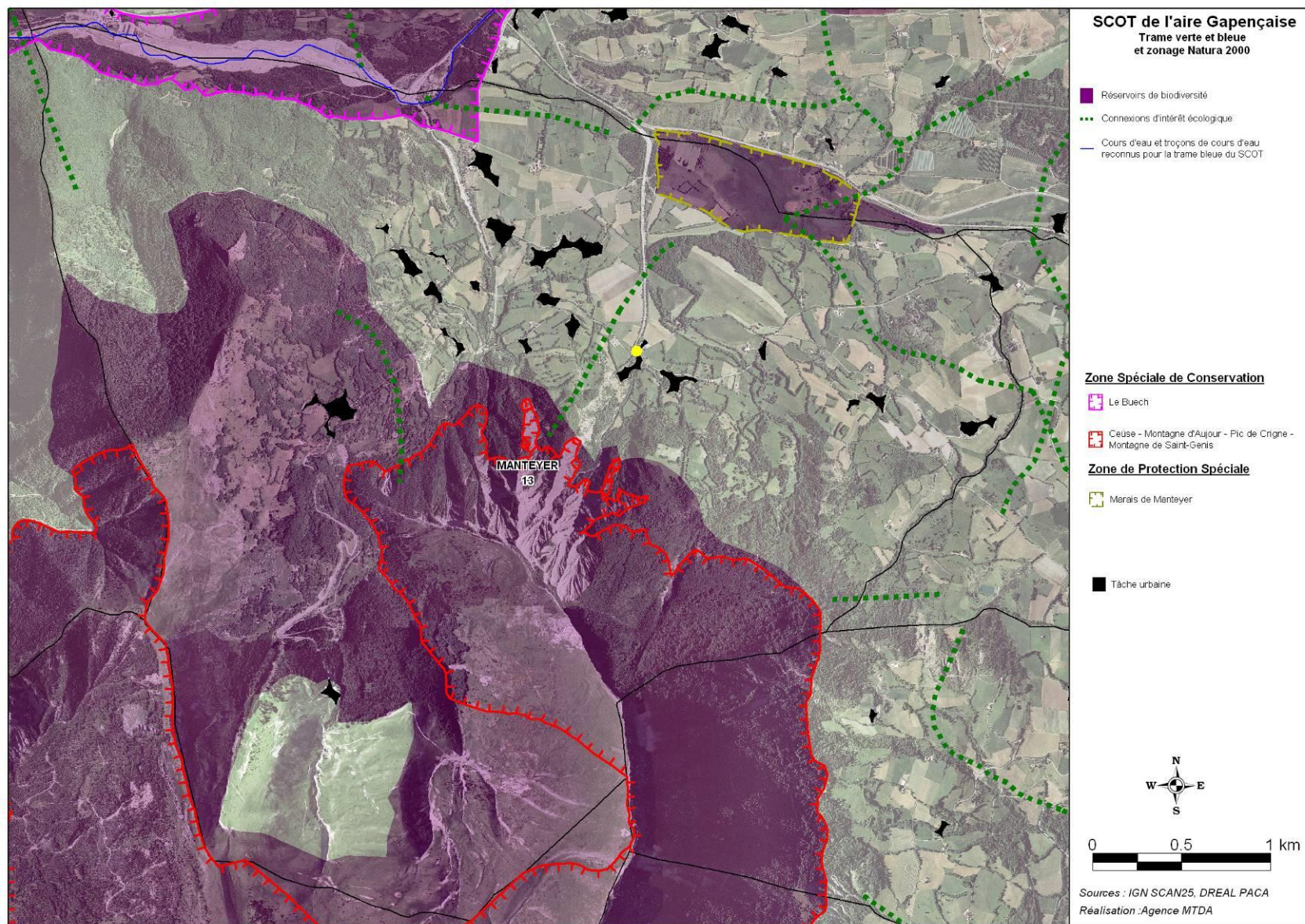
#### Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Manteyer



Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Manteyer



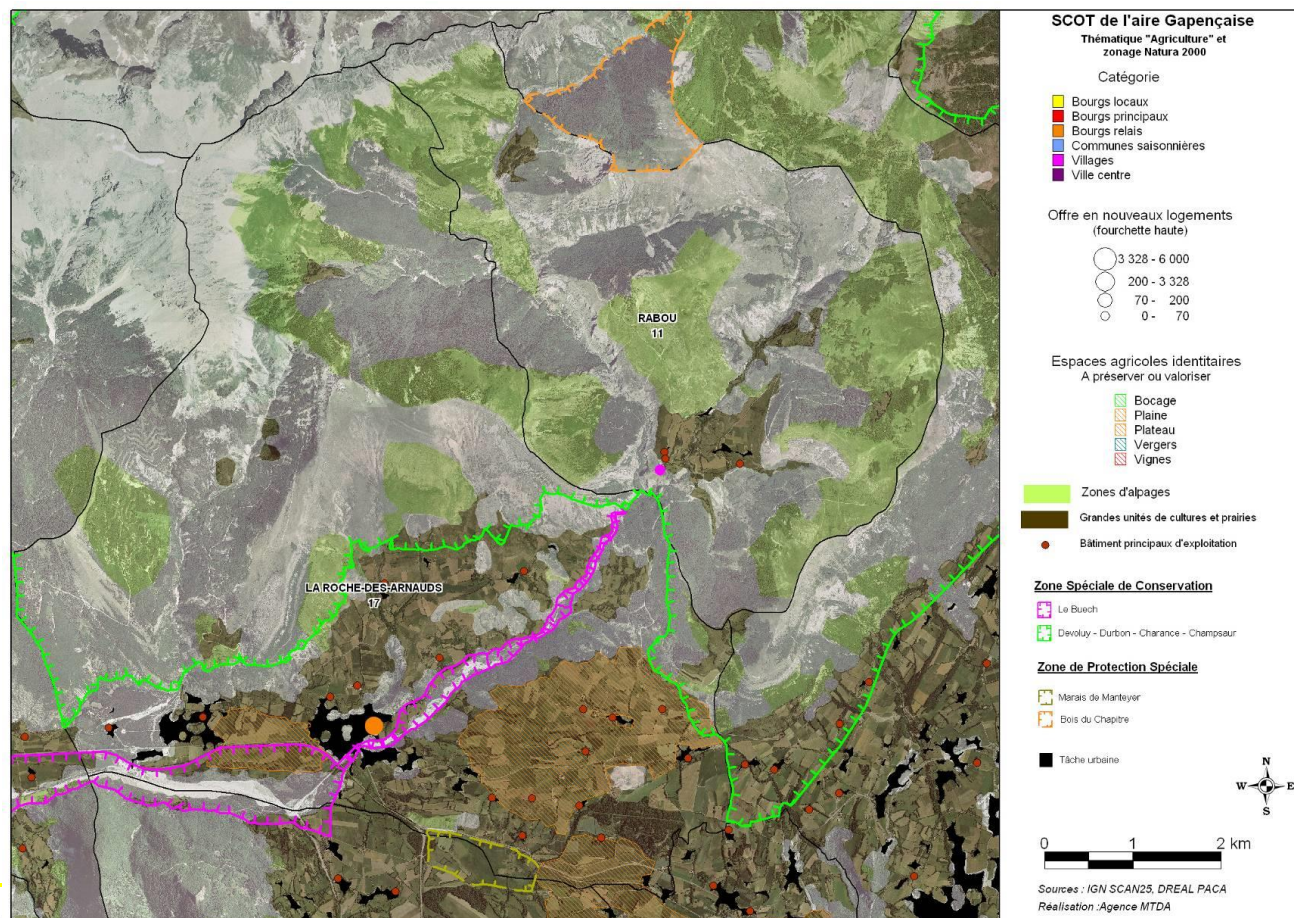
Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Manteyer



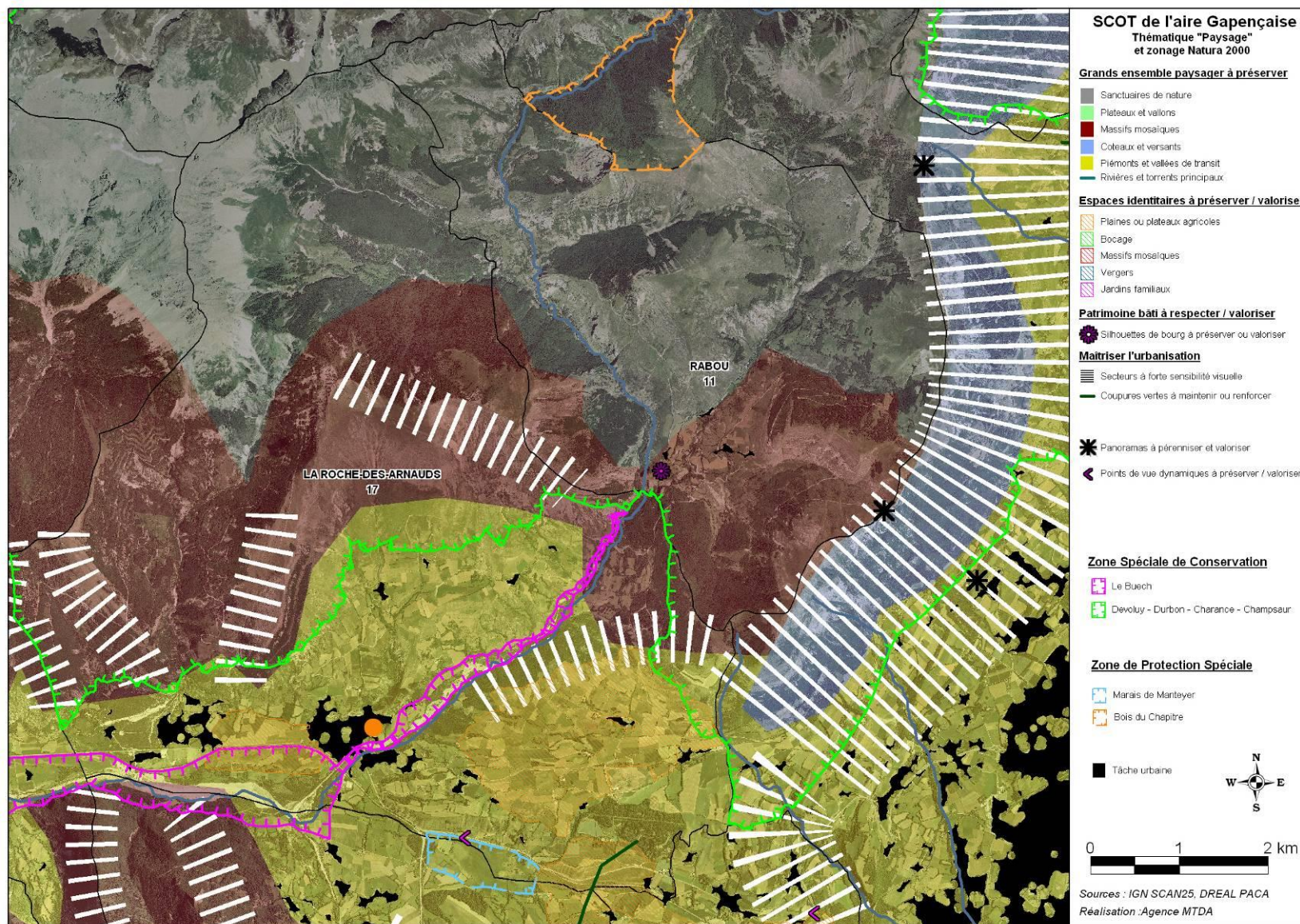
### 3.5.3. Les bourgs relais susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000 du territoire

La Roche-des-Arnauds, bien qu'entourée en partie par trois sites Natura 2000 possède des potentialités de développement hors des sites protégés, notamment par densification. En outre, la présence d'un espace identitaire agricole à protéger entre les deux tâches urbaines permettra de limiter l'impact potentiel de l'urbanisation actuelle sur le site du Buëch. Le bourg de Rabou est situé à l'intérieur de la ZSC, à proximité de la limite sud du site. Cependant l'offre en nouveau logement est limitée à 20 logements supplémentaires, et le village est répertorié comme « silhouette de bourg à préserver ». Ainsi les impacts prévisibles induits par le développement de ces deux communes sont minimes. Là encore, le classement du plateau de Corréo en espace agricole identitaire permettra la bonne connectivité entre les sites Natura 2000.

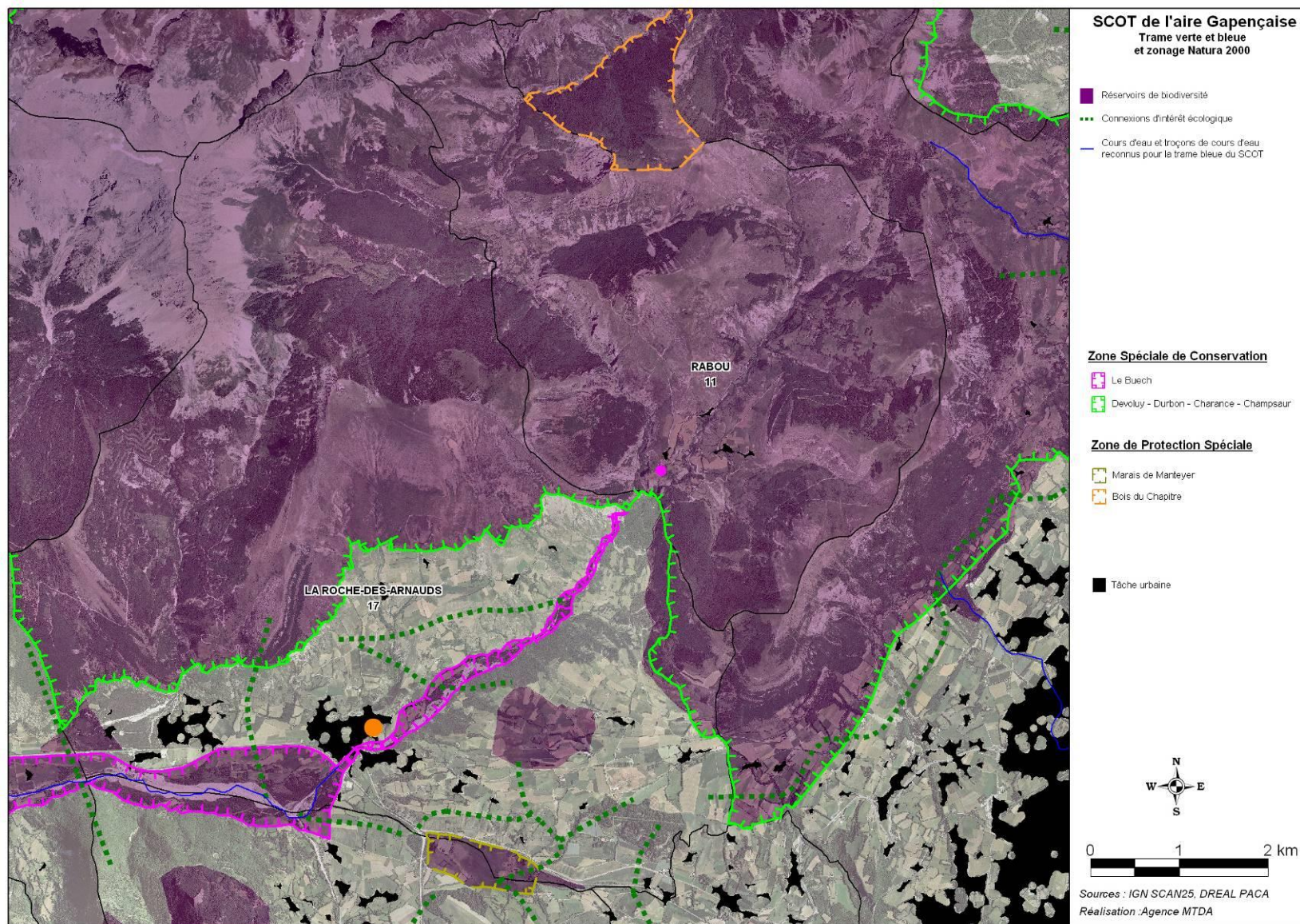
#### Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de la Roche-des-Arnauds et Rabou



Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de la Roche-des-Arnauds et Rabou



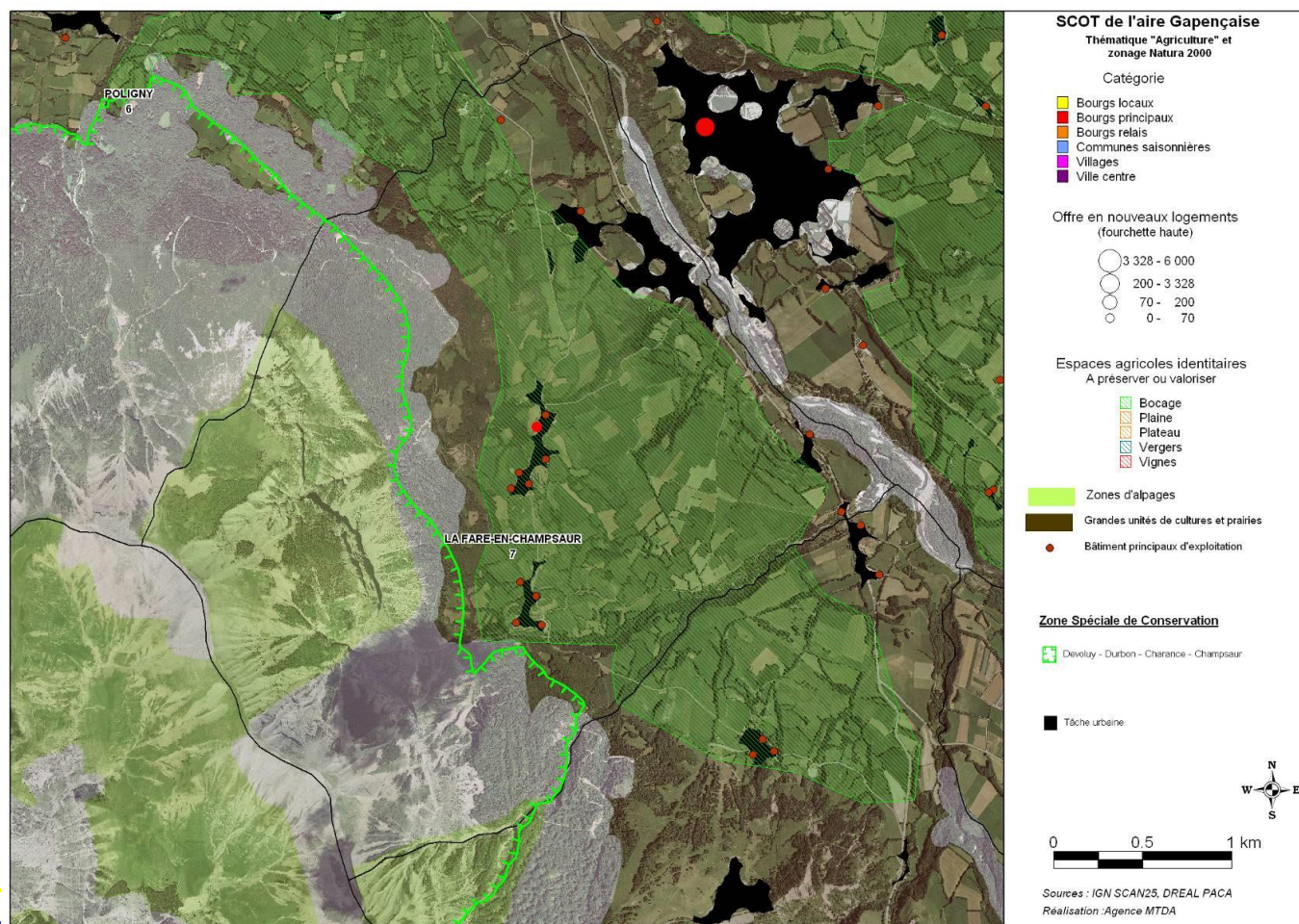
Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de la Roche-des-Arnauds et Rabou



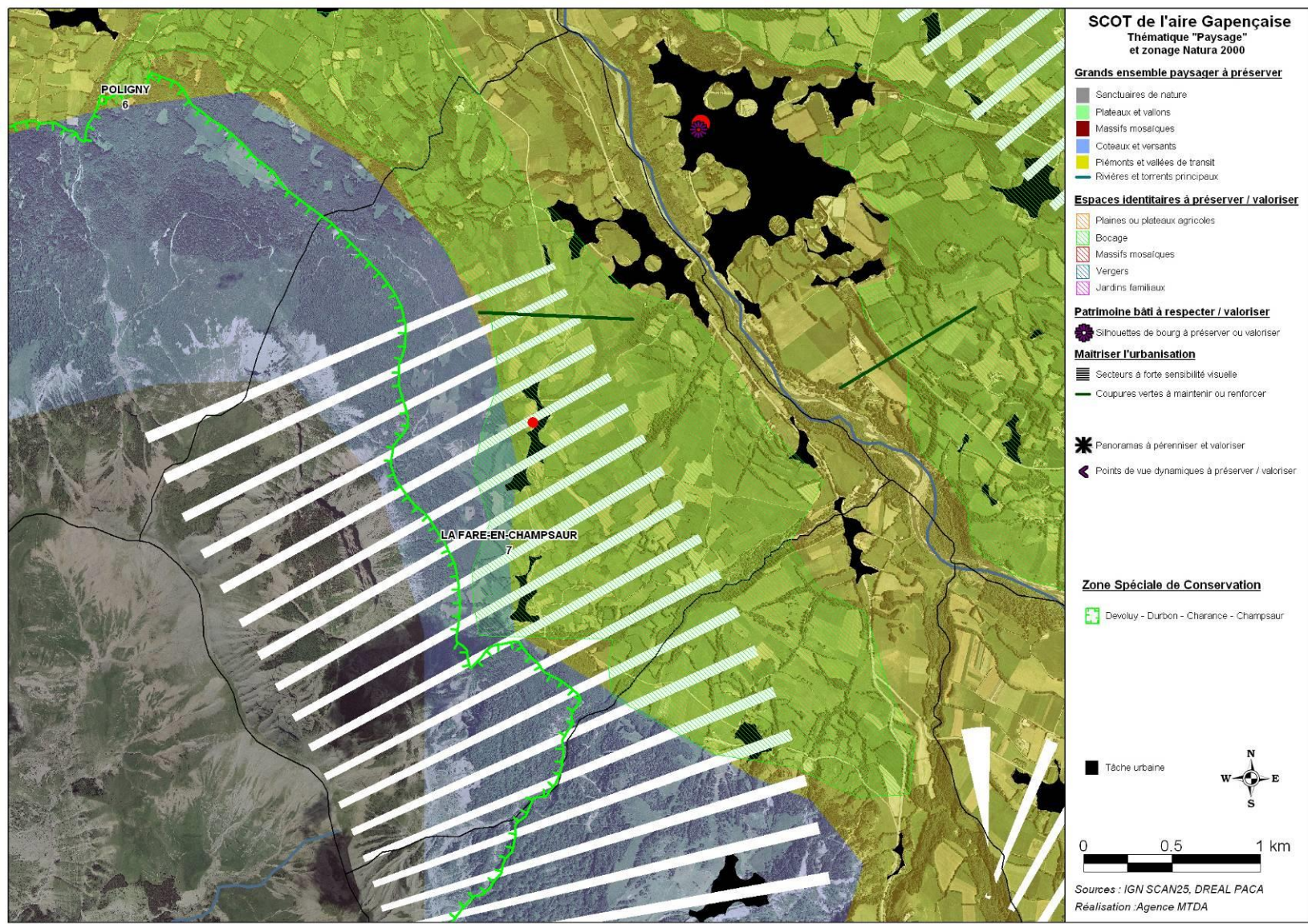
### 3.5.4. Les bourgs principaux susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000

La Fare-en-Champsaur possède des potentialités de développement hors de la ZSC Devoluy-Durbon-Charance-Champsaur. Le SCoT limite les incidences vis-à-vis du site Natura 2000, classé à cet endroit comme zone d'alpage, sanctuaire de nature et réservoir de biodiversité comme le montrent les cartes suivantes. De plus, un secteur agricole et paysager identitaire à préserver a été identifié par le SCoT entre la tâche urbaine et la ZSC. L'interface entre ces deux éléments est également un secteur à forte sensibilité visuelle. De ce fait, les incidences du développement de ce bourg sur Natura 2000 apparaissent peu importantes.

**Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur de la Fare-en-Champsaur**

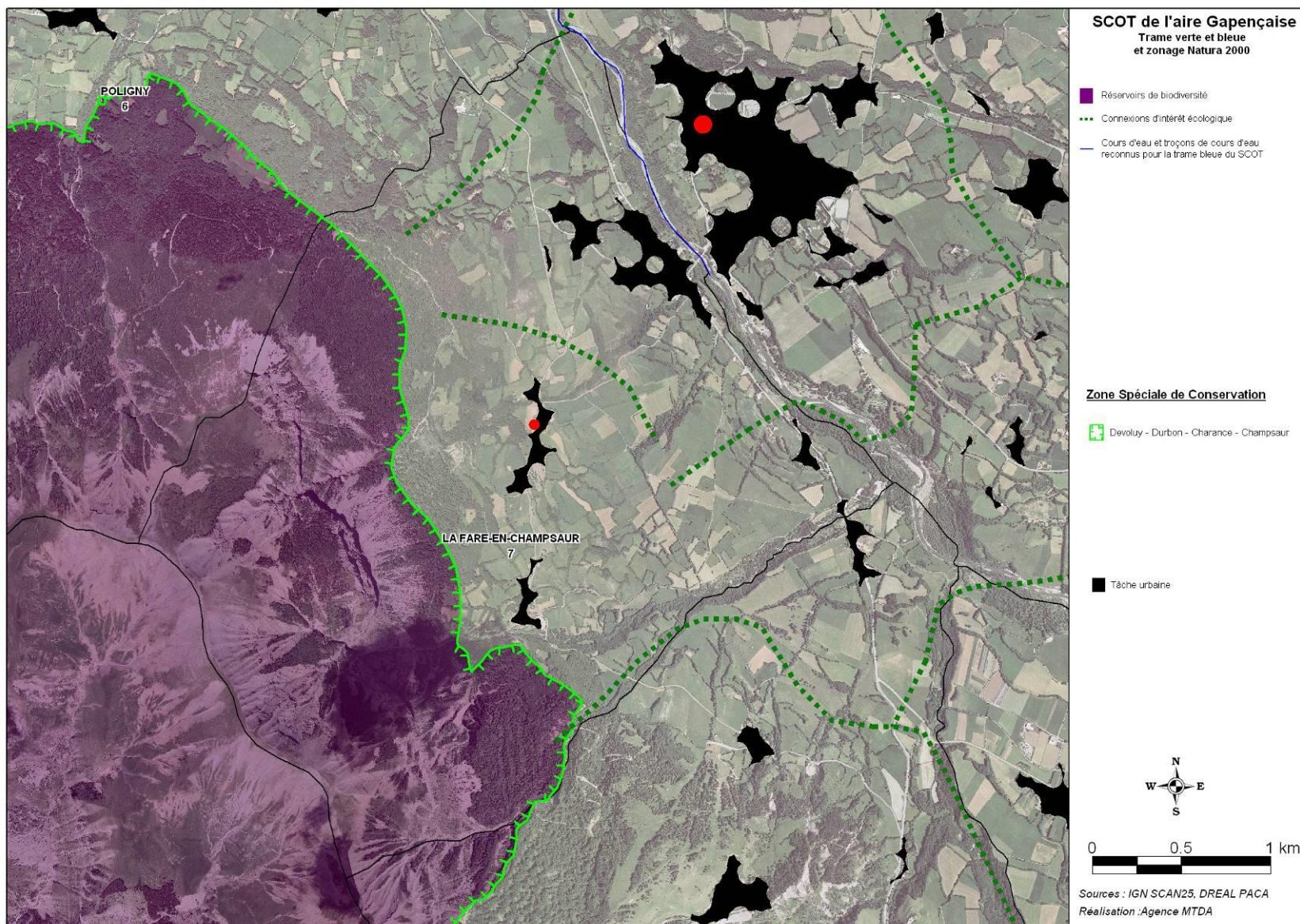


Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur de la Fare-en-Champsaur



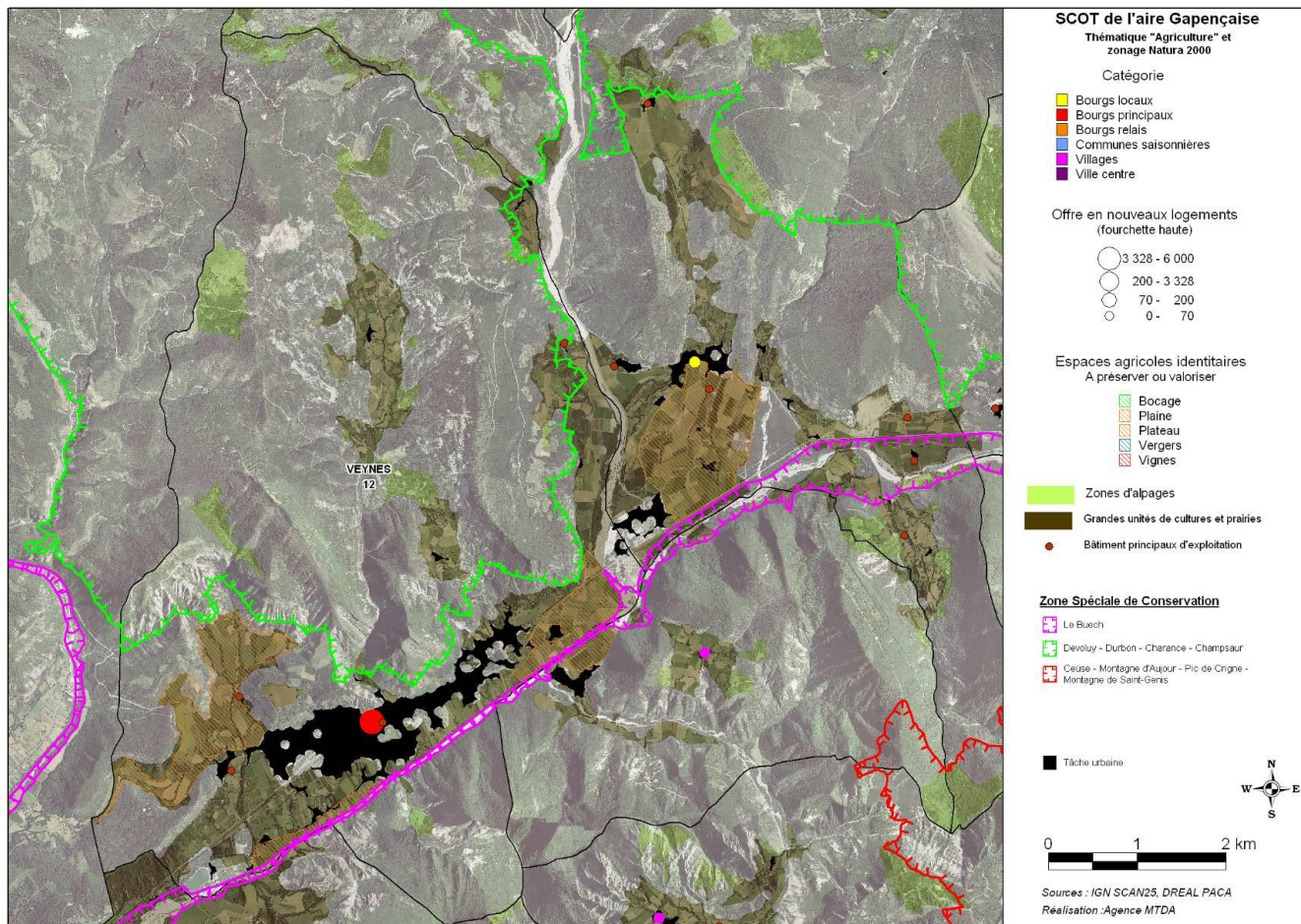


Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur de la Fare-en-Champsaur

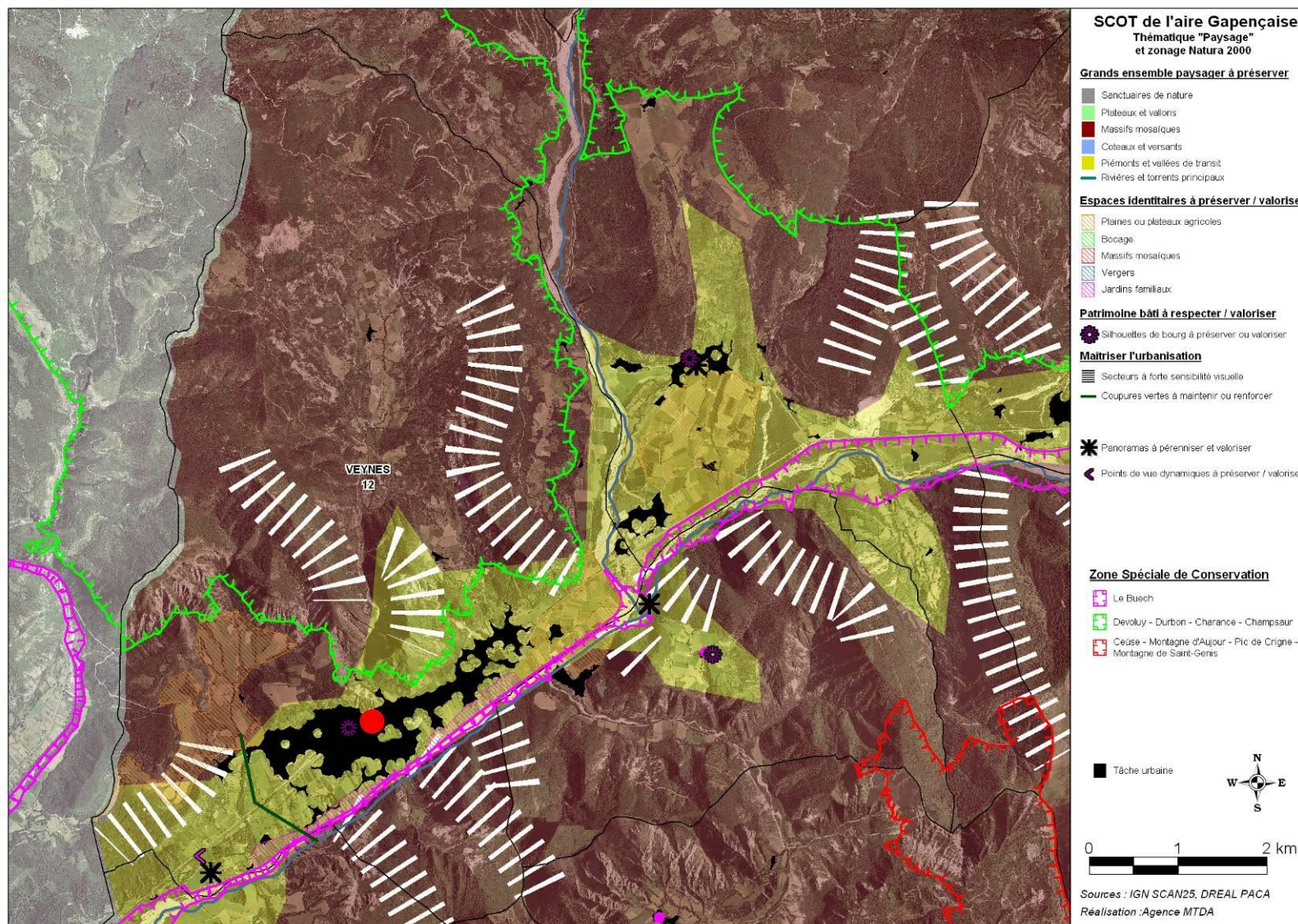


Veynes est située entre le site Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur et le Büech. Ce bourg possède des dents creuses, et des potentialités de développement hors des sites Natura 2000. Au sud de la ville, un espace identitaire à préserver a été défini par le SCoT (jardins à préserver) comme on peut le voir sur la carte des **espaces paysagers et du zonage Natura 2000**. Ce dernier longe le Büech et protégera le site du développement urbain, tout comme la définition du site Natura 2000 en réservoir de biodiversité.

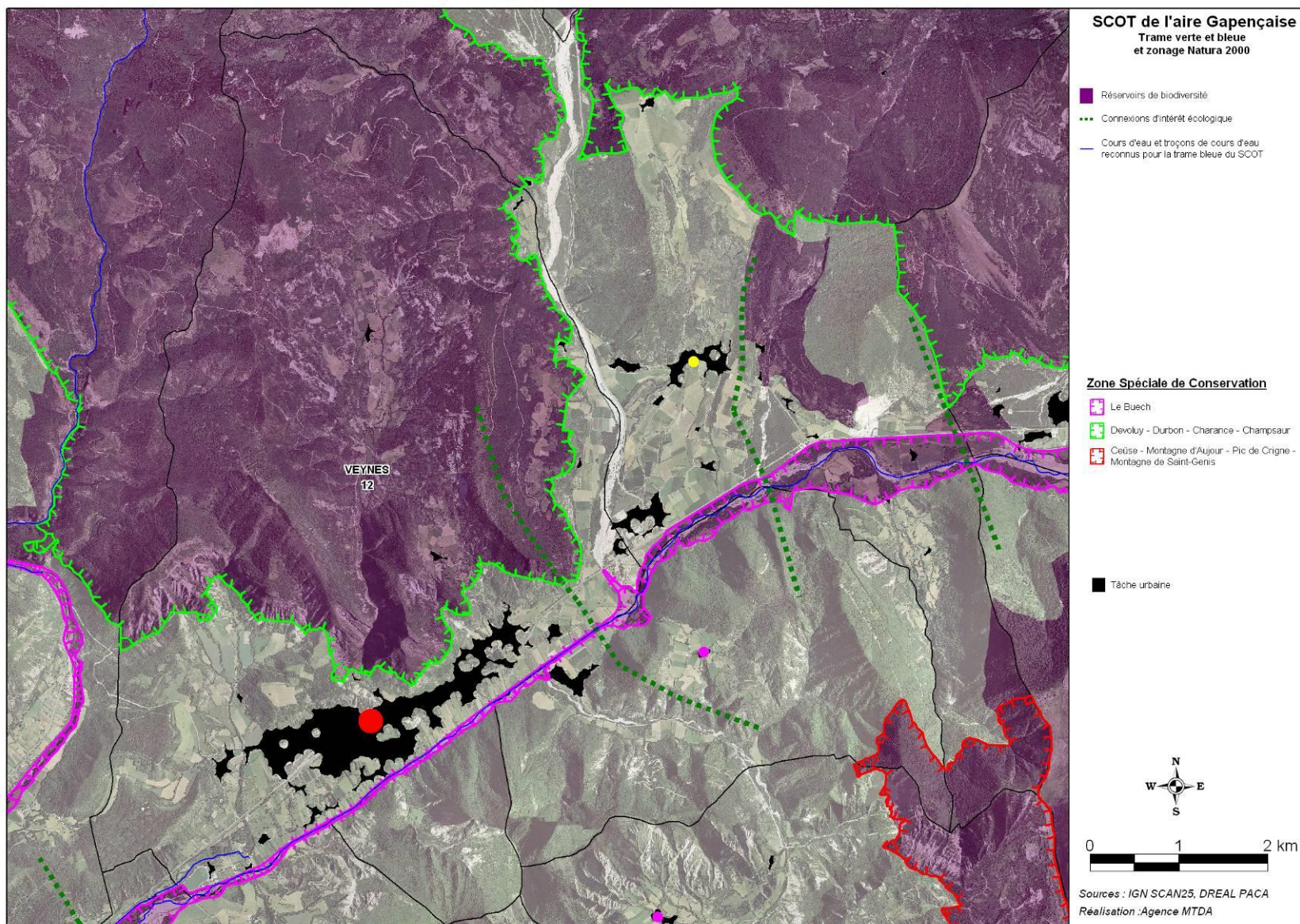
**Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur de la ville de Veynes**



**Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur de la ville de Veynes**



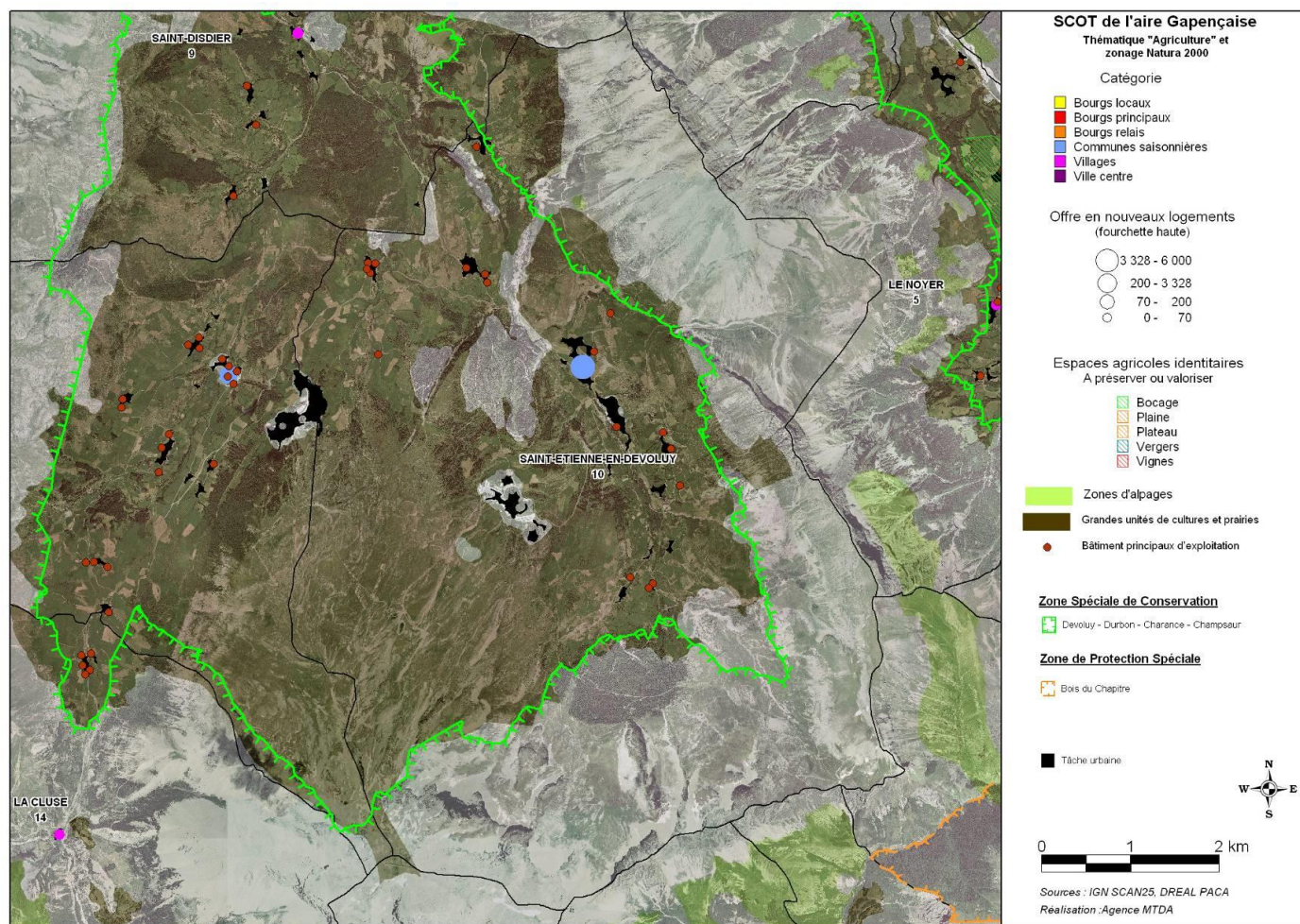
**Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur de la ville de Veynes**



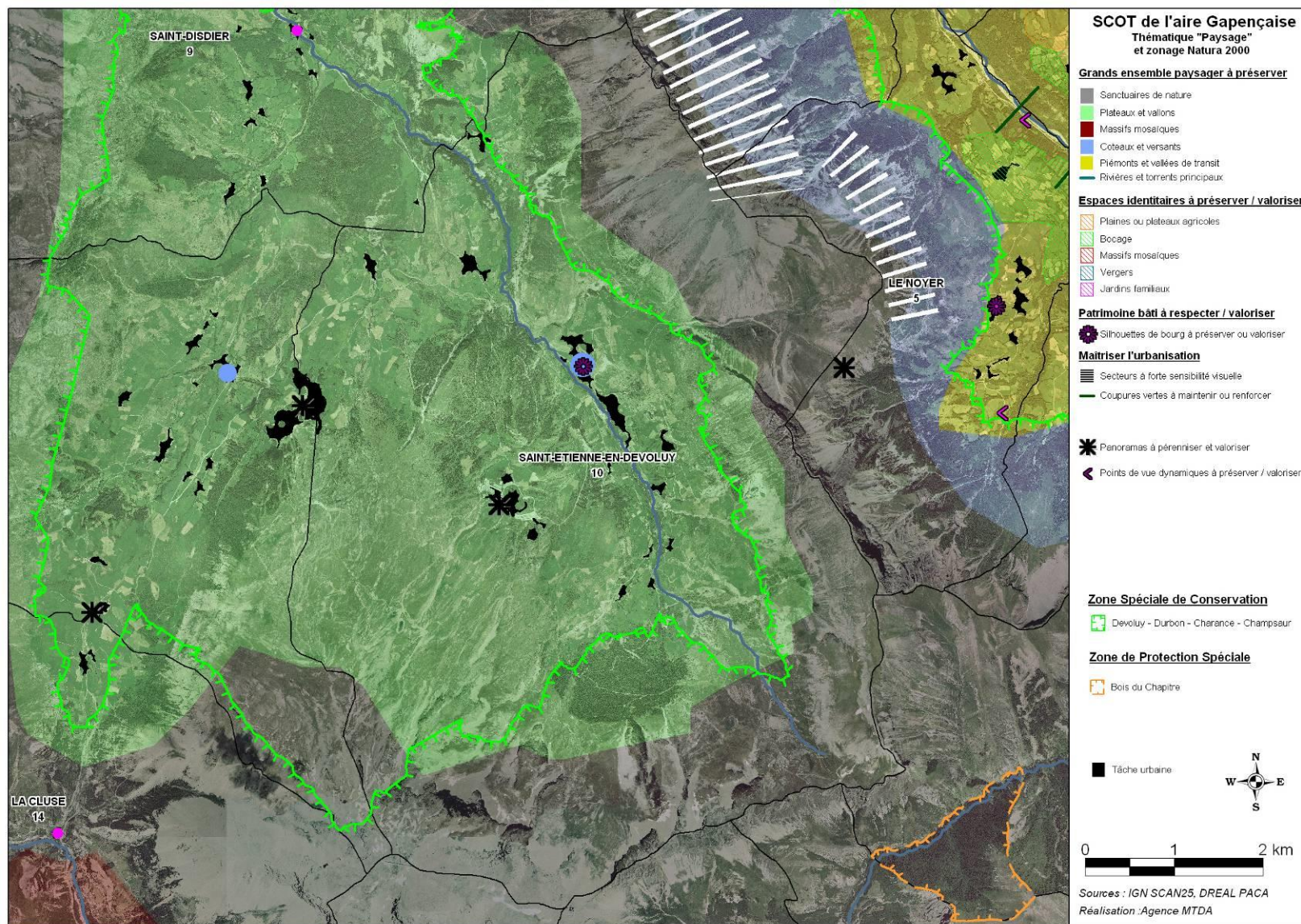
### 3.5.5. Les communes saisonnières susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000

Saint-Etienne-en-Dévoluy possède de nombreuses potentialités de développement hors de la ZPS Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur. De plus la tâche urbaine actuelle se trouve à plus de 5 km de la limite du site. Au vu des orientations du SCOT, que l'on retrouve dans les trois cartes, les incidences sur le site Natura 2000 apparaissent faibles.

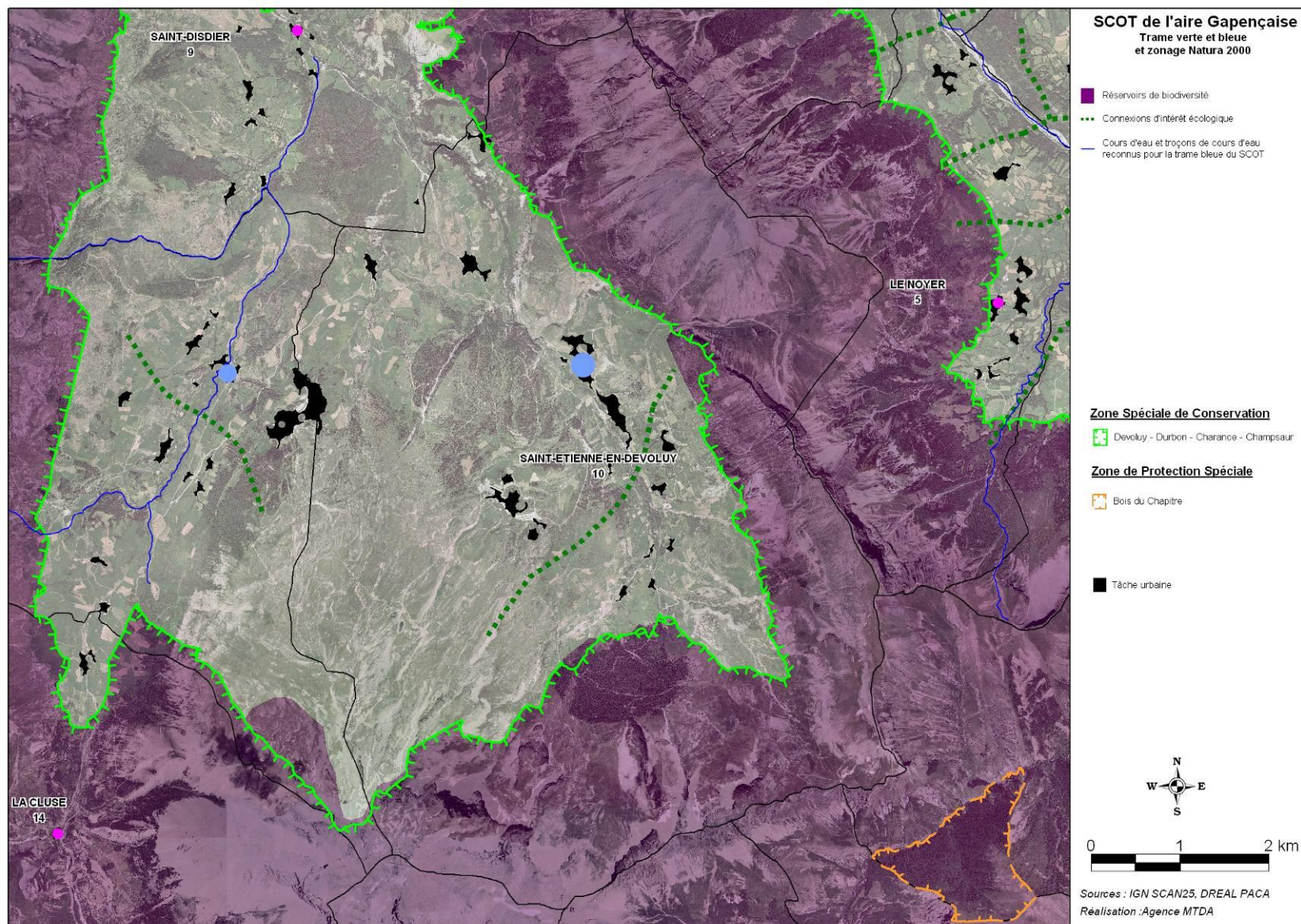
**Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Saint-Etienne-en-Dévoluy**



**Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Saint-Etienne-en-Dévoluy**



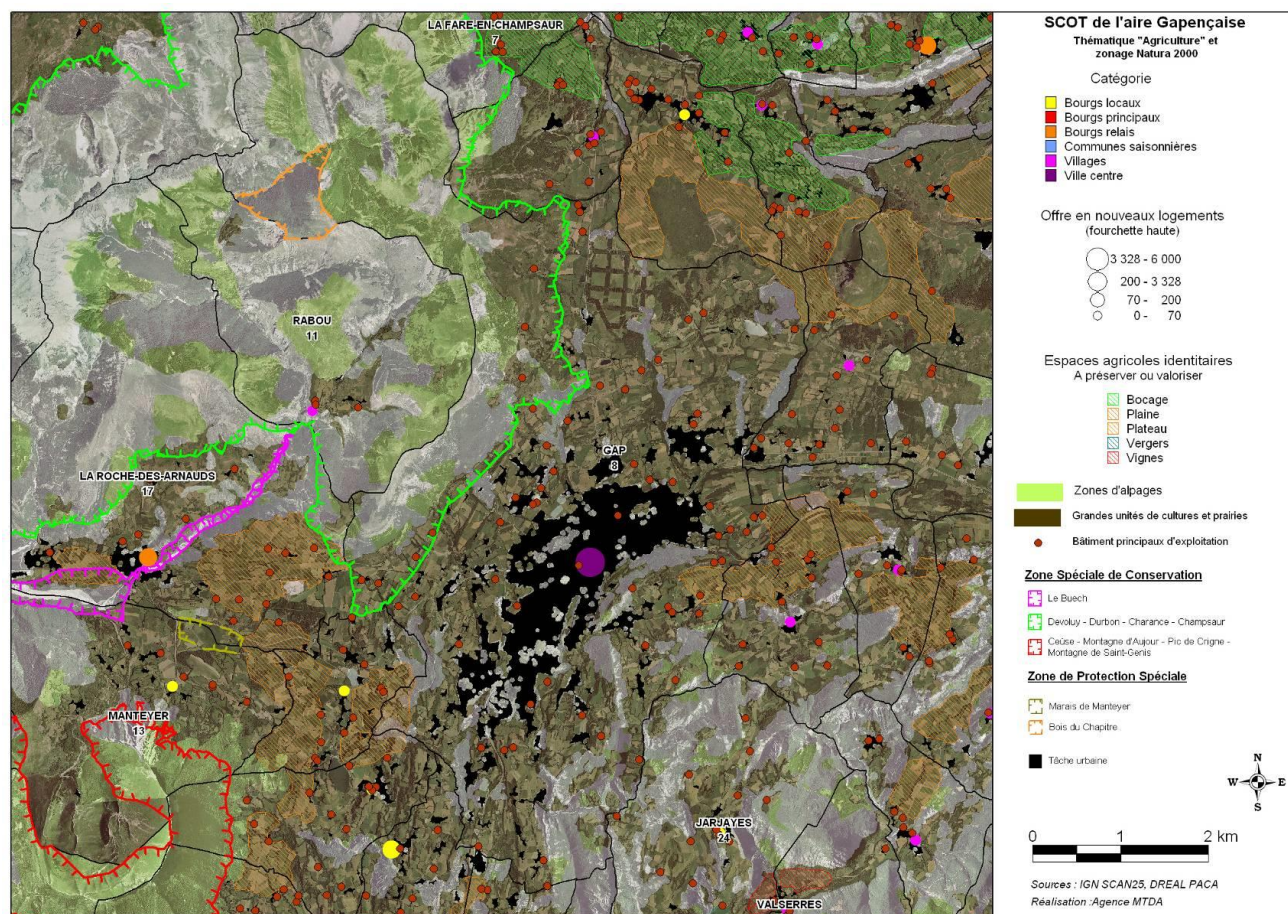
Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Saint-Etienne-en-Dévoluy



### 3.5.6. Gap et la ZSC Devoluy-Durbon-Charance-Champsaur

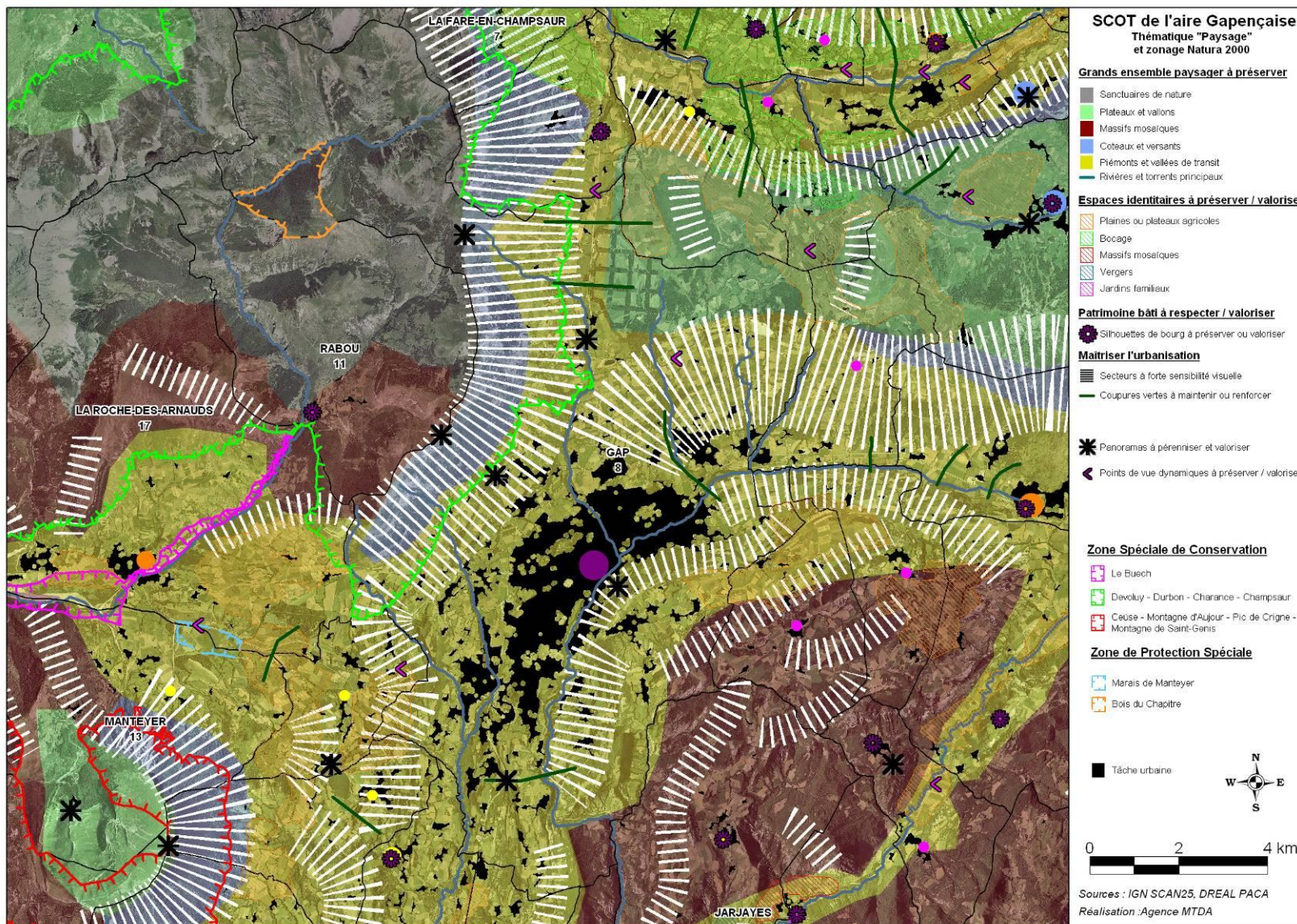
Gap possède de nombreuses potentialités d'urbanisation hors du site Natura 2000, notamment par comblement des dents creuses. L'interface entre la ZSC et la tâche urbaine actuelle est définie comme un secteur à forte sensibilité visuelle, à préserver. Un corridor écologique se trouve également le long cette interface. La totalité du site Natura 2000 est classé en réservoir de biodiversité et toute la frange nord est reprise dans un espace agricole identitaire. A l'échelle du SCOT, en tenant compte des orientations du DOO, les incidences sur le réseau Natura 2000 apparaissent peu significatives.

**Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Gap**

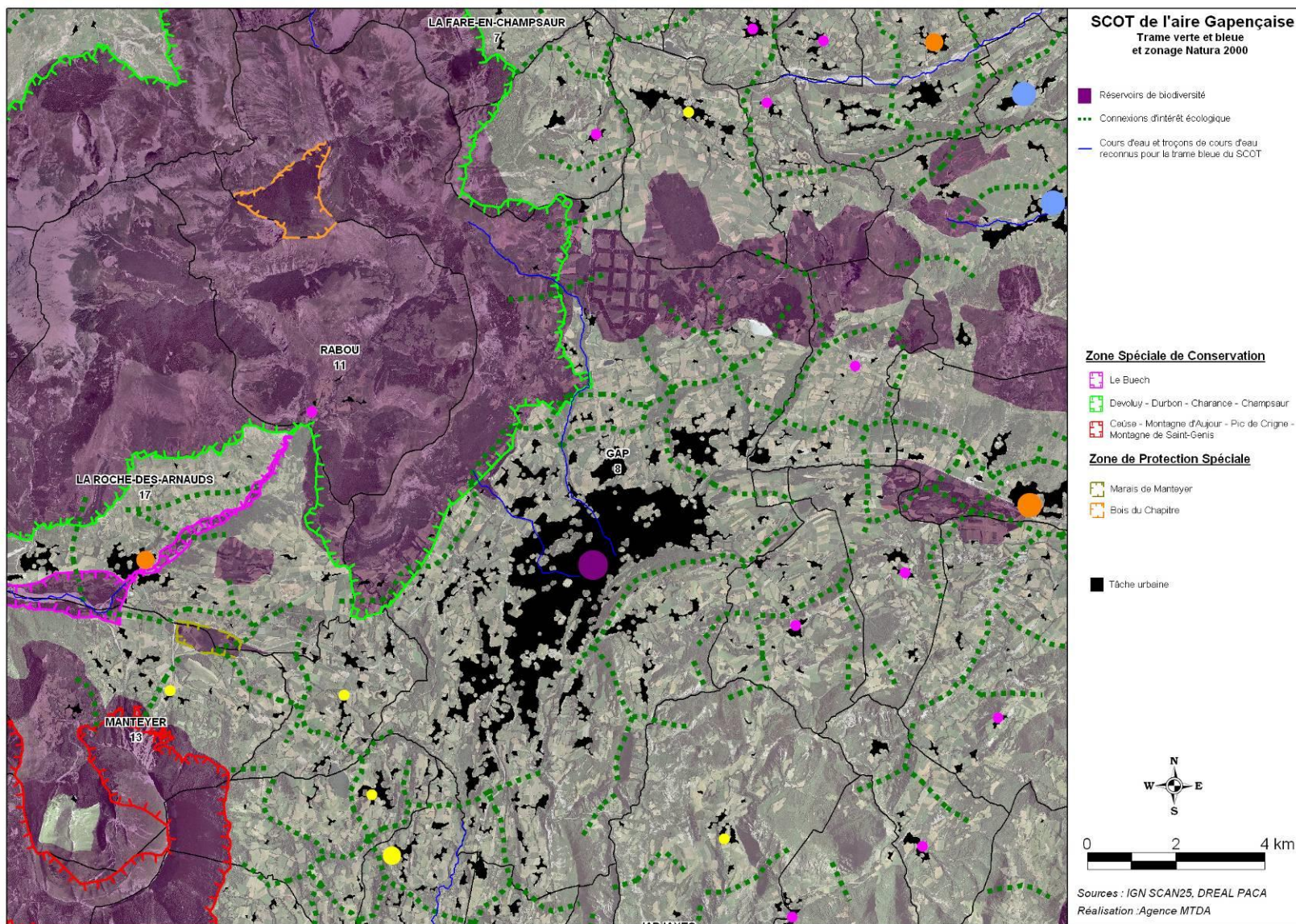




Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Gap



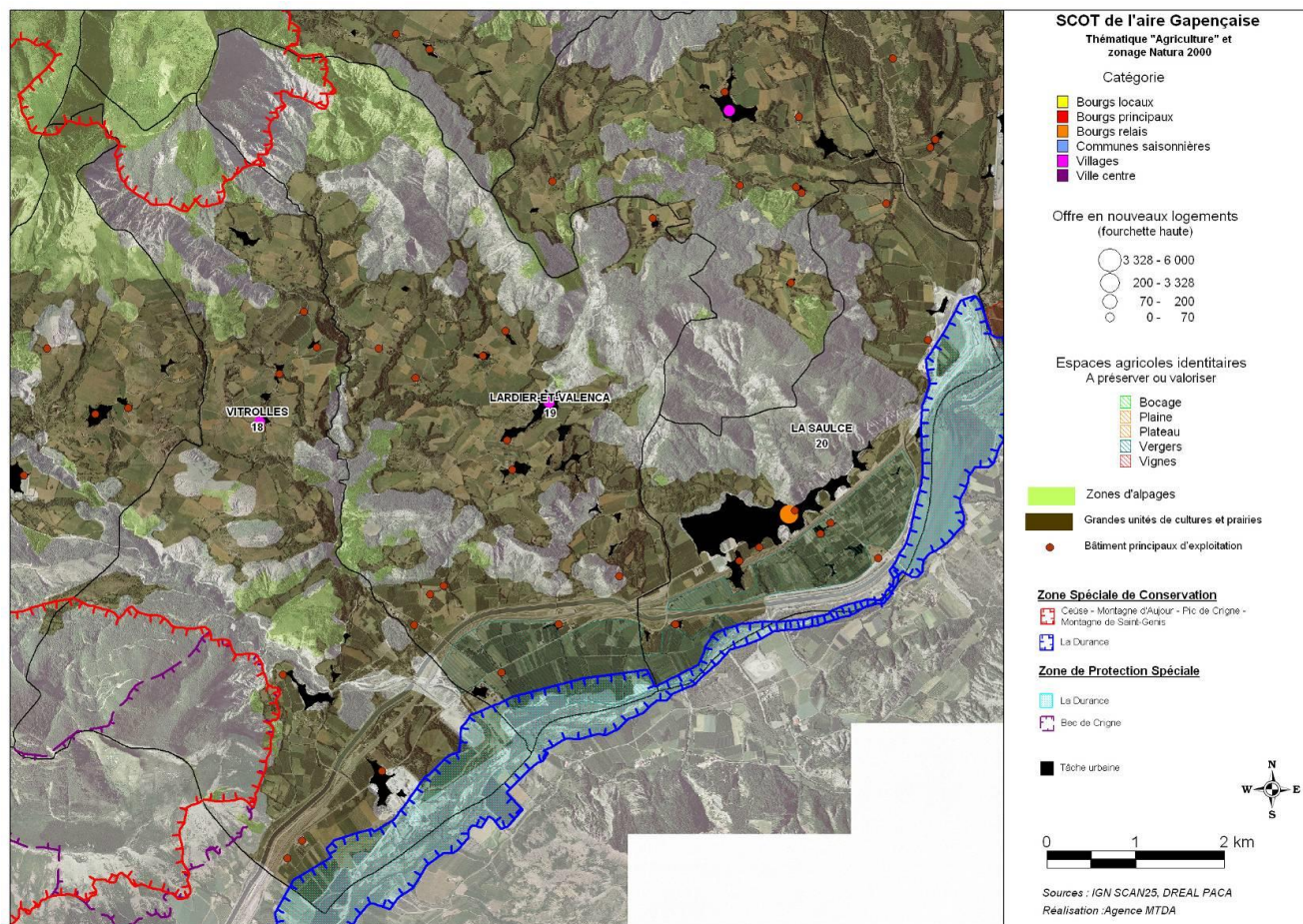
Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Gap



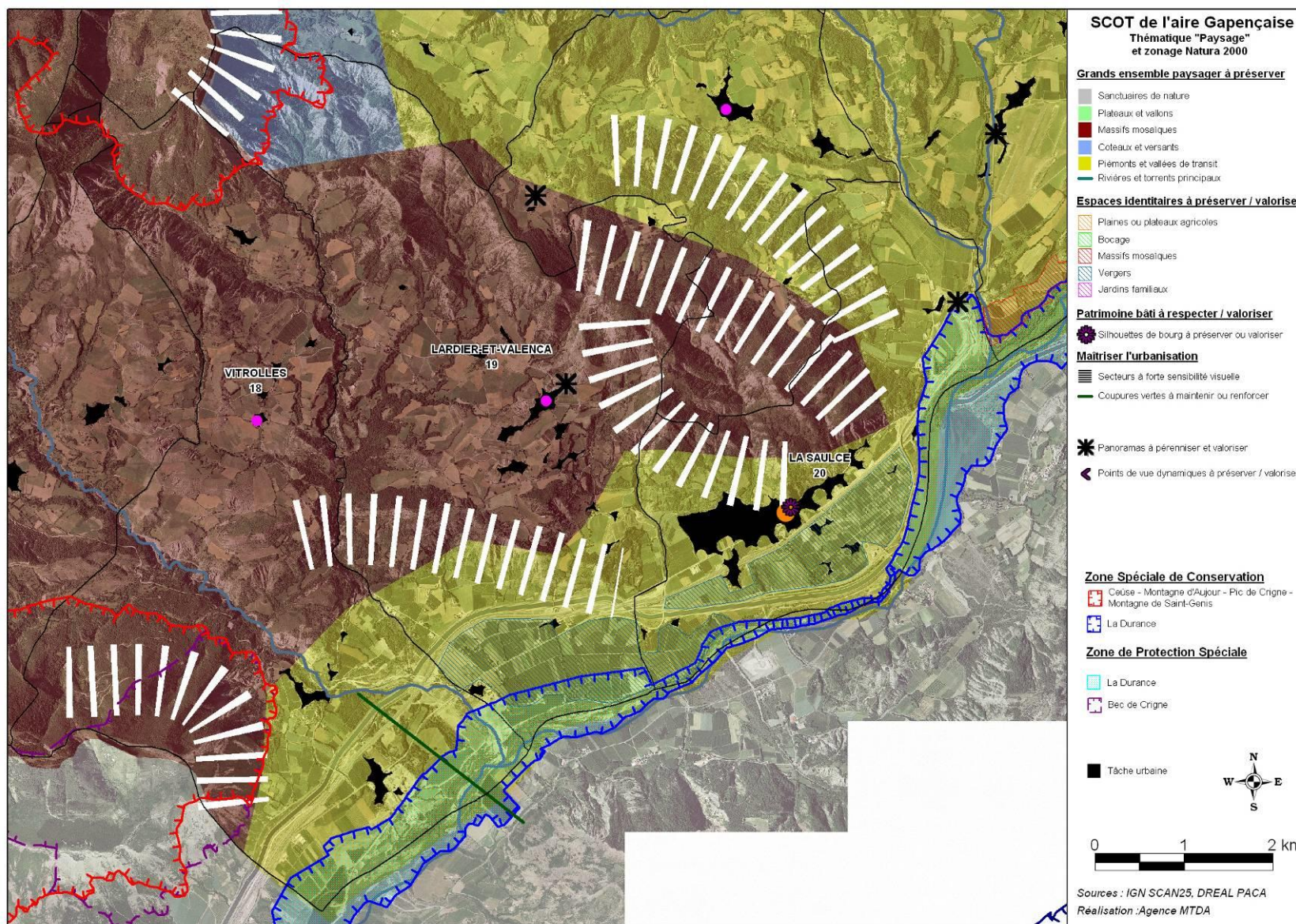
### 3.5.7. Les communes à proximité du site Natura 2000 La Durance

Les trois communes : Vitrolles, Lardier et Valenca et la Saulce sont séparées de la Durance par un site identitaire agricole (vergers) à préserver. De plus la Durance représente à la fois un réservoir de biodiversité et un corridor écologique. De ce fait, en tenant compte des orientations du SCOT préservant ces espaces de l'urbanisation, les incidences sur ce site Natura 2000 ne sont pas significatives.

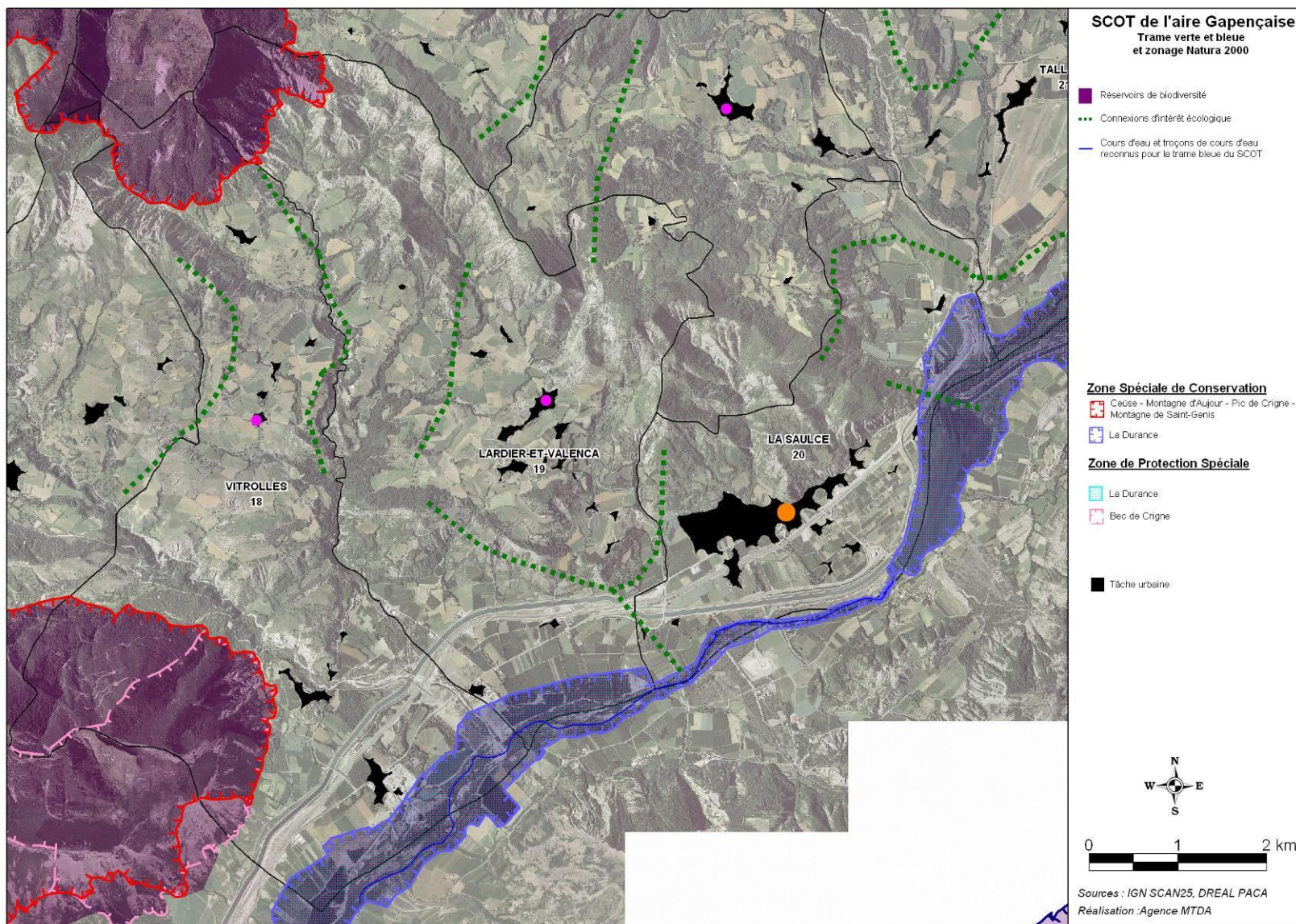
#### Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de Vitrolles, Lardier et Valenca et la Saulce



Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur de Vitrolles, Lardier et Valença et la Saulce

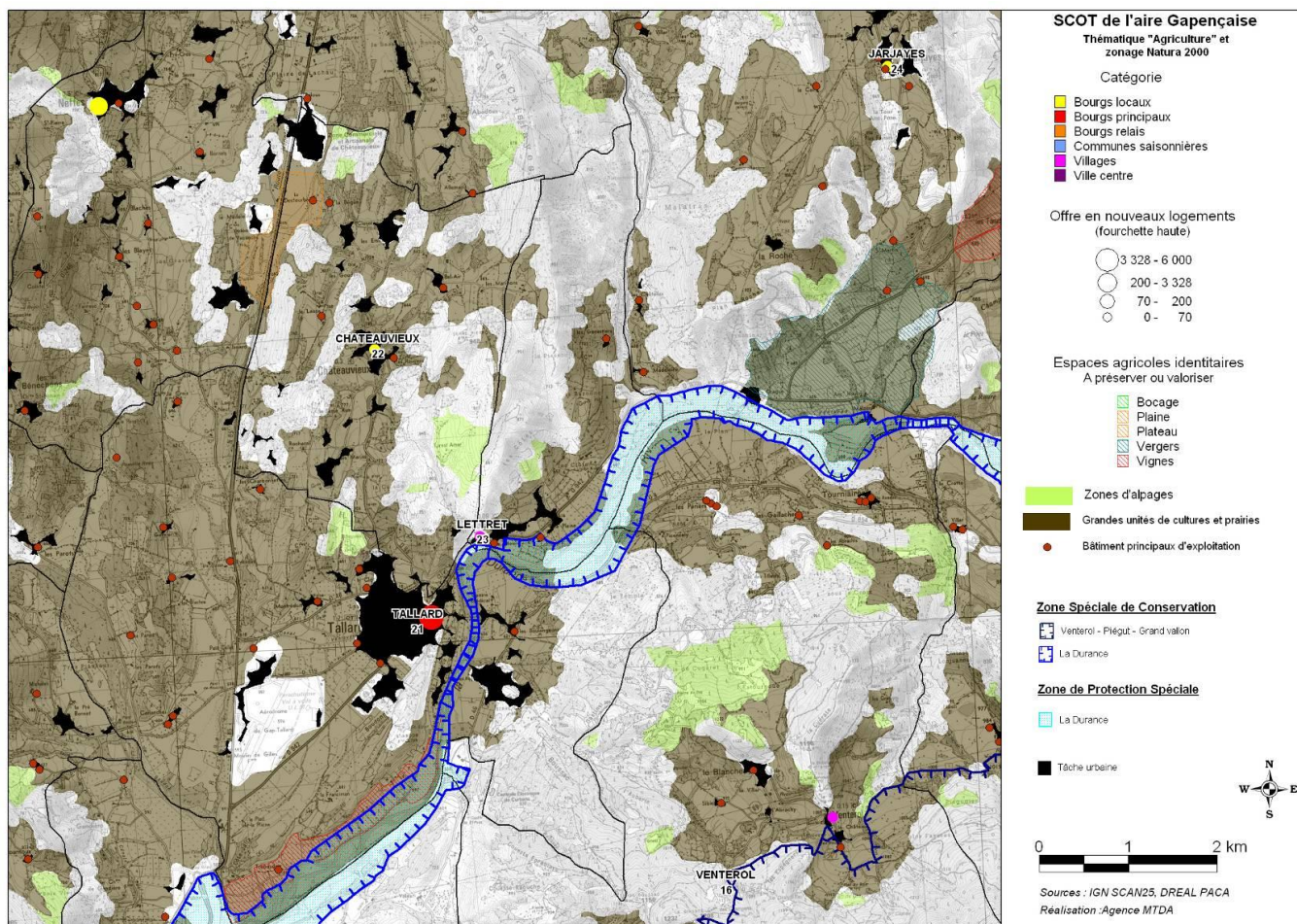


Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de Vitrolles, Lardier et Valenca et la Saulce

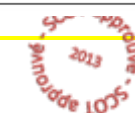
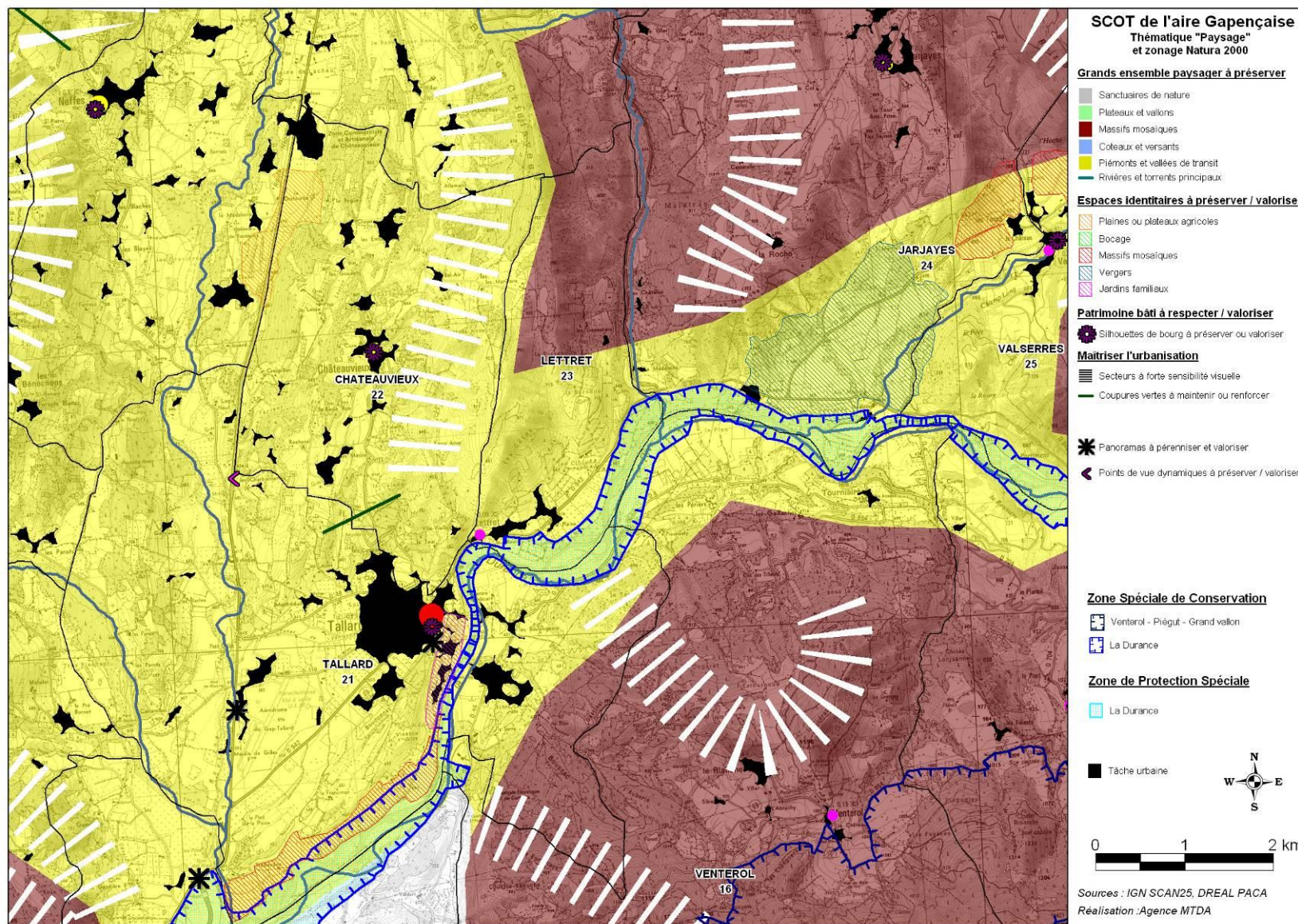


Les communes Lettret, Jarjayes et Tallard sont situées à proximité immédiate de La Durance. Cependant deux espaces identitaires agricoles et paysagers se trouvent à l'interface entre le site Natura 2000 et la tâche urbaine de Tallard qui est elle-même située de l'autre côté d'un promontoire rocheux Pour Lettret, l'offre maximale en nouveaux logements est de 40 à une densité de 15 logements/ha. Dans tous les cas, les trois communes possèdent de nombreuses possibilités de développement à l'écart de La Durance. Ainsi les orientations définies dans le SCoT de l'aire gapençaise permettront de limiter fortement les incidences vis-à-vis du réseau Natura 2000.

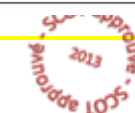
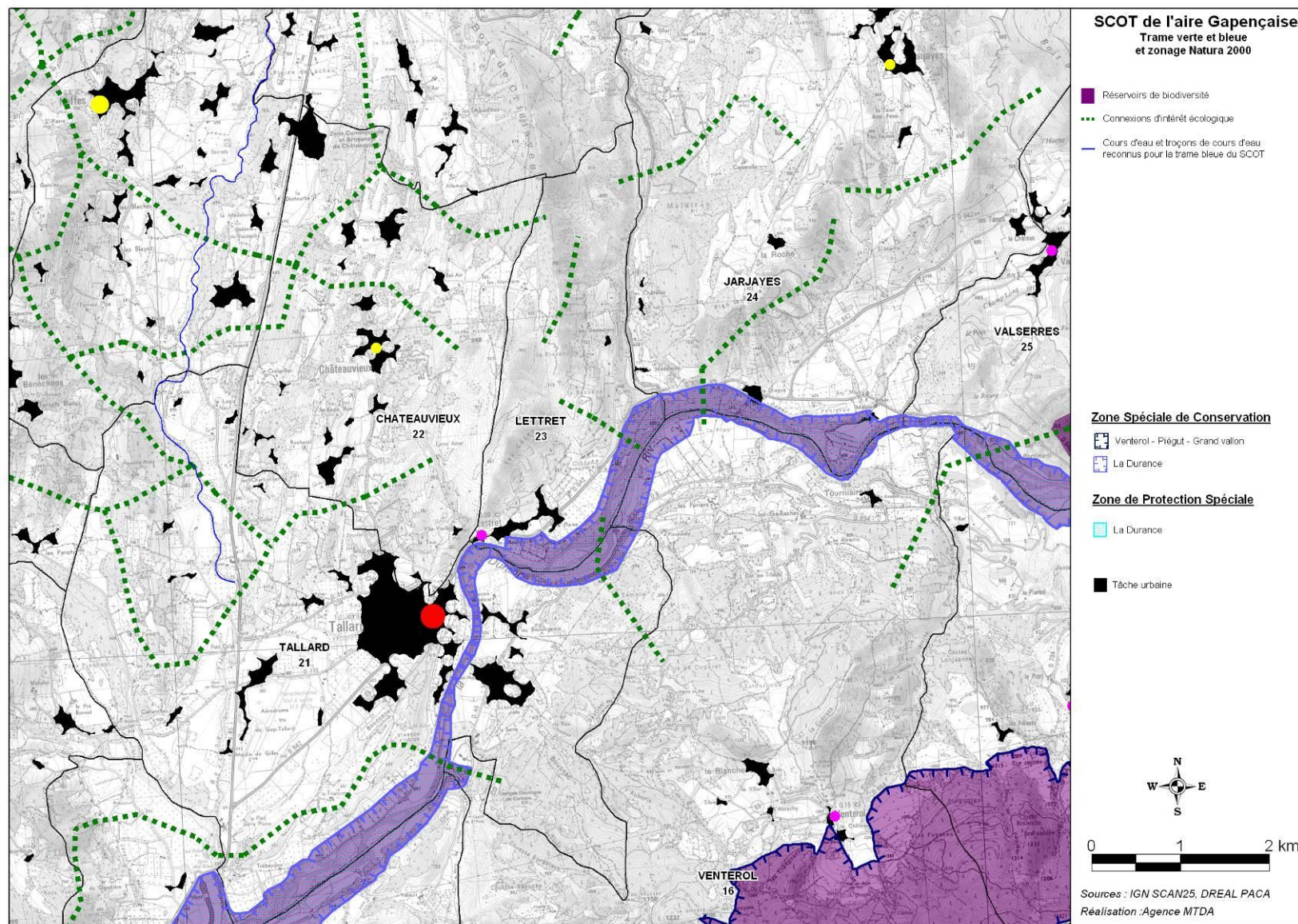
**Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de Lettret, Jarjayes et Tallard**



Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de Lettret, Jarjayes et Tallard



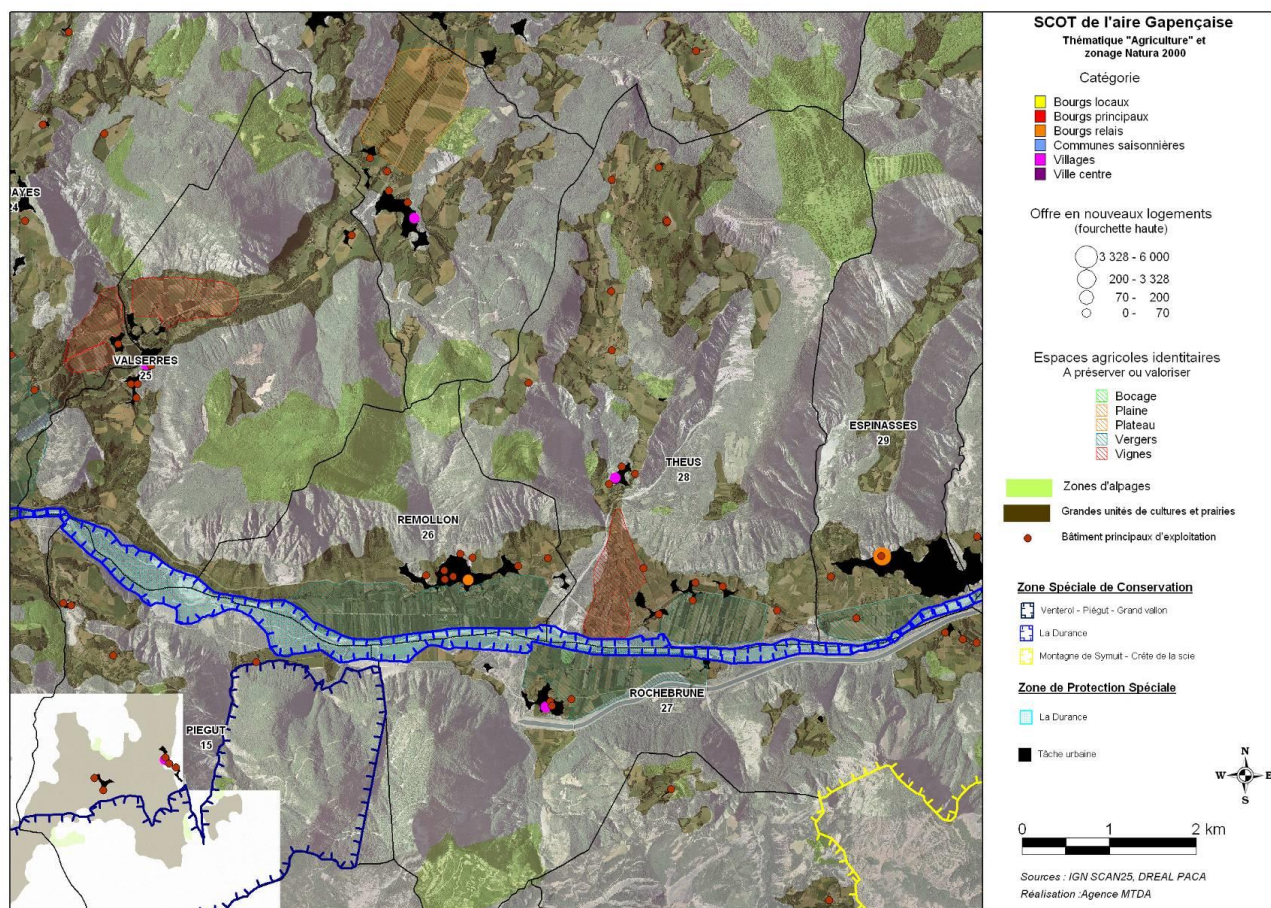
Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de Lettret, Jarjayes et Tallard



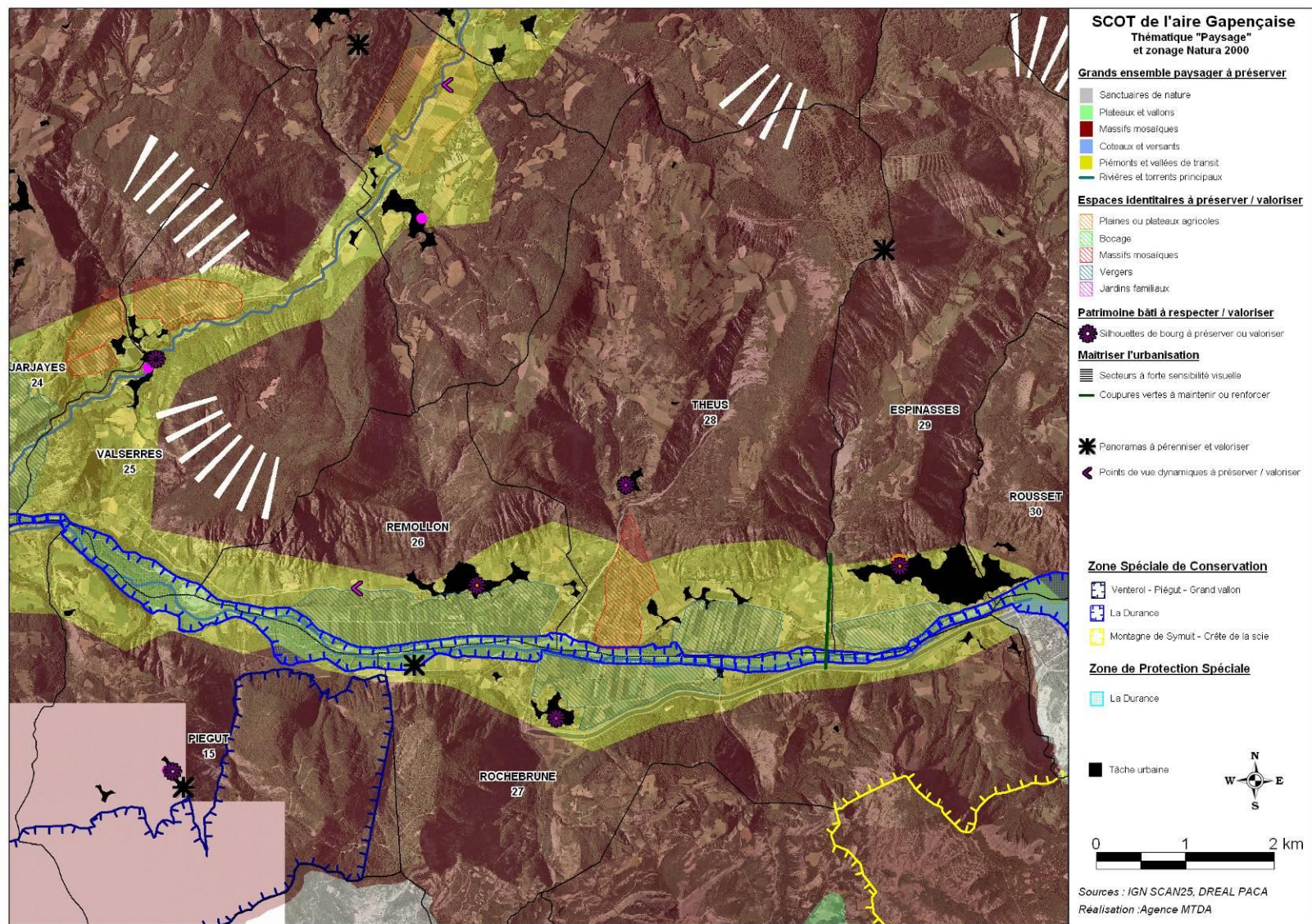


Les communes Remollon, Theus, Rochebrune, Espinasse et Valserrès se situent à proximité de la Durance. Néanmoins celles-ci possèdent toutes des potentialités de développement à l'écart du site Natura 2000, et le long de la Durance ont été définies des espaces identitaires agricoles et paysagers à préserver. De plus, pour chacune de ces communes, il est mentionné dans le DOO de préserver la silhouette du bourg. Ainsi de part la protection du réservoir de biodiversité qu'est la Durance, de part la densification et la maîtrise de l'étalement urbain, et de part la préservation des espaces agricoles, orientations générales du DOO, il n'y aurait peu ou pas d'incidences significatives sur ce site Natura 2000.

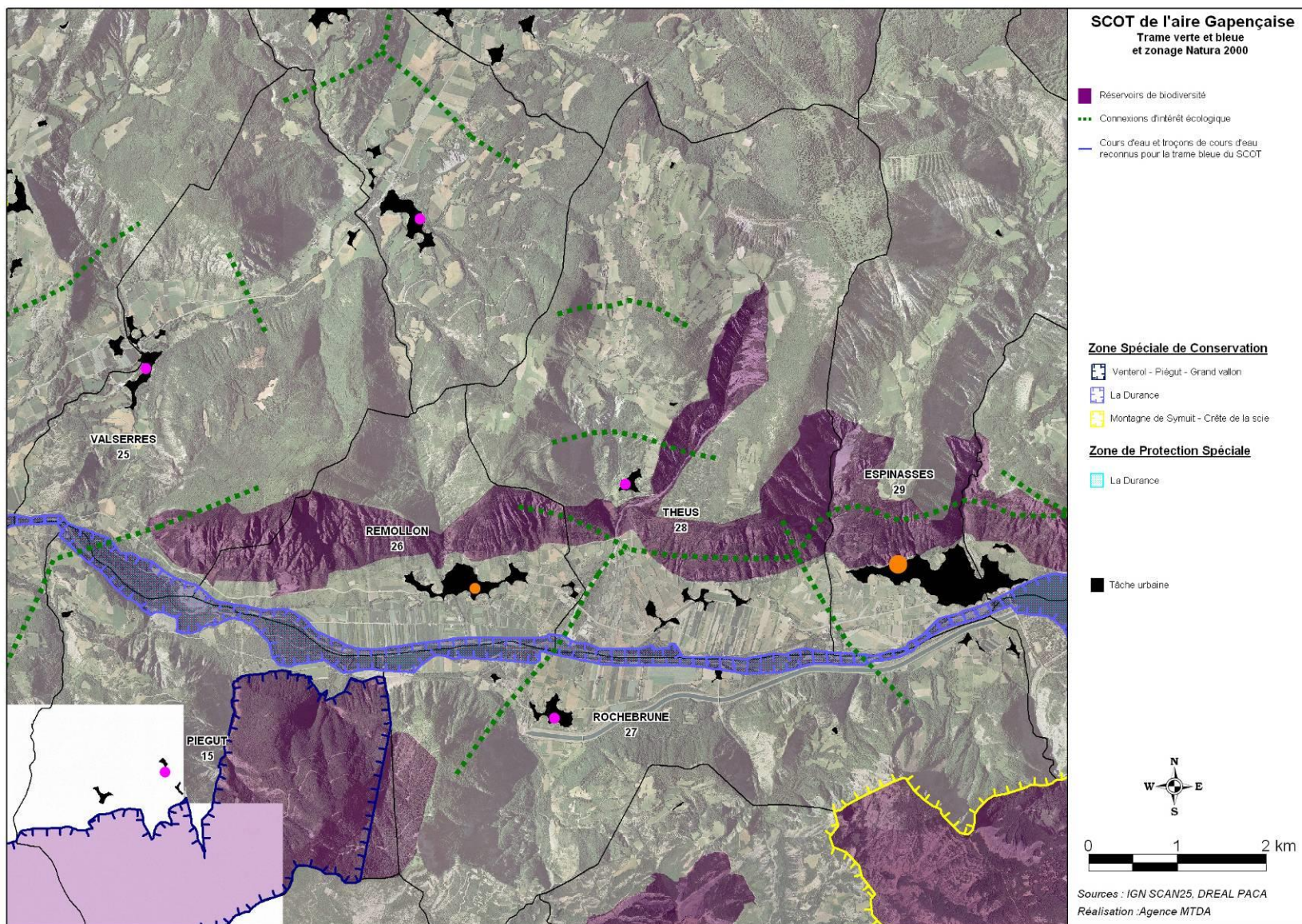
**Carte des espaces agricoles et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de Remollon, Theus, Espinasses et Valserrès**



Carte des espaces paysagers et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de Remollon, Theus, Espinasses et Valserrès



Carte des espaces de la TVB et du zonage Natura 2000 sur le secteur des communes de Remollon, Theus, Espinasses et Valserrès



### 3.6. Conclusion de l'analyse des incidences Natura 2000 du SCoT de l'aire gapençaise

**Le SCOT de l'aire gapençaise se dote d'orientations et d'objectifs, inscrits au sein des différents volets du DOO, qui garantissent l'absence d'incidences significatives sur le réseau de sites Natura 2000.**

#### **Des sites Natura 2000 intégrés à la Trame verte et bleue du SCoT :**

Tout d'abord, le DOO du SCOT présente un chapitre ambitieux pour valoriser et préserver la Trame verte et bleue du territoire. En adéquation avec les orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité inscrits à la Trame verte et bleue comportent l'ensemble des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité. Ces réservoirs de biodiversité sont considérés par le SCOT comme des espaces essentiels à conserver du point de vue de la biodiversité.

Dans ce cadre, pour le SCOT, **l'intégralité des sites constitutifs du réseau Natura 2000 ont été reconnus comme réservoirs de biodiversité** dans le respect de leurs documents d'objectifs. Le choix d'intégrer l'ensemble du réseau Natura 2000 est un **choix ambitieux**, car – au regard de la richesse naturelle de l'aire gapençaise – cela porte à près de 40 % du territoire (soient 76 875 ha) les surfaces identifiées en tant que réservoirs de biodiversité du SCOT. En effet, les sites Natura 2000 représentent à eux seuls près de 39% de la surface du territoire du SCOT de l'aire gapençaise (soit environ 74 000 ha). De plus, les corridors de la trame verte et bleue permettent d'améliorer et/ou de maintenir les continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité, et à ce titre seront bénéfiques au maintien du fonctionnement écologique des sites Natura 2000.

#### **L'encadrement du développement résidentiel :**

Le SCOT laisse aux communes le choix de la localisation du développement résidentiel, dans le respect des orientations et objectifs du DOO et plus particulièrement les règles qui concernent l'aménagement de l'espace.

**Volet Trame verte et bleue du DOO :** les sites Natura 2000 sont intégrés aux réservoirs de biodiversité et protégés à ce titre. Au regard de la spécificité de ces sites, le DOO adapte la règle et se réfère aux documents d'objectifs en vigueur. Ainsi au sein des sites Natura 2000 : *« les documents d'urbanisme locaux peuvent classer certains espaces, de superficie limitée, en zone constructible dans le respect des objectifs de préservation des espèces et habitats naturels et semi-naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000, et ce afin que le projet d'urbanisation n'ait pas d'incidence et ne porte pas atteinte à la qualité du site. »*

Les sites Natura 2000 bénéficient d'une gestion conservatoire des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au travers de la mise en œuvre de leur document d'objectif. Par ailleurs, les projets de construction, les travaux et aménagements y sont déjà fortement encadrés par la législation sur les études d'incidence Natura 2000.

**Volets agricole et paysager du DOO :** les orientations et objectifs inscrits au sein de ces deux volets du DOO renforcent le niveau de protection des sites agricoles et paysagers remarquables de l'aire gapençaise, notamment ceux situés au sein des sites Natura 2000.

**Volet Développement résidentiel :** le DOO du SCOT fixe comme orientation une utilisation économe du foncier non bâti notamment par une augmentation des densités bâties. Les modalités d'application de cette orientation garantissent la préservation des sites Natura 2000. En effet, le DOO oblige les documents

d'urbanisme locaux à estimer les capacités foncières nécessaires au développement de l'urbanisation en dimensionnant les zones urbanisables à court et moyen termes. Cette disposition ne relève pas seulement du SCOT mais découle de l'application des dispositions des lois Solidarité et Renouvellement Urbains et d'Engagement National pour l'Environnement.

Le DOO du SCOT demande de plus aux documents d'urbanisme locaux de disposer d'un gisement foncier suffisant pour assurer le développement résidentiel et économique envisagé ; toutefois ce gisement doit être adapté au niveau de développement prévu pour éviter une surconsommation des espaces agricoles et naturels.

#### **Une localisation du développement économique située hors sites Natura 2000 :**

L'enveloppe maximale de foncier économique pouvant être urbanisée lors des 20 prochaines années, suite à l'approbation du SCoT, et les sites de développement économique et commercial sont intégralement localisés en dehors des sites Natura 2000. En effet, le principe défendu par le SCoT est de développer de manière préférentielle l'activité économique au sein des espaces habités pour éviter les déplacements contraints.

Le DOO du SCOT impose aux collectivités de :

- améliorer la classification du foncier économique dans les documents d'urbanisme locaux en ne délimitant et qualifiant que les parcelles qui accueillent (ou qui se destinent à accueillir) de l'activité économique ;
- s'appuyer sur le principe de « compatibilité » avec l'habitat pour orienter l'implantation de l'activité économique au plus près des espaces habités et dédier les zones d'activités (qui représentent 20 à 25% de l'emploi) à l'accueil préférentiel d'activités « non compatibles » avec la proximité de l'habitat ;

- prioriser le foncier économique disponible en inscrivant pour l'ensemble de l'aire gapençaise une enveloppe maximale de 115 ha de foncier économique libre non bâti pouvant (ou non) être aménagé et urbanisé au cours de ces 20 prochaines années, et reclasser le surplus éventuel en espace urbanisable à long terme ou espace naturel et agricole ;
- de prévoir des règles d'aménagement (y compris aménagement numérique) pour éviter le développement d'activités économiques en dehors des centres urbains et espaces dédiés, notamment le long des principaux axes routiers du territoire.

La mise en application de ces règles protège *de facto* les espaces naturels et agricoles situés au sein des sites Natura 2000.

#### **Les deux UTN de Massif inscrites au SCoT :**

##### **La première UTN concerne l'optimisation du domaine alpin du Dévoluy et le renforcement de son attractivité 4 saisons.**

Ce projet consiste d'une part à structurer et développer une zone de loisirs déjà existante, rassemblant des équipements de loisirs (hors ski de piste) d'hiver et d'été, et à optimiser l'équipement du domaine skiable et la sécurisation de l'enneigement.

L'ensemble des projets de développement et d'aménagement liés à cet UTN se font cependant en dehors du site Natura 2000 FR9301511 « Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur ». Ainsi les espèces et habitats Natura 2000 situés au sein du site ne seront pas affectés par les aménagements concentrés sur une optimisation de l'existant plutôt qu'un fort développement en dehors de l'enveloppe actuelle des stations, à travers les points suivants :

- la poursuite du programme d'équipements structurants permettant d'augmenter l'attractivité des stations en dehors du seul produit ski et en toutes saisons, avec la poursuite et l'extension de la zone de loisirs toutes

saisons à Superdévoluy. A noter : un espace muséographique valléen est aussi en projet pour une valorisation de la richesse naturelle et scientifique du Plateau de Bure ;

- l'aménagement de l'entrée nord de la station de La Joue du Loup ;
- l'optimisation du domaine, la rénovation du parc de remontées mécaniques (le projet d'UTN portant sur le remplacement d'équipements de remontées mécaniques : télésiège de Sommarel, télésiège dit du Pré du Renard, télésiège du Pierrat) et l'extension de la neige de culture permettant à la fois de sécuriser l'enneigement et d'optimiser les débits, mais sans extension du domaine skiable ;
- le développement des hébergements touristiques à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des stations.

Par ailleurs, il n'y a pas d'extension envisagée du domaine skiable en direction du plateau de Bure.

La seconde UTN est en lien avec la **valorisation du site Notre dame du Laus**, situé sur la commune de Saint Etienne du laus. Le projet « Laus 2014 », projet à 30 ans de valorisation du Sanctuaire de Notre Dame du Laus, se répartit sur 4 sites tous situés à grande distance de tout site Natura 2000, le plus proche étant celui de la Durance. Il n'y a donc pas d'incidences sur les espèces et habitats Natura 2000.

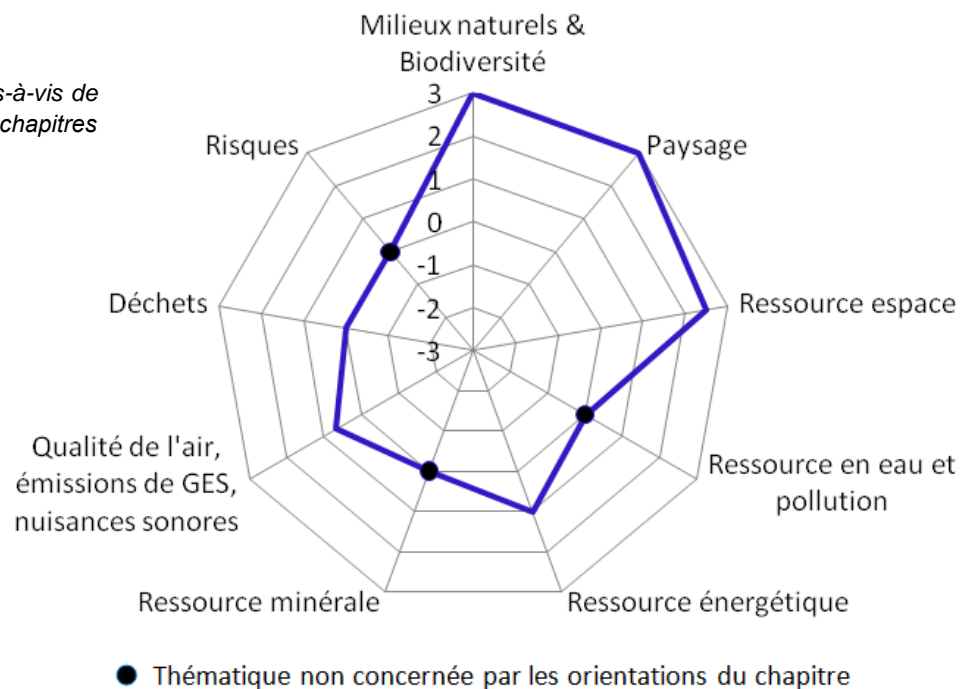
## 4. Approche transversale des incidences du projet

Dans ce chapitre, l'analyse présente les impacts de chaque chapitre, considéré de façon individuelle, sur l'ensemble des thématiques environnementales. On passe donc d'une entrée « thématique » à une entrée « chapitre », ce qui donne un regard complémentaire et transversal sur les futures incidences environnementales du document.

### 4.1. Analyse des incidences du chapitre « Paysages »

#### 4.1.1. Synthèse des grandes incidences environnementales des orientations du chapitre « Paysages » du DOO

Ce graphique-araignée évalue les performances vis-à-vis de toutes les thématiques environnementales d'un des chapitres du DOO, ici le chapitre « Paysages ».



Orientations du chapitre « Paysages »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
<b>Axe 1 : Valoriser les sites et espaces à forte valeur paysagère</b>	<p>+ <b>Préservation et valorisation des éléments structurants du paysage et du patrimoine naturel par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· le maintien des structures bocagères (classement des haies), des espaces ouverts et des milieux marqués par l'eau,</li> <li>· le maintien des continuités vertes entre les espaces artificialisés,</li> <li>· la valorisation du patrimoine bâti et naturel remarquable,</li> <li>· l'intégration paysagère des projets d'aménagement,</li> <li>· le développement de l'urbanisation en continuité de l'existant.</li> </ul>	
1.1. Préserver et valoriser les grands ensembles paysagers		
1.2. Préserver les éléments et sites remarquables du territoire		
<b>Axe 2 : Valoriser les identités villageoises et requalifier les espaces bâtis</b>	<p>+ <b>Préservation de l'activité agricole et forestière via :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· la valorisation des éléments du patrimoine agricole : vignes, plaines et plateaux agricoles, bocage,</li> <li>· la limitation de la constructibilité des surfaces à destination agricole,</li> <li>· le maintien de l'exploitation forestière et du pastoralisme pour contrer l'enfrichement.</li> </ul>	
2.1. Maîtriser l'urbanisation	<p>+ <b>Préservation de la ressource espace via :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· le développement de l'urbanisation en continuité de l'existant,</li> <li>· la constitution de réserves foncières agricoles.</li> </ul>	
2.2. Valoriser le patrimoine architectural et urbain	<p>+ <b>Réduction des émissions de GES, de la consommation d'énergie, de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· le développement de l'urbanisation en continuité de l'existant,</li> <li>· l'amélioration de l'accessibilité aux modes doux des sites paysagers et naturels remarquables.</li> </ul>	
<b>Axe 3 : Valoriser les itinéraires de découverte et les points de vue emblématiques</b>		
3.1. Maintenir et renforcer les fenêtres visuelles et les points de vue remarquables	<p>- <b>Augmentation potentielle de la fréquentation des milieux naturels liée :</b> → à l'amélioration de l'accessibilité aux plans d'eau</p> <p>- <b>Augmentation localisée du gisement de déchets liée :</b> → à l'aménagement de sites touristiques légers</p>	<p>→ Mise en place de dispositifs d'encadrement de la fréquentation</p> <p>→ Suivi de l'évolution des gisements de déchets sur l'ensemble de l'aire gapençaise</p>



### 4.1.2. Commentaires

Ce chapitre vise à promouvoir les sites et espaces à valeur paysagère. Le patrimoine naturel, paysager et architectural de l'Aire Gapençaise est identifié comme un atout majeur du territoire à préserver. Pour y parvenir, le SCoT propose d'identifier, de qualifier et de valoriser les espaces construits et non construits de valeur, qui contribuent à la qualité de vie des habitants et aux activités touristiques, de loisirs et de pleine nature.

D'un point de vue environnemental, ce chapitre a naturellement des incidences positives très fortes sur les grands paysages. Par ailleurs, la politique globale du SCoT en matière d'urbanisation est déclinée dans ce chapitre : il s'agit de maîtriser l'urbanisation en privilégiant la densification au mitage. Outre l'effet positif de cette mesure sur la lisibilité du paysage, elle participe à la préservation des espaces naturels et agricoles, des fonctionnalités écologiques et à la limitation de la consommation d'espace en général.

Elle permet de surcroît d'éviter certains déplacements et donc de limiter la consommation d'énergie ainsi que les émissions et nuisances liées à ceux-ci.

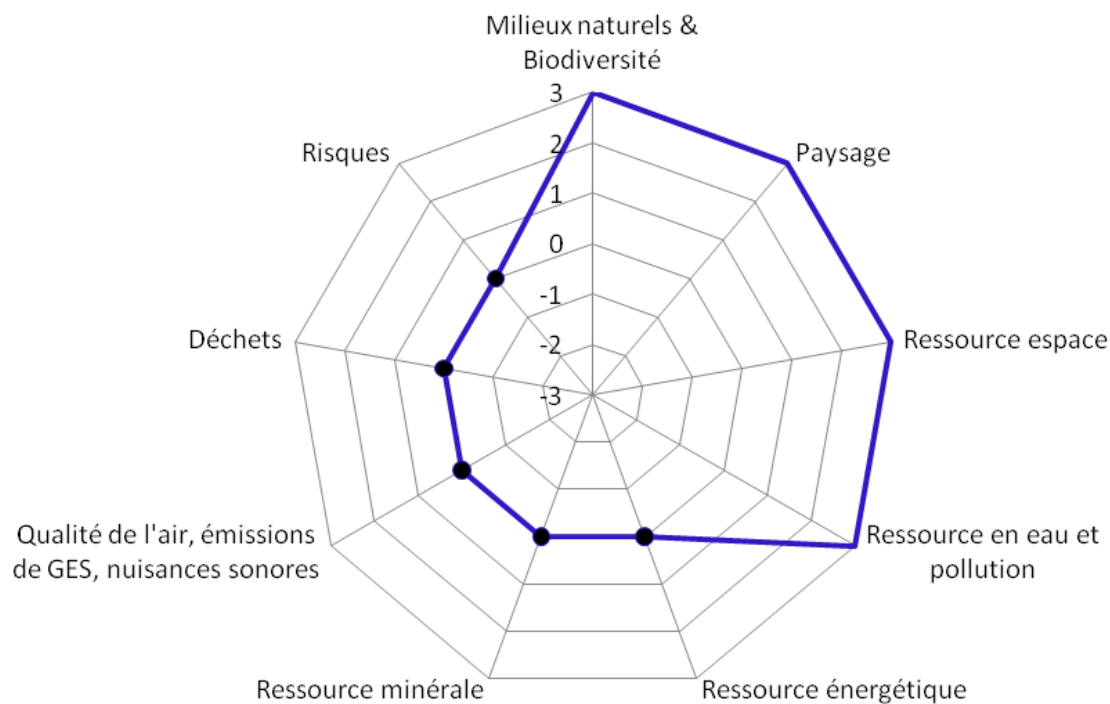
Cette thématique des déplacements est également déclinée de façon plus directe dans ce chapitre puisqu'il prévoit le développement des modes et des cheminements doux. Le report attendu vers ces modes de déplacement permettra de réduire le recours systématique à la voiture particulière pour l'accès aux espaces naturels et pour certains déplacements, vers les espaces économiques notamment. Les émissions de GES et de polluants atmosphériques ainsi que les nuisances sonores devraient là encore baisser.

Compte tenu de la teneur de ce chapitre, dédié aux paysages, il n'apparaît logiquement pas performant sur les thèmes des déchets, des risques et des pollutions et nuisances au sens large. Deux orientations portées par ce chapitre

portent de surcroît sur la construction de nouveaux logements et le développement des zones d'activités. Elles vont impliquer des besoins en ressources minérales ainsi qu'un accroissement ponctuel du gisement des déchets issus du BTP puis une augmentation durable du gisement de déchets ménagers.

## 4.2. Analyse des incidences du chapitre « Trame Verte et Bleue »

### 4.2.1. Synthèse des grandes incidences environnementales des orientations du chapitre « Trame Verte et Bleue » du DOO



● Thématique non concernée par les orientations du chapitre

Orientations du chapitre « Trame Verte et Bleue »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
<p><b>Axe 1 : Préserver la biodiversité et la structuration de l'Aire Gapençaise par la trame verte et bleue</b></p>	<p>+ Le maintien de la biodiversité et de la fonctionnalité écologique du territoire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Le classement des « réservoirs de biodiversité » en zonage naturel ou agricole</li> <li>· Le refus des projets susceptibles d'impacter ces réservoirs de biodiversité</li> <li>· La délimitation des corridors écologiques à l'échelle des documents d'urbanisme locaux et leur traduction réglementaire (zones inconstructibles)</li> <li>· Le nouvel examen et l'adaptation des projets d'aménagement impactant les corridors</li> <li>· La définition des besoins de remise en bon état des corridors écologiques</li> <li>· L'aide aux projets de restauration des continuités aquatiques</li> </ul>	
<p><b>Axe 2 : Protéger les réservoirs de biodiversité en tant que richesses naturelles pour le long terme</b></p>	<p>+ La préservation de la ressource en eau dans l'objectif d'atteinte du bon état écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· la préservation des continuités aquatiques,</li> <li>· la préservation d'une zone tampon autour des cours d'eau,</li> <li>· la protection des zones humides inventoriées.</li> </ul>	
<p><b>Axe 3 : Préciser et valoriser les corridors écologiques</b></p>	<p>+ Préservation et valorisation des éléments structurants du paysage et du patrimoine naturel par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· la préservation des sites paysagers remarquables, liée à la protection des réservoirs de biodiversité</li> <li>· la préservation d'éléments paysagers tels que les trames arborées, induite par la préservation des espaces de connexions</li> <li>· la préservation des paysages liés aux milieux aquatiques, induite par la préservation des masses d'eau, des zones humides et de zones tampon autour des cours d'eau.</li> </ul>	
<p><b>Axe 4 : Préciser et valoriser la trame bleue et les zones humides</b></p>	<p>+ Préservation de la ressource espace via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· la définition de zonages réglementant strictement la constructibilité des espaces constitutifs de la TVB.</li> </ul>	

## 4.2.2. Commentaires

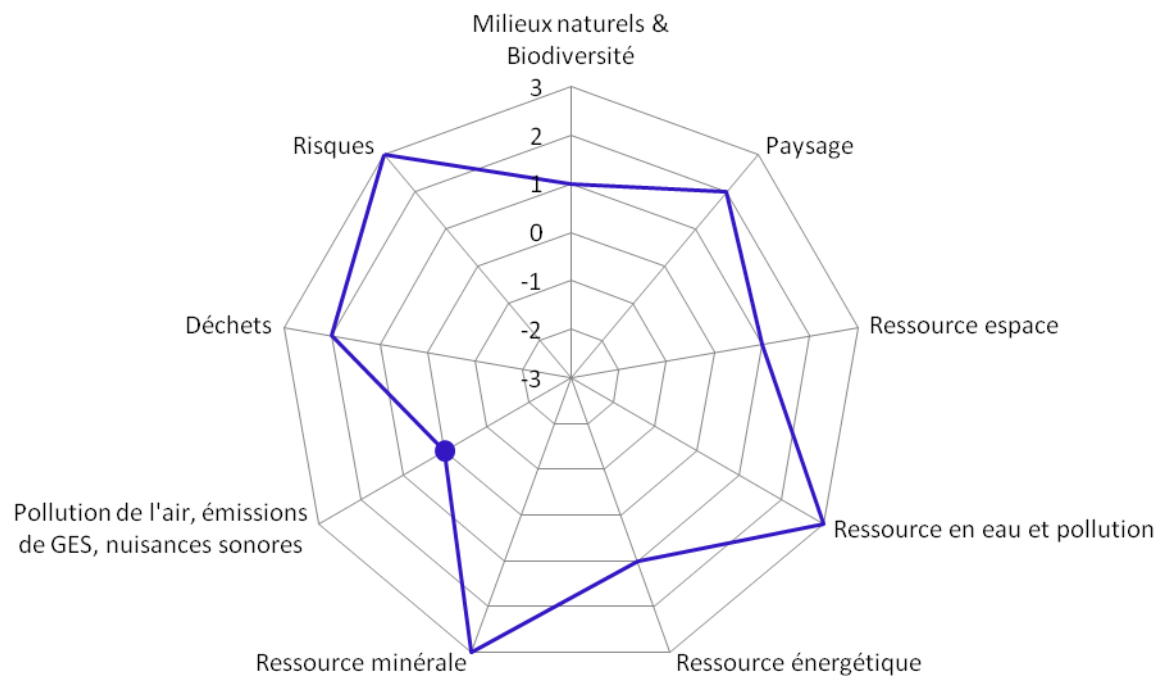
Ce chapitre vise au maintien ou à la restauration, si nécessaire, de la biodiversité et de la fonctionnalité écologique du territoire. Pour cela le SCOT s'appuie sur la réalisation d'une Trame Verte et Bleue (TVB), nouvel outil porté par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010.

D'un point de vue environnemental, ce chapitre a naturellement des incidences positives très fortes sur les continuités écologiques et les zones humides. Par ailleurs, la réalisation de la TVB participe à la préservation des espaces naturels et agricoles, supports d'une biodiversité riche, qui ne peut perdurer sans le maintien des fonctionnalités écologiques. Elle constitue de fait un outil essentiel de lutte contre la banalisation du paysage. Enfin, la préservation des ressources naturelles (espace, eau) est présentée dans ce chapitre comme le corollaire indispensable à la réalisation de la TVB.

Notons que les orientations portées par ce chapitre n'induisent aucune incidence négative sur l'environnement. Par ailleurs, un grand nombre d'enjeux ne sont pas concernés par la thématique « Trame Verte et Bleue ».

### 4.3. Analyse des incidences du chapitre « Valoriser les ressources de l’Aire Gapençaise »

#### 4.3.1. Synthèse des grandes incidences environnementales des orientations du chapitre « Valoriser les ressources de l’Aire Gapençaise » du DOO



● Thématique non concernée par les orientations du chapitre

Orientations du chapitre « Valoriser les ressources de l'Aire Gapençaise »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
<p><b>Axe 1 :</b> Protéger durablement les ressources en eau potable</p>	<p>+ La préservation de la ressource en eau dans l'objectif d'atteinte du bon état écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· la préservation des continuités aquatiques</li> <li>· la préservation d'une zone tampon autour des cours d'eau</li> <li>· la protection des zones humides inventoriées</li> <li>· l'anticipation des rejets pluviaux et des eaux usées dans une logique de projet d'aménagement d'ensemble et de travail amont sur la capacité d'accueil des milieux</li> <li>· Anticipation des capacités d'accueil des communes via la mobilisation des besoins quantitatifs en ressource en eau en préalable à l'ouverture de toute urbanisation</li> </ul>	<p>→ Encouragement à une filière respectueuse de la biodiversité</p>
<p><b>Axe 2 :</b> Promouvoir une gestion durable et de proximité de la ressource minérale</p>	<p>+ Le maintien de la biodiversité et de la fonctionnalité écologique du territoire et des territoires associés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· La protection des forêts</li> <li>· Le développement de l'urbanisation de façon limitée et en continuité de l'existant</li> <li>· L'identification de points de réservoirs de biodiversité ou de corridors via les EBC</li> <li>· L'identification des espaces forestiers en tant qu'espaces naturels protégés de l'urbanisation</li> <li>· Le maintien des espaces agricoles et boisés notamment en secteurs périurbains</li> </ul>	<p>→ Études d'impact sur l'environnement des projets</p> <p>→ Suivi de la consommation d'espace et du taux d'artificialisation du sol</p>
<p><b>Axe 3 :</b> Favoriser les économies d'énergie et encourager la production d'énergie renouvelable</p>	<p>+ Prévention des risques naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Via l'amélioration des systèmes des réseaux d'eaux pluviales</li> <li>· La limitation de l'artificialisation</li> <li>· La préservation des systèmes forestiers jouant un rôle dans la limitation des aléas des risques naturels, notamment glissement de terrain et potentiellement avalanche</li> </ul>	<p>→ Suivi des émissions polluantes dans l'air et des nuisances sonores au niveau des aménagements viaires</p>
<p><b>Axe 4 :</b> Valoriser la multifonctionnalité de la forêt</p>	<p>+ Réduction globale des émissions de GES, de la consommation d'énergie, de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores sur l'ensemble du territoire gapençais, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Le développement des énergies renouvelables</li> <li>· La réduction de la consommation énergétique</li> <li>· L'amélioration des performances énergétiques</li> <li>· Le développement des filières courtes</li> <li>· La limitation des émissions dues aux besoins en ressources minérales des territoires (productions locales en ressources minérales)</li> </ul>	<p>→ Suivi de l'évolution des gisements de déchets sur l'ensemble de l'Aire Gapençaise</p>

Orientations du chapitre « Valoriser les ressources de l'Aire Gapençaise »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
Axe 5 : Prévenir la pollution des milieux	<p>+ Permettre le développement des énergies renouvelables, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· identifiant les zones dédiées à la filière bois,</li> <li>· permettant le développement de centrales solaires sur les parcelles agricoles de taille limitée et non utilisées depuis plusieurs années</li> </ul> <p>+ Préservation de la ressource espace via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· L'intégration des espaces forestiers en zone non constructible</li> <li>· Le développement urbain de façon limitée et en continuité de l'existant</li> <li>· La limitation de la taille des projets de centrales solaires</li> </ul>	
Axe 6 : Favoriser une gestion durable des déchets	<p>+ L'amélioration de la collecte et des traitements des déchets, notamment leur valorisation</p> <p>- Impacts attendus sur les milieux naturels, la biodiversité et les paysages, en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Des extensions possibles des carrières existantes. La création de nouvelles carrières bien que non interdite dans le SCoT, reste peu probable, du fait des capacités actuelles des carrières mais également de la priorité donnée par le SCoT au développement des carrières existantes avant d'envisager des ouvertures nouvelles</li> <li>· Le développement des équipements liés au traitement des déchets</li> <li>· Plus localement et plus faiblement, d'éventuels impacts liés à l'augmentation des espaces accessibles à des fins de tourisme et de loisirs</li> </ul>	<p>→ Suivi de l'évolution du gisement de déchets sur l'ensemble du territoire ainsi que des modes de valorisation</p>

### 4.3.2. Commentaires

Le SCoT de l'Aire Gapençaise prévoit, grâce à ce chapitre, des plus values importantes sur un grand nombre de composantes naturelles et anthropiques de l'Aire Gapençaise. Les éléments présentés vont impacter positivement le territoire notamment grâce à :

- La protection durable et anticipée des ressources en eau et du fonctionnement des équipements liés à leur gestion. Cette action permettra notamment une diminution des pollutions diffuses des milieux naturels,
- L'amélioration du « bilan carbone » du territoire grâce à la mobilisation d'une ressource minérale locale,
- Le développement d'économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable,
- La valorisation des espaces forestiers ainsi que le préservation de la forêt,
- L'amélioration de la gestion des déchets.

Ces objectifs peuvent être vus comme des mesures d'accompagnement des objectifs de développement urbain et économique, portés par le projet. Ils compensent de fait un grand nombre d'incidences relevées dans les chapitres développement résidentiel et développement économique et commercial.

La sauvegarde des espaces forestiers permettra par exemple de jouer un rôle dans la protection contre les risques naturels (lutte contre les incendies feu de forêt, le ruissellement...). Ou encore des incidences positives en termes de réduction de la consommation d'énergie sont attendues avec le développement maîtrisé de centrales solaires et de la filière bois.

Ce chapitre vise également à garantir l'efficacité énergétique du développement de l'Aire Gapençaise. Le SCoT s'inscrit ainsi dans l'objectif des 3 x 20, fixé à l'échelle nationale : augmenter de 20 % l'efficacité énergétique, diminuer de 20 %

les émissions de gaz à effet de serre et produire 20 % d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelable à l'horizon 2020, par rapport à 1990. Pour cela il prévoit d'encourager la production d'énergie renouvelable et de favoriser les économies d'énergie.

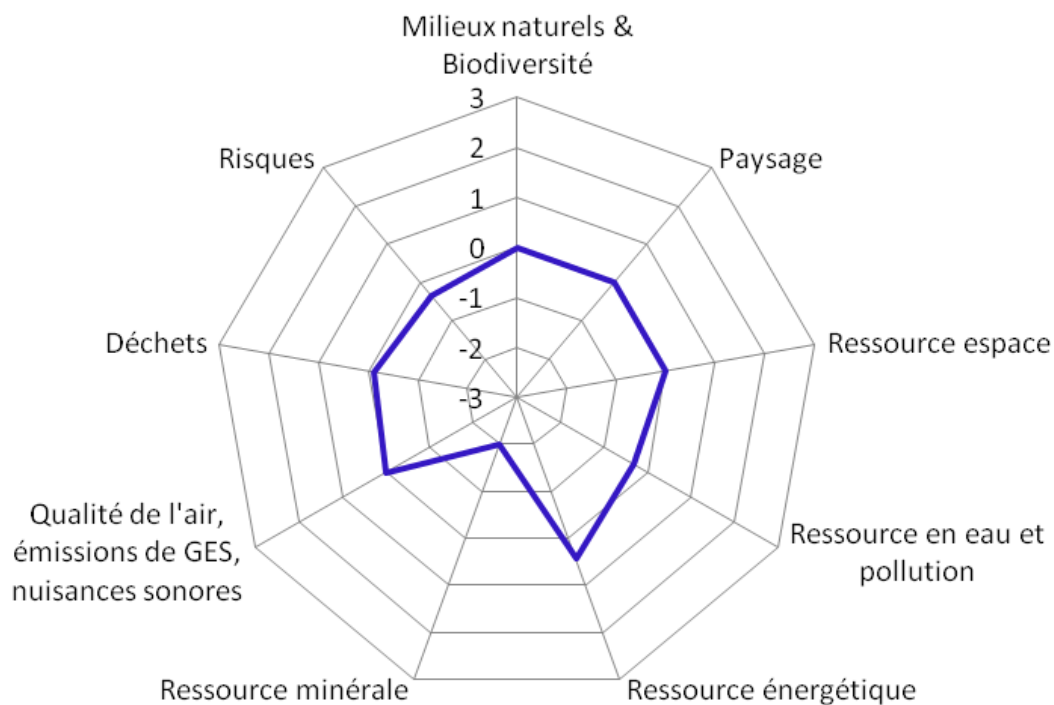
D'un point de vue environnemental, ce chapitre a donc naturellement des incidences positives très fortes sur la ressource énergétique. En outre, la diminution de la consommation d'énergie et l'augmentation de la part des énergies d'origine renouvelable dans l'offre énergétique participent à la diminution des émissions atmosphériques. Ce chapitre devrait également participer à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité du fait de la volonté qu'il porte de maintenir les espaces boisés et agricoles et de limiter l'éclairage public, source de gêne pour de nombreuses espèces. Le développement des énergies renouvelables, notamment des centrales solaires, peut avoir un impact sur les ressources naturelles (ressources espace et agricole). Pour contrer ces impacts négatifs potentiels, le SCoT prévoit que les projets de centrales solaires se feront sur des terres non utilisées par l'activité agricole et seront d'une emprise foncière limitée. Par ailleurs, le SCoT conditionne la réalisation de tels projets à une intégration paysagère optimale.

A noter que ce chapitre comporte cependant lui aussi des points de vigilance notamment au regard de la biodiversité et des milieux naturels. Il s'agit des impacts associés au changement de vocation d'espaces naturels, liés aux besoins en équipements nécessaires pour la gestion des déchets, l'exploitation de la ressource minérale et le développement des énergies renouvelables. A ce besoin de consommation d'espace, se trouvent associés des impacts liés aux fonctionnements de ces activités, directs comme indirects.



#### 4.4. Analyse des incidences du chapitre « Développement résidentiel »

##### 4.4.1. Synthèse des grandes incidences environnementales des orientations du chapitre « Développement résidentiel » du DOO



● Thématique non concernée par les orientations du chapitre

Orientations du chapitre « Développement résidentiel »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
<b>Axe 1 : Conforter l'Aire Gapençaise comme territoire d'accueil résidentiel permanent et saisonnier</b>		
1.1 Se préparer à accueillir entre 9 000 logements et 11 600 logements supplémentaires d'ici 2031 (hors communes « saisonnières »)	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>Protection des milieux naturels et de la biodiversité par :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>le développement de l'urbanisation en continuité de l'existant,</li> <li>des objectifs ambitieux de densification (augmentation moyenne des densités des espaces urbains d'environ 61% hors espaces saisonniers)</li> </ul> </li> </ul>	
1.2 Préserver la qualité du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>Une consommation d'espace restreinte grâce à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ des opérations de densification, requalification, réhabilitation</li> </ul> </li> <li>+ <b>Limite de l'impact du développement résidentiel sur les paysages par :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>le choix de formes urbaines limitant l'augmentation et la dispersion des paysages urbains</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Axe 2 : Proposer aux ménages une offre en logements diversifiée et accessible, et un habitat durable et adapté</b>		
2.1 Permettre aux ménages d'effectuer leur parcours résidentiel dans le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>Réduction globale des émissions de GES, de la consommation d'énergie, de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores sur l'ensemble du territoire gapençais, grâce :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>à la mixité fonctionnelle qui limite les déplacements contraints</li> <li>à la réhabilitation et à l'amélioration des performances thermiques de l'ensemble du parc de logements privé et public datant d'avant 1975</li> <li>à l'émergence de formes d'habitat économes en énergie</li> </ul> </li> </ul>	
2.2 Encourager la requalification et l'amélioration du bâti existant		
2.3 Adapter l'offre de logements au vieillissement de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>Compensation de l'augmentation attendue des gisements de déchets et maintien des performances de gestion via :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>un développement en adéquation avec l'offre en équipements existante</li> <li>une urbanisation au contact du bâti existant permettant le recours aux modes de gestion et infrastructures préexistantes</li> </ul> </li> </ul>	
2.4 Apporter des réponses aux besoins spécifiques des populations		
2.5 Promouvoir un habitat durable et innovant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Des besoins accrus en ressources minérales</b> liés à la construction de nouveaux logements</li> <li>- <b>Une consommation d'espace</b> liée à la construction de nouveaux logements</li> </ul>	<p>→ <b>Suivi de la consommation d'espace et du taux d'artificialisation des sols</b></p>
<b>Axe 3 : Tendre vers un développement résidentiel plus équilibré</b>		
3.1 Passer d'une organisation territoriale héritée à une stratégie partagée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Augmentation des gisements de déchets par :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>la construction de nouveaux logements entraînant la production de déchets issus du BTP,</li> <li>l'augmentation de la population entraînant une production accrue de déchets ménagers</li> </ul> </li> </ul>	<p>→ <b>Suivi de l'évolution du gisement de déchets sur l'ensemble du territoire</b></p>

<p>3.2 Tendre vers un développement résidentiel plus équilibré</p>	<p><b>- Une dégradation éventuelle de la qualité de l'air, augmentation des émissions de GES, de la consommation énergétique et des nuisances sonores</b> liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au développement du parc d'hébergements et à l'augmentation de la population associée.</li> </ul> <p><b>- Augmentation éventuelle des risques, notamment par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'imperméabilisation des sols.</li> </ul> <p><b>- Altération éventuelle de la ressource en eau par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une augmentation de la consommation,</li> <li>• des pollutions issues du développement des activités aquatiques.</li> </ul>	<p>➔ <b>Suivi des émissions polluantes dans l'atmosphère et des nuisances sonores</b></p>
<p><b>Axe 4 : Mettre en adéquation le développement résidentiel attendu et les capacités foncières nécessaires pour l'accueillir</b></p>		
<p>4.1 Aller vers une urbanisation plus dense de nos villages, bourgs et ville</p>		
<p>4.2 Dimensionner les documents d'urbanisme locaux de façon cohérente</p>		
<p>4.3 Cibler la localisation des capacités foncières maximales</p>		

#### 4.4.2. Commentaires

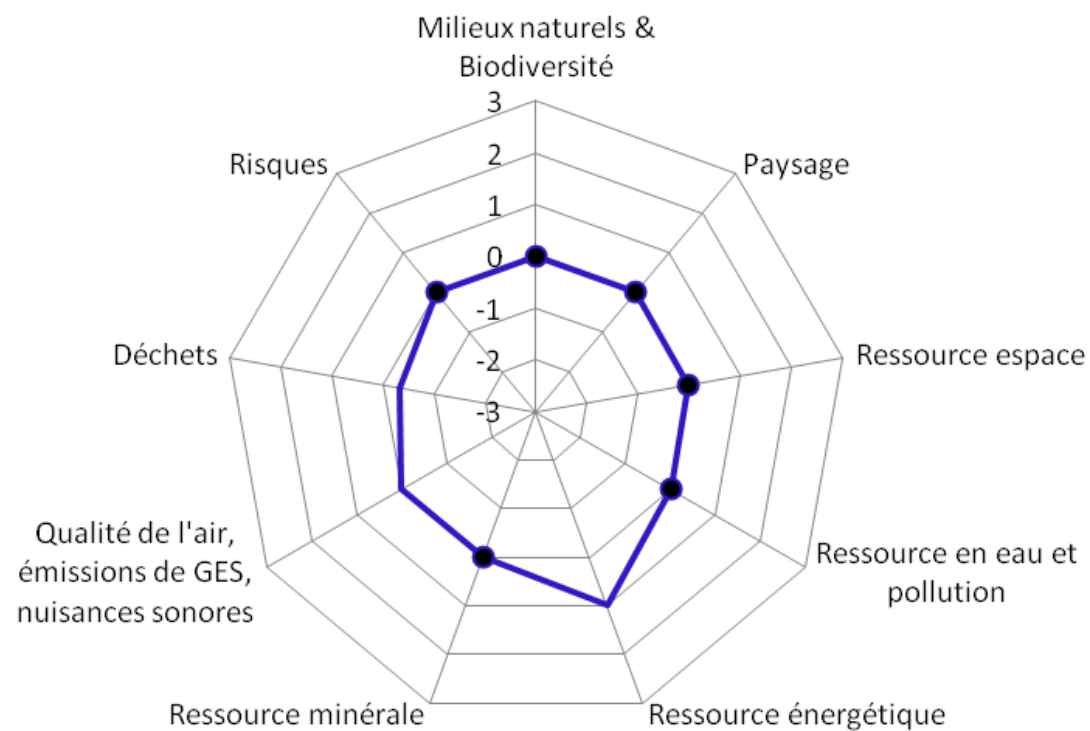
Ce chapitre vise à assurer le développement de l'Aire Gapençaise dans un souci d'équilibre et de fonctionnement durable du territoire. Pour y parvenir le SCoT prévoit l'accueil de 10 530 à 14 190 logements supplémentaires d'ici à 2032 et des objectifs de densification ambitieux.

Les orientations portées par ce chapitre prévoient notamment l'accueil de nouvelles populations et le développement du tissu urbain et des équipements associés nécessaires à leur bonne intégration dans le territoire. Ce chapitre induit de fait des incidences négatives sur un certain nombre d'enjeux. Celle-ci se concentrent principalement sur les ressources naturelles (eau, espace, ressources minérales) et sur la gestion des déchets, les nouveaux habitants étant bien sûr responsables d'une consommation accrue de ces ressources et d'une augmentation du gisement de déchets.

Néanmoins, le chapitre porte des mesures d'accompagnement qui limitent les impacts liés à l'accueil de population. Il formule ainsi des propositions de maîtrise de l'urbanisation qui permettent une augmentation moyenne des densités des espaces urbains d'environ 61% (hors espaces saisonniers). D'un point de vue environnemental, ce chapitre a donc des incidences positives marquées sur la préservation des espaces naturels et agricoles (il permet non seulement de moins les consommer globalement, mais aussi de favoriser une consommation, quand il y en a une, des espaces les moins stratégiques pour l'agriculture) mais également et surtout sur l'ensemble des thèmes relatifs à la réduction des besoins de transports et aux conséquences de la compacité des formes urbaines. Ainsi, ce chapitre présente une plus-value importante en terme de réduction des émissions sonores et de gaz à effet de serre, ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air en centre urbain.

## 4.5. Analyse des incidences du chapitre « Aménagement numérique du territoire »

### 4.5.1. Synthèse des grandes incidences environnementales des orientations du chapitre « Aménagement numérique du territoire » du DOO



● Thématique non concernée par les orientations du chapitre

Orientations du chapitre « Aménagement numérique »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
1 - Assurer un déploiement des réseaux numériques sur l'ensemble du territoire	<p>+ Réduction légère des émissions de GES, de la consommation d'énergie, de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores liée à :</p> <p>La diminution des déplacements (télétravail, commerce et achat par correspondance ...)</p> <p>- Augmentation provisoire et localisée des nuisances sonores, liée aux travaux d'installation des équipements numériques.</p>	<p>→ Suivi des émissions polluantes dans l'atmosphère et des nuisances sonores</p>
2 - Intégrer la création des réseaux numériques à très haut débit dans les documents de planification et d'urbanisme, et les opérations d'aménagement	<p>- Augmentation des gisements de déchets issus du BTP, liée aux travaux d'installation des équipements numériques (passage souterrain).</p> <p>- Altération paysagère éventuelle, liée au passage d'équipements numériques par voie aérienne.</p>	<p>→ Suivi de l'évolution du gisement de déchets sur l'ensemble du territoire</p>
3 - Répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises et des particuliers en termes d'accès aux réseaux et de services		
4 - Suivi et mise en œuvre des prescriptions et propositions en matière d'aménagement numérique du territoire		

## 4.5.2. Commentaires

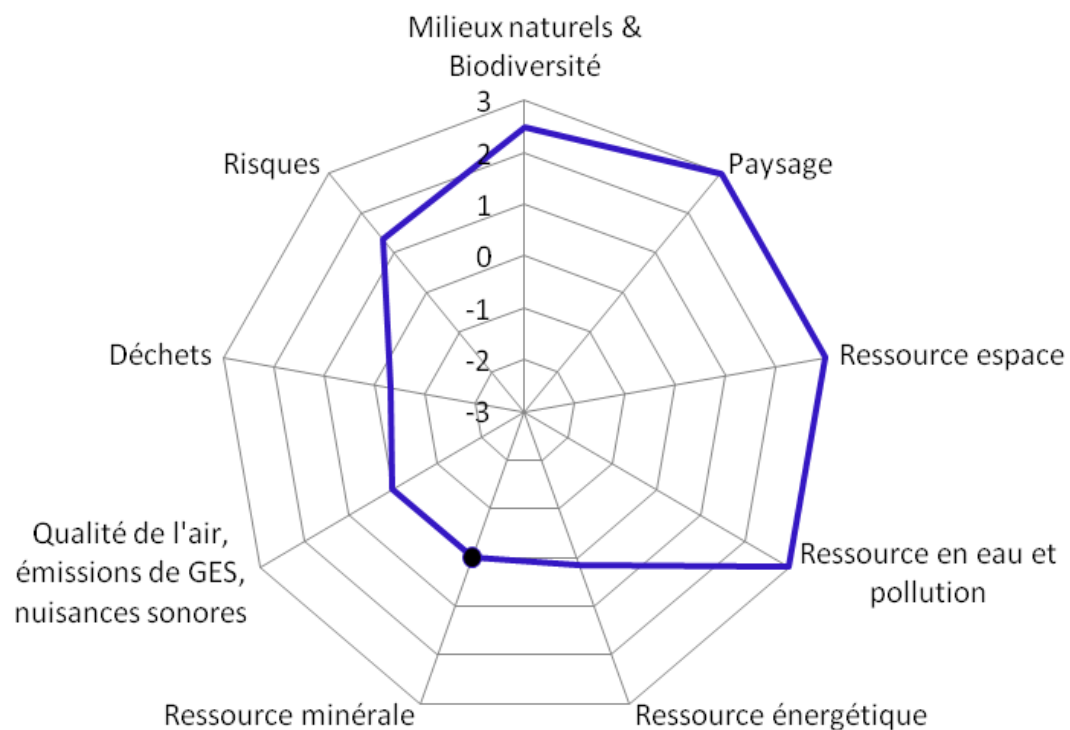
Ce chapitre vise à définir les conditions de déploiement et de suivi des infrastructures numériques sur le territoire de l'Aire Gapençaise. Pour cela il s'appuie sur les perspectives développées dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), défini à l'échelle départementale.

D'un point de vue environnemental, ce chapitre a globalement peu d'incidences. Néanmoins, sa mise en œuvre pourrait permettre une légère inflexion des besoins en déplacements liée à l'essor du commerce, des achats et des services en ligne ou encore du télétravail. Cela devrait induire une diminution mineure des émissions atmosphériques, des nuisances sonores et de la consommation énergétique liées au secteur des transports. Parallèlement, les travaux d'installation d'équipements numériques devraient générer un léger accroissement du gisement de déchets issus du BTP, en particulier dans le cas où les câbles sont enterrés, ainsi que des nuisances sonores temporaires et localisées. Enfin, en cas de passage des câbles par voie aérienne, la composante paysagère pourrait être altérée.

Notons, qu'un grand nombre d'enjeux ne sont pas concernés par la thématique « Aménagement numérique du territoire ».

## 4.6. Analyse des incidences du chapitre « Agriculture »

### 4.6.1. Synthèse des grandes incidences environnementales des orientations du chapitre « Agriculture et forêt » du DOO



● Thématique non concernée par les orientations du chapitre



Orientations du chapitre « Agriculture »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
<b>Axe 1 : Valoriser le capital agricole de l'Aire Gapençaise</b>	<b>+ Préservation et maintien des grands espaces agricoles via:</b>	
1.1 Carte de vigilance et de localisation des espaces agricoles de l'Aire Gapençaise	→ un classement en zone A de toutes les terres destinées à des activités agricoles, → la remise en culture des certaines terres délaissées, → le développement de l'urbanisation en continuité de l'existant, → l'intégration paysagère des activités, → la valorisation des éléments du patrimoine agricole	
1.2 Les espaces localisés sur la carte sont à classer prioritairement en zones agricoles dans les documents d'urbanisme locaux	<b>+ Préservation des milieux naturels à travers :</b>	→ Encourager une agriculture respectueuse des milieux naturels
1.3 Les espaces localisés sur la carte peuvent sous certaines conditions faire l'objet d'un autre classement dans les documents d'urbanisme locaux	→ le maintien de la fonctionnalité écologique des milieux naturels, → la préservation des zones humides, → l'attention portée à la lutte contre l'avancée de la forêt	
<b>Axe 2 : Préserver les conditions d'exploitation des activités agricoles</b>	<b>+ La prise en compte des risques et des nuisances, notamment par :</b>	→ Études d'impact sur l'environnement des projets
	→ la prise en compte des périmètres de captages pour l'eau destinée à la consommation humaine, → la limitation de la constructibilité des surfaces à destination agricole → le maintien de la forêt qui joue un rôle protecteur contre les risques	→ Suivi de la consommation d'espace et du taux d'artificialisation du sol
	<b>+ Permettre le développement des énergies renouvelables, en :</b>	
	→ identifiant les zones dédiées à la filière bois,	
	<b>- Augmentation potentielle des pressions foncières, des émissions de GES, des nuisances sonores et détérioration potentielle localisée de la qualité de l'air, dues :</b>	→ Suivi des émissions polluantes dans l'air et des nuisances sonores au niveau des aménagements viaires
	→ au développement des modes de déplacements	
	<b>- Augmentation localisée du gisement de déchets liée :</b>	→ Suivi de l'évolution des gisements de déchets sur l'ensemble de l'aire gapençaise
	→ à la création de nouvelles capacités d'accueil touristique	

## 4.6.2. Commentaires

Le territoire du SCOT de l'Aire Gapençaise est très largement constitué de milieux naturels et agricoles. L'objectif de ce chapitre est de formuler des propositions visant la préservation et la mise en valeur des territoires agricoles, en procédant tout d'abord à leur identification pour assurer leur protection. Il s'agit d'un enjeu fort du SCOT.

Il apparaît des incidences environnementales très majoritairement positives au regard de la protection de ces espaces. Le chapitre met l'accent sur le maintien des grands espaces agricoles et encourage leur classement en zone A.

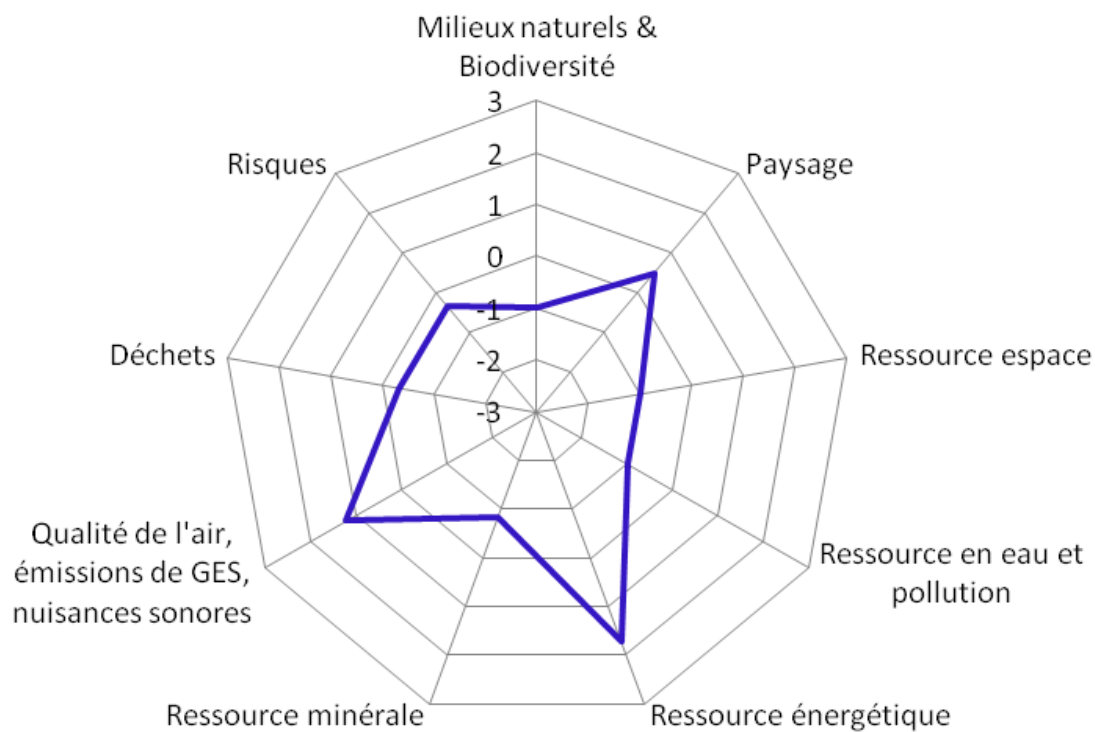
Dans le même sens, la qualité paysagère de ces milieux fera l'objet d'une attention particulière. Les bâtiments agricoles, ainsi que l'ensemble du patrimoine agricole seront préservés.

L'amélioration de la qualité de la ressource en eau est recherchée avec notamment la protection des captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable.

Il apparaît quelques incidences négatives, notamment en lien avec le développement et l'amélioration des dessertes et de l'accessibilité, susceptibles d'exercer des pressions sur les milieux naturels, d'induire une augmentation de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques et des nuisances sonores.

## 4.7. Analyse des incidences du chapitre « Déplacements »

### 4.7.1. Synthèse des grandes incidences environnementales des orientations du chapitre « Déplacements » du DOO



● Thématique non concernée par les orientations du chapitre

Orientations du chapitre « Déplacements »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
<b>Axe 1 : Améliorer la grande accessibilité au service du développement économique et touristique de l'Aire Gapençaise</b>	<b>+ Valorisation des paysages dans les différents projets par :</b>	
1.1 Achever le désenclavement routier de l'aire gapençaise et améliorer le confort d'accès aux sites touristiques	→ des opérations d'intégration et de requalification paysagère → l'amélioration des perceptions visuelles des sites aménagés	
1.2. Renforcer la desserte ferroviaire et autocar vers les gares TGV, les métropoles et les territoires voisins	<b>+ Une prise en compte de la préservation des espaces naturels et agricoles par :</b>	→ Pour les routes et les parkings, mesures compensatoires à définir dans les études d'impact liées à ces opérations, en veillant notamment : - au rétablissement de passages pour la faune et les habitants, - à l'intégration paysagère et à la végétalisation
1.3. Améliorer la desserte des principaux sites touristiques par les transports collectifs	→ une extension urbaine limitée, le long des axes routiers et au niveau des pôles les mieux équipés et desservis	
1.4. Aménager le pôle d'échanges et le quartier de la gare de Gap, Veynes et Chorges	<b>+ Réduction globale des émissions de GES, de la consommation d'énergie, de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores sur l'ensemble du territoire gapençais, en raison de :</b>	→ Pour les nouvelles voies : mesures habituelles de protection de l'habitat contre les nuisances sonores, à déterminer dans le cadre des études d'impact propres à chaque projet.
1.5. Limiter le transit des poids lourds et préserver les possibilités d'acheminement ferroviaire des marchandises	→ l'amélioration des services en transports en commun, → l'augmentation de l'offre en modes doux (piétons et cycles) → le développement du covoiturage	
1.6. Aménager un réseau d'itinéraires cyclables et cyclo-touristiques à l'échelle de l'Aire Gapençaise	<b>+ La prise en compte du risque TMD par :</b>	
<b>Axe 2 : articuler urbanisme et déplacements</b>	→ la réduction du transit des poids lourds sur les axes routiers notamment	
2.1 Limiter la dispersion de l'urbanisation et localiser en priorité le développement dans les pôles les mieux équipés et/ou les mieux desservis par les transports collectifs	<b>- Impacts attendus sur les milieux naturels, la biodiversité et les paysages, en raison :</b>	
2.2 Hors agglomération, interdire l'urbanisation diffuse le long des axes routiers et favoriser le regroupement des accès riverains sur les axes principaux	→ des aménagements des grandes liaisons routières, → la construction d'espaces logistiques, → l'aménagement du pôle d'échange et des quartiers de la gare, → la création d'aires de stationnement et de parkings	

Orientations du chapitre « Déplacements »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
<b>Axe 3 : Améliorer les conditions de déplacements et offrir des alternatives à l'usage de la voiture en solo pour les trajets internes à l'Aire Gapençaise</b>	<p>relais</p> <p><b>- Augmentation de la consommation d'espace liée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ au prolongement de l'A51</li> <li>→ la réalisation de la véloroute de la Durance,</li> <li>→ la création de la rocade et de parking relais en centre-ville</li> </ul> <p><b>- Augmentation possible des risques, notamment par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ l'imperméabilisation des sols</li> </ul> <p><b>- Des pressions possibles sur la ressource en eau liées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ au prolongement de l'A51,</li> <li>→ à la mise en place d'aires de stationnement</li> </ul> <p><b>- Une augmentation du gisement de déchets du BTP liée à la construction de nouveaux équipements, de la rocade...</b></p>	<p>→ Suivi de la consommation d'espace et du taux d'artificialisation des sols</p> <p>→ Suivi de l'évolution du gisement de déchets sur l'ensemble du territoire</p>
2.1. Sécuriser et améliorer la qualité des liaisons routières		
2.2. Créer une offre de transports collectifs attractive pour les déplacements quotidiens liés à Gap, en priorité sur les axes Veynes-Gap-Chorges et La Saulce-Tallard-Gap-Saint Bonnet en Champsaur		
2.3. Améliorer la desserte en transports collectifs des bourgs relais, des bourgs centres et des communes périurbaines situées autour de Gap		
2.4. Préserver la possibilité de créer des dessertes ferroviaires internes à l'Aire Gapençaise et de rouvrir les haltes situées entre Veynes, Gap et Chorges		
2.5. Faciliter les déplacements piétons et cyclables au sein des villes, des bourgs et des villages		
2.6. Développer des services de transport à la demande et faciliter le covoiturage pour offrir des alternatives à la voiture pour l'ensemble des communes de l'Aire Gapençaise		
2.7. Améliorer la coordination des transports collectifs et l'accès à l'information sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture en solo		
<b>Axe 4 : Réduire la congestion et les difficultés d'accès à Gap en développant un programme multimodal d'accompagnement de la rocade</b>		

Orientations du chapitre « Déplacements »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
3.1. Réaliser la rocade de Gap et renforcer le maillage viaire interne à la commune		
3.2. Accompagner la rocade de Gap par une politique volontariste de développement des transports collectifs, de gestion du stationnement et d'aménagement en faveur des modes actifs		

## 4.7.2. Commentaires

Les orientations du chapitre relatif aux « Déplacements » doivent permettre d'interagir à deux niveaux. Elles doivent dans un premier temps agir sur l'accessibilité, sur la réflexion en termes de connexions entre l'Aire Gapençaise et le reste du territoire régional voire national et européen. Deuxièmement, le SCoT doit prendre en compte l'organisation des déplacements au sein de l'Aire Gapençaise.

Le renforcement de l'accessibilité du territoire et l'amélioration dans les déplacements sont des enjeux majeurs. Ils reposent sur le développement de grands projets routiers et autoroutiers (A51, rocade de Gap).

La mise en place d'une offre en transports alternatifs à la voiture doit générer des incidences environnementales positives : réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, baisse des consommations énergétiques et diminution des nuisances sonores. La volonté de restreindre le trafic des poids lourds sur les axes routiers implique également une diminution du risque lié au Transport de Matières Dangereuses.

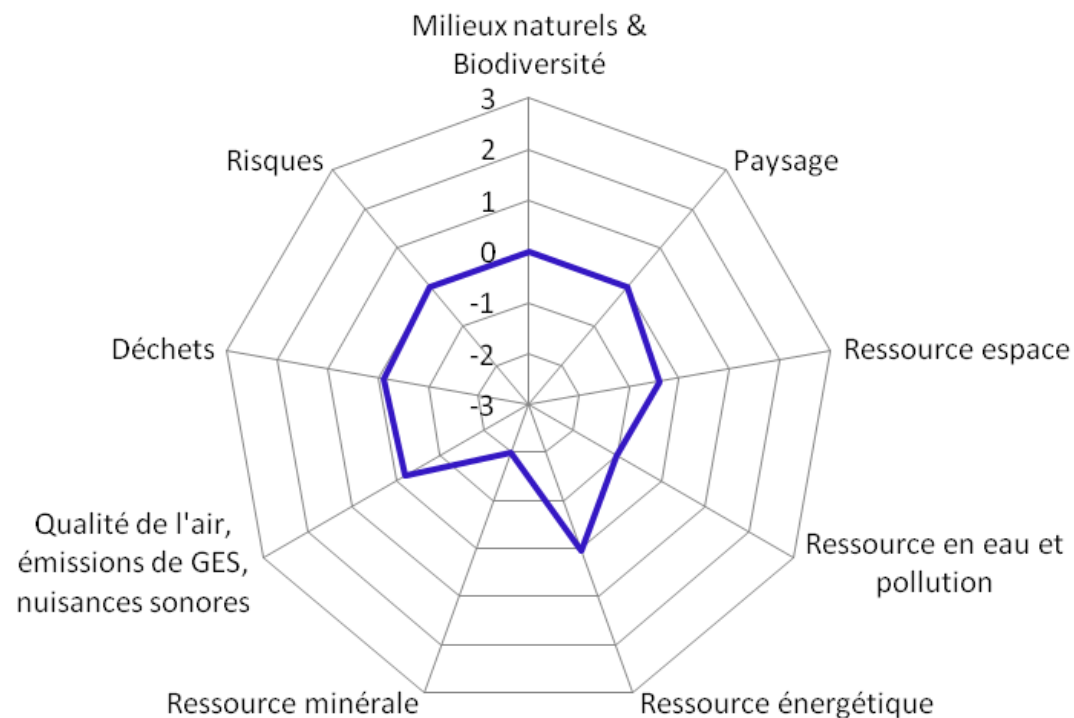
Cependant, plusieurs éléments sont susceptibles d'impacter négativement le territoire. Certaines incidences négatives restreintes, liées aux projets d'aménagements, sont minimisées par le choix de limiter l'étalement urbain, de développer l'urbanisation en continuité de l'existant, de préserver les espaces naturels et de valoriser et requalifier les espaces paysagers.

Il apparaît des incidences négatives plus fortes relatives à la politique d'aménagement engagée (urbanisation, équipements, dessertes...) sur l'ensemble du territoire du SCoT, laissant augurer d'une consommation d'espace susceptible d'entraîner une réduction et une dégradation des milieux naturels et de leur fonctionnalité écologique, des milieux agricoles, mais également des paysages.

L'ensemble des travaux d'aménagement (autoroute ou nouvelles infrastructures) est susceptible également d'engendrer une augmentation de la production de déchets du BTP et de porter atteinte à la qualité de la ressource en eau.

## 4.8. Analyse des incidences des chapitres « Développement économique » et « Aménagement commercial »

### 4.8.1. Synthèse des grandes incidences environnementales des orientations des chapitres « Développement économique » et « Aménagement commercial »



● Thématique non concernée par les orientations du chapitre



Orientations du chapitre « Développement économique et aménagement commerciale »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
<b>Chapitre développement économique</b>	<b>+ Protection des milieux naturels et de la biodiversité par :</b>	<b>Si les implantations linéaires d'activités ne peuvent pas toujours être évitées, des mesures appropriées seront prises, telles que : masquage végétal d'opérations dont la qualité ne peut être garantie ou conception d'opérations à la fois visibles et soignées au plan architectural et paysager. Outils possibles : marge de recul, emprise foncière publique pour réalisation d'espaces verts...</b>
1.1. Conforter l'ensemble des moteurs de l'économie locale et contribuer aux ambitions de développement économique du territoire	→ la restriction du développement des espaces économiques et commerciaux aux zones déjà urbanisées, → la conservation et la valorisation des milieux naturels existants, → la prise en compte des zones humides, → le traitement d'au moins 20% des parcelles en espaces verts.	
1.2. Développer de manière préférentielle l'activité économique au sein des espaces habités (pour éviter les déplacements contraints)	<b>+ Limite de l'impact des aménagements sur les paysages grâce notamment à :</b>	
1.3. Contribuer à un développement économique mieux équilibré entre les secteurs de l'Aire Gapençaise	→ la prise en compte des nuisances visuelles et lumineuses des sites, → leur intégration paysagère (maintien de la végétation, noues...) et la lutte contre la banalisation, → l'intégration d'espaces publics	
1.4. Organiser le développement des espaces économiques dédiés (Zones d'Activités Économiques)	<b>+ Une consommation d'espace limitée par :</b>	
1.5. Optimiser l'occupation et la densité des espaces économiques existants et en devenir	→ le choix de la densification → l'application de tailles maximales de surfaces de vente	
1.6. Améliorer la fonctionnalité et qualité urbaine des zones économiques dédiées	<b>+ Préservation de la qualité de la ressource en eau grâce :</b>	
<b>Chapitre aménagement commercial</b>	<b>+ Compensation de l'augmentation attendue des gisements de déchets via :</b>	
1.1. Répondre aux besoins et attentes des consommateurs de l'Aire Gapençaise	→ une gestion mutualisée sur les sites aménagés → un développement en continuité avec l'existant	
1.2. Développer de manière préférentielle l'activité commerciale au sein des espaces habités (pour éviter les déplacements contraints)	<b>+ Réduction globale des émissions de GES, de la consommation d'énergie, de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores sur l'ensemble du territoire gapençais, grâce :</b>	
	→ à la diminution de la distance des déplacements → à la réduction des déplacements contraints et ceux en périphérie des villes → à l'amélioration des services de transports en commun, → l'augmentation de l'offre en modes doux (piétons et cycles)	

Orientations du chapitre « Développement économique et aménagement commerciale »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
1.3. Contribuer à un développement commercial mieux équilibré entre les secteurs de l'Aire Gapençaise	→ le développement du covoiturage	
1.4. Organiser le développement des espaces commerciaux avec les ZACOM	<b>+ Limiter la consommation énergétique des structures en :</b> → favorisant le recours aux panneaux solaires, → privilégiant l'emploi de matériaux économes, naturels et locaux	
1.5. Optimiser l'occupation et la densité des espaces commerciaux existants et en devenir	<b>+ La survenue des risques, par l'imperméabilisation des sols notamment, sera minimisée par :</b> → le recours à des modes de développement respectueux de l'environnement → le développement des sites économiques et commerciaux en continuité de l'existant → la prise en compte des PPRi pour l'implantation des sites.	
1.6. Améliorer la fonctionnalité et qualité des espaces dédiés aux activités économiques et commerciales	<b>- Impacts possibles des structures liées au développement économique et commercial sur les milieux naturels, la biodiversité et les paysages, par :</b> → la consommation de surfaces naturelles et agricoles, → la fragmentation des territoires, → une dégradation des paysages	<b>→ Suivi de la consommation d'espace et du taux d'artificialisation des sols</b>
1.7. Améliorer l'attractivité marchande et urbaine des centres urbains	<b>- Possible détérioration locale de la qualité de l'air, augmentation des émissions de GES et des nuisances sonores en raison :</b> → de l'augmentation des déplacements induits par l'implantation de nouveaux sites à vocations économique et commerciale  <b>- Augmentation possible des risques, notamment par :</b> → l'imperméabilisation des sols	<b>→ Suivi de l'évolution du gisement de déchets sur l'ensemble du territoire</b>  <b>→ Suivi des émissions polluantes dans l'atmosphère et des nuisances sonores au niveau des voies nouvellement empruntées</b>

## 4.8.2. Commentaires

Ces chapitres visent à développer deux aspects forts en termes d'attractivité pour le territoire : l'économie et le commerce. Pour ce faire, le SCoT propose des réponses aux problématiques liées au développement, à l'aménagement territorial mais aussi à l'occupation et à la qualité des sites à vocations économique et commerciale.

Il est proposé d'organiser et de favoriser le développement de ces activités, au sein des zones d'aménagement ou des centres urbains, en lien avec les espaces habités afin de permettre de limiter les nouveaux déplacements engendrés.

Sur le plan environnemental, plusieurs incidences positives sont mises en évidence. Une organisation équilibrée des activités à proximité des lieux d'habitat et de consommation permettra de limiter les déplacements. L'accessibilité vers ces sites par les transports en commun et les modes de déplacements doux sera encouragée, permettant ainsi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique, la consommation d'énergie et les nuisances sonores. Le recours à des matériaux naturels, économes en énergie et la production d'énergie via des panneaux solaires seront privilégiés.

L'ensemble des projets de développement des sites à vocation commerciale et économique veillera à minimiser les nuisances sonores, olfactives, mais aussi lumineuses et visuelles.

Ce chapitre présente également une amélioration notable concernant la prise en compte de la pollution de la ressource en eau et la récupération des eaux pluviales. Par ailleurs, la limitation de l'imperméabilisation des sols doit permettre de diminuer les risques de ruissellement.

Concernant les milieux naturels et les paysages, des incidences positives sont attendues. Le développement des activités économiques et commerciales par densification et la préférence donnée à des opérations de réhabilitation doivent

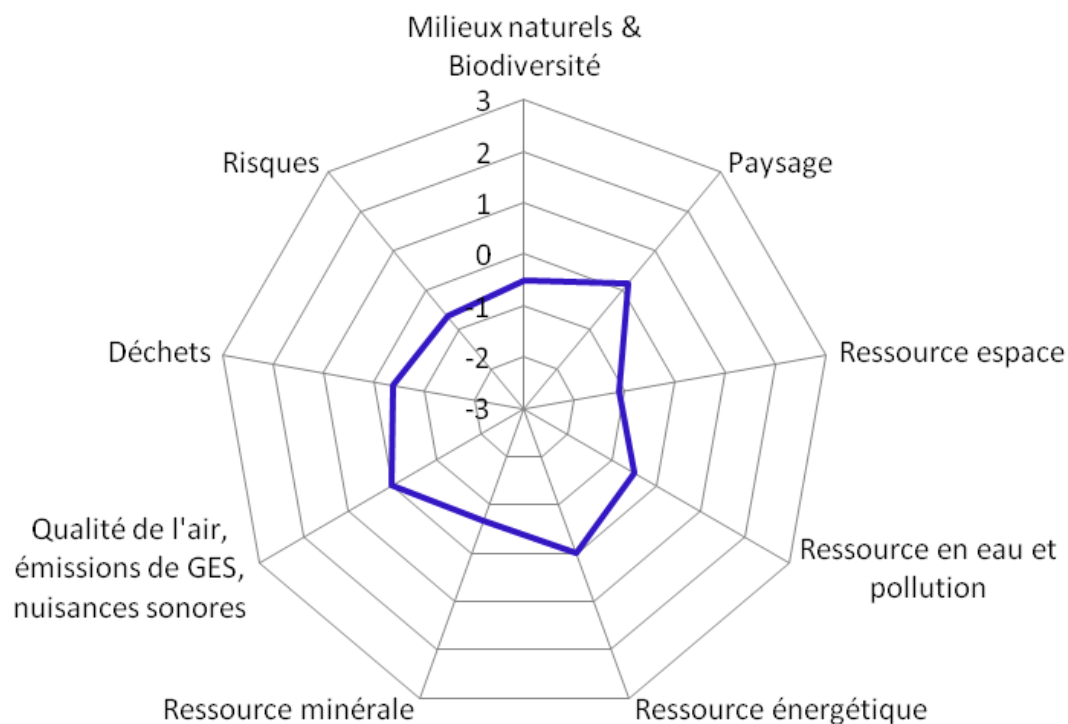
permettre de limiter la consommation de nouveaux espaces. L'intégration paysagère sera un critère dominant qui doit permettre de garantir la qualité des opérations.

Parallèlement, il apparaît plusieurs incidences négatives en lien avec les projets d'aménagement d'espaces économiques et commerciaux. La consommation de granulats, la création de nouveaux éléments fragmentants du territoire, l'intensification des déplacements inhérents à l'augmentation de la fréquentation de ces sites entraînant dans le même temps une augmentation des émissions de GES.

Ces incidences négatives potentielles doivent être prévenues par les mesures d'accompagnement prévues à cet effet.

## 4.9. Analyse des incidences du chapitre « Tourisme et loisirs »

### 4.9.1. Synthèse des grandes incidences environnementales des orientations du chapitre « Tourisme et loisirs » du DOO



● Thématique non concernée par les orientations du chapitre

Orientations du chapitre « Tourisme et loisirs »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
<b>Axe 1 : Renforcer la diversité et l'attractivité des espaces touristiques et de loisirs de l'Aire Gapençaise</b>	<b>+ Protection et mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité sur le territoire gapençais</b> grâce à :	
1.1. Renforcer le tourisme diffus et les espaces touristiques et de loisirs pour toute l'Aire Gapençaise	→ la préservation de ces milieux et de leurs fonctionnalités écologiques (continuités écologiques, zones humides, réseau hydrographique...) → la sensibilisation du grand public	
1.2. Renforcer les "communes touristiques et de loisirs"	<b>+ Valorisation des paysages par :</b> → la promotion de projets de densification, de restructuration et de réhabilitation → la requalification paysagère de certaines liaisons routières → l'intégration paysagère de certains projets (golf, hébergements) → la végétalisation de zones de stationnement → la mise en valeur du patrimoine bâti et architectural	
1.3. Compléter les fonctions touristiques et de loisirs exercées par Gap, les bourgs-centres et les bourgs-relais		
<b>Axe 2 : Engager la réhabilitation et la diversification de l'hébergement touristique et de loisirs, participant à l'offre d'accueil</b>	<b>+ Une consommation d'espace restreinte</b> grâce à :	
2.1. Affirmer les ambitions de développement pour l'hébergement touristique	→ des opérations de densification, requalification, réhabilitation	
2.2. Prêter attention aux différentes formes d'hébergement touristique	<b>+ Préservation et restauration de la ressource en eau et de sa qualité</b> notamment grâce à :	
2.3. Améliorer la gestion de l'espace	→ la prévention des risques de pollutions, → la gestion des eaux pluviales, → la préservation des cours d'eau et plans d'eau, → la gestion de la ressource destinée à la consommation,	
<b>Axe 3 : Investir dans le tourisme d'été et d'intersaison dans tous les secteurs du SCoT pour évoluer vers un "tourisme 4 saisons"</b>	<b>+ Réduction globale des émissions de GES, de la consommation d'énergie, de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores sur l'ensemble du territoire gapençais, grâce :</b>	
3.1 Conforter les activités de pleine nature	→ à l'amélioration des services en transports en commun et des modes doux (cheminements piétons, pistes cyclables)	
3.2 Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, rural et paysager, support du "tourisme 4 saisons"	<b>+ Limiter la consommation énergétique des structures d'hébergement en :</b> → favorisant le recours aux économies d'énergies  <b>+ Une prise en compte et une sécurisation des projets vis-à-vis des risques</b>  <b>- Impacts attendus des structures et aménagements liés au développement</b>	<b>→ Suivi de la consommation d'espace et du taux d'artificialisation des sols</b>

Orientations du chapitre « Tourisme et loisirs »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
3.3 Renforcer le tourisme culturel et culturel	<p><b>touristique sur les milieux naturels, la biodiversité et les paysages, par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ une augmentation de la fréquentation des sites,</li> <li>→ des ruptures dans les continuités écologiques,</li> <li>→ la création des UTN,</li> <li>→ une altération dans la perception paysagère.</li> </ul> <p><b>- Une consommation d'espace accentuée</b> par les projets d'aménagements de structures d'hébergement et de loisirs liés à l'activité touristique</p> <p><b>- Altération éventuelle de la ressource en eau par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ une augmentation de la consommation,</li> <li>→ des pollutions issues du développement des activités aquatiques</li> </ul> <p><b>- Une dégradation possible de la qualité de l'air, augmentation des émissions de GES, de la consommation énergétique et des nuisances sonores</b> en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ de l'augmentation des déplacements induits par l'implantation de nouveaux équipements et services à vocation touristique,</li> <li>→ du développement du parc d'hébergements</li> </ul> <p><b>- Augmentation possible de la quantité de déchets par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ l'aménagement de nouvelles structures d'hébergements,</li> <li>→ l'augmentation de la fréquentation des touristes, sur l'ensemble des sites, et notamment le long des itinéraires culturels et culturels.</li> </ul> <p><b>- Augmentation possible des risques, notamment par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ l'imperméabilisation des sols</li> </ul>	<p>→ <b>Mettre en place des dispositifs pour encadrer la fréquentation des zones touristiques</b></p> <p>→ <b>Mesures de suivi de la qualité de la ressource en eau</b></p> <p>→ <b>Suivi des émissions polluantes dans l'atmosphère et des nuisances sonores au niveau des voies nouvellement empruntées</b></p> <p>→ <b>Suivi de l'évolution du gisement de déchets sur l'ensemble du territoire</b></p>
<b>Axe 4 : Permettre le développement des activités de sports d'hiver, tout en anticipant l'évolution et la diversification des activités offertes dans les stations de ski</b>		
4.1 Renforcer la destination ski des Alpes du Sud, en affichant la diversité des positionnements des domaines skiables de l'Aire Gapençaise		
4.2 Conforter les domaines skiables alpins		
4.3 Adapter les installations et les équipements touristiques et e loisirs aux exigences environnementales et paysagères		
4.4 Veiller à une gestion raisonnée de l'eau et à l'intégration environnementale et paysagère des réserves collinaires		
4.5 Restructurer et requalifier les stations de sports d'hiver		
<b>Axe 5 : Améliorer les conditions d'accès vers les principaux sites touristiques et de loisirs, et les conditions de fréquentation</b>		
5.1 Faciliter la desserte des sites touristiques et de loisirs par une localisation réfléchie de l'hébergement touristique		
5.2 Améliorer les conditions d'accès et d'accueil des sites touristiques et de loisirs		

Orientations du chapitre « Tourisme et loisirs »	Synthèse des grandes incidences	Mesures d'accompagnement
5.3 Valoriser les sites et espaces touristiques et de loisirs en améliorant l'accès et les circulations en modes doux		
<b>Axe 6 : Permettre le développement de nouvelles UTN (Unités Touristiques Nouvelles)</b>		

## 4.9.2. Commentaires

Ce chapitre pose l'objectif de conforter l'activité touristique afin de renforcer l'économie du territoire, de favoriser la diversification de l'offre et des activités de loisirs tout en répondant aux défis d'adaptations de ces activités. Le fil conducteur de cet objectif étant le développement d'un tourisme plus durable.

Le SCOT entend protéger et mettre en valeur les milieux naturels, agricoles, les paysages et préserver les continuités écologiques. Pour cela le contexte écologique et paysager sera pris en compte en amont lors de la réalisation d'aménagements. Le développement des activités touristiques (plein air, équipements associés, hébergements, UTN) veillera à respecter les principes d'insertion paysagère et environnementale et portera prioritairement sur des opérations de réhabilitations, rénovations, ou démolitions-constructions pour limiter la consommation de nouveaux espaces.

La création d'hébergements et le développement de certaines activités se voudront exemplaires en matière de performance et d'économie d'énergie.

Le développement de cheminements piétons et des services de transports en commun offrira une alternative à la voiture, permettant ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et les nuisances sonores.

Ce chapitre porte une attention particulière quant à la préservation de la disponibilité et de la qualité de la ressource en eau, en incitant à une gestion raisonnée et équilibrée entre les différents usages, et en promouvant la prévention contre les pollutions.

La politique d'aménagement touristique (hébergements, sites d'activités, équipements, dessertes...) va entraîner la consommation de nouveaux espaces, susceptible de porter atteinte aux milieux naturels et agricoles et à la qualité paysagère des sites.

Les travaux d'aménagements et la construction de nouveaux équipements notamment vont engendrer une augmentation de la consommation de ressources minérales et générer dans le même temps une production supplémentaire des déchets du BTP.

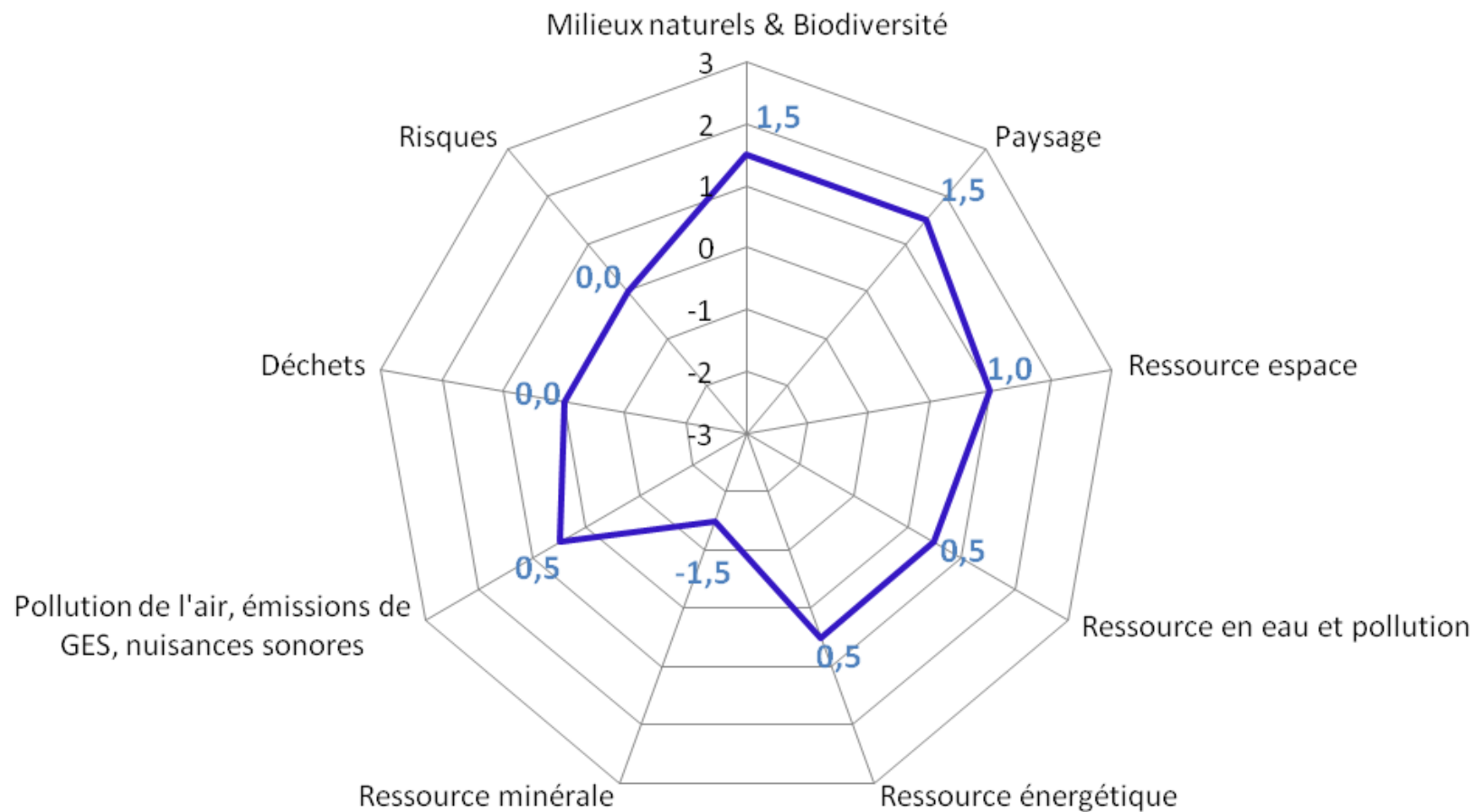
La hausse attendue de la fréquentation touristique en lien avec les aménagements prévus (itinéraires de découvertes, hébergements...) doit entraîner plusieurs incidences négatives :

- augmentation de la production de déchets.
- augmentation des déplacements, engendrant de nouvelles émissions de GES et des nuisances sonores supplémentaires.

Enfin, le développement des activités aquatiques est susceptible de porter atteinte et d'entraîner une pollution de la ressource en eau.



## 5. Analyse globale du DOO



La mise en œuvre du SCoT présente un certain nombre d'incidences négatives attendues. Elles sont principalement la conséquence de la croissance démographique, des objectifs d'accueil de nouvelles populations notamment saisonnières et de la construction de nouveaux logements et infrastructures. Le territoire devrait ainsi supporter une production de déchets accrue, des besoins supplémentaires en ressources minérales ainsi qu'en eau et en assainissement, une artificialisation accrue des sols...

Parallèlement, comme le montre le graphique ci dessus, le SCoT obtient de bonnes performances au regard de ses leviers d'actions principaux, en corrigeant considérablement les évolutions attendues sur le territoire par des mesures d'accompagnement appropriées.

L'étalement urbain est limité, grâce à une urbanisation en continu de l'existant et à des objectifs ambitieux qui prévoient une augmentation moyenne de la densité des espaces urbains d'environ 61% (hors espaces saisonniers). Le SCoT permet ainsi de minimiser la consommation d'espace tout en préservant les milieux agricoles et naturels remarquables du territoire, qui façonnent son identité en termes de paysages et de biodiversité. La protection de cette dernière est d'autant plus renforcée par la mise en place d'une TVB qui préserve spécifiquement les grandes continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité. Le SCoT classe à ce titre tous les sites Natura 2000 en réservoirs de biodiversité.

En limitant l'étalement urbain le SCoT limite l'imperméabilisation des sols qui favorise le risque d'inondation. Il met également l'accent sur la prise en compte des risques et des paysages dans la conception et la localisation des projets et infrastructures.

Grâce à un développement cohérent, en adéquation avec l'offre en équipement du territoire la pression sur la ressource en eau sera limitée.

Enfin, en plus de la réduction des besoins de transport liée à la compacité des formes urbaines, le SCoT porte un projet ambitieux de restructuration du réseau de transport qui devrait inciter à l'utilisation des transports en commun et des modes doux. Ainsi, comme le montre le graphique, le SCoT donnera lieu à une réduction notable des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Il devrait par la même occasion permettre la réduction de l'empreinte énergétique de l'Aire Gapençaise.

**Du fait de la mise en œuvre de ces leviers d'action majeurs, le SCoT apporte incontestablement une nette plus value environnementale sur le territoire de l'Aire Gapençaise.**

## 6. Résumé non technique de l'analyse des incidences

### 6.1. Une démarche itérative de construction du projet du Gapençais

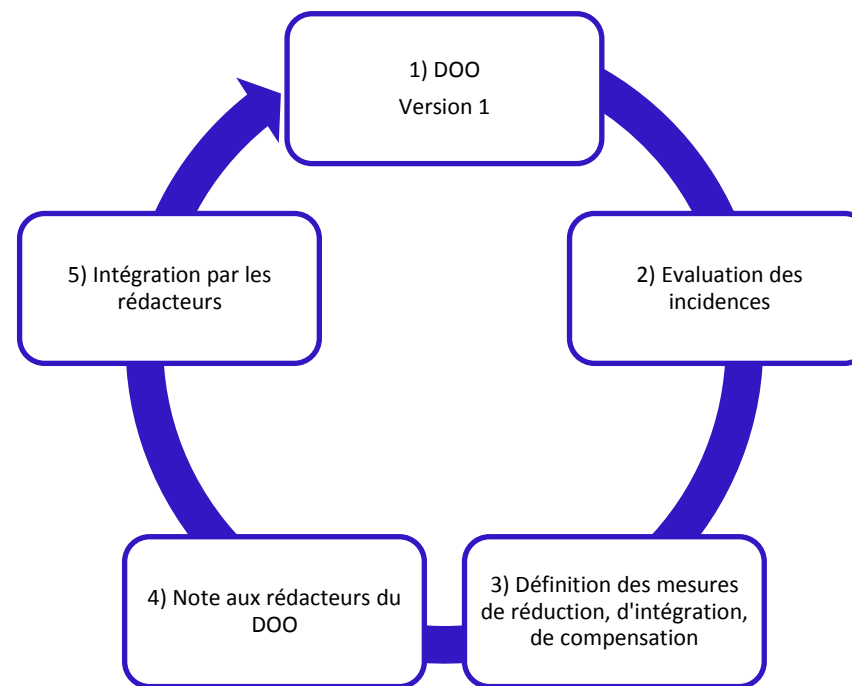
Définis dans le cadre de la loi SRU et renforcés dans leur rôle par l'article 17 de la loi Grenelle II, les SCoT peuvent être considérés comme la clé de voûte du développement durable du territoire. Ils doivent dès lors initier, par leurs projections d'aménagement, la liaison entre les composantes économiques, sociales et environnementales d'un même territoire afin d'en anticiper les mutations et de les gérer de la façon la plus intégrée possible.

L'évaluation environnementale du SCoT de l'Aire Gapençaise a été conçue en ce sens et pensée comme un outil d'aide à la décision et de gestion stratégique et opérationnelle de son environnement dans une perspective d'aménagement durable du territoire.

L'analyse des incidences environnementales du SCoT s'est déroulée en continu, selon une démarche itérative. Elle s'est appuyée sur un système d'évaluation environnementale intégré et qualitatif au travers duquel les orientations les moins performantes vis-à-vis de l'environnement ont été identifiées puis améliorées par allers-retours successifs.

Cette démarche itérative d'analyse est schématisée dans le graphique suivant.

Représentation schématique d'une boucle d'analyse environnementale en



continu du DOO de l'Aire Gapençaise

## 6.2. Des enjeux hiérarchisés et spatialisés, au cœur de la démarche du SCoT de l'aire

Enjeux retenus pour l'analyse environnementale du SCoT		
Thématiques environnementales	Intitulé de l'enjeu	Hierarchisation
Milieux naturels et biodiversité	<b>Enjeu n°1</b> : Préserver, valoriser et conserver les milieux naturels et agricoles	3
	<b>Enjeu n°2</b> : Préserver et réhabiliter si nécessaire les corridors biologiques et la fonctionnalité des milieux	3
	<b>Enjeu n°3</b> : Protéger les zones humides du territoire du SCoT	3
Paysages	<b>Enjeu n°4</b> : Lutter contre la dégradation et la banalisation des paysages	3
Ressource espace	<b>Enjeu n°5</b> : Considérer l'espace comme une ressource à préserver	3
Ressource en eau et pollution	<b>Enjeu n°6</b> : Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine tant dans sa quantité que dans sa qualité	3
Ressource énergie	<b>Enjeu n°7</b> : Maitriser et réduire la demande en énergie en agissant sur les formes urbaines et les déplacements	3
	<b>Enjeu n°8</b> : Valoriser et encadrer le développement d'énergies renouvelables en cohérence avec les autres besoins d'occupation des sols	2
Ressource	<b>Enjeu n°9</b> : Encadrer l'accès aux gisements de	2

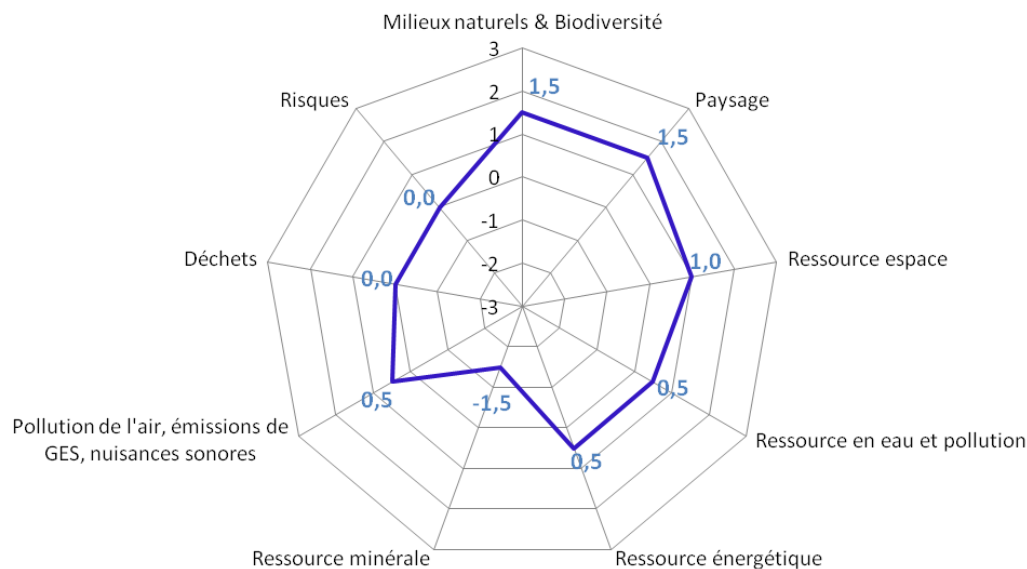
## Gapençaise

Enjeux retenus pour l'analyse environnementale du SCoT		
Thématiques environnementales	Intitulé de l'enjeu	Hierarchisation
minérale	granulats potentiels tout en veillant à leur intégration environnementale au regard des enjeux paysagers, écologiques et agricoles	
Pollution de l'air, émissions de GES et nuisances sonores	<b>Enjeu n°10</b> : Améliorer la situation des zones bruyantes et la qualité de l'air dans les zones soumises à des nuisances importantes, notamment en centre urbain et en proximité de réseaux, tout en préservant les zones calmes et faiblement polluées	2
Déchets	<b>Enjeu n°11</b> : S'assurer de l'adéquation entre les projets de développement et la présence et la qualité des équipements de collecte, transports, traitement et valorisation des déchets existants et projetés	1
Risques	<b>Enjeu n°12</b> : Anticiper la prise en compte en amont des risques majeurs dans l'urbanisation et le développement du territoire (en particulier pour les risques inondation, crue torrentielle, ravinement) et éviter leur aggravation	2

Les enjeux présentés précédemment ont été identifiés et hiérarchisés par les élus du Gapençais. Ils constituent le socle de l'analyse environnementale du projet. Le SCoT a ainsi été défini en confrontation permanente avec ces enjeux, lors

d'analyses qui croisaient chaque orientation et objectif du SCoT avec une composante environnementale (analyse multicritère) et selon une démarche transversale (multithématique). Ce travail continu a permis d'analyser les impacts positifs et négatifs du SCoT à différentes échelles de lecture, afin de caractériser les impacts globaux, à l'échelle du SCoT dans son ensemble ainsi que les impacts locaux. L'analyse des incidences a pris en compte les effets directs (construction d'équipements par exemple), et les effets indirects (production de déchets du BTP issus de ces constructions, par exemple). Ce changement d'échelle (analyse multi-scalaire) a permis de préciser le projet et les impacts qui y sont liés.

### 6.3. Un environnement globalement bien pris en compte malgré des points de vigilances à surveiller



Le graphique précédent présente les incidences du SCoT sur l'ensemble des composantes environnementales de l'aire gapençaise, au regard des enjeux environnementaux identifiés et hiérarchisés par les élus.

Il se lit grâce à l'échelle de lecture suivante :

Échelle de notation de la matrice d'évaluation	
+3	Impact positif fort sur l'ensemble du territoire
+2	Impact positif moyen pour le territoire ou fort localisé
+1	Impact faible à l'échelle du territoire et ou localisé
0	Pas d'impact ou impact « compensé »
-1	Impact négatif faible global et/ou localisé
-2	Impact négatif moyen pour le territoire ou fort localisé
-3	Impact négatif fort sur l'ensemble du territoire
NC	Non concerné

La lecture de ce graphique permet de comprendre l'intérêt que revêt le SCoT dans l'amélioration de son environnement, sans nier toutefois un certain nombre d'incidences négatives.

Ainsi, la mise en œuvre du SCoT présente un certain nombre d'incidences négatives attendues. Elles sont principalement la conséquence de la croissance démographique, des objectifs d'accueil de nouvelles populations notamment saisonnières et de la construction de nouveaux logements et infrastructures. Le territoire devrait ainsi supporter une production de déchets accrue, des besoins supplémentaires en ressources minérales ainsi qu'en eau et en assainissement, une artificialisation accrue des sols...

Parallèlement, comme le montre le graphique ci-dessus, le SCoT obtient de bonnes performances au regard de ses leviers d'actions principaux, en corrigeant

considérablement les évolutions attendues sur le territoire par des mesures d'accompagnement appropriées.

L'étalement urbain est limité, grâce à une urbanisation en continu de l'existant et à des objectifs ambitieux qui prévoient une augmentation moyenne de la densité des espaces urbains d'environ 61% (hors espaces saisonniers). Le SCoT permet ainsi de minimiser la consommation d'espace tout en préservant les milieux agricoles et naturels remarquables du territoire, qui façonnent son identité en termes de paysages et de biodiversité. La protection de cette dernière est d'autant plus renforcée par la mise en place d'une Trame Verte et Bleue qui préserve spécifiquement les grandes continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité du territoire.

En limitant l'étalement urbain le SCoT limite l'imperméabilisation des sols qui aggrave le ruissellement pluvial et donc le risque d'inondation. Il met également l'accent sur la prise en compte des risques et des paysages dans la conception et la localisation des projets et infrastructures.

Grâce à un développement cohérent, en adéquation avec l'offre en équipement du territoire, la pression sur la ressource en eau sera limitée.

Enfin, en plus de la réduction des besoins de transport liée à la compacité des formes urbaines, le SCoT porte un projet ambitieux de restructuration du réseau de transport qui devrait inciter à l'utilisation des transports en commun et des modes doux. Ainsi, comme le montre le graphique, le SCoT donnera lieu à une réduction notable des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Il devrait par la même occasion permettre la réduction de l'empreinte énergétique de l'Aire Gapençaise.

**Du fait de la mise en œuvre de ces leviers d'action majeurs, le SCoT apporte incontestablement une nette plus-value environnementale sur le territoire de l'Aire Gapençaise.**

## 6.4. Analyse des incidences Natura 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par le droit de l'Union européenne pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Étant donné, d'une part, l'échelle et la définition actuelle des projets portés par le SCoT, et d'autre part, les enjeux portés par chacun des sites Natura 2000 présents et/ou en interaction sur le territoire du SCoT de l'aire gapençaise, l'analyse des incidences Natura 2000 conclut à l'absence d'effets notables de nature à porter atteinte à l'un des habitats ou espèces d'intérêt communautaire ayant participé à la désignation des sites Natura 2000. **En effet, chaque aire de développement, qu'elle soit urbaine ou économique, dispose de l'espace nécessaire pour se développer en dehors des sites Natura 2000.**

**Le SCoT de l'Aire Gapençaise ne porte donc pas atteinte au réseau Natura 2000 de façon notable.**